

Maison des Sciences de la Ville  
Université François-Rabelais

MARIE-LUCE LLORCA



**LETTRES PARISIENNES D'UN REVOLUTIONNAIRE POITEVIN**

**PIERRE DUBREUIL-CHAMBARDEL**

*Député à la Législative et à la Convention*

-----  
*Préface par Claude Petitfrère*

COLLECTION SCIENCES DE LA VILLE

- N°8 -

TOURS

1994

- 1 - Lettre du 28 octobre 1791
- 2 - Lettre du 9 décembre 1791
- 3 - Lettre du 19 décembre 1791
- 4 - Lettre du 25 avril 1792
- 5 - Lettre du 1<sup>er</sup> juillet 1792
- 6 - Lettre du 7 juillet 1792
- 7 - Lettre du 17 juillet 1792
- 8 - Lettre du 21 juillet 1792
- 9 - Lettre du 6 août 1792
- 10 - Lettre du 11 août 1792
- 11 - Lettre du 14 août 1792
- 12 - Lettre du 22 août 1792
- 13 - Lettre du 28 août 1792
- 14 - Lettre du 1<sup>er</sup> septembre 1792
- 15 - Lettre du 15 septembre 1792
- 16 - Lettre du 22 septembre 1792
- 17 - Lettre du 29 septembre 1792
- 18 - Lettre du 6 octobre 1792
- 19 - Lettre du 27 octobre 1792
- 20 - Lettre du 10 novembre 1792
- 21 - Lettre du 17 novembre 1792
- 22 - Lettre du 7 décembre 1792
- 23 - Lettre du 21 décembre 1792
- 24 - Lettre du 29 décembre 1792
- 25 - Lettre du 15 janvier 1793
- 26 - Lettre du 5 février 1793
- 27 - Lettre du 5 mars 1793
- 28 - Lettre du 12 mars 1793
- 29 - Lettre du 26 mars 1793

- 30 - Lettre du 6 avril 1793
- 31 - Lettre du 15 avril 1793
- 32 - Lettre du 22 avril 1793
- 33 - Lettre du 18 mai 1793
- 34 - Lettre du 1<sup>er</sup> juin 1793
- 35 - Lettre du 8 juin 1793
- 36 - Lettre du 15 juin 1793
- 37 - Lettre du 24 juin 1793
- 38 - Lettre du 27 juillet 1793
- 39 - Lettre du 1 août 1793
- 40 - Lettre du 11 septembre 1793
- 41 - Lettre du 12 octobre 1793
- 42 - Lettre du 22 février 1794
- 43 - Lettre du 5 germinal an II
- 44 - Lettre du 11 thermidor an II
- 45 - Lettre du 9 fructidor an II
- 46 - Lettre du 18 brumaire an III
- 47 - Lettre du 7 frimaire an III
- 48 - Lettre du 15 ventôse an III
- 49 - Lettre du 3<sup>ème</sup> jour complémentaire de l'an III
- 50 - Lettre du 25 vendémiaire an IV

### *L'intérêt historique*

- A - Du député modéré au régicide.
- B - Entre l'ami de Monsieur l'Abbé et le pourfendeur des prêtres fanatisés.
- C - L'homme des Lumières.
- D - Un député provincial à Paris.

### *Conclusion*

#### *Postface*

Philippe Dubreuil-Chambardel

#### *Une lettre de Pierre Dubreuil-Chambardel*

#### *Sources et bibliographie*

## *Remerciements*

---

- 1 A Messieurs Claude Petitfrère, Philippe Dubreuil-Chambardel, Franck Pointecouteau, sans la collaboration desquels ce livre n'aurait pu être édité.
-

# Préface

Claude Petitfrère

---

- 1 Il est de coutume que l'auteur d'une préface monte en épingle l'ouvrage qu'il introduit, mais en l'occurrence nul besoin d'exagérer. C'est vraiment un témoignage unique que Marie-Luce Llorca propose dans ce livre, exceptionnel par la personnalité de l'auteur des lettres et par l'intérêt de leur contenu.
- 2 Exceptionnelle la personnalité de Pierre Dubreuil-Chambardel? Oui car non seulement il s'agit d'un député de la Législative puis de la Convention (la chose n'est pas si fréquente parmi les épistoliers), mais ce n'est point un de ces "ténors" qui ont fait la politique de la France, un Brissot, un Danton, un Robespierre, ce n'est pas un homme de la ville, un intellectuel ou un de ces robins si nombreux dans les assemblées, mais un gros paysan du Poitou qui siège en sabots à la Convention et écrit le français comme il le parle, sans souci de syntaxe ni d'orthographe, un élu bien obscur qui n'est intervenu que deux fois à la tribune, si l'on en croit les *Archives parlementaires*.
- 3 A vrai dire Pierre Dubreuil-Chambardel n'est pas vraiment un paysan. Plutôt un bourgeois de campagne, rejeton d'une famille en pleine ascension, un important propriétaire et fermier de plusieurs domaines seigneuriaux. Mais notre député vit à Paris bien modestement en homme du peuple. Resserré dans une seule pièce, avec pour tout ménage "**un pot, deux casseroles, trois assiettes, deux plats, deux petites écuelles, deux verres** (dont) **un de cassé, une cuillère d'emprunt**", il fait lui-même son "**tripot, sans gouvernante et sans demoiselle de compagnie**". Comme tous les Parisiens il souffre du froid pendant le rude hiver de l'an II, alors que la ville "**est sans bois**" et que "**tout (est) hors de prix**" et il pâtit de la disette "**n'ayant tous les dix jours qu'une livre de mauvaise viande**". Un représentant du peuple sans-culotte en quelque sorte... Ici la réalité rejoindrait le mythe si nous ne savions que notre homme a de l'argent, qu'il boit le vin et le cidre de ses domaines et qu'aux plus mauvais jours il garde la ressource de faire venir chaque quinzaine un lièvre de ses garennes.
- 4 Parisien malgré lui, Pierre Dubreuil-Chambardel semble perdu dans la capitale, dérouté par l'absence d'exercice physique et le rythme différent de la vie quotidienne, l'obligation de se coucher "**tous les soirs à 11 (heures) ou minuit**". Vite déçu par "**cette malheureuse ville où l'anarchie règne**" et où "**l'on ne parle que de sang et de poignards**", il vit en exilé et

en solitaire éprouvant d'un bout à l'autre de son séjour la nostalgie du pays. Dès la première lettre à son fils, il se prend à rêver: "**Tu dois avoir beau pour semer**". C'est qu'il reste toujours un homme des champs, préoccupé de savoir si son blé pousse, si son foin est enlevé, si ses récoltes se vendent bien. Même aux moments les plus dramatiques, le "paysan" perce derrière le politique, capable d'écrire tout de go, après une déploration sur la poursuite de la guerre de Vendée: "(...) **malgré la scélératesse, elle finira; les traîtres périront et la République triomphera. As-tu fait bonne vinée?**" (lettre du 12 octobre 1793).

- 5 Exceptionnel, ce document l'est aussi par son épaisseur historique. De l'automne de 1791 à celui de 1795, durant ces quatre années des plus cruciales de l'histoire de France, les lettres "couvrent" une foule d'événements de première importance: la déclaration de guerre à l'Europe monarchique, la chute du trône, les massacres de septembre, le procès de Louis XVI, la Vendée, les poursuites contre les Girondins chassés de la Convention, la Terreur, la chute de Robespierre, le 13 vendémiaire...
- 6 Un frisson nous gagne à lire ce reportage, sur le vif, des "journées" les plus chaudes de la Révolution. Témoins ces lettres de juillet et août 1792 où l'on sent, de l'une à l'autre, le drame se nouer: c'est tour à tour "**la grande fermentation**", "**l'orage**", "**le volcan prêt à éclater**" (1er juillet), la crainte "**que le sang ne coule**" (7 juillet), "**l'empire à deux doigts de sa perte**" (17 juillet), "**le tocsin et la générale**" qui se font "**entendre dans tous les quartiers de Paris**" (21 juillet)... Jusqu'à cette extraordinaire lettre écrite "**à l'assemblée à 2 heures du matin, samedi 11 août 1792**": "**le volcan s'est ouvert, la commotion (a été) terrible. Il est mort en cinq minutes (sic) plus de quatre mille hommes. (...) L'assemblée vient de suspendre le roi, (de) remplacer tous les ministres**".
- 7 Un pareil souffle épique anime la lettre du 1er juin 1793, surlendemain de la "journée" du 31 mai, prémices de la chute des Girondins: "**A deux heures du matin le tocsin a partout sonné, les barrières ont été fermées et le canon d'alarme a tiré Oh, juge du mouvement et de l'inquiétude de tout Paris! Chacun se demandait: "Qu'y a-t-il?" Les uns disaient: "La Convention est pleine de traîtres il faut s'en assurer". Les autres disaient: "Il y en a 120 de partis cette nuit", d'autres qu'il y en avait d'arrêtés dans leur fuite, tous ces faux ne faisaient qu'inquiéter. Chacun s'est rendu à son poste, mon premier mouvement m'y a fait voler (...)**". Nous pourrions multiplier les exemples...
- 8 "Histoire de vie" pour employer une expression à la mode, ce document est en même temps un témoignage révélateur et exemplaire.
- 9 Il est exemplaire de l'attachement à la Révolution d'une bonne partie de ce que les physiocrates appelaient la "classe propriétaire", plus précisément la bourgeoisie rurale dans son ascension séculaire. Avec quel à-propos Pierre Dubreuil-Chambardel sait-il recourir aux lois qui lui sont favorables, comme celle qui permet aux propriétaires d'augmenter les fermages du montant des dîmes et des droits seigneuriaux qui viennent d'être supprimés! (lettres du 9 décembre 1791 et du 15 janvier 1793) Comment saisit-il les circonstances opportunes, quand il s'agit par exemple de placer le papier-monnaie dévalué dans l'achat de biens nationaux qui permettront à l'ancien député en sabots de finir ses jours châtelain du Châtaignier! (lettres des 15 ventôse, 3 le jour complémentaire an III et du 25 vendémiaire an IV – 5 mars, 19 septembre et 17 octobre 1795)
- 10 Le document que nous présente Marie-Luce Llorca est révélateur également, et c'est peut-être son principal mérite, de la façon dont ont pu se faire et se défaire les majorités dans les assemblées révolutionnaires. Lorsqu'il arrive à Paris, en septembre 1791, Pierre Dubreuil-Chambardel n'a pas de choix fixé a priori pour un "parti" ou pour un autre. Il est simplement un "patriote" bon teint, méfiant à l'égard de tous ceux qui tenteraient de

remettre en cause les acquis de deux ans et demi de Révolution. En néophyte peu au courant des subtilités de la grande politique, ou en "paysan" madré, il ne dévoile d'ailleurs pas clairement ses préférences. Comme le gros des députés de la "Plaine" parmi lesquels on peut le ranger, il suivra le parti dominant: la Gironde un moment puis, surtout, la Montagne.

- 11 Jusqu'au 9 thermidor son parcours est celui d'une radicalisation progressive. Sous la Législative, il semble donc pencher vers les Brissotins qui représentent la gauche du moment. Il est favorable à la guerre dont il **"espère qu'elle opérera la tranquillité"** (lettre du 25 avril 1792). Au début de 1793, il partage toujours l'utopie girondine d'une croisade de libération de l'Europe. Pourtant, à cette date il a déjà voté comme les Montagnards lors du procès du roi: pour la mort bien sûr, mais aussi contre le sursis et contre l'appel au peuple, se démarquant ainsi des amis de Brissot. Dans les luttes acharnées du printemps, il paraît encore se tenir à égale distance de la Gironde et de la Montagne. Il en condamne, avec une réelle indignation, les affrontements fratricides dont il saisit parfaitement le danger qu'ils font planer sur l'issue de la Révolution: **"Deux factions dans la Convention continuellement en opposition rendent nos séances si tumultueuses que nous ressemblons plutôt à une troupe de brigands qui veulent s'entredétruire plutôt qu'à des législateurs. (...) Ces deux factions journellement s'accusent, se provoquent, se méprisent et se détestent Des listes de proscription et décrets d'accusation se demandent et se font entendre journellement à la tribune. Les uns attribuent aux autres d'avoir conspiré avec le lâche Dumouriez pour rétablir la royauté, ceux-ci attribuent aux autres d'être de la faction d'Orléans et vouloir s'emparer de toute l'autorité, s'imputent réciproquement de recevoir l'or des puissances étrangères"** (lettre du 22 avril 1793). Mais bien vite après les journées des 31 mai et 2 juin qui aboutissent à l'expulsion des Girondins de la Convention, Pierre Dubreuil-Chambardel montre, en condamnant leurs "grands projets perfides", qu'il adopte le point de vue de la Montagne.
- 12 A parcourir les lettres de l'été de 1792, on avait déjà compris que notre député était en train de se rallier aux solutions extrêmes, celles qui ont abouti à la mise en place, un an plus tard, du gouvernement de la Terreur. C'est que, sincèrement attaché aux idéaux de la Révolution, ayant un intérêt très personnel à ce que survivent ses conquêtes, surtout l'abolition de la "féodalité", la vente des biens nationaux et tout l'arsenal législatif qui libère la propriété, il est convaincu de la réalité et de la gravité des menaces extérieures et plus encore internes. Il est sensible aux arguments simples répétés quotidiennement à l'assemblée: la France est pleine de traîtres, les **"vrais patriotes"** sont sans cesse aux prises avec des complots qui, à peine déjoués, resurgissent ailleurs comme les têtes de l'Hydre. Pierre Dubreuil-Chambardel reproduit fidèlement le discours entendu à la tribune et sur les bancs des assemblées. Bien sûr il faut faire la part de l'exagération sémantique, de la langue de bois de l'époque. Ce n'est point parce qu'il écrit **"Il faut que cette race de ci-devant nobles et ces lions rugissants périssent"** que notre député prône l'extermination totale de ses adversaires (lettre du 6 avril 1793). Le vocabulaire est un code, un signal de reconnaissance entre gens du même bord. Pour autant le complot n'est ni un simple cliché ni un mythe dans l'esprit de Pierre Dubreuil-Chambardel. Il se croit vraiment entouré de **"monstres"**, de **"vautours"**, et dira à la veille de finir son mandat que son physique et son moral sont épuisés d'avoir passé **"quatre années toujours sous le fer des assassins"** (lettre du 3e jour complémentaire an III, 19 septembre 1795).
- 13 C'est ce sentiment du danger permanent, non seulement celui qui hypothèque l'avenir des réformes, mais la menace physique sur sa propre vie, qui a mené Pierre Dubreuil-

Chambardel comme beaucoup d'élus à accepter, voire à justifier, l'élimination de ceux qu'il tient pour coupables" des plus noirs desseins. On le voit à propos des prêtres réfractaires désignés comme boucs émissaires. Notre législateur accepte sans sourciller les rumeurs qui courent à leur propos: environ 700 ecclésiastiques auraient été tués, le 10 août, à l'attaque des Tuileries; à Rouen "**dix mille prêtres (...) réunis avec les ennemis du bien public**" seraient venus à bout des patriotes (*lettre du 14 août 1792*). Dans ces conditions, on comprend pourquoi il ne montre aucune émotion particulière à la nouvelle des massacres de septembre qui ont "**purgé la prison de toute l'aristocratie**". C'est à ce prix que les volontaires peuvent partir aux frontières l'esprit tranquille: "**Après les ruisseaux de sang qui ont coulé il y a lieu de croire que les indignes ennemis du bien public enfouiront leur rage et leur vain effort Toute la race cëlatriisse (scélérate) des non assermentés éprouve le sort que méritent tous leurs forfaits. Il y a lieu de croire que l'empire sera bientôt purgé de tous ces monstres.**" (*lettre du 15 septembre 1792*). Ainsi nous est restitué l'engrenage psychologique qui a mené bien des citoyens modérés et paisibles à l'acceptation de la Terreur: "**ce n'est plus des demi-mesures qu'elle (la Convention) emploiera, mais bien celles que les circonstances exigent et la patrie sera sauvée...**" (*lettre du 6 avril 1793*).

- 14 L'argument du complot est toujours invoqué, toujours efficace à la fois pour expliquer les échecs du parti au pouvoir et la nécessité des purges. Il fonctionne contre les Girondins dans l'été de 1793, contre les Hébertistes en germinal an II, contre les royalistes au 13 vendémiaire an IV, il permet même à Pierre Dubreuil-Chambardel de justifier (envers ses proches et envers lui-même puisque ses lettres n'étaient destinées à aucune publicité) sa volte-face après le 9 thermidor. S'il voue aux gémonies l'homme qu'il a longtemps soutenu de ses votes c'est qu'il croit à la thèse exposée par les Thermidoriens d'"**une des plus des plus grandes conjurations(...) qui avait pour but d'égorger la Convention et faire périr Paris**" afin de permettre au "**monstre de Robercepière**" de "**sampaner dècepothétiquemant**" du pouvoir (*lettres des 11 thermidor et 9 fructidor an II, 29 juillet et 26 août 1794*).
- 15 La thèse du complot sert naturellement, pour Pierre Dubreuil-Chambardel comme pour tous les "Bleus", à expliquer aussi la Vendée. On est fixé dès le 26 mars 1793, dans la première lettre qui évoque l'insurrection: "**C'est une affaire malheureuse que nous ont suscitée tous ces lâches émigrés et prêtres déportés qui coûtera bien du sang**". Les rebelles ne sont rien d'autres que des "**hommes fanatisés conduits par des brigands qui ne peuvent manquer d'être vaincus et punis de tous leurs forfaits**" (*lettre du 18 mai 1793*). Ils bénéficient de surcroît de complicités jusqu'au sein de la Convention (*lettre du 24 juin 1793*) L'opinion de Pierre Dubreuil-Chambardel nous intéresse d'autant plus qu'il est originaire d'un des départements insurgés. Sans doute la commune d'Avon où il a son domicile est-elle située dans la partie des Deux-Sèvres restée fidèle à la République mais elle est en position "frontalière", directement menacée par les Vendéens, ce qui cause bien de l'angoisse à notre héros: "**Instruis-moi à chaque courrier de votre situation**" demande-t-il à son fils dans sa lettre du 18 mai, alors que les "Blancs" viennent de prendre successivement Parthenay et La Châtaigneraie.
- 16 On comprend que Pierre Dubreuil-Chambardel ait bien accueilli les accords conclus avec Charette le 1-7 février 1795 au château de La Jaunaie: "**Tu apprendras sûrement avec plaisir que la guerre de la Vendée est finie. Dieu soit loué ! C'est une boucherie où il a bien coulé du sang**" (*lettre du 15 ventôse an III, 5 mars 1795*). Une réflexion qui en dit long sous la plume d'un homme aux convictions inébranlables.

- 17 La personnalité de Pierre Dubreuil-Chambardel est multiple et à certains égards déroutante. Il défend avec âpreté ses intérêts particuliers, qu'il s'estime lésé par une cote d'imposition "**exorbitante**" à la foncière (*lettre du 17 juillet 1792*), qu'il encourage son fils à passer avec un de ses locataires un bail court pour mieux profiter de la hausse des loyers (*lettre du 9 décembre 1791*) ou encore qu'il s'inquiète, dans une de ses toutes dernières missives, de savoir s'il trouvera à son retour ses "**prix de ferme intacts en blé**". D'un autre côté, notre héros sait aussi faire preuve d'abnégation et de courage. Aux moments les plus pathétiques de l'été de 1792, il refuse de suivre les conseils de son fils qui lui suggère de quitter Paris, "**bien décidé à la mort plutôt que d'abandonner (son) poste**". Il réitère un an plus tard, au coeur de la crise fédéraliste. "**Mon esprit ne s'en trouve point affecté me livrant tout entier à l'intérêt général. C'est le devoir d'un bon citoyen, je n'y manquerai jamais, nulle crainte ne me fera abandonner mon poste. Voilà ma résignation, mes enfants n'auront jamais à rougir de mon nom et d'être les enfants d'un lâche, traître à sa patrie.**" (*lettre du 8 juin 1793*). Une telle attitude ne manque pas de grandeur...
- 18 C'est que Pierre Dubreuil-Chambardel a tout à la fois le sentiment de vivre des moments historiques et d'être chargé personnellement d'une mission exceptionnelle. "**La Convention nationale s'est constituée hier, écrit-il dès le 22 septembre 1792. Elle est composée de grands hommes (...)**". Et un an plus tard, alors que le bruit court d'un prochain remplacement de la Convention en application de la nouvelle constitution, il affirme que "**tous les vrais patriotes**" demandent son maintien en disant "**vous avez sauvé la patrie, elle est encore en danger, votre mission n'est pas remplie, restez donc à votre poste, vous seuls pouvez la sauver, vous déjouerez l'intrigue et les malveillants qui comptent sur votre renouvellement**" (*lettre du 11 septembre 1793*).
- 19 On l'aura compris: la correspondance de Pierre Dubreuil-Chambardel est passionnante. On y ressent le souffle héroïque de la "grande histoire"; on y trouve aussi les petites choses et les souffrances de la vie quotidienne, dans un temps d'exception. Avec beaucoup de patience et de talent Marie-Luce Llorca a replacé chacune des missives dans la trame chronologique de ces années si riches en événements majeurs. Elle en a tiré ensuite le portrait à multiples facettes de l'homme public et privé qui les a écrites. Le résultat est une franche réussite, qui prouve que le lointain descendant du député des Deux-Sèvres, Maître Philippe Dubreuil-Chambardel, avait raison de croire en l'intérêt historique du document dont il a le précieux dépôt. Qu'il soit ici remercié bien sincèrement de nous avoir permis de le sortir de l'ombre.
-

## Introduction et présentation du personnage

---

- 1 Etudier cinquante lettres d'un député provincial élu à la Législative puis à la Convention présente différents intérêts. Outre la faculté de saisir sur le vif les tracasseries journalières d'un homme que sa fonction place au cœur de l'événement, le genre épistolaire permet d'appréhender en profondeur ses idées. A son fils, il n'hésite pas à relater de façon spontanée ses préoccupations. L'intérêt d'un tel témoignage est que tout calcul en est absent.
- 2 Nombreux sont les ouvrages qui, durant cette période troublée de l'Histoire de France, ont une mission de prosélytisme révolutionnaire. Tel n'est pas le cas des lettres de Pierre Dubreuil Chambardel. Même si celles-ci ne sont pas neutres politiquement, ce qui est heureux pour l'historien voulant les analyser, elles conservent le caractère naturel des conversations intimes. En effet, l'assiduité du député et les réponses régulières que lui font son fils et sa belle-fille, donnent à cette échange épistolaire une particularité propre à la confiance.
- 3 En les lisant et a fortiori en les étudiant, l'historien se fait chercheur mais aussi voyeur. Il entre dans un univers familial auquel il est totalement étranger. L'étude d'archives officielles ou d'ouvrages publiés ne permettent pas cette incursion dans des propos qui ne sont pas destinés au lecteur. Une telle étude procure la jouissance d'être le témoin privilégié de relations privées. Ceci est d'autant plus intéressant que Pierre Dubreuil Chambardel n'est pas avare de détails pittoresques. Il peut passer sans transition des problèmes politiques les plus graves à sa colique ou à l'énumération de sa vaisselle. Loin d'écrire de façon sèche et distante, il s'enthousiasme ou se désole, émaille son discours de maintes remarques qui donnent aux lettres un aspect de chronique journalière très personnelle.
- 4 Ces lettres font partie des archives familiales de Monsieur Philippe Dubreuil Chambardel, descendant actuel du député poitevin, que nous remercions de nous les avoir aimablement communiquées. La première tâche qui s'est présentée a d'abord été un travail de transcription. Il convenait avant tout de rendre lisible au lecteur actuel, une écriture et un style propres au XVIII<sup>e</sup> siècle. Les lettres constituent le centre même du mémoire. Elles ont été choisies parmi un corpus d'une centaine de missives toutes

destinées au fils ou à la belle-fille de Pierre Dubreuil Chambardel. Les critères de leur sélection, certes empiriques, suivent toutefois une ligne directrice. L'étude historique que nous nous proposons de mener exigeait de dégager celles dont le contenu est le plus riche en relations d'événements ou de faits historiques. Il est bien évident que certaines lettres ayant pour unique objet la gestion des domaines ou des préoccupations familiales, présentent elles aussi un intérêt pour l'historien. Mais tout choix comporte une part d'arbitraire. En ce qui nous concerne, nous pensons que le regard qu'un tel homme porte sur son temps passe avant ses problèmes domestiques ou les témoignages sur sa sensibilité.

- 5 Néanmoins, nous ne nous sommes pas privée d'utiliser des extraits de lettres non publiées dans le mémoire, afin d'illustrer et d'argumenter certains passages de la troisième partie de l'étude. Il convient également de noter que les sujets abordés par Pierre Dubreuil Chambardel dans ses lettres sont souvent multiples. Comme le lecteur pourra le constater, il mêle les événements ayant trait à la vie publique et des considérations personnelles. Cette diversité permet aux lettres d'être un témoignage riche et vivant, sur une période particulièrement mouvementée.
- 6 Après avoir retranscrit l'ensemble des lettres, nous les avons sélectionnées selon les critères définis précédemment. Le travail de recherche a alors pu commencer. Il s'agissait de restituer le contexte historique de chaque lettre et d'expliquer les allusions du député pouvant poser problème. Ce commentaire très serré nous a permis de connaître de façon précise le caractère et les préoccupations du député poitevin. Ces renseignements nous ont ensuite servi pour constituer une première partie de présentation du personnage. A l'aide d'un fond d'archives familiales particulièrement abondant, nous avons pu situer l'homme dans son environnement géographique et dans son histoire personnelle.
- 7 La seconde partie constituée des lettres et de leur commentaire, est suivie d'une troisième partie qui tente de faire ressortir l'intérêt historique des lettres, tant dans le domaine politique que religieux et philosophique. En utilisant l'ensemble du corpus, nous avons essayé de dégager les grandes lignes de l'attitude de Pierre Dubreuil Chambardel. Parallèlement nous nous sommes penchée sur les aléas de sa vie quotidienne en présentant les caractéristiques essentielles.
- 8 Pierre Dubreuil Chambardel est originaire du département des Deux-Sèvres dont il devient l'un des élus. Plus précisément, il est propriétaire terrien dans la commune d'Avon située au sud-ouest de Poitiers.
- 9 La commune d'Avon, depuis le décret du 26 février 1790 établissant la nouvelle division territoriale de la France, fait partie du canton de la Mothe-Saint-Héray. S'y ajoutent les paroisses de Bougon, Exoudun, Goux, Pamproux et Saint-Martin, Salles et Soudan. Dès sa création, cette circonscription administrative appartient au district de Saint-Maixent.<sup>1</sup>
- 10 La seule description précise de la commune d'Avon date de 1843. Elle est donc postérieure d'une cinquantaine d'années à la période révolutionnaire. Publiée par Jules Richard, elle doit être citée<sup>2</sup>. Elle nous donne en effet un aperçu de l'environnement dans lequel vivait le futur député. On peut gager qu'en cinquante ans, il n'a guère dû évoluer de manière significative. Cédons la place au récit de Jules Richard: **"La commune d'Avon occupe un plateau considérable. Autour du modeste chef-lieu où l'on ne rencontre que cinq maisons sont groupés cinq villages et sept fermes tous bâtis sur des mamelons élevés que des bouquets d'arbres signalent au loin [...]. La terre y est peu fertile. Durant l'hiver, elle est imprégnée d'eau, les chemins y sont à peu près impraticables. Une large et profonde couche d'argile n'est recouverte que par un**

**mince grois et sitôt que la pluie persiste, l'eau qui n'a plus d'écoulement inonde les champs et les détériore**". Suit un passage sur l'origine du nom de la commune qui "**selon des savants versés dans les langues primitives**", viendrait du gaulois "**afon**" signifiant rivière.

- 11 La maison familiale où Pierre Dubreuil Chambardel adresse ses lettres, est située au sud d'Avon sur un de ces mamelons rocheux dont parle Jules Richard. Il faut souligner que cette ferme actuellement appelée Puy Morin, est constamment désignée par le député sous le nom de Pied Morin. Il s'agit sans aucun doute possible du même lieu.
- 12 Pierre Dubreuil Chambardel fait souvent référence à Bourgneuf Chenay, Le Breuil, Le petit et le grand Javersais qui sont autant d'endroits où il possède des terres exploitées par un tenancier. De la même façon, sont indiqués certains des domaines qu'il prend à ferme. C'est le cas de Fonblanche entre Goux et Exoudun ou de celui de Verines beaucoup plus au sud près de Bonneuil. D'autre part, durant la Révolution, Pierre Dubreuil Chambardel a acquis divers biens nationaux. Au nord de Bougon, les terres de la Liborlière en sont un exemple ainsi que le domaine de Boisgrollier à l'ouest de Rouillé. Enfin, Pierre Dubreuil Chambardel a acheté, entre Jazeneuil et Rouillé, le château du Chateignier où il finira ses jours. Ici sont donc réunis les différents lieux d'origines du député dont la famille était implantée à Avon et à la Mothe Saint-Héray, ainsi que les endroits où il a lui-même vécu et exercé son métier.
- 13 Pierre Dubreuil Chambardel est issu, selon Jules Richard, d'une "**famille ancienne et considérée**"<sup>3</sup>. Si le second attribut est difficilement vérifiable, il est par contre certain que les Dubreuil étaient implantés dans la région au XVI<sup>e</sup> siècle. En effet, Charles Sauzé<sup>4</sup> fait mention d'un acte du 7 juillet 1582, passé à Exoudun devant Maître Fraigneau, dans lequel un Jehan Dubreuil né vers 1500 apparaît. Les indications se font par la suite plus précises. Ainsi, l'arrière petit-fils de ce personnage qui est l'arrière grand-père du conventionnel, Izaak Dubreuil, nous est-il mieux connu. Exerçant le métier de marchand, il fut collecteur de tailles à la Mothe Saint Héray en 1641. Il acheta par acte passé le 13 février 1654<sup>5</sup> devant Maître Pierre Tastereau notaire, une pièce de pré situé au lieu appelé Chambardelle, moyennant la somme de 1040 Livres. D'après Auguste Kuscinski<sup>6</sup>, c'est à partir de cette date que la famille s'est divisée en deux branches, la cadette ajoutant à son nom de Dubreuil celui de Chambardel. En devenant en 1655 syndic de la paroisse de la Mothe, Izaak y apparaît comme un notable important. Son fils aîné, Pierre Dubreuil, sieur de Chambardelle fut lui aussi marchand et syndic de la même paroisse en 1687. C'est lui qui, en 1697, devint propriétaire de la métairie de Pied Morin dans la commune d'Avon où vivent encore, au moment de la Révolution, les enfants du député<sup>7</sup>. Alfred Prouhet, dans ses *Notes sur le commerce de la Mothe Saint Héray*<sup>8</sup>, indique que le grand-père du Conventionnel était un des plus grands marchands de la Mothe, entretenant des relations commerciales au delà des frontières avec Vienne, Lisbonne ou Madrid. De son mariage avec Suzanne Bonsens, il eut huit enfants dont Pierre Dubreuil Chambardel, père du législateur. Le manque de renseignements à propos de ce dernier nous empêche de connaître son métier. Mais il est fort probable qu'il prit part à l'activité commerciale que menait son père. Le 13 juillet 1719, il abjura la religion calviniste et épousa le 19 juillet de la même année, Catherine Cochon de la Tour, fille du fermier général du marquisat de la Mothe<sup>9</sup>.
- 14 Cette abjuration démontre que les aïeux de Pierre Jacques Dubreuil Chambardel étaient de confession protestante: ceci, est confirmé par le fait que les enfants d'Izaak ont été baptisés au temple. La question alors soulevée est de connaître les causes de cette

conversion. Est-ce afin de pouvoir épouser une catholique fervente? Cela est peu plausible dans la mesure où elle même est descendante de protestants. En effet, ses parents furent victimes des répressions menées contre les hérétiques après la révocation de l'Edit de Nantes et sa mère fut même emprisonnée à Saint Maixent en 1699, capturée probablement lors d'une tentative de fuite hors du royaume<sup>10</sup>. Catholique de fraîche date, Mademoiselle Cochon de la Tour préféra peut-être se marier dans la religion établie afin de ne plus être inquiétée. En tout état de cause, la conversion au catholicisme des parents de Pierre Jacques Dubreuil Chambardel est récente puisque ce sont ses grands-parents maternels et son père qui abjurèrent le calvinisme.

- 15 Le député ne connut pas son père puisque celui-ci, malade depuis plusieurs années, mourut le 2 mars 1729, à peine un mois après sa naissance. Baptisé le 10 février 1729, il avait pour parrain, le père du baron Jard Panvillier qui siégera avec lui à la Législative et à la Convention. Sa mère Catherine, âgée de 27 ans se remaria assez rapidement: elle épousa le 8 novembre 1729 François Frère de la Fougère qui devint donc le beau-père de Pierre Jacques Dubreuil Chambardel.
- 16 Auguste Kuscinski affirme qu'il souffrit du second mariage de sa mère<sup>11</sup>. Aucun indice nous permet de confirmer une telle assertion. Par contre, toute son enfance et son adolescence furent sans doute marquées par le procès que ses tantes et oncle paternels firent à sa mère. Ils accusaient en effet leur frère d'avoir mal géré les biens de leur père durant les dernières années de sa vie et ainsi, de les avoir lésés. Le conflit les opposant à leur belle-soeur dura de nombreuses années instaurant un climat familial probablement très tendu<sup>12</sup>. A cela, il convient d'ajouter que, dans le milieu très protestant de la région d'Exoudun, l'abjuration de son père a certainement marginalisé la famille. Si la jeunesse de Pierre Jacques Dubreuil Chambardel ne fut pas malheureuse, du moins évolua-t-il dans un contexte assez difficile.
- 17 Cette étude rapide de la généalogie de Pierre Jacques Dubreuil Chambardel nous permet de constater qu'il descend d'une famille protestante, ce qui n'a rien de surprenant, le Poitou étant avec le Languedoc une des régions à forte implantation calviniste. Par ailleurs, ses ancêtres occupèrent des fonctions qui les ont hissés sinon au rang de la haute bourgeoisie, du moins à celui d'une bourgeoisie rurale influente dont le rôle va aller en s'accroissant, comme le démontre le parcours de Pierre Dubreuil Chambardel.
- 18 Tous les dictionnaires biographiques faisant références à Pierre Dubreuil Chambardel le désignent comme fermier général. Citons à cet égard Auguste Kuscinsky qui écrit **"jusqu'en 1789 il se consacra tout entier au négoce et à l'exploitation des domaines qu'il prenait à ferme des seigneurs, entre autres du Prieuré de Verrines près de Celles qui appartenait à l'abbé de Grimaldi, prince de Monaco"**<sup>13</sup>. Selon Jules Richard, ce domaine avait un revenu de plus de vingt mille livres. Pierre Dubreuil Chambardel était par ailleurs fermier général des prieurés de Fonblanche, de Saint-Maixent de Pamproux au bénéfice du collège des Jésuites de Poitiers, et enfin de la terre et du château de Boissec appartenant au Comte de Carvoizin.
- 19 Ces informations sont attestées par une lettre de la main de Pierre Dubreuil Chambardel dans laquelle il se présente **"comme fermier général du château de Boisseq"**<sup>14</sup>. Cet écrit, daté du 22 novembre 1785, démontre de façon claire la fonction principale du futur député. Jules Richard décrit cette habitude des seigneurs de donner à ferme leurs domaines. Selon lui, ils étaient **"trop loin placés ou traditionnellement trop fiers pour s'occuper de choses qu'avaient reléguées à leurs vassaux, les vieux croisés ou les hardis chevaliers dont ils s'enorgueillissaient de descendre"**. Même si le parallèle

avec le Moyen-Age est ici trop simpliste, il est vrai que Pierre Dubreuil Chambardel possédait une relative autonomie. Une lettre d'Henri de Grimaldi, citée par Jules Richard<sup>15</sup> et écrite au moment où sont parues les décisions concernant la vente des biens d'Eglise nous le montre ainsi: **"Connaissant, Monsieur, votre exactitude, je suis surpris de ne point avoir de nouvelles de mes deux paiements de Verrines, je voudrais bien que pour la dernière année de jouissance de mes biens d'église, il ne fallut point employer les moyens de justice. N'en ayant jamais usé pour aucun de mes bénéfices, je voudrais finir de même... J'espère, Monsieur, que vous me donnerez cette satisfaction"**. La perte des biens ecclésiastiques est certes un facteur de discorde entre les deux hommes. Néanmoins, l'abbé semble, apprécier les services de Pierre Dubreuil Chambardel qui apparaît comme un gestionnaire consciencieux, en qui le propriétaire a confiance. Il faut en effet qu'un incident intervienne pour que le prince se soucie de son prieuré.

- 20 Pierre Dubreuil Chambardel ne se contente pas de gérer les terres des autres, il est aussi son propre maître. En effet, Alfred Prouhet le désigne comme un cultivateur aisé étant **"à la Révolution l'un des grands propriétaires de la paroisse d'Avon"**<sup>16</sup>.
- 21 Cela nous amène à l'étude de sa fortune personnelle. Elle est difficile à reconstituer de façon précise. Un contrat a probablement été passé lors de son mariage avec Anne-Elisabeth Clerc de la Chateaudrie en 1752; mais le procès opposant sa mère à ses belles-sœurs et beau-frère étant toujours en cours, il fut certainement impossible d'estimer les biens devant revenir à Pierre Dubreuil Chambardel. Ce contrat, s'il existe, ne se trouve pas dans les archives familiales. Cependant celles-ci sont assez abondantes pour permettre d'évaluer approximativement la fortune du député.
- 22 La première estimation des biens de Pierre Dubreuil Chambardel apparaît dans un partage qui eut lieu le 3 février 1790. L'inventaire des biens de la communauté daté du 29 janvier 1790, montre que ceux-ci s'élèvent à 102 885 livres, 18 sols et 11 deniers. Cette somme est donc répartie entre le chef de famille et ses enfants. Il semble qu'il lui revienne en propre 42 505 livres. A ce montant il convient d'ajouter différents dus tels que les profits des terres de Saint-Hilaire Lapalu, Verines et Pamproux, qui ne sont pas chiffrés. De même, il hérite du bétail de la métairie de Bourgneuf. Cet acte notarial confirme donc les propos d'Alfred Prouhet et prouve que Pierre Dubreuil Chambardel appartient à la classe des riches propriétaires ruraux.
- 23 La Révolution lui permet d'élargir encore ses propriétés. Il profite en effet de la vente des biens d'Eglise, puis de ceux des émigrés, pour acquérir de nouvelles terres. Ainsi, le 1er mai 1791, est mis en vente le domaine de la cure de Xaintray dont il devient propriétaire pour la somme de 1325 livres. Comme la loi le stipule, le prix d'enchères est fixé à vingt-deux fois le revenu net soit 628 livres. Pierre Dubreuil Chambardel n'a donc pas hésité à dépenser le double pour acquérir ce bien. Il est composé de différentes terres labourables situées sur la commune d'Avon. Le revenu de l'une d'elles, le Champ de la Fontaine, a été porté à la somme de 28 livres 6 sols, toutes charges déduites.
- 24 D'autre part, le 25 nivôse an III (14 janvier 1795), le député prête 55 000 livres à son fils, pour que celui-ci puisse acheter le domaine de Boisgrollier, bien de seconde origine qu'il acquiert pour la somme de 29 326 livres. Différents reçus conservés dans les archives familiales montrent que Jacques-Philippe rembourse régulièrement son père à un taux d'intérêt de 5%. La même année, le 16 avril 1795, Pierre Dubreuil Chambardel achète les terres de Charles Léon Bellin la Lilordière, émigré. Ces biens se situent sur la commune de Bougon et le député en devient propriétaire pour un montant de 8527 livres 8 centimes

(sic). D'autre part, dans une lettre du 25 vendémiaire an IV (17 octobre 1795), il est prêt à monter les enchères jusqu'à 300 000 livres pour acheter un domaine nommé l'Angerie qui finalement ne sera pas mis en vente.

- 25 Enfin, Pierre Lefranc<sup>17</sup>, qui a étudié avec minutie la tombe du député, inhumé probablement dans sa propriété du Chateignier, démontre que celle-ci était aussi un bien national acquis durant la Révolution. Le 12 messidor an III (30 juin 1795), il a en effet acheté des biens confisqués à l'émigré Vasselot d'Annemarie. Ceux-ci comprennent le château du Chateignier et la métairie de la Porte, d'une surface de 317 boisselées, acquis pour la somme de 160 000 livres, en monnaie papier très dévaluée. A cela, se sont ajoutées différentes pièces de terre pour un montant total de 20 000 livres. Il apparaît donc que les réformes révolutionnaires ont largement servi le député qui, incontestablement, durant cette période, s'est enrichi. Il n'est pas un cas à part, tant il est vrai que la bourgeoisie a été en général la première bénéficiaire des ventes de biens nationaux<sup>18</sup>.
- 26 Un autre indice nous permet d'estimer les biens de Pierre Dubreuil Chambardel à la fin de sa vie: ses enfants, en raison de l'absence de règlement de succession de leur mère, demandèrent un partage des biens de la communauté ainsi que la levée des scellées apposées sur la maison de Pied Morin. Devant le refus de l'ancien conventionnel, ses propres enfants l'assignèrent en justice, ce qui, on s'en doute, ne fut pas du goût du notable du Chateignier. Finalement, grâce à la médiation d'un homme de loi de Poitiers nommé Fradin, un traité fut conclu entre les enfants et leur père le 30 germinal an IX (20 avril 1801). Ce dernier leur abandonnait la propriété de tous ses immeubles sous la réserve d'en conserver l'usufruit pendant le reste de sa vie. Pierre Lefranc, qui malheureusement ne cite pas ses sources, estime ses biens à 60 000 francs: chiffre difficilement appréciable du fait du manque d'informations supplémentaires.
- 27 Cependant, on peut avancer sans risque que Pierre Dubreuil Chambardel termina sa vie sinon dans la richesse, du moins dans une aisance tout à fait respectable.
- 28 De part sa notoriété et sa place dans la hiérarchie sociale, Pierre Dubreuil Chambardel était appelé à jouer un rôle dans les administrations locales. Son entrée en politique, pour employer une formule actuelle, se fait donc à l'échelle de sa paroisse d'Avon. L'édit de juin 1787 a mis en place des assemblées municipales électives qui, outre le seigneur et le curé membres de droit, sont composées de trois, six ou neuf membres selon le nombre de feux. Ces derniers sont désignés par les habitants payant au moins dix livres d'imposition foncière ou personnelle. Pour être éligible, il faut payer trente livres, être âgé de vingt-cinq ans et avoir un an de résidence. De plus, l'assemblée municipale choisit en son sein un syndic, chargé de présider les réunions en cas d'absence du seigneur, ce qui est courant, ainsi qu'un greffier<sup>19</sup>. Pierre Dubreuil Chambardel assume cette charge. Il est donc tenu selon le registre du greffe de la municipalité de Pamproux du 24 août 1788 **"d'avoir un registre pour y inscrire les délibérations de la dite municipalité qui doivent se tenir tous les dimanches issue de messe paroissiale"**<sup>20</sup>. Le rôle des anciennes assemblées générales d'habitants est donc largement réduit, laissant place à un système censitaire moins démocratique. Après la convocation des Etats Généraux, l'assemblée générale des habitants d'Avon se réunit le 1er mars 1789, pour désigner ses députés à l'assemblée de la sénéchaussée de Lusignan et rédiger le cahier de doléances.<sup>21</sup> A Avon, les habitants approuvent largement celui qui leur est lu par Pierre Dubreuil Chambardel. Ils nomment également les deux députés chargés de représenter les quarante feux de la paroisse. Selon l'article 25 du règlement royal du 24 janvier 1789, le vote se fait à haute voix et désigne le syndic Jacques Verlain et le greffier Pierre Dubreuil

Chambardel. Elus par l'assemblée primaire, ils sont chargés de porter le cahier de leur communauté au chef lieu de leur bailliage: Lusignan, en ce qui concerne Avon. C'est là que, réunis aux mandataires des autres paroisses, ils forment l'assemblée du second degré et élisent les députés aux Etats Généraux<sup>22</sup>. La carrière politique de Pierre Dubreuil Chambardel commence ainsi, pour se poursuivre à un rythme accéléré. Satisfaisant aux conditions de cens, il est élu président de l'assemblée électorale réunie à Niort le 7 juin 1790, puis administrateur du département des Deux-Sèvres. Dans cette même année, il subit aussi son premier échec: en octobre 1790, il se présente aux élections qui doivent, selon le décret du 16 août 1790, désigner les juges de paix; deux candidats en lice, l'administrateur du département et le menuisier Tenneguis postulent dans le canton de la Mothe: après une lutte acharnée, ce dernier l'emporte de très peu. Selon Jules Richard qui malheureusement ne cite pas ses sources, les esprits étaient très échauffés: Ferruyau, un ami proche de Pierre Dubreuil Chambardel, aurait même, à l'issue du scrutin, brisé l'urne des suffrages ! Dans un procès verbal de la Société des amis de la Constitution de la Mothe, l'élection de Tenneguis est ainsi commentée: le vainqueur aurait déjoué les intrigues du **"comité autrichien"** qui faisait traîner l'élection en longueur afin d'exclure les ouvriers et journaliers retenus par leurs occupations et qui n'hésitait pas, pour séduire l'électeur, à employer **"les femmes attrayantes de leur société artificielle, afin que par leur discours moelleux, elles pussent réussir à capter son suffrage"**. Les luttes intestines et passionnelles ne sont donc pas une exclusivité parisienne!

- 29 Ecarté de ce poste, Pierre Dubreuil Chambardel n'en demeure pas moins un personnage influent, qui, en mars 1791, est à nouveau désigné comme électeur pour l'assemblée primaire du canton. C'est en Septembre 1791 que les douze représentants de la Mothe se rendent à Niort afin de procéder à la nomination des sept députés des Deux-Sèvres à l'Assemblée législative. Ils comptent parmi eux Louis Rougier Grand Champs, le gendre de Pierre Dubreuil Chambardel et un de ses amis et parent déjà cité, Louis Jacques Ferruyau.
- 30 Le nombre de sept députés octroyé aux Deux-Sèvres fut largement contesté car ses voisines de la Vendée et de la Vienne en avaient respectivement neuf et dix. Les protestations furent vaines car le nombre des députés par département était défini en fonction du territoire, de la population et des contributions. De fait, les Deux-Sèvres se virent attribuer d'office trois députés comme tous les autres départements, et selon le chiffre d'impôts payés, quatre représentants. Le procès verbal de l'élection de Pierre Dubreuil Chambardel nous la relate ainsi<sup>23</sup>: **"Monsieur Dubreuil Chambardel a été proclamé septième député du département. Les applaudissements ont retenti de toutes parts dans l'assemblée sitôt cette proclamation faite. Le vénérable député est monté au bureau et en acceptant l'honorable place qui venait de lui être décernée, a prié l'assemblée d'agréer les sentiments de sa vive reconnaissance. Il a développé dans un court discours les sentiments de vif patriotisme qui l'ont toujours animé et a fini par proférer le serment solennel de demeurer inviolablement attaché à la Constitution et de vivre libre ou mourir. De nouveaux et vifs applaudissements ont fait éclater la satisfaction de l'assemblée qui a fait retentir les cris de bravo-bravo!"** . A soixante deux ans, Pierre Dubreuil Chambardel est donc élu le 7 septembre 1791 au cinquième tour avec 184 voix. Si visiblement ses concitoyens se réjouissent de sa nomination, il n'en est pas de même pour l'un des candidats malheureux rapidement évincé: Piet-Berton Chambelle. Secrétaire du directoire du département, ce dernier est notoirement royaliste. Maurice Arnaud dans son ouvrage sur La Révolution dans les Deux-Sèvres<sup>24</sup>, cite la lettre que le candidat malchanceux écrivit au ministre le 10

Septembre 1791, y joignant **"une note caractéristique de nos députés nouvellement nommés"**. Il n'a pas de mots assez durs pour décrire le député d'Avon puisqu'il le dépeint comme un **"vieillard ridicule qui fera rire par sa bonhomie et pitié par son ignorance"**. Il est sûr que, dans les propos de ce prétendant déçu, se glisse la volonté de caricaturer ceux qui l'ont battu. Pierre Dubreuil Chambardel est donc élu et se rend à Paris où comme nous le verrons, il remplira avec beaucoup de sérieux sa nouvelle fonction. Il est à supposer que ses électeurs le ressentirent puisqu'ils prolongèrent son mandat. En effet, dès le 26 août 1792, l'assemblée primaire du canton de la Mothe se réunit pour nommer dix électeurs. Le système censitaire a disparu et tout citoyen français, domicilié depuis un an dans le canton, n'étant pas en état de domesticité et âgé de 21 ans peut participer au vote. Celui-ci terminé, les représentants du canton se rendent le 2 septembre 1792 non plus à Niort mais à Saint Maixent où ils doivent élire les députés à la Convention Nationale. Ils sont au nombre de 354. Le procès verbal des élections nous donne les informations suivantes: 27 bulletins sont nuls, aucun candidat n'obtient la majorité absolue fixée à 164, Pierre Dubreuil Chambardel obtient le cinquième siège (sur les sept attribués aux Deux-Sèvres), avec 98 voix<sup>25</sup>.

- 31 Sa tâche de législateur se termine le 27 octobre 1795 avec la nomination des deux nouvelles assemblées. Selon Jacques Péret,, ces élections auraient pris **"la forme d'une élimination des conventionnels montagnards les plus marqués"**, dont Pierre Dubreuil Chambardel dans les Deux-Sèvres<sup>26</sup>. Cette éviction semble concorder avec le désir du député d'arrêter là ses fonctions législatives. Il ne va pas pourtant s'effacer de la vie politique, puisque de 1795 jusqu'en mars 1800, il occupe le poste de commissaire du Directoire auprès de l'administration centrale des Deux-Sèvres. Il est nommé par le gouvernement et a pour mission de requérir l'exécution des lois et de surveiller l'activité des administrateurs départementaux. Il détient un pouvoir important puisqu'il siège à toutes les réunions et peut se faire communiquer tous les dossiers. Il a même le droit de demander au ministre la suspension ou la révocation des administrateurs n'appliquant pas les ordres du gouvernement. Il remplit cette haute fonction qui annonce les préfets de l'an VIII précisément jusqu'à la création de ces derniers. Il semble qu'il ait mal accepté, comme le stipule la Constitution, le fait d'être placé sous la main directoriale du Premier Consul qui pouvait révoquer les préfets à sa guise. La loi du 28 pluviôse an VIII (17 février 1800) règle l'organisation départementale et les premiers préfets sont nommés en mars 1800. C'est donc à cette date que Pierre Dubreuil Chambardel cède sa place au préfet Dupuis et se retire dans son château du Chataignier, bien national acquis durant la Révolution. A 71 ans, il prend une retraite certainement méritée et termine ses jours dans cette demeure de Jazeneuil, dans le département de la Vienne, en compagnie d'une vieille gouvernante, Adélaïde Lavallée. Il y retrouve ses anciennes activités avant de s'éteindre paisiblement le 23 brumaire an XIII (14 novembre 1804) âgé de 75 ans<sup>27</sup>.
- 32 Lorsqu'éclate la Révolution, Pierre Dubreuil Chambardel est veuf depuis peu de temps. Anne Elisabeth Clerc de la Châteaudrie qu'il épousa en l'église Saint André de Niort le 17 juillet 1752, décéda en 1789. Quelques mots s'imposent afin de situer son épouse. Elle est issue d'une famille poitevine ancienne et son père, Philippe Clerc de la Châteaudrie, remplissait d'importantes fonctions judiciaires. En effet, à l'époque du mariage de sa fille, il était conseiller du roi, lieutenant particulier de la maîtrise des eaux et forêts de la ville de Niort et doyen des avocats niortais<sup>28</sup>. Cette union est un indice supplémentaire du rang du futur député dans la bonne bourgeoisie.

- 33 D'autre part, Anne Elisabeth, bien que catholique, descendait elle aussi d'une famille protestante. D'après le pasteur Jean Rivierre<sup>29</sup>, un de ses ancêtres serait un certain Jean Clerc né en octobre 1500 en Wurtemberg, qui pour des raisons assez obscures aurait fui cette région pour s'installer à Lyon. La famille s'est ensuite à nouveau déplacée puisqu'il est attesté que le grand-père d'Anne Elisabeth était marchand de draps de soie à Niort. Membre fidèle de l'Eglise réformée, il a subi dès 1681 les dragonnades imposées par l'intendant de Poitiers, Marillac. En octobre 1685, après la révocation de l'Edit de Nantes, il abjura la foi protestante. Quelle était la valeur de cette conversion? Il est difficile de l'apprécier; mais le contexte de répression à l'égard des hérétiques était tel, que nombreux sont les protestants à avoir abjuré plus par souci de tranquillité et souvent sous la contrainte que par réelle conviction religieuse.
- 34 En tout état de cause, il convient de souligner cette appartenance de Pierre Dubreuil Chambardel et de son épouse à des familles de souche protestante, ayant subi les vexations d'un pouvoir monarchique intransigeant; ceci n'est peut-être pas sans incidence sur l'engagement révolutionnaire du futur député.
- 35 De son union avec Anne Elisabeth Clerc de la Châteaudrie, Pierre Dubreuil Chambardel eut huit enfants. Alors que lui-même était fils unique, il devient donc le chef d'une famille de dix membres. L'énumération rapide de ses enfants va nous permettre de les situer socialement et de les replacer dans le temps<sup>30</sup>.
- 36 L'aînée est Catherine Françoise Elisabeth née à Exoudun le 18 juin 1753. Elle se maria le 15 novembre 1780 à Avon avec Claude Louis Guyot, notaire royal à Loubigné. Suit un an plus tard, Pierre Jean né lui aussi à Exoudun le 22 mars 1754 et qui épousa le 27 février 1786 Bernardine Nacet. Le troisième, Jacques Philippe, est le correspondant du député lors de son séjour à Paris. C'est de cet ascendant que nous détenons les lettres faisant l'objet de l'étude. Nous y reviendrons ultérieurement. Le dernier des garçons, Louis, est né à Exoudun le 28 août 1756 et épousa le 24 août 1790, Suzanne Dupas.
- 37 Quatre filles se succédèrent ensuite: Marguerite Elisabeth baptisée à Avon le 1er novembre 1757 et décédée le 20 novembre 1764, Anne Elisabeth baptisée à Avon le 3 décembre 1758 qui rentra dans les ordres. Elle devint religieuse aux Bénédictines de Civray puis à Sainte Croix de Poitiers où elle mourut le 8 janvier 1840. Alors que jusqu'ici les naissances se sont enchaînées tous les ans, Suzanne Victoire naquit à Avon le 1er juin 1762 et se maria à Poitiers le 9 juin 1787 à Louis Jacques Rougier Grandchamps, dont nous aurons l'occasion de reparler. Enfin la cadette, née à Avon le 11 septembre 1763 épousa en première noce Jean Louis René Dupuis, écuyer, Seigneur de Badonnière et en seconde noces à Poitiers le 2 novembre 1806, François Claude Lambert, veuf de Marguerite Hoissard, une cousine de Pierre Dubreuil Chambardel.
- 38 Malheureusement, les fonctions occupées par Pierre Jean et Louis ne nous sont pas connues. Il semble que ce dernier fut l'aventurier de la famille, voyageant énormément outre Atlantique. Par contre, la situation des gendres apparaît plus clairement. De Claude Louis Guyot, notaire royal, à Louis René Dupuis, écuyer, ils occupent des places de choix. Celui-ci assista à l'assemblée de la noblesse du Poitou en 1789 afin de nommer les députés aux Etats-Généraux. Louis Jacques Rougier Grandchamps quant à lui devint maire d'Exoudun en janvier 1790 et fit partie des huit nouveaux électeurs du canton de la Mothe, nommés par l'assemblée primaire, le deuxième dimanche de mars 1791. Le 1er septembre de la même année, il participa avec les autres électeurs du département réunis à Niort, à l'élection des sept députés des Deux-Sèvres à l'Assemblée législative<sup>31</sup>.

- 39 D'après les archives familiales, il apparaît que Pierre Dubreuil Chambardel tint à donner à ses enfants l'éducation qui lui faisait défaut. Ainsi les différents reçus des mères supérieures des pensions dans lesquelles étaient placées ses filles ont été conservés. D'autre part, le frère de sa femme, Alexis Clerc du Fief Franc recevait parfois chez lui les aînés de Pierre Dubreuil Chambardel et leur mère. Toute une correspondance concernant les frais dus à l'entretien des enfants existe entre les deux hommes et démontre l'intérêt que le père prenait à l'éducation de sa descendance. Ces relations très étroites sont largement confirmées par la teneur des lettres publiées, qui démontrent la confiance qu'avait le député en son second fils, Jacques Philippe.
- 40 Alors que Pierre Dubreuil Chambardel remplit avec assiduité ses nouvelles fonctions de député dans la capitale, il est attentif à conserver un lien étroit avec son second fils Jacques Philippe né à Exoudun le 18 avril 1755. En l'absence de son père, celui-ci continue de gérer les biens familiaux et demeure dans sa maison acquise par son arrière grand-père, à Pied Morin. Le 13 avril 1790, il a épousé Elisabeth Marie Tessereau avec qui le député correspond régulièrement. Ses lettres sont donc successivement adressées à son fils et à sa belle fille. Leur contenu varie selon le correspondant. Avec Elisabeth, que Pierre Dubreuil Chambardel appelle parfois "Babeth", il s'entretient de préoccupations familiales ou domestiques. A l'inverse, les propos qu'il tient à Jacques Philippe ont trait à des problèmes de gestion des domaines et concernent davantage son univers politique. Ces dernières lettres au nombre de quarante dans la publication qui suit, nous permettent d'appréhender de façon plus serrée le comportement politique du député. L'intérêt que porte son fils aux événements parisiens n'est d'ailleurs guère surprenant puisque lui aussi occupera des fonctions politiques à l'échelle locale. Il est attesté qu'il a participé au Conseil de fabrique de Rouillé où il possède le domaine national de Boisgrolhier acheté durant la Révolution et son nom apparaît dans les archives municipales du même village, en tant que conseiller municipal de 1806 à 1831<sup>32</sup>. Il décède deux ans plus tard, en 1833, laissant deux enfants. La réaction de leur grand-père à leur naissance nous est connue puisque l'aîné Pierre Jacques Philippe naquit à Avon le 29 octobre 1791, ce qui permit à Pierre Dubreuil Chambardel d'exprimer toute sa joie à sa belle-fille. Par contre, espérant avoir une petite-fille, il fut déçu par la naissance de Joseph, le 22 décembre 1793. Celui-ci sera vélite aux chasseurs à pied de la Garde impériale et disparaîtra en 1812 pendant la campagne de Russie. Le désir du Conventionnel sera comblé avec l'arrivée de Marie Elisabeth née en 1795 à Avon.
- 41 Pierre Dubreuil Chambardel apparaît donc dans ses lettres à la fois grand-père affectueux et patriarche directif, continuant à gérer ses biens à distance, ce qui explique la fréquence de ses envois.
- 42 Comme nous l'avons déjà dit, sur l'ensemble des cent quatre lettres qui constituent la correspondance de Pierre Dubreuil Chambardel avec ses enfants, cinquante ont été retenues pour l'étude. Cependant, il nous faut considérer la totalité des missives pour en étudier la périodicité.
- 43 En moyenne, le député prend la plume deux à trois fois par mois entre 1791 et 1795. Néanmoins, il existe de nombreuses irrégularités. Lors des moments clé de la Révolution, Pierre Dubreuil Chambardel écrit davantage. Ainsi en est-il en août 1792 ou en juin 1793. Durant chacun de ces deux mois, cinq lettres sont adressées à Pied Morin. De même, au mois de juillet 1792 et pendant l'automne, l'épistolier envoie régulièrement quatre lettres par mois. La relation avec les massacres de septembre, les victoires militaires et le procès du roi est ici aisé à faire. A l'inverse, durant certaines périodes, Pierre Dubreuil

Chambardel n'écrit plus ou peu n'envoyant qu'un courrier par mois; il n'est guère prolix pendant l'été 1793 et il se contente d'une lettre le 27 juillet puis de deux autres le 1er août et le 11 septembre. La cause de ce manque de zèle apparent est à chercher dans l'obligation qui lui est faite de partir en mission aux mois de juillet et août, sa destination nous étant malheureusement inconnue. Il lui arrive aussi de retourner au pays pour rendre visite à ses enfants et régler sur place certaines de ses affaires. C'est le cas en mars-avril 1792. Il obtient de l'Assemblée un congé de trois semaines le 27 mars 1792<sup>33</sup>. Dans une lettre du 5 germinal an II (25 mars 1794) il espère chaudement réitérer un tel séjour, et effectivement, la lettre suivante laisse supposer qu'il a obtenu de l'Assemblée le congé désiré. De même s'absente-t-il pour des raisons identiques en mars 1795. Cette année pose cependant un problème, car du 5 mars au 5 août, la correspondance est totalement interrompue: il est difficile de croire que ses congés aient duré cinq mois alors qu'auparavant ils étaient accordés pour une durée d'environ un mois. Des ennuis de santé dont il se plaint régulièrement lui ont peut-être permis de les prolonger, à moins que quelques lettres n'aient été perdues. Enfin, les deux derniers courriers que nous possédons datent de l'An V (1796-1797) et de l'An IX (1800-1801). Elles dépassent donc largement notre étude puisque la dernière a été écrite du Chateignier. L'une et l'autre ne concernent plus l'activité politique de Pierre Dubreuil Chambardel.

- 44 Il convient désormais de dire quelques mots de la forme des lettres. Entre les originaux et la publication qui suit, des changements ont été opérés. Il est certain que Pierre Dubreuil Chambardel a reçu une instruction très sommaire: ses lettres en fournissent la preuve incontestable. En effet, l'écriture du député est phonétique et va à rencontre de toute règle de grammaire. Afin de lui être fidèle, nous avons conservé l'orthographe d'origine. Cependant, pour que la compréhension des lettres soit facilitée, les accents, que notre législateur semble méconnaître, ont été restitués dans leur totalité. De même, la ponctuation qui est sporadique a été rétablie et notée entre crochets. Quant aux majuscules, il a tendance à en distribuer à l'intérieur de nombreux mots mais les omet au début d'une phrase ou pour les noms propres: nous avons donc inversé sa façon de faire en les rétablissant à bon escient.
- 45 En outre, il faut ajouter que le Poitevin qu'est Pierre Dubreuil Chambardel emploie des formules parfois peu orthodoxes. Ainsi en est-il de son expression "**premier de ...**" qui signifie "**avant de ...**" ou de "**dudepuis...**" qui signifie simplement "**depuis**".
- 46 L'originalité de son style et de son écriture ne fait que renforcer le caractère spontané de ces lettres qui constituent autant de photographies prises sur le vif, d'événements, d'états d'âmes et de réflexions que le lecteur est invité à partager maintenant.

---

## NOTES

1. A Prouhet, *La Révolution dans le canton de la Mothe St Héray 1789-1800*, Niort, 1909, p6.
2. J Richard, "Promenade historique dans le département des Deux-Sèvres" in *Revue de l'Ouest* du 11 novembre 1843.
3. J Richard, art cit.
4. C Sauzé, *Généalogie de la famille Sauzé (1537-1901)*, Poitiers, 1901, p 56.
5. C Sauzé, "La famille d'un conventionnel", in *Revue poitevine et saintongeaise*, Poitiers, 1893.

6. A Kuscinsky, *Dictionnaire des Conventionnels*, 1917, p 216.
7. C Sauzé, *op. cit.*, p 415.
8. A Prouhet, *Notes sur l'agriculture, le commerce et l'industrie à la Mothe St Héray à la fin de l'Ancien Régime*, Niort, 1912, p 30.
9. C Sauzé, *op. cit.*, p 415.
10. A D des Deux-Sèvres, J 2502, Fond Rivierre, *Livre d'or des protestants du Poitou persécutés pour la foi*.
11. A Kuscinsky, *op. cit.*, p 216.
12. Fonds Dubreuil Chambardel.
13. A Kuscinsky, *op. cit.*, p 216.
14. Fonds Dubreuil Chambardel. Sur l'importance dans la société rurale de la région, des fermiers généraux, on peut citer Jean-Marie Augustin, *La Révolution Française en Haut Poitou et Pays charentais*, Toulouse, Privât, 1989, p 55-56.
15. J Richard, art cit.
16. A Prouhet, *op. cit.*, p 25.
17. Fonds Dubreuil Chambardel, Ecrit de Mr Pierre Lefranc intitulé *Contributions à l'histoire de la famille Dubreuil Chambardel*.
18. C Petitfrère, *Les Vendéens d'Anjou (1793)*, Paris, B N, 1981, p 333-336.
19. M Bordes, *L'administration provinciale et municipale en France au XVIII<sup>e</sup> siècle*, Paris, SEDES, 1972, p 327-342.
20. A Prouhet, *La Révolution dans le canton de la Mothe St Héray*, p 10 - 11.
21. J Richard, *art. cit.*, malheureusement, très peu de cahiers de doléances ont été conservés aux Archives départementales des Deux-Sèvres.
22. A Prouhet, *op. cit.*, p 21 - 33.
23. A D Deux-Sèvres, L 77, série M, dossier n° 4.
24. M Arnault, *La Révolution dans les Deux-Sèvres*, Paris, Jouve, 1905.
25. A D D-S, Série L, 1er supplt 138.
26. J Péret, *Histoire de la Révolution française en Poitou-Charente*, Poitiers, Projets Editions, 1988, p 249.
27. Fonds Dubreuil Chambardel.
28. C Sauzé, *op. cit.*, p 419.
29. A D D-S, J 2502, Fond Rivierre.
30. C Sauzé, *op. cit.*, p 419 - 420.
31. A Prouhet, *op. cit.*, p 36.
32. Fonds Dubreuil Chambardel.
33. Archives parlementaires, Tome XL, p 523.

---

Pierre Dubreuil Chambardel

# Publication introduite et annotée des lettres

---

## 1 – Lettre du 28 octobre 1791

---

- 1 L'Assemblée nationale législative siège depuis moins d'un mois, puisque la première séance a eu lieu le 1er octobre 1791. Pierre Dubreuil Chambardel est donc arrivé à Paris depuis peu de temps et a pris ses nouvelles fonctions de député.
- 2 Dans cette lettre adressée à son fils, ses préoccupations sont diverses et vont des problèmes de gestion domaniale à la grossesse de sa belle-fille. Le thème central concerne les discussions de l'Assemblée sur le sort des émigrés et des prêtres insermentés. Le destin de ces derniers ne sera scellé qu'au cours du mois de novembre 1791. Le 9, un décret les déclare suspects et leur intime l'ordre de rentrer en France, avant le premier janvier 1792, sous peine d'être poursuivis et de voir leurs biens sequestrés<sup>1</sup>. Le 29 du même mois, un nouveau décret est voté contre les prêtres réfractaires, leur enjoignant de prêter serment. S'ils s'y refusent, ils seront considérés comme suspects. Le roi opposera d'ailleurs son veto à ses deux décrets, ce qui ouvrira brutalement son premier conflit avec la Législative.

Je resoit mon amy dans cemomant la lettre qui maprand que vous jouisse dunnt bonne santé[.]Je ne puis tant dire autemps de la mienne[.] un gros rume me donnant la fièvre, je ne cest cequil en résultera[.]Je suis bien aize que tuafiny avec mr Richard<sup>2</sup> [,] sandoute que tu aura tiré quittance[.] je suis fâché de Melle mais bien aize dun autre costé [par] crinte destre gêné,finy avec mr Mangou<sup>3</sup> [,] cy celate genne tu mêle marquera acette fins que je te fasse passer du papier ayant change à 20 pour cens[.] Je désirerai que leconte avec Mr Bonneau fut finyf[.] aussy tost quil cera réglé tuman donnera avis[.] Mr Larchiprest est bien inquiet pour 18 mizérable franc, voit Mr St Jean de la Mothe pour terminer pour les huit charge de bailarge<sup>4</sup> que lui doit Mr Laperche[.] Laperche a payé à Mr St Jean surquoi il faut tenir conte cequil peut avoir payé en 20e<sup>5</sup> pour moi[.] Tu sai que leprix de cette bailarge aesté réglé a 24" ce qui fait 192"<sup>6</sup>.

Le petit billiet deta famme me flate inflnimant, mesure quelle socupe quelquefoi demoi[.] Son souvenir maucupe agréablement[.] assure la je te prie quelle mais toujours présente et que mon absance me fait santir combien je luy suis attaché, je dézire égallement a prandre un succè heureux deson estats<sup>7</sup> pour partagé cesentimant entre elle et son enfans[.] Lassemblée est fort aucupé pour donner des loix aux émigrations et au prestre nonasermanté quiforme de grand trouble dans le royaume[.] Lepain esy auguemanté icy detrois deniers cequi fait murmurer le peuple[.] Tu doit avoir beau pour cemer cart nous avons eucy de leau et maintenant dubeau[.]

Adieu monamy croit moi avec tous les sentiment deton véritable amy.

Pierre Dubreuil Chambardel  
Ta lettre a éprouvé [du] retard parce que tu as mis rue Boucherie au lieu de rue  
Bouchère.  
Paris ce 28 8bre 1791.

---

## NOTES

1. J Vidalenc, *Les émigrés français 1789-1825*, Caen, 1963, p 28-29.
2. Probablement le notaire de Pierre Dubreuil Chambardel
3. Pierre Dubreuil Chambardel a acquis une métairie à Bourleuf qui appartenait à Mr Mangou.
4. Baillarge : variété d'orge qui se sème au printemps.
5. Un des trois impôts directs de la fin de l'Ancien Régime
6. Le signe " signifie livre.
7. Sa belle-fille est enceinte.

## 2 – Lettre du 9 decembre 1791

---

- 1 Pierre Dubreuil Chambardel s'intéresse ici à des questions de pure gestion. De Paris, il continue à gérer ses domaines, en donnant à son fds maints conseils qu'il a pour ordre d'exécuter scrupuleusement. Ainsi fait-il une allusion très intéressante sur l'affermage d'une de ses terres. La dîme étant en principe abolie depuis le décret du 11 août 1789<sup>1</sup>, il estime qu'en conséquence, le fermage doit augmenter et passer de vingt-sept boisseaux de froment à trente ; en chargeant en plus le fermier "de payer toutes les impositions". Cette remarque nous informe donc sur l'application pratique de l'abolition de la dîme. Si dans l'enthousiasme de la nuit du 4 août, celle-ci fut effectivement abolie, très vite des mesures restrictives vont être prises. La loi du 22 avril 1790 précise que la dîme cesse d'être perçue à compter du 1er janvier 1791. Mais la loi du 10 décembre 1790, constitue une restriction de taille puisqu'elle stipule que "les fermiers [...] seront tenus de payer à compter des récoltes de 1791, aux propriétaires la valeur de la dîme qu'ils acquittaient"<sup>2</sup>. Seul le paysan propriétaire est libéré, le fermier ou le métayer restent assujettis à cette néodîme. Pour compléter la législation, un décret du 11 mars 1791 établit que la valeur de la dîme de chaque fermage est fixée à l'amiable ou à dire d'expert. Elle doit être acquittée au propriétaire tous les ans, à la même époque et dans les mêmes proportions que le prix de ferme<sup>3</sup>. La loi est donc claire et Pierre Dubreuil Chambardel l'applique ici attentivement. Si l'abolition de la dîme ecclésiastique est réelle, elle n'est totale que pour le propriétaire. Pour les locataires, la charge demeure identique. Cela explique en partie les troubles agraires qui, de 1791 à 1793, vont secouer les campagnes, les paysans estimant n'avoir rien gagné à la Révolution.

Jay reçu mon cher Chambardel[,] ta dernière[.] Je contai te répondre lorsque jeu leplèsir décrire àton èspouze[.] Il neme fut papisible ayant pour incidire deux séance parjour ce qui melaisse peu de tamps àmoi lequel il faut que je prène sur mon repos ayant plusieurs réponce affaires sur les différente lettre que je recois dela province[,] Tu me dizai parta lettre que le meunier du moulins de Breuil<sup>4</sup> estoit venu tevoir pour mai terre de Chenai<sup>5</sup>[.] Tu peu lui affermé[ ;] elle son affermé 27 boisseau de fromant mais aujourd'hui nayant point de dîme[,] cela fait une auguemation qui méritte attantion[,] Je crois quelle doivent aumoins valloir 30 boisseau en chargeant le fermier depayer touttes les impositions àquoi je pouvai estre imposé[.] Tupeu faire une demande plus forte et nepasser bail que pour trois ans, demande pour podevin 24" en suffrage six canard[,] Je ne sai cy tu aréglé avec Mr Richard pour mais huit charge bailarge[.] Je te réponderai à location de[...], met une affiche pour Bourleuf<sup>6</sup>, tu minformera deceux qui ceprésenteron et je teferai

part demais réflexion ace sujet[.] Faits moi part dece que vaux le blé et si tes  
froment on bonne minne et son bien nés[.] Jespère bien tost des nouvelle demon  
droite<sup>7</sup> et desa mère, je les embrasse tous les deux du meilleur demon coeur[.] Je les  
croit in séparable je veux dire que la mère le noury[.]  
adieu man amy je suis tout atoi ton véritable amy  
Paris à 11 heure dusoir ce 9 décembre 1791.  
Pierre Dubreuil Chambardel

---

## NOTES

1. J Godechot, *Les Institutions de la France sous la Révolution et l'Empire*, Paris, PUF, 1989, p 192-193.
2. A Soboul, *Problèmes paysans de la Révolution 1789-1848*, Paris, Maspéro, 1976, p 148.
3. A Soboul, *op. cit.*, p 149.
4. lieu-dit Le Breuil de Chenay, au sud d'Avon.
5. Pierre Dubreuil Chambardel possède une borderie à Chenay.
6. Endroit où Pierre Dubreuil Chambardel possède une borderie.
7. Il s'agit de son petit-fils, Pierre, né le 29 octobre 1791.

### 3 – Lettre du 19 décembre 1791

---

- 1 Le mois de décembre 1791 est fortement agité par la question de la guerre et Pierre Dubreuil Chambardel apparaît ici comme un témoin privilégié de l'effervescence qui règne à Paris tant à l'Assemblée que dans les rues où le peuple " demande[la guerre] fortement en criant vivre libre ou mourir". Cet enthousiasme n'est pas partagé par tous et des débats houleux ont lieu à l'Assemblée et dans les clubs. Ainsi les joutes oratoires qui opposent, au club des Jacobins, Brissot partisan de la guerre, à Robespierre qui y voit un moyen d'abattre la Révolution, sont-elles un bon exemple des dissensions très vives qui déchirent l'opinion. Il est vrai que le contexte européen et l'attitude du roi encouragent les prises de position très tranchées. Le 29 novembre, l'Assemblée prend directement à partie les puissances contre-révolutionnaires en invitant le roi à " requérir les Electeurs de Trêve, Mayence et autres princes d'Empire qui accueillent les Français fugitifs, de mettre fin aux attroupements et enrôlements qu'ils tolèrent sur la frontière"<sup>1</sup>. Le roi, voyant dans la guerre la possibilité d'un retour à l'Ancien Régime, n'hésite donc pas à saisir la perche tendue par l'écrasante majorité des députés, Feuillants et Brissotins étant d'accord pour des raisons différentes. Il déclare le 14 décembre, que si après le 15 janvier l'Electeur de Trêves n'a pas mis fin aux agissements des rassemblements d'émigrés, il entrera en guerre contre lui<sup>2</sup>. Le contexte international est donc tendu à l'extrême et en France, le courant belliciste l'emporte. Ecrivant ici à sa belle-fille, Pierre Dubreuil Chambardel reste malheureusement très laconique et ne prend guère position. A l'inverse, les préoccupations matérielles liées à sa vie quotidienne semblent beaucoup l'occuper.

Jay reçu votre lettres ma chère fillie qui me remplice dunne vrai satisfaction enaprenant que vous joussié dunnent bonne santé votre fis et vous,[.] L'inquiétude que vous marqué sur la mienne cera rasuré par malettre écrite à votre mari qui a sûrement croisé la votre,[.]Ma santé est acébonne mais le nouveau janre devie quil mafallu prandre directemant aupezé àcelui que jay toujours eu macoûté et me coûte encorre cher,[.] Fait au grand air à la grande dicipation<sup>3</sup> et couché abonne heure, pour estre réduit de ma chambre à l'Assemblée de l'Assemblée à ma chambre et couché tous lessoir à 11 ouminuit,[.] hors l'Assemblée seul aumilieu de Paris, peu detamps amoi pour entretenir ma conrepondance, jay pris le party défaire monordinaire mentrouvant beaucoup mieux,[.] Jugé combien mabaterie de cuisine est bien monté, macave est dunnent barique devin et une barique de cithre directemant tiré de vos cru par lemoiens d'un amy,[.] mon bûché bien garny pour bien me chauffé jusqu'à la fin davril.[.] Que mon pauvre Pierre que je baisse detous

mon coeur[,] que je vous recommande [,] nest til en un âge pour partager avec moi  
[!] Location seroit belle pour lui et pour moi,[,] Il y a lieu de croire que nous auront  
la guerre, en conséquence l'assemblée cy dispose[,] Paris est dans une grande  
fermentation et l'attente fortement encriant[ :] vivre libre ou mourir[!] [,]  
Embrassé votre mary pour moi et lui dire de ne point négliger d'écrire[,] Pour  
vous je voudrai que chaque courrier m'apporte des nouvelles de la mère et des enfants et  
que leur coeur peu leur exprimer le tendre expression de mes vœux  
souvenir,[]

Adieu ma chère fille[,] croie moi avec tous les sentiments d'un véritable amy[,]

votre très humble et très obéissant serviteur

Pierre Dubreuil Chambardel.

Paris ce 19<sup>bre</sup> 1791 10 heures du soir.

---

## NOTES

1. M Vovelle, *La chute de la monarchie*, Paris, Points Seuil, 1972, p 249.
2. B Benoit, *Les grandes dates de la Révolution française*, Paris, Larousse, 1988, p 35.
3. "Dicipation" est synonyme ici d'activité.

## 4 – Lettre du 25 avril 1792

---

- 1 Durant les premiers mois de l'année 1792, l'agitation est grande tant dans l'ensemble du pays qu'à l'Assemblée. La guerre semble imminente. Aux frontières, la tension monte. Malgré la bonne volonté apparente de l'Electeur de Trêves, qui tente vainement de disperser les émigrés, ceux-ci restent groupés. L'Assemblée se prépare donc à la guerre votant dès décembre 1791, des crédits et nommant des généraux. En janvier Talleyrand est envoyé en mission à Londres pour tenter de trouver des appuis, sans succès<sup>1</sup>. Parallèlement, en France, les émeutes se multiplient, mêlant jacqueries pour l'abolition définitive et totale de la féodalité, pillages de boutiques et résistances religieuses. C'est donc dans une situation intérieure particulièrement troublée, qu'intervient un élément décisif. Le 1er mars 1792, l'Empereur Léopold II meurt laissant la succession à son fils : le belliqueux François II. Les événements s'enchaînent alors très vite. Le 25 mars, un ultimatum est remis au nouveau "Roi de Bohême et de Hongrie", imposant la dispersion immédiate des émigrés qui se maintiennent en Rhénanie<sup>2</sup>. L'ultimatum ayant été repoussé, le 20 avril 1792, l'Assemblée vote la déclaration de guerre, à une écrasante majorité (seulement douze voix contre). Pierre Dubreuil Chambardel revenu dans la capitale après un congé de trois semaines, informe ici son fils de cette nouvelle peu surprenante.

Paris ce 25 avril 1792

Mon cher Chambardel[,] je suis arivé desamedy dernier après avoir éprouvé trois jours de retard àPoitiers[,] Jay esté enroutte acé malheureux davoit éprouvé macolique qui necessera vraisamblablement qu'à la mort[,] Je serai en acé bonne santé présentement ci cette mauvaize colique nece faisoit journallemant resantir, mais yeux son mieux sans estre toalemant guéri[,] Marque moi si tu a vandu monblé et réglé avec Mr Richard St Jean pour les huit charge bailarge de lannée dernière[,] La gellaie afait icy grand tort auvignie[,] Le samedi matin 21<sup>3</sup> [,] la guère est enfins décidé et déclaré auroi dongrie et de bouame<sup>4</sup> ;on espère quelle aupèrera la tranquillité, les trouble duroiaume<sup>5</sup> commence àce calmer[,] Paris jouit de la plus grande tranquillité[,] Jambrace detout moncoeur ton épouze et ton fils, ci mad Taisserault<sup>6</sup> est cheztou dis lui mille chose honeste dema part[,] Je suis tout àtoi ton véritable amy.

Pierre Dubreuil Chambardel

---

## NOTES

1. B Benoit, *op. cit.*, p 35.
2. JP Bertaud, *Initiation à la Révolution française*, Paris, Perrin, 1989, P 145.
3. Erreur de date de Pierre Dubreuil Chambardel. C'est le 20 avril et non le 21 que l'Assemblée ayant proposé de déclarer la guerre, Louis XVI vient annoncer que les hostilités sont ouvertes.
4. Le roi de Hongrie et de Bohême à savoir François II.
5. Allusion aux différentes révoltes qui ont eu lieu durant l'hiver 1791-92 et au printemps suivant, mouvements contre-révolutionnaires ou des émeutes frumentaires.
6. Il s'agit de la belle mère de son fils.

## 5 – Lettre du 1<sup>er</sup> juillet 1792

---

- 1 Entre la déclaration de guerre du 20 avril et la présente lettre, de nombreux événements ont bouleversé une France déjà fort malmenée. Pierre Dubreuil Chambardel, dans le ton qu'il donne à cette lettre, traduit bien l'effervescence dans laquelle est plongée l'Assemblée Législative "où il faut au moins passer dix heures par jour". C'est aussi la première fois qu'apparaît le thème du complot qui va hanter l'esprit des députés. Il est vrai que le contexte s'y prête largement. Le début des opérations militaires s'est soldé par de cuisants échecs, pour des troupes françaises désorganisées et dirigées par des généraux pusillanimes. Ainsi, le 29 avril, la colonne partie de Lille pour prendre Tournai se replie en désordre et massacre son général, le ci-devant Dillon accusé de trahison<sup>1</sup>. Ces défaites amènent les Girondins, au pouvoir depuis le 15 mars, à adopter différentes mesures. Le 27 mai, l'Assemblée vote la déportation de tout prêtre réfractaire sur simple demande de vingt citoyens actifs. Le 29 mai, c'est la garde constitutionnelle du roi, composée de 6000 hommes qui est licenciée. Enfin, le 8 juin est décrétée la levée dans le département de 20000 gardes nationaux volontaires, pour assister à la fête de la Fédération puis former un camp protégeant la capitale<sup>2</sup>.
- 2 La partie de bras de fer entre le roi et l'Assemblée commence alors. Le 11 juin, Louis XVI oppose son veto aux décrets du 27 mai et du 8 juin et congédie les ministres girondins. Les Parisiens s'agitent et manifestent aux cris de "Un seul maître : la loi". Le 20 juin enfin, les sans-culottes des faubourgs St-Antoine et St-Marcel, envahissent les Tuileries et somment vainement le roi de retirer son veto.
- 3 En ce début du mois de juillet Pierre Dubreuil Chambardel se trouve donc plongé au cœur d'un Paris plus tumultueux que jamais. Il exprime ici à la fois ses craintes quant à l'avenir de la Nation et ses espoirs dans la ferveur patriotique.

Paris, ce 1<sup>er</sup> juillet 1792

Jay reçu ma chère fille votre lettre ensemble vos reproches sur mon si lance et votre inquiétude sur ma santé,[.] Je suis sensible autant que je le dois sur l'intérêt que vous m'avez montré par rapport à ma santé qui n'est pas totalement dans sa situation ordinaire.[.] Mon silence ne doit point être interprété à un défaut de vous assurer que vous me trouvez toujours présente et que c'est le sentiment le plus doux que je puisse éprouver ; soiez en donc convaincue ou vous me feriez injustice.[.] Je dois tous mes moments à l'Assemblée où il faut au moins passer dix heures par jour,[.] La grande fermentation et la triste position où se trouve le pays<sup>3</sup> ne peut laisser un seul moment libre à tous ceux qui ont le bien public en vue.[.] L'orage est grand ma

chère fillie [,]le volquand prest à esquelater[.] Quel en seron les effaits[ ?] Lon nansait rien, il ne peut y avoir que la fermette et l'obèissance à la loi qui puisse sauver lempire[.] Tous bon citoins doit cetenir àson poste et préféré la mort à lesclavage[.] Voilà ma résiniation, je nesuis nullement effraie des bruits de dissoudre l'Assemblée et dégorger les vrai patriotes<sup>4</sup>,[.] A que desans quil fauderoit quil coula premier<sup>5</sup> que ces dessins fussent exécuté [!] Les lâche qui veulle détruire tout périron ou il randeron désert le plus beau royaume de lunivers,[.] Je suis sansible au resouvenir demadame votre mère[,] je vous prie delui dire mille chose honneste de mapart[.]

Adieu ma chère fillie, je vous embrasse tous les trois et mecroié votre sincère amy.

Pierre Dubreuil Chambardel

Je conte écrire à votre mari pour mardy nayant pas le tamps pour aujourdhui ; quil fasse voir alaposte vandredi.

---

## NOTES

1. M Reinhard, *La chute de la Royauté*, Paris, Gallimard, 1969, p 278 à 280.
2. JP Bertaud, *op. cit.*, p 147.
3. Expression fréquente de l'époque pour désigner le Royaume de France.
4. Allusion aux bruits de complots et de trahison parfois fondés. La Fayette a secrètement proposé à l'ambassadeur autrichien une suspension d'armes qui lui permettrait de retourner son armée contre Paris et d'y établir un pouvoir fort. (M Reinhard, *op. cit.*, p 309).
5. "premier" : avant.

## 6 – Lettre du 7 juillet 1792

---

- 1 Depuis la journée du 20 juin, sans résultat mais décisive car, selon la phrase de Roederer, "le trône était encore debout mais le peuple s'y était assis, en avait pris la mesure"<sup>1</sup>. Paris, comme l'écrit notre député, "est dans la plus grande fermentation". Les événements du 20 ont donné naissance, dans l'opinion nationale, à l'Assemblée et dans les clubs, à des clivages entre ceux qui y voient une atteinte à la personne royale et à la monarchie constitutionnelle, et ceux qui, dénonçant les tergiversations du roi, applaudissent à l'initiative populaire. La Législative, profondément divisée, oscille entre ces deux attitudes tandis que dans les rues, le peuple s'agite. Des incidents mettent parfois aux prises Fayettistes et Jacobins. Aussi Pétion, maire de la ville, fait afficher un avis pour recommander le calme ainsi que le respect du roi.
- 2 La situation militaire accentue encore la confusion. Les mauvaises nouvelles provenant des frontières arrivent journellement à Paris et l'opinion met rapidement en cause la probité des généraux. La Fayette est le premier visé puisque, le 29 juin, profitant d'un passage en revue de la Garde Nationale par le roi, il pensait tenter un coup de force et marcher sur les Jacobins. Seule l'hostilité de Marie-Antoinette fit échouer le projet. Le climat dans la capitale comme en province paraît donc assez explosif. Ce n'est qu'au début du mois de juillet que l'Assemblée abandonne ses hésitations pour passer aux actes. Le 3 juillet, l'orateur girondin Vergniaud propose à la tribune un large plan d'action, appelant le roi à se rallier à l'Assemblée et surtout énonçant l'idée de déclarer la patrie en danger. Pierre Dubreuil Chambardel dans cette lettre y fait largement référence, mêlant comme à son habitude, grands événements politiques et gestion de ses biens.

Paris ce 7 juillet 1792.

Jay reçu ta lettre mon cher Chambardel[,] laquelle m'annonce que tu as fait marché pour faire levé mais foin[.] Tu m'obligera de me faire informer de ce qu'il peu à peu près avoir eu de foin à Bougon et dans la Rabaudière<sup>2</sup>, tu m'annonce également quel destination je veux donner à l'argent que Mr Cardel Chamard t'a conté lorsque Perot aura payé la bailarge rentré[.] Tu me le marquera et pour lors je tant marquerai la destination[.] Tu me demande de te faire passer de petite coupure d'assignat<sup>3</sup>, elle ne son point encore en émission aussy tost quelle le seront je tant ferai passer[.] Ton frère Dubreuil est icy de hier venant de Lisle ayant passer par Nante<sup>4</sup>,[,] Paris est dans la plus grande fermentation[.] Lon crin que le sans ne coule[.] à tous momant il circule que l'attente des mal veillant est dé gorgé tous les bonpatriote de l'Assemblée[.] Je ne suis nullement effrayé de ces bruit[.] décidé à la mort plustost que d'abandonner mon poste[;] l'orage est grand[,] jusqu'à quel point yratil

premier d'avoir le calme[ ?] On ensoit rien inci que duravage quil fera, toutes  
 lempire est levé qui veul la Constitution ou lamort, il arive journallemant des garde  
 nantionale<sup>5</sup> detoutes les partie de lampire[.] LAssemblée par un décret a invitté  
 tous les boncitoins àsarmer pour la défance de sa liberté<sup>6</sup>[.] La Fédération qui cefera  
 le 14 du courant cera immance[.] Larmé du roi depruce arive tous les jours<sup>7</sup>[.]  
 LAssemblée doit envoyer auroi un message de soixante de ces mambre<sup>8</sup> pourlui  
 représanter cest obligation et les droits delanation,[.]  
 Adieu je vous embrasse tous et suis ton véritable ami.  
 Pierre Dubreuil Chambardel

---

## NOTES

1. M Reinhard. *op. cit.*, p 330-350.
2. Lieux situés au sud d'Avon.
3. Les assignats, obligations portant intérêts avant d'être papier monnaie, furent créés en Décembre 1789. La Constituante émis d'abord de grosses coupures, puis en raison des besoins de numéraires, les Assemblées créèrent des coupures de plus en plus petites : le 17 décembre 1791, la Législative décida l'émission d'assignats de 25, 10 et 5 livres puis de 10, 15, 25, et 50 sous, ce qui accentua la dépréciation des assignats. (J Godechot, *op. cit.*, p 180-186).
4. Il s'agit de Pierre Jean né le 22 mars 1754. Nous ignorons la cause de ce détour par le grand port de l'Atlantique.
5. Il s'agit des gardes nationaux convoqués par l'Assemblée Législative dans son décret du 8 juin, créant un camp de 20 000 Fédérés pour protéger Paris ; décret auquel le roi a opposé son veto. (J Godechot, *op. cit.*, p 128 ; C Petitfrère, "Fédérations" in *Dictionnaire hist. de la R. F.*, PUF, 1989, p 439-440.).
6. Le décret déclarant la patrie en danger ne fut votée que le 11 juillet mais dès les 4 et 5 juillet, l'Assemblée avait défini les mesures qui suivraient l'éventuelle proclamation de la patrie en danger. (M Reinhard. *op. cit.*, p 356).
7. La Prusse liée à l'Autriche par un traité secret que les Français ignoraient, entre en guerre. Ses troupes commandées par Brunswick menacent directement le territoire.
8. Un discours prononcé par Vergniaud le 3 juillet, préconise l'envoi d'un message au roi afin de le rallier à la cause révolutionnaire et de faire cesser l'utilisation du veto qui entrave trop souvent à son gré la politique de l'Assemblée.

## 7 – Lettre du 17 juillet 1792

---

- 1 Juillet 1792 apparaît véritablement comme le mois de tous les dangers. Les contemporains en ont eu vivement conscience puisque le 11 juillet, l'Assemblée a voté un décret déclarant la patrie en danger. Il est vrai que l'avancée des troupes prussiennes de Brunswick et des émigrés se fait de plus en plus menaçante. Parallèlement, l'arrivée des Fédérés dans la capitale a accéléré le processus révolutionnaire qui aboutira à la journée du 10 août. En effet, dès le 12 juillet, les Fédérés inscrivent à leur programme la nécessité de suspendre le roi avant leur départ pour les frontières<sup>1</sup>. Malgré l'absence de nombreux Fédérés tels que les Marseillais qui n'arriveront qu'à la fin du mois, la fête du 14 juillet est un succès avec selon les journaux de l'époque, plus de 500 000 assistants et participants. La présence à Paris de ces hommes armés, ardents défenseurs de la cause révolutionnaire ne contribue guère à apaiser le climat politique. Pierre Dubreuil Chambardel en témoigne ici, déplorant "le déffault d'intelligence dans l'assemblée" c'est-à-dire l'absence de consensus et "l'opposition de sentiments". L'enjeu immense des questions soulevées à l'Assemblée, telles que la suspension du roi ou le recours au peuple pour une nouvelle insurrection, font apparaître des clivages très nets et entraînent des débats tumultueux. Pierre Dubreuil Chambardel est tout à la fois critique et inquiet pour l'avenir du pays qu'il ressent assez justement comme étant au bord du chaos.

Paris ce 17 Juillets 1792.

Jay reçu mon cher Chambardel[,] une lettre de Mr Riche<sup>2</sup> qui manonce létats dimposition<sup>3</sup> à laquelle je suis imposé dans les paroisse de Bougon et d'Avon[.] Cette imposition monte dans ces deux paroisse à près de douze cent livres [,]taxe ci exorbitante quil faut denécésité que je porte ma plinte devant les hotorité constituée[.] Pour y parvenir, il faut leplus prontement quil tecera possible me faire passer un estats deestimation bien sirconstancié que les deux municipalité onfait pour les pré Binot et La Courance entre les deux municipallité de Bougon et Avon, faire attantion ci lobjets de Bourleuf et de Javersai<sup>4</sup> est compris dans lestimation générale[.] Comme je peut avoir besoin du bail de Piedmorinf[,],je te ranvoys lacoppie que tu mavez envoieé à cette fins de la recoppier ente conformant de retranché tous ce que jay raié comme tu levèra. Cela étant entre toi et moi tu aura soin de signier cart je présume que jaurai besoin dans faire représentation, faits moi passer letouts leplus tost quil tecera possible[,]. Les ennemi dudehors savance [,]ceux dudedans lève hautement lateste[.] Enfin[,]. nous voilà dans les plus grand danger[ ; ] quand résultera til[ ? ] Je nan sait rien ci cènest queje regarde lempire à deux doits de saperte, par le déffault d'intelligence dans l'Asssemblée[.] Différente nouvelle plus affligente lesune que les autre ce sucède et présente dans lasssemblée

des séances si orageuse par l'opposition de sentiments qu'il semble que chacun oublie ce qu'il est, adieu mon ami, croit moi ton véritable ami.

Pierre Dubreuil Chambardel

Aussitôt que les petites coupures assignées seront en circulation et que je pourrai en avoir[,] je tant ferai passer[.] Dans les cas où l'on vous refusera de vous payer les rentes[,] je vous conseille de vous présenter par devant le juge de paix pour assurer votre indemnité.

---

## NOTES

1. M Reinhard. *op. cit.*, p 360-365.

2. Ami de Pierre Dubreuil Chambardel qui fut un de ses électeurs.

3. Il s'agit de la contribution foncière, un des trois impôts nouveaux (avec la mobilière et la patente). Comme la taille ou la capitation d'Ancien Régime, la foncière est un impôt de répartition : chaque année une somme fixée par l'Assemblée, doit être répartie entre les départements, puis les contribuables au prorata des revenus nets de chaque propriété évaluée par les municipalités, d'où les plaintes du député.

4. Il s'agit de Bourgneuf et de Javersais.

## 8 – Lettre du 21 juillet 1792

---

- 1 Après l'appel au peuple lancé par l'Assemblée le 11 juillet et repris par Louis XVI dans des termes très patriotiques, les Français se mobilisent. Une première levée de volontaires nationaux, tirés des gardes nationales avait été faite dans l'été 1791, en vertu du décret du 21 juin. Le 12 juillet 1792 l'Assemblée décide de constituer 42 nouveaux bataillons de volontaires. Chaque jour, des volontaires affluent vers les bureaux de recrutement pour s'enrôler et défendre la nation. On en compte plus de 4000 en trois jours<sup>1</sup>. Ils suivent en cela les bataillons de Fédérés qui arrivent toujours plus nombreux dans la capitale. Les 2500 présents au 14 juillet voient leurs effectifs gonfler pour atteindre 2900 le 18, 3600 le 23. Les sections parisiennes, elles aussi s'organisent et font entendre de façon toujours plus véhémement leurs revendications. Celles-ci rejoignent sur de nombreux points celles des Fédérés, à savoir la déchéance du roi et de certains généraux, et la convocation d'une Convention. Le 17 juillet, les Fédérés présentent une pétition rédigée par Robespierre contre La Fayette, contre l'état-major de l'armée et surtout contre le roi dont la suspension est demandée.
- 2 Les troubles vont donc croissants et Pierre Dubreuil Chambardel en est un témoin privilégié. Il nous relate la violence des événements parisiens en même temps que les discussions toujours agitées de l'Assemblée, en particulier sur les biens des émigrés. Enfin, l'armée est mise en cause à travers une critique très nette de La Fayette qui apparaît comme l'homme à abattre. Comment expliquer la situation de l'ancien héros de l'indépendance américaine dont la popularité était si grande ? En fait depuis le 17 juillet 1791, date de la fusillade du Champ de Mars dont il fut l'instigateur, La Fayette, devenu général de l'armée du Nord, a fait preuve d'une attitude équivoque. Il n'hésite pas à jouer un double jeu dangereux. Dès le 3 juillet il est vivement attaqué à la tribune de l'Assemblée par le girondin Vergniaud. Rejeté par le couple royal, discrédité aux yeux de nombreux députés, il est à la fin du mois de juillet accusé, non sans raison, de trahison.

Paris ce 21 juillet 1792.

Jay reçu mon cher Chambardel[,] ta lettres qui manonce mauvaize récolte enfoin et des pluie considérable qui leure on porté préjudice[,] plusieurs départemant anonce les mesme effaits[,] Tu memarque que Mr Fouquet<sup>2</sup> a obtenu une santance par déffaulte pour des lots et vante<sup>3</sup> [,il doit connaitre la loi il faut lalaisser aller son train[.] Monsieur Guillion doit avoir une lettres par laquelle je lui dit avoir payé à Mr Garand ceque je doit cequi est facile à vérifier, voile enconséquence[.] Vraisemblablement ta dernière a croisé lamienne par laquelle je te demande de

mefaire passer l'estimation qu'on fait les municipalités d'Avon et Bougon et à quoi je suis imposé[,] il me faut tous les articles tel qu'il son incéré dans la matrice du rôle<sup>4</sup>[.] N'oublie point de me circonvenir tout, tu comprendra Bourleuf et le Petit Javarsai et tous ce que j'ai dans les deux municipalités[.] Surtout n'oublie pas l'estimation telle quelle on est faite, tu me fera également passer comme je te le demande notre bail en te conformant à ma lettre, le tout le plus tôt qu'il te sera possible[.]

Tu me demandes des nouvelles de ce qui se passe ici[.] La fermentation continue de plus en plus à Paris, tous les esprits sont divisés pres à sans trégorger[.] Des mal intentionnés cherchent à diviser le peuple et l'arrêter l'un contre l'autre à cette fin de faire tous périr[.] Hier un rassemblement<sup>5</sup> immense avoit pour objet de se porter à l'assemblée et chez le roi mais la prudence et la sagesse de la municipalité active et surveillante a su le diriger, le jour a été assez calme après une matinée aussi aurore, le tocsin et le général c'était fait entendre dans tous les quartiers de Paris, [.] Cette effrayante scène est terminée par la mort de Monsieur Duméni<sup>6</sup> membre de l'assemblée constituante qui a été assassiné[.] Son dessin étoit d'empêcher le peuple de le faire punir avec la garde nationale, par là commencer la guerre civile dans Paris[.] Le peuple a eu assez de force pour résister à cette provocation et prévoir les indignes provocations et insinuations de Mr Duméni donc le dessin a été de fin à décevoir pour lui[.] Cette malheureuse scène est passée sous les yeux de l'assemblée sur la place qui s'appelle des Tuileries<sup>7</sup>[.] Tout va très bien l'ennemi [.] c'est plus grand ennemi [:] la cour et partie de l'assemblée, mille fois plus dangereux que ceux d'ailleurs[.] Que l'orage est grand [!] Quel en sera le résultat [?] Je l'ignore mais bien décidé à la mort plus tôt que de laisser abandonner mon poste et manquer à tous ce que je dois à jamais commettant[.] Voilà mon ami ma résignation[.] J'ai suivi tes conseils à l'attachement que tu as pour moi et tes craintes à la possibilité de ton cœur, n'en croit pas assez lâche d'abandonner mon poste par la crainte de la mort. ma fermeté et ma constance justifions à jamais commettant que je suis digne du choix qu'il on fait de moi en me confiant le dépôt sacré de la Constitution, toi même n'aura jamais à rougir de l'être fils d'un homme qui a fait ces devoirs et ceux de ces commettants[.] Un grand nombre de membres sont dans la même résolution et il faut espérer que la fermeté et l'énergie de l'assemblée la fera parvenir au point de tout réduire[.] c'est l'ennemi tant du dehors que d'ailleurs[.] elle vient de rendre un décret pour vendre tous les biens des émigrés<sup>8</sup> au profit de l'État en dédommagement des frais énormes que la guerre occasionne[.] Nos armées non seulement sur la défensive[.] on parle très mal et on regarde comme un traître M de La Fayette[.] A que les hommes entendent mal leur propre intérêt [!] Lui qui pouvoit jouer un si bon rôle eut voulu, mais l'ambition l'a perdu[.] Je ne mérite point les reproches de ton épouse[.] Je t'embrasse de tout mon cœur et son fils et suis tout à toi ton véritable ami.

Pierre Dubreuil Chambardel

Je n'ai pas un seul moment à moi[.] Tous les jours il faut passer douze heures à l'Assemblée[.] Mais yeux sont toujours mal[.] Quelque député c'est par l'absence son accablé pour partir et laisser inciter leur poste.

---

## NOTES

1. M Reinhard. *op. cit.*, p 364-366.
2. Ami de Pierre Dubreuil Chambardel, qui occupe comme lui la fonction de fermier général de domaines.
3. Droit seigneurial prélevé lors des achats de biens fonciers. La loi du 15 mars 1790 fixant les modalités d'abolition de la féodalité, en fait un droit rachetable. Mais dans beaucoup de familles,

la terre passait aux enfants et ces droits n'étaient jamais payés. En conséquence, les paysans eurent souvent recours aux tribunaux pour éviter de racheter un droit qu'ils n'acquittaient pas auparavant. (J Godechot, *op. cit.*, p 195.)

4. Il est question de la matrice du rôle foncier constituée par les autorités locales, comportant tous les biens imposables de la commune. (J Godechot. *op. cit.*, p 165).

5. Allusion à un incident assez vif qui a éclaté aux Tuileries entre patriotes et familiers de la cour. (M Reinhard. *op. cit.*, p 366).

6. On ne trouve trace de cet incident ni dans les archives parlementaires, ni dans les ouvrages concernant cette période. D'après la liste donnée par Edna Hindie Lemay, il n'y a aucun constituant de ce nom. Peut-être s'agit-il d'un récit de propagande ou d'une fausse rumeur que le député accrédite sans hésitation.

7. Terrasse des Feuillants qui se situe entre la salle du Manège où siège la Législative, et les Tuileries.

8. Erreur, à cette date, l'Assemblée discute du décret relatif aux biens et revenus des émigrés ne sera voté que le 28 juillet 1792.

## 9 – Lettre du 6 août 1792

---

- 1 Alors que l'on approche de la date fatidique du 10 août, cette lettre dont l'objet principal est le règlement d'un problème de succession, dépeint l'effervescence croissante dans laquelle est plongée la population parisienne. Arrivé à destination le 28 juillet et publié le 3 août, le manifeste du général autrichien Brunswick ne fait que précipiter les événements. Rédigé par un émigré, un certain Limon<sup>1</sup>, cet écrit violent et comminatoire, se révèle être une véritable provocation, menaçant les Parisiens d'"une vengeance exemplaire" s'il était fait le "moindre outrage à la famille royale"<sup>2</sup>. Cet acte maladroit n'entraîne pas le mouvement de panique escompté, mais au contraire un sursaut patriotique exemplaire. De plus, il compromet encore davantage le roi et sa famille sur lesquels pèsent toutes les suspicions. Un projet d'évasion est d'ailleurs dénoncé par Robespierre au Club des Jacobins au soir du 5 août. Dans la nuit du 5 au 6 août, Louis XVI et sa famille devaient s'enfuir pour Rouen où les attendait le duc de la Rochefoucauld. Cette fuite organisée par des royalistes constitutionnels n'eut pas lieu, le roi ne se décidant pas à suivre des gens qu'il détestait. Cela n'empêcha pas la foule de se masser aux Tuileries. Une note déclarant que le roi s'était enfui vers 2 heures du matin mais avait regagné le château après avoir été reconnu par une sentinelle, fut répandue. Pierre Dubreuil Chambardel nous faisant part ici de ce projet avorté a probablement eu connaissance de cette note. C'est pourquoi il remarque que "lon parle beaucoup de déchéance". En effet, le 3 août, 47 des 48 sections parisiennes envoient Pétion présenter à l'Assemblée une pétition réclamant la déchéance du roi et de la dynastie. Le débat étant ajourné au 9, l'agitation est à son comble. Les sections comme les Fédérés préparent l'insurrection que notre député pressent imminente puisque "atouts incetant lon crint que le sans ne coulle chacuns étant continuellemant sur le quivive". Désormais la thèse du complot aristocratique apparaît comme un fait démontré. Patriotes, mouvements sectionnaires et Fédérés se préparent à répondre aux nobles et aux Suisses postés aux Tuileries depuis le 4 août<sup>3</sup>.

Paris ce 6 Aoust 1792

Je resoit ta lettre mon cher Chambardel[,] laquelle maprand lafins sinistre de M Maisonneuve4[.] C'est lordre dela nature que tous finice mais que cette fins est malheureuze lors que elle est prématuré par des causes aussi funestes, tevoilà dans lambaras[.] Je croit que tu aura esté acésage pour voir Mr dela Salle pour tes intérêt et ceux dela veuve que jestime de voir estre cecrupuleuzemant examiné[.] Autant queje peux lecroire, je pence pour tes inthérest que laveuve de veroit

renoncer à la communauté et sans tenir à ces droits, parce que sur cette même communauté tu y a une hypothèque prélevée pour le reliquat du compte qui te doit, [...] Quand ensuite la veuve rapellerait ces droits sur ce qui pourrait rester de la tenue et affecte pour la somme promise par ton contrat de mariage. Voilà ce que ma réflexion me fournit, [...] c'est à toi à les balancer avec ce qui compose cette même communauté et de te diriger toujours sur les conseils et la prudence de M de la Salle, qui t'indiquera le vrai chemin que tu dois tenir, communique lui maître à cette fin de peiper tous les intérêts, [...] Fais moi passer le plus tôt qu'il te sera possible les états que je t'ai demandé, [...] Paris continue toujours dans la plus grande fermentation, [...] Atouts incertain on crint que le sans-culotte chacun étant continuellement sur le qui-vive, [...] Le roi atanté la nuit du samedi au dimanche décéda, [...] Il en a été empaillé, [...] cinq de ces complices ont été arrêtés, on parle beaucoup de déchéance, enfin l'esprit s'en est allé à sa dernière période, [...] Enfin quand résultera-t-il [?] Je ne sais rien, je suis résigné à tous les événements et les attends avec fermeté, [...] Présente à madame Maison mille choses honnêtes de ma part et rassure combien je suis vivement affecté des fâcheuses circonstances où elle se trouve, [...] Embrasse ton épouse et ton fils pour moi et me croi ton véritable amy.

Pierre Dubreuil Chambardel

---

## NOTES

1. M Reinhard, *op. cit.*, p 376.
2. A Soboul, *La Révolution française*, Paris, Ed Sociales, 1983, p 243.
3. M Reinhard. *op. cit.*, p 377-378.
4. Il semble que cet homme fasse partie de la belle famille de son fils, mais aucun document ne l'atteste avec certitude.

## 10 – Lettre du 11 août 1792

---

- 1 Pierre Dubreuil Chambardel est plus que jamais un témoin privilégié d'un fait historique sans précédent en France : la chute de la royauté, le 10 août 1792. Au coeur de l'événement puisqu'il écrit de l'Assemblée, il relate sur le vif, les principaux épisodes de la prise des Tuileries.
- 2 Depuis quelques temps, les préparatifs en vue d'une insurrection étaient de plus en plus nets et se faisaient au grand jour. Ainsi, le 4 août, l'Assemblée est saisie d'un ultimatum émanant de la section des Quinze-Vingt : si les députés ne se décident pas à voter la déchéance, les citoyens se réuniront en armes le 9 août à minuit. Or, ce même jour, la Législative se sépare à 19 heures sans avoir pris aucune décision<sup>1</sup>. Les dés sont alors jetés et les sectionnaires comme les Fédérés se préparent à l'attaque. Si les sans-culottes sont prêts à marcher, l'organisation et la coordination n'est pas parfaite et l'incertitude quant à l'issue du combat reste entière. Ce n'est que vers 5 heures du matin, le 10 août, que les sections se mettent d'accord. Santerre et les sans-culottes du faubourg St Antoine longeront la rive droite, Alexandre avec ses hommes la rive gauche ; tous deux accompagnés des Fédérés marseillais et bretons. La jonction se fait sur le Pont Neuf et les insurgés envahissent la place du Carrousel.
- 3 Dans le même temps, Santerre est réclaté à l'Hôtel de Ville où s'est constituée une Commune Insurrectionnelle. Il devient alors chef de la garde nationale parisienne qui désormais ne soutient plus le roi<sup>2</sup>. Vers dix heures et demie, celui-ci se réfugie avec sa famille à l'Assemblée, alors que les premiers manifestants mal armés se ruent sur les Tuileries où une fusillade déclenchée par les Suisses fait plusieurs centaines de morts et de blessés. L'arrivée en force des Fédérés renverse la situation et la foule persuadée d'avoir été entraînée dans un piège, massacre les défenseurs du château. Dès lors celui-ci est pris et pillé, la victoire populaire est incontestable. Dans l'après midi, l'Assemblée qui siège depuis le neuf à 23 heures<sup>3</sup> et dont l'effectif est réduit, vote la suspension provisoire du roi et son internement. Une page est tournée, c'est la fin de la monarchie constitutionnelle, voulue par le peuple de Paris dont le rôle devint prépondérant.
- 4 Outre l'intérêt d'un témoignage "à chaud" que nous fournit cette lettre, elle nous donne une information nouvelle et importante sur la situation de la famille royale, si du moins Dubreuil-Chambardel ne s'est pas trompé. Placés dès leur arrivée dans une loge derrière le fauteuil du président, le roi et sa famille y sont encore vers 18 heures. Or Pierre

Dubreuil Chambardel nous informe qu'à deux heures du matin le 11 août, ils n'ont toujours pas été transférés. On imagine la tension qu'une telle présence pouvait susciter parmi les députés ! L'Assemblée Législative comptait les installer au Palais du Luxembourg disponible depuis l'émigration du comte de Provence. Mais la Commune exigera le 13 août leur transfert à la Tour du Temple sous sa surveillance.

A l'Assemblée à 2 heures du matin, samedi 11 Aoust 1792.

Mon cher Chambardel[,] nous sommes dans la plus grande fermentation[,] Hier vaudredy à minuit le général et le tosquin ce faisoit entendre dans tous les quartiers de Paris[,] Lorage grosisants toujours[,] à dix heures le volcan est ouvert, la commotion terrible[,] Il est mort environ cinquante minutes plus de quatre mille hommes<sup>4</sup>[,] Cette session a été commencée par les Suisses[,] les anciens gardes du roi et les chevaliers dupoiniart<sup>5</sup> qui ont commencé à tirer les canons chargés à cartouche, qui ont beaucoup fait de mal[,] Ce feu a été terrible[,] tous Paris accourus aux armes et au secours[,] Dans le premier moment les ennemis renfermés aux Tuileries au nombre de quinze cents qui ont été passés au fil de l'épée[,] Premier feu[,] le roi qui s'étoit réfugié est venu se réfugier avec sa famille dans le jardin de l'Assemblée et dans ce moment il y son encre[,] Le feu a fait grand dommage au château[,] L'Assemblée vient de suspendre le roi[,] ramplace tous les ministres[,] Celui de la guerre<sup>6</sup>[,] il vient de voir contre lui un décret d'accusation[,] Cette terrible journée du vaudredy 10 Aoust donne toutes les villes a été dans la plus terrible agitation[,] Dans ces moments[,] à deux heures[,] des commissaires viennent nous annoncer que le calme commence à se faire sentir[,] Je t'ai fait part des principaux faits, car les ennemis n'ont pas été prévus leur intention étoit de porter à l'Assemblée pour égorger tous les patriotes, il nous a fait supporter la peine de la perte de leur vie[,]

Adieu mon ami[,] je ne puis tant dire davantage[,] Je suis toujours ton ami.

Pierre Dubreuil Chambardel

J'embrasse ta femme et ton fils[,] J'ai reçu ta lettre sans l'avoir vue[,] Je t'écrirai mardi[,] fait voir à la poste samedi.

## NOTES

1. M Reinhard. *op. cit.*, p 378-390.
2. Le commandant de la garde nationale, Mandat, venant d'être destitué et assassiné. (JP Bertaud, *op. cit.*, p 158).
3. M Reinhard, *op. cit.*, p 395.
4. Chiffre inexact mais qui montre combien cette bataille des Tuileries parut meurtrière aux contemporains. Le nombre total des victimes, morts ou blessés, aurait été d'environ un millier dont 600 du côté des défenseurs et moins de 400 chez les insurgés, certaines sections telles celle des Quinze Vingt ayant été durement touchée. (JP Bertaud. *op. cit.*, p 159 et M Reinhard. *op. cit.*, p 409).
5. Il s'agit des forces armées chargées de la défense des Tuileries. Les Suisses dévoués au roi, armés et disciplinés, sont près d'un millier. Des bataillons de gardes nationaux sont aussi présents mais leur soutien au roi n'est pas sûr. Enfin, l'entourage du roi avait lancé près de 2 000 convocations à d'anciens gardes du corps, à des nobles dévoués ou à de vieux serviteurs de la royauté. Seulement deux à trois cents d'entre eux répondirent à l'appel. En dehors des gardes nationaux qui se révélèrent peu sûrs et des Suisses qui payèrent un lourd tribut, les Tuileries étaient défendues par deux à trois cents gentilshommes notamment d'anciens membres de la garde constitutionnelle dissoute par le décret du 29 mai 1792. Ce sont eux qui sont appelés ici les "chevaliers du poignard", nom qui, dans le vocabulaire des patriotes, désigne les courtisans

armés du roi, depuis la journée de Vincennes le 28 février 1791 durant laquelle les nobles avaient tenté d'enlever le roi aux Tuileries. (JP Bertaud. *op. cit.*, p 156.).

6. Il s'agit de D'Abancourt nommé depuis le 20 juillet 1792 (*Dict hist de la R F, Art "Ministres" p 748*).

## 11 – Lettre du 14 août 1792

---

- 1 Le trône renversé, Louis XVI enfermé au Temple, il importe désormais de constituer une nouvelle forme de pouvoir exécutif. Celui-ci est remis le 11 août, entre les mains de six ministres choisis en dehors de l'Assemblée. Les Girondins Roland, Clavière et Servan reprennent les porte-feuilles de l'Intérieur, des Finances et de la Guerre que le roi leur avait enlevés le 13 juin précédent. Monge et Lebrun se voient confier les postes de la Marine et des Affaires Etrangères, et Danton, cher au peuple, est élu, par la Législative à la Justice. Ils constituent ainsi un Comité Exécutif provisoire, qui avec l'Assemblée et la Commune, va avoir pour tâche de conduire les affaires du pays jusqu'à la réunion de la nouvelle Assemblée prévue pour le 20 septembre et à laquelle l'auteur fait référence. Une des premières concessions accordées par l'Assemblée au pouvoir révolutionnaire que représente la Commune insurrectionnelle, est, en effet, la décision de réunir une nouvelle Assemblée appelée Convention et chargée d'élaborer une autre Constitution, celle de 1791 étant devenue caduque par la suspension et l'internement du roi. Ces élections doivent de surcroît se faire au suffrage universel masculin, jamais appliqué jusqu'ici<sup>1</sup>. Il est vrai que la Commune bénéficie d'un soutien populaire important et qu'elle est la représentation du peuple parisien puisque ses 288 membres émanent des sections<sup>2</sup>. Son antiroyalisme extrême apparaît rapidement puisque dans les jours qui suivent la prise des Tuileries, tous les signes de la royauté sont détruits. Pierre Dubreuil Chambardel qui revient de manière plus précise sur les événements du 10 août, s'attaque, lui aussi, de façon virulente à Louis XVI, le traitant "d'injuste roi" et de "despots".

Paris ce 14 Aoust 1792

Mon cher Chambardel[,] le calme commence à se rétablir dans la capitale, chacun après une si grande fermentation reprend ses occupations ordinaires[.] Que la journée du 14 Aoust sera mémorable par le grand événement qui s'en est suivie[!] Ces événements doivent assurer notre Constitution et faire connaître à toute l'Europe ce que peut un peuple libre, pour conserver sa souveraineté[.] La suspension du pouvoir exécutif étoit nécessaire pour assurer le bonheur de tous, il est clair que le sort de tous nos malheurs étoit chez celui qui devoit être le premier à défendre nos droits[.] Ce pouvoir exécutif avouloit céder pour satisfaire une aveugle passion de despotes en se coalisant avec ce méchant complice[.] L'instigation de cet injuste roi avec tous ces coopérateurs étoit de faire égorger tous les vrais amis du bien général de l'Assemblée[.] Le coup est manqué par la fermeté invincible des braves Parisiens et des fédérés de toute l'empire[.] Au juste ciel qu'il se répande dans cette malheureuse journée[!] Les coalisés avec les malheureux Suisses qui ont été induits

par leure perver officier on commancé la guère civile[.] Il onfait feu les premier [,] on leure avoit persuadé que tous les garde nantionneau ceréunirai àeux[.] Lévènement les atrompé, les Paricien et les Fédéré onfait mainbasse[.] tout ce qui cest trouvé auchâteau apéri[.] On ignore le nombre de Suice des cidevant garde et des chevalier du poinart mort[.] Lon assure que dans ce nombre ily auroit des officier généraux[.] marèchaud de camp et auenviron de sept cent ecléziacétique<sup>3</sup>[.] Bien des malheureux Parisien avec soixante Fédéré marceloix<sup>4</sup> on péri au premier feu que ces indigne révloté onfait[.] On nest poit dacort sur le nombre des mort<sup>5</sup>, chacun dit seulemant quil est grand et que laprize delaBastil ne feu rien enperte<sup>6</sup>, en comparaison de celleci[.] Lasssemblée a renouvelé tous les ministres[.] ily a lieux decroire quil feron tous leure devoir[.] Les assablées primaires sonconvoqué pour nommer des ellecteur et former les assablé électorale qui nommeron des députté pour former la Convantion nantionalle[.] Ily a lieux decroire que les assablés électorale saurons mieux choisir pour sasurer du patriotisme deleure représentant et ce prémunir contre lesprit de lacabale[.] Lépoque dela réunion deces nouveau députtés est déterminé pour le vingt Septembre[.] Fasse leciel que touttes lempire nesoit dirigé dans cette formation que part lesprit du bien général, doit dépan tout nostre bonneur ou nostre malheur[.] Je conte avoir le plèsir devons revoir àlaSt Michel<sup>7</sup> auquel tamps cerama rantré par mon ramplacemant[.] Je nai peu encorre examiner par les grand travau nuit et jour de lasssemblée examiner les mémoire que tumafait[.] Tu manonce que madame Rémot cerefuse àrenoncer àla communauté [.]Je ne peut comprandre quelle cerefuse àce vrai intérêt[.] Il nest plus tamps desan repantir quand ton a fait son option[.] Représente lui quelle consulte bien ces propre inthérest premier de cefisque<sup>8</sup> surson option[.] Nulle considération debien séance ne doit nous obliger àmanquer àce que nous nous devons, il est toujours plus avantageux de faire la loi que denous lalaisser faire[.] Tu meparle que Mr Fouquet a obtenu une santence pardéffaule contre moi, quil a tande mon retour[.] nous vairont cedonil est question[.] Dans lecas oùil ne levoudera pas il fera ce quil lui plaira[.] Adieu mon ami, je vous embrasse tous les trois et suis ton véritable amy.

Pierre Dubreuil Chambardel

Dans cemomant il vient dece répandre que dix mille prestre retiré àRouan<sup>9</sup> et réuni avec les ennemy du bien public oneu affaires avec les patriotes et que les patiotés on esté batu[.] Cest touce que je sai, voilà donc le malheur de la guère civile[.] Auque desans qui va couller[!] Au maîheureuze patrie[!] Quand ceratu pureger de tous tes ennemis [?].

---

## NOTES

1. A Mathiez, *La Révolution française* tome II, Paris, Médiations Denoël, 1985, P "11.
2. E Ducoudray, in *Dict hist de la R F, Art "Commune de Paris"*, p 265-271.
3. Légende qui est un indice de la vague anticléricale qui fit suite à la chute du roi.
4. Le chiffre est ici tout à fait exact (M Reinhard. *op. cit.*, p 409). Les bataillons de Fédérés marseillais furent ceux qui subirent le plus de pertes, car ils tombèrent sous les premières balles tirées par surprise. Arrivés à Paris entre le 24 et le 30 juillet, les 500 marseillais ont vite acquis une forte popularité grâce à leur "Chant de guerre de l'Armée du Rhin" qui portera ensuite leur nom.
5. Voir lettre précédente.
6. Selon Jacques Godechot, le bilan au sein des assiégés aurait été de 98 morts et 73 blessés et mutilés. Quant aux assiégés ils auraient eu dix tués et trois blessés lors de l'attaque de la Bastille. Mais ils furent victimes, par la suite de nombreux massacres (J Godechot, *La Prise de la Bastille*, Paris, Gallimard, 1965, p 297.).

7. La St Michel correspond au 29 Septembre.

8. "Avant de se fixer".

9. Cela semble être une fausse rumeur, ou du moins une affirmation très exagérée, propre à inquiéter les députés et peut-être à justifier une répression anticléricale.

## 12 – Lettre du 22 août 1792

---

- 1 La dernière quinzaine du mois d'août est marquée par une lutte d'influence et de pouvoir entre la Législative qui reste dans une attitude timorée, et la Commune qui entend régler ses comptes promptement. Ainsi le 17 août, celle-ci obtient de l'Assemblée, d'abord réticente, le renouvellement du Tribunal Criminel dont les membres furent élus par les sections, pour juger les contre-révolutionnaires du 10 août<sup>1</sup>. La Commune a donc le droit d'incarcérer des suspects et d'effectuer des visites domiciliaires. C'est pourquoi Pierre Dubreuil Chambardel remarque que "touts les jours lon areste quelque nouveau concepirateur". Dans les jours qui suivent le 10 août, environ 600 suspects sont arrêtés et incarcérés dans un climat de vengeance et d'inquiétude<sup>2</sup>. Si le peuple a gagné à Paris, il doit encore faire face aux menaces extérieures. Dès le 19 août, les troupes prussiennes franchissent la frontière et avancent rapidement. Pour mobiliser le peuple et en particulier celui des campagnes, il faut lui donner des satisfactions. L'Assemblée en est consciente et par deux décrets, des 20 et 25 août, abolit et sans rachat pratiquement tous les droits féodaux. Pierre Dubreuil Chambardel s'empresse d'annoncer cette nouvelle à son fils et de s'en réjouir. Auparavant ces droits étaient rachetables par le paysan mais dans des conditions si difficiles, que ce rachat était pratiquement impossible. C'est donc une décision essentielle qu'a prise l'Assemblée et l'on peut suivre Jacques Godechot lorsqu'il affirme : "ce fut la journée du 10 août 1792, bien plus que la nuit du 4 août 1789, qui abolit le régime féodal"<sup>3</sup>.

Paris ce 22 aoust 1792.

Je nai cun petit mo man à moi[,] mon cher Chambardel après avoir passé la nuit à lassemblée[,] pour te dire que tous les droits féodeau son aboli sous quelque dénomination que ce puisse estre[,] à la réserve deceux qui ceront justifié par le tittre primorial de concession defond qui son rachetable<sup>4</sup>, justification que je regarde comme imposible à moins que cela nesoit des moderne à sancement<sup>5</sup>[.] Le sans ne coulle plus à Paris[,] le calme renaît, touts les jours lon areste quelque nouveau concepirateur[.] On a anoncé hier le traître LaFayette aresté à Cedant<sup>6</sup>[.] Lanuit du 20 ona aresté 28 non asermanté<sup>7</sup>, tous ces traître puregeron enfins le roiaume de lheure y niquité[.] Je nai point encorre peu travaillier à mon affaires[,] Japrand de St Hillaire que Letans<sup>8</sup> est malade[.] Fait donc tous les effort pour lui envoyer un homme qui sache cemmé jusque vert la St Martin<sup>9</sup> et sil est posible dele faire partir desuite cart je crin que mon ouvrage reste ensoufrance[.] Jambrasse ton espouze et ton fils du meilleur démon coeur et espère les embrasser devive

voie à la St Michel aussy tost mon ramplacant[.] Je suis tout àtoi ton véritable ami.

Pierre Dubreuil Chambardel

Jay lieux decroire que Mr Huile àqui je dit mille chose honneste inci qu'à sachère espouze netrouvera pas mauvais que je meserve deson adresse pour leprié de faire passer desuite laprésente àmon fis.

---

## NOTES

1. A Mathiez. *op. cit.*, p 17.
2. JP Bertaud. *op. cit.*, p 166.
3. J Godechot, *Les Institutions de la France sous la Révolution et l'Empire*, p 196-197.
4. La loi du 17 juillet 1793, abolira définitivement la féodalité, en ordonnant le brûlement des titres féodaux rachetables, sauf si le seigneur peut fournir le titre primitif et faire ainsi la preuve qu'il ne les a pas usurpés, chose fort difficile.
5. Il s'agit en fait de l'acensement féodal qui est un bail perpétuel ou à longue durée liant le tenancier (qui se considère en fait comme pleinement propriétaire) au seigneur dans l'étendue des terres de sa "directe", moyennant le versement d'une redevance, en général faible, en argent ou en nature : le cens. (G Cabourdin et G Viard, *Lexique historique de la France d'Ancien Régime*, Paris, A Colin, 1978.).
6. Le 14 août, La Fayette alors à Sedan tente vainement d'entraîner son armée à marcher sur Paris et fait arrêter les commissaires envoyés par la Législative. Mais il ne fut pas arrêté et réussit à fuir à l'étranger le 19 août, avec à sa suite une partie de son état major (F Gendron in *Dict historique de la R F, Art "La Fayette"*, p 625).
7. Il s'agit des prêtres réfractaires. La législation anticléricale s'est accentuée après le 10 août. Ainsi le 14 août, l'Assemblée décrète que fonctionnaires et prêtres devront prêter le serment de maintenir la liberté et l'égalité, sous peine de déportation en Guyane (A Mathiez, *op. cit.*, p 39.). Ne pas confondre avec le serment de fidélité à la constitution voté le 27 novembre 1790 par la Constituante
8. Letans est probablement le fermier occupant les terres de St Hilaire.
9. La St Martin correspond au 11 novembre.

## 13 – Lettre du 28 août 1792

---

- 1 Le climat déjà extrêmement tendu au lendemain du 10 août se détériore encore à Paris. Les informations alarmantes en provenance des frontières font naître un sentiment d'inquiétude et de peur mêlées, qui échauffe les esprits. Le 23 août, Longwy est tombée aux mains des Prussiens ; défaite désastreuse que les Parisiens apprennent trois jours après. La rumeur va vite, on accuse les généraux, on ressort le vieux thème du complot aristocratique et ce d'autant que la contre-révolution intérieure se réveille. On apprend en effet que les royalistes du district de Châtillon dans les Deux-Sèvres se sont insurgés les 22 et 24 août. Les patriotes ont dû leur livrer bataille pour les repousser au prix de lourdes pertes dans les deux camps. On parle même d'une vaste conspiration royaliste dans le Dauphiné et en Bretagne, entraînant la crainte d'un soulèvement clérical et nobiliaire<sup>1</sup>. En réaction la Commune traque avec une ardeur décuplée les éventuels suspects. Ainsi dès le 27 août, elle ordonne des visites domiciliaires chez les citoyens douteux pour leur enlever leurs armes et en munir les patriotes prêts à la défense.
- 2 Pierre Dubreuil Chambardel se fait l'écho de cette effervescence, revenant sur les événements du 10 août et menaçant les traîtres d'une vengeance exemplaire. Son ton devient plus véhément, voire violent lorsqu'il explique à son fils la prise de Longwy et l'organisation de la défense qui s'effectue dans un contexte électoral puisque les Assemblées primaires ont été réunies le 26 août.

Paris ce 28 Aoust 1792.

Jay reçu mon cher Chambardel[,] tadernière du 15 courant laquelle manonce toutes vos inquiétude sur les événement du dix[,] événement à jamais mémorable, et terrible par lesans qui acoullé[,] Les perfide ci leure dessin euce réussi contai ceporter sur lasssemblée et égorger tous les amis du bien public, il ne peut estre douteux quejaurai esté dunombre des victime[.] Jai toujours esté décidé à répandre jusqu'à la dernière goûte demon sans pour la liberté dema patrie[.] Tu doit meconnai rampli decest sentimants quil cera toujours plus glorieux demourir en homme libre que devivre en esclave[.] Lassamblé aconservé lecalme et toutes lafermetté aumilieu descoup decanon et cest élevé auniveaux où elle devait estre, [.] Mon coeur naéprouvé aucunnent peine relativement à mon inthérest particulier mais il est remplis de laplus vive douleur detous les maux qui aflige nostre malheureuze patrie, tous les traître périron et lapatrie saura cevanger[.] Hier<sup>2</sup> àminuit un courrier amalheureuzement confirmé laprize de Longouit qui na soutenu l'ataque que quinze heure qui pouvois lefaire six semaine bien aprovisionné et une garnison de 2 300 hommes[.] Avec tous ces avantage le lâche et

traître commandant<sup>3</sup> cest randu auroi de Pruce qui commandai[.] Cette nouvelle aindignié tous les esprit[.] il a esté décrété que Paris et les départemant voisin ferai desuite un corps de trante mille homme pour voiler aufrontière<sup>4</sup>, quarante sept compagnies de cannonier vollontaire dans Paris doive camper sous ces murs pour ceformer et exercer à la maneure ducanon et ceront tous disposé de ce réunir aucamps de Soisson<sup>5</sup>, ci les ennemy son acétémeraire pour pénétré dans le royaume ceque les politique désire le regardant comme a vantageux, parceque il cetrouverai enfasse des force ynonbrable et nos deux armés derière par coséquand envelopé detouttes part[.] La nation est levé[.] Un cri général cefait entandre de touttes part [!] ["] La liberté oulamort[!]["]. La Convantion nantionale va avoir lieux le 20 etpoque oùdoit cetrouver les nouveau représentant[.] Que Dieu vieille que les assablées électorales aye fait un choix dignies de lampire cart il auront de grande chose affaires et bien des obcetaquele à surmonter[.] Jespère donc devons voir à lafins dumois[.] je conte partir aussy tost que la nouvelle assablée cera formé[.] Je pranderai des arangemant pour teporter de petits assigniats[.] Il cefait tous les jours des exécution des traître delà journée du dix<sup>6</sup>[.] Paris commance à redevenir calme surce grand événement[.] Javais fait passer à Mr Huile deux lettre pour le prié de te les faire remettre desuite par crinte de leure retard à laposte, par tes plinte elle justifie quil na pas ramplis mais vue et manque ace quil nous doit à tous les deux[.] Je connais montort demiestre confié[.] Jambrasse ton espouze et ton fils detous mon coeur et suis tout à toi ton véritable ami[.]

Pierre Dubreuil Chambardel

Je naurai pas esté fâché que tumudis quelque chose de vos affaires avec Mr Raimot<sup>7</sup>  
[.] Donne moi detes nouvelles et ci tuma envoyé un homme à St Hillaire.

## NOTES

1. A Mathiez, *op. cit.*, p 14-21.
2. C'est-à-dire le 27 août. C'est une confirmation puisque la nouvelle est connue à Paris le 26 août.
3. Longwy s'est rendu après un bombardement de quinze heures. On a soupçonné le commandant de la place, Lavergne, d'avoir trahi car après le combat les Prussiens lui ont laissé la liberté (A Mathiez. *op. cit.*, p 20.).
4. Cette décision a été votée le 26 août.
5. C'est un camp de réserve. En juin 1792, il fut prévu que 42 bataillons de gardes nationaux y camperaient et que les Fédérés, après la fête de la Fédération devraient s'y rendre. (M Reinhard. *op. cit.*, p 364).
6. A Paris, plus de 3 000 suspects furent arrêtés et emprisonnés. Mais peu d'exécutions furent prononcées par le Tribunal Criminel : du 17 au 26 août, seulement trois condamnations à mort (JP Bertaud, *op. cit.*, p 167).
7. La femme de ce personnage, revient souvent dans les lettres de Pierre Dubreuil Chambardel. Il nous a été impossible de découvrir qui elle est, et la teneur de ses liens avec la famille Dubreuil-Chambardel.

## 14 – Lettre du 1er septembre 1792

---

- 1 Si Pierre Dubreuil Chambardel a daté cette lettre adressée à sa belle-fille, du 1er Septembre, elle fait référence à des évènements postérieurs en particulier aux massacres du début du mois. L'oubli de la poster à temps lui a en effet permis de rajouter un post-scriptum détaillé à ce sujet.
- 2 Le cours des évènements se précipite tant à l'extérieur qu'à l'intérieur. Comme l'annonce notre député, c'est le deux Septembre au matin que la nouvelle du siège de Verdun par les Prussiens est annoncée à Paris. Cela provoque un vif émoi dans la population, Verdun étant la dernière place forte entre Paris et les frontières. De plus, tous les Parisiens ont en mémoire les menaces professées par Brunswick un mois auparavant. Bref, la peur gagne la capitale, certains députés girondins songent même à la quitter pour installer le gouvernement sur les bords de Loire<sup>1</sup>. La Commune, qui n'a pas obtempéré à la décision de la dissoudre prise par la Législative le 30 août, organise la défense, appelle les Parisiens à prendre les armes afin de former une armée de 60000 hommes
- 3 Mais en même temps que les patriotes se mobilisent, la hantise des traîtres présents à l'intérieur même de Paris, grandit. Avant de partir pour la frontière, on pense qu'il faut purger les prisons parisiennes des comploteurs et des contre-révolutionnaires qui y sont enfermés. Dès le 30 août la Commune organise des visites domiciliaires qui durent deux jours sans désemparer. Trois mille suspects furent conduits en prison. Du 2 au 5 Septembre les sans-culottes se livrent à de multiples massacres, organisant la justice expéditive et vindicative que la Législative n'a pas pu ou voulu leur donner. Pierre Dubreuil Chambardel retranscrit la thèse officielle de conspiration des prisons qui traduit parfaitement la crainte qu'avaient les Parisiens de voir les prisonniers s'allier avec les Prussiens, aux portes de Paris, pour rétablir la monarchie. Cette angoisse était entretenue par la publication de pamphlets, articles de journaux et adresses dont ceux de Marat, qui faute d'une violence légale en appelait à une Terreur populaire. Les jugements sommaires organisés dans la cour des prisons ne laissaient aucune chance aux aristocrates et prêtres réfractaires considérés comme les plus dangereux. Le chiffre de 1100 à 1400 morts dont 200 ecclésiastiques a été avancé. Cela représente environ 40 à 50 % des détenus. Le premier massacre eut lieu sur la route de l'Abbaye alors que des prêtres réfractaires y étaient conduits. Les Carmes furent ensuite visitées puis ce fut l'escalade : l'Abbaye, La Force le 3 Septembre de même que la Conciergerie ; la Tour Saint Bernard, le Châtelet,

Saint Firmin, la Salpêtrière, le lendemain et enfin Bicêtre qui conclut cet itinéraire macabre.

- 4 Parallèlement, le député informe ses enfants des derniers décrets pris par l'Assemblée et de la triste situation dans laquelle se trouvent les armées révolutionnaires.

Paris premier 7bre 1792.

Jay reçu machère fillie votre lettre avec une pure satisfaction, les sentiments de sansibilité que vous medémontré, mepenette dela plus vive reconnaissance[.] Le dangé est passé[.] Paris parais rantré dans le calme pour leprésent, la fermetté et lintrépidité des Pariciens on prévenus les dessin sanguinaire des malintantioné sur lassemblée[.] La journée àjamais mémorable mais terrible parlesans qui acoullé ne céfassera jamais dema mémoire, je ne peut ipencé sans frémir dhorreur[.] Aque les homme son malheureux de méconnaître leure vrai bonheur[!] Les traître veulle nous ravir nostre liberté[.] il cetromperon et il pairiron parle fer et la loi[.] Journallemant il sans exécutte icy quelqueun et toujours quelque autre pris. Enfans les concepirateur son dévoillé et il est ci évidamant reconnu et prouvé que le civenant roi et lareine son les chef decette grande concepiration<sup>2</sup>[.] A quil son malheureux destre ci justemant le mépris dunnent grande nation qui les avoit élevé auplus beau trône de luniver[!] Lheure actions et lheure indignie dessinpervert lheure afait méritter ajuste tittre toutes lindignation delanation[.] Nos armés soncomme dans linaction par la traizon de plusieurs traître comme LaFaietteff[.] Il ceson sauvé pour évittr lajuste peine de leure crime[.] Le gouverneur de Longvoit qui aci lâchemant livré cette place vien destre aresté[.] Ily a lieux decroire quil paira de sateste cest forfaits[.] Le ministre des affaires étrangère<sup>3</sup> nous démontra par sacorespondance mercredy que leroi de Sardaine<sup>4</sup> ne nous feroit point la guère et quil ne le pouvoit. Lasssemblée dans ce grand orage conserve toutes sa fermetté etson intrépidité[.] chacun des vrai ami dela liberté décidé à la mort plus tost que de souffrir lamoinde alletération à la Constitution et dela remettre entre les mains de nos successeur telle que nous lavon trouvé cest àdire avec toutes sapureté[.] Voilà lemomant qui aproche que la Convantion nantionale meprocura lasatisfaction de rantré dans mais foie avec la douce satisfaction davoir rampli mais devoir[.] nul intérêt particulier nemayant affecté méttan toujours livré tous entier à lintérest général, ilmais donc permis deme livrer aujourd'hui àlidé de reprendre mais ancienne abitude[.] Jugé ma chère fillie dema satisfaction àvous revoir, [!] Lasssemblée ahier décrété le divorce<sup>5</sup>, elle a aussy décrété lavante des biens des émigré<sup>6</sup>[.] Il jugeront parlà combien nous les créniion[!] Il ruinè la nation mais il faut quil lesois les premier et paye enmpartie par lheure bien tous lheure forfaits[.] Votre mari aura bien pencé à manvoié un homme àSaint Hillaire survenant[.] Japrand que madame votre mère ces décidé àdonner saprocuration à votre mari pour traitter avec les héritiers de feu Mr Raimot[.] Cest le meilleur parti quelle pouvoit prandre[.] Je soète àmon arivé latrouver demeurante avec vous [.] Présenté lui mon recepets, jambrasse votre mari et votre fils et me croie tout àvous votre véritable ami.

Pierre Dubreuil Chambardel

Loubli demettre malettre àlaposte mardi ocatonné par les événement arivé icy le deux et letrois[.] Le deux un courier a anoncé que Verdun estoit pris<sup>7</sup>[.] Cette facheuze nouvelle aulieux dabattre le courage lauroit renouvelé syl estoit possible. La générale le tocsin et le canon dalarme cest fait entendre partous les cartier de Paris pour invittr tous bon citoins àvoller aufrontière[.] Il est incroyable de lardeur que chacun montre pour, partir[.] On regarde quil ya au moins huitcent mille homme armé pour repoucer lennemi[.] Un grande concepiration que lon assure avoir pour objets denlever le cidevant roi et dambraser Paris[.] que tous les prisonnier en grand nombre con assure étoit de quinze mille devais ceréuny au concepirateur en iheure ouvrant les porte atellemant chauffé le peuple que premier de partir il avoullu assurer Paris desa tranquillité et pureger la prison de toutes laristocrasie quily a voit dans les maison de force et prison[.] Le peuple ci est porté

ettout a péris[,] Le sans acoullé pendant ledimanche et lelundy[,] Lon conte parimi les mort trois cent tant prestre que évêques[,] Laci devant princesse de Lamballe<sup>8</sup> aeu sateste promené[,] Jugé combien cest événement rande Paris tranquille, loncrin pour le 20 quelque nouvelle seine.

---

## NOTES

1. A Mathiez, *op. cit.*, p 21 -27.
2. Les différents documents découverts lors de la prise des Tuileries, tels que la liste civile attestant que Louis XVI continuait à verser une solde à ses anciens gardes, alimentent largement la propagande antimonarchique.
3. Il s'agit de Lebrun-Tondu, girondin nommé ministre des affaires étrangères au sein du Conseil Exécutif Provisoire. (*Dictionnaire hist. de la R. F, op. cit.*, (" Ministres ") p 747.).
4. Il s'agit de Victor-Amédée III.
5. Le divorce n'est décrété que par la loi des 20-25 Septembre 1792, instituant parallèlement l'état civil (*Moniteur Universel*, tome XV, p 578.).
6. Il ne peut s'agir que de discussions, puisque le décret relatif à la vente des biens des émigrés est voté le 6 Septembre 1792.
7. Le début du siège de Verdun a commencé le 30 août. Le 2 Septembre, la municipalité capitule malgré le refus du commandant Beaurepaire qui se suicide (JP Bertaud in *Dictionnaire hist. de la R.F., op. cit.*, ("Beaurepaire"), p 103. Voir aussi C Fetitirère, *Les Bleus d'Anjou (1789-1792)*, Paris, CTHS, 1985, p 178-181).
8. En 1774, cette aristocrate savoyarde devint surintendante de la maison de la reine Marie-Antoinette, dont elle était l'amie dévouée. C'est lors de son internement à la Force qu'elle fut victime des massacres. Son corps mutilé fut promené dans Paris

## 15 – Lettre du 15 septembre 1792

---

- 1 Après le choc causé par la prise de Verdun et les massacres perpétrés dans les prisons parisiennes, que Pierre Dubreuil Chambardel s'attache à justifier, l'agitation politique est à son comble. Les assemblées électorales s'étant réunies le 2 Septembre, les nominations des députés à la Convention sont connues dans la première quinzaine du mois. Pierre Dubreuil Chambardel apprend à son fils sa réélection. Une géographie électorale commence dès lors à se dessiner opposant Paris et les départements envahis, de tendance montagnarde, au reste de la France plus girondine. De manière générale, le taux d'abstention a été élevé (environ 80 %), ceci étant probablement dû à la guerre, à la soudaineté des élections, à la difficulté d'en saisir l'enjeu exact, à l'hostilité de beaucoup au tournant pris par la Révolution, ou tout simplement à la peur<sup>1</sup>. L'antagonisme Montagne-Gironde prend une nouvelle ampleur et, s'il n'est pas encore affiché ouvertement, tous les coups sont pourtant permis. Danton et Roland ne s'en privent d'ailleurs pas. Tous les deux, membres du Conseil Exécutif, sont en constante opposition et cherchent tous les moyens pour influencer sur les élections en cours.
- 2 Cette atmosphère éruptive est encore accentuée par des préparatifs militaires menés rondement, destinés à enrayer les échecs que subit l'armée révolutionnaire. Dès le 4 Septembre, celle-ci relève la tête en résistant aux sièges de Thionville et de Metz. Tous les moyens sont mis en oeuvre pour que l'élan patriotique entraîne une victoire durable. Ainsi les réquisitions systématiques de grains pour l'armée sont autorisées par le Conseil Exécutif.
- 3 En même temps qu'il participe à la mobilisation générale des esprits, Pierre Dubreuil Chambardel continue à être préoccupé par des problèmes de gestion domestique et prodigue de nombreux conseils à son fils.

Paris le 15 7bre 1792.

Voilà donc tous mais projet[,] mon cher Chambardel[,] et mais vifs désirs deme rapprocher devons pour jouir de la tranquillité que mon âge et masanté exige [,] ranversée par lépoque incertaine demon retour et maranté dans mais foié[.] Une lettre de monsieur lévesque[,] présidant de l'assemblée électorale manonce que jay esté nommé lun des députté à la Convantion nantionale[.] Quelques glorieux que soit la confiance connais eu en moi en mainvestisant dun tel poste [,] il faut que lamour demais concitoins et lintérest général soit aussy profondément gravé dans mon coeur pour avoir mis tous à lécart[.] La pureté demais sentiment et lamour dubien me fait tout sacrifié pour ma patrie[ :]mon repos, mavie mesme sil le faut

pour le maintient de la liberté et légalité[.] Voilà la ferme et inébranlable résolution dans laquelle je suis pour démontré à jamais commettant combien je connais le prix de l'heure haute considération. La tranquillité commence à renaître à Paris[.] Après les ruisseaux desans qui ont coulé il y a lieux de croire que les indignes ennemis du bien public enfouiront l'heure rage et l'heure vain effort[.] Toutes les larces célatrises<sup>2</sup> des non a sermant éprouve lesort que mérite tous l'heure forfait[.] Il y a lieux de croire que l'empire sera bien tost purgé de tous ces monstres[.] Il est incroyable le nombre de garde nationale armé équipé qui vient tous les jours défilé et prêt l'heure sermant à l'assemblée de ne revenir qu'avec la victoire[.] Il part sur les champs pour les frontières[.] On estime que notre armée et nos garnisons seront composés d'un million d'hommes[.] Avec de tels soldats remplis de valeur et de courage la [...] est assurée[.] Surtout n'ayant plus à combattre que contre la ligue d'outre-mer qui jusqu'à présent nous a forcés à la défensive mais nos braves généraux ainsi que nos commissaires<sup>3</sup> nous font espérer que les choses changeront de face[.] Qu'après nous être tenu sur la défensive il forceront l'ennemi de citer à son tour et de les faire repentir d'avoir souillé la terre de la liberté[.] On dit l'heure arrivé de 130 mille hommes et une autre dans l'empire de 80 mille hommes<sup>4</sup>. Les camps de Paris, Chalon et Soisson enforment tous les jours pour les recevoir lorsqu'il l'heure plaira venir ce promener à Paris.

J'ai fait passer jeudi dernier une réclamation au directoire du district<sup>5</sup> de St Maixant sur les vexations que j'éprouve des municipalités d'Avon et Bougon[.] Vous savez ce que Mr et l'heure demande ce qu'il faut payer pour se conformer à l'arrêté du 17 mars 1791<sup>6</sup> et les prie de donner à lire ma réclamation pour en céder les droits et se conformer[.] Ne perdez pas de vue cette affaire, tu va Monsieur Riche et lui représentera que voilà l'occupation de la commune prouvée qu'il est mon ami[.] Il le doit d'autant plus que je le mérite par les sentiments que j'ai pour lui et que mes réclamations ne sont fondées que sur la plus juste justice[.] Tu le priera de tracer le chemin qu'il faut que tu tiennes[.] Incertain si est à St Maixant ou Pamprou, j'ai écrit à Mr Bellot pour remettre au directoire ma réclamation[.] Dis lui mille choses honnêtes de ma part ainsi qu'à tous nos amis[.] Ne sois point négligent à m'informer de ce que tu fais et comme les choses se passent[.] Ici il y a tous les jours[.] Je présume que vous éprouverez le même sans conséquence que vos grins resteront à abattre à l'hiver prochain car il ne faut pas perdre de vue de s'en occuper pour cueillir l'an prochain[.] Je vous embrasse tous du meilleur de mon cœur suis ton ami[.]

Pierre Dubreuil Chambardel

N'oubliez pas à m'envoyer un homme qui sache semer de la minouette<sup>7</sup>.

## NOTES

1. JP Bertaud. *op. cit.*, p 176.
2. Néologisme qui signifie "scélérate".
3. Commissaires envoyés dans les départements par le Conseil Exécutif afin d'accélérer les levées d'hommes en renforçant l'élan de défense nationale. (A Mathiez, *op. cit.*, p 63.).
4. Chiffre qui paraît exagéré : le total des troupes autrichiennes et prussiennes est d'environ 100 000 hommes auxquels se joignent environ 9 000 émigrés. Mais lors de la bataille de Valmy, les Prussiens ne dépassaient pas 34 000 hommes (G Lefebvre, *op. cit.*, p273)
5. Le district est géré par un Conseil Général composé de douze membres qui nomment un directoire permanent de quatre citoyens choisis parmi eux. (J Godechot, *Les Institutions de la France sous la Révolution et l'Empire*, p 105-106).
6. Loi précisant que la contribution foncière serait payée dès l'année 1791 et fixant les modalités de la levée.

7. Terme du parler local qui désigne probablement une plante, dont le nom ne nous est pas connu.

## 16 – Lettre du 22 septembre 1792

---

- 1 Deux évènements majeurs marquent cette lettre : le réunion de la Convention et le face à face franco-prussien de Valmy. Il y a tout lieu de croire qu'à cette date, la victoire décisive du 20 septembre n'est pas encore connue à Paris puisque Pierre Dubreuil Chambardel en nourrit l'espoir et ne consacre à la bataille en préparation qu'un post-scriptum.
- 2 A l'inverse, tout son intérêt se porte sur ce qui le touche au premier chef : la réunion de la nouvelle assemblée. La Convention s'est réunie le 21 Septembre 1792 après s'être constituée dès le 20. Composée de 749 députés, elle se divise en différents groupes : la Gironde, la Montagne et entre elles, la Plaine avec ses députés acquis à la Révolution mais qui penchant pour la Gironde ou la Montagne font et défont les majorités. A ses débuts la Convention est dominée par les Girondins qui nomment pour président Pétion<sup>1</sup>. Dès la première séance, la Convention adopte trois décrets significatifs qui enthousiasment notre député poitevin. Elle déclare qu'"il ne peut y avoir de Constitution que celle qui est acceptée par le peuple" et que "les personnes et les propriétés sont sous la sauvegarde de la nation". Enfin la royauté est abolie à l'unanimité au milieu des effusions de joie. Dès le lendemain, les actes officiels sont datés de l'an I de la République.
- 3 Un troisième événement est aussi largement relaté : le vol du garde-meuble dans la nuit du 16 au 17 septembre. Les voleurs au nombre d'environ quarante (et non huit cents !) ont réussi à s'échapper après avoir brisé les vitres et s'être emparé de nombreux bijoux en particulier les diamants de la couronne et le fameux hochet du Dauphin. Seulement deux des cambrioleurs ont été arrêtés. Selon Roland, ils apparaissaient comme "des gens qui ont reçu de l'éducation et qui tenaient à ce qu'on appelait autrefois des personnes au dessus du commun". Au moment où Pierre Dubreuil Chambardel écrit cette lettre, tout est mis en oeuvre pour retrouver les bijoux. Mais à l'inverse de ce qu'il affirme, aucun n'a été encore retrouvé. Ils le seront en partie le 24 Septembre et surtout le 20 octobre où un million deux cent mille livres de bijoux sont récupérés sur un toit. C'est le 20 frimaire an II (10 décembre 1793) que sera découvert sous la charpente d'un grenier, le diamant Le Régent estimé en 1791 à douze millions de livres. Quant aux voleurs, treize furent condamnés à mort mais un seul fut exécuté le 8 novembre 1793<sup>2</sup>
- 4 Malgré cet épisode fâcheux, l'enthousiasme est général et Pierre Dubreuil Chambardel nourrit les plus profonds espoirs dans cette Assemblée où l'esprit de discorde est, selon

lui, absent. Malheureusement, il sera vite démenti puisque les divisions latentes ne vont pas tarder à se faire jour.

Le 22 7bre 1792.

Mon cher Chambardel[,] je vient derecevoir une lettres de Mr Huile qui manonce que tuaeux quatre accais defievre très violant et quil estime que tu encera dégagé àce prix ce queje suette detous moncoeur, donne mois detes nouvelle pour metirer de lapeine oùjesuis deta santé[.] Madernière ta anoncé que javez fais passer audistrict ma réclamation[.] Ne pert point de vue cette affaires et demanvoier un homme à StHillaire[.] Informe moi comme vates affaires avec les héritiers Rémot[,] marque moi leprix du grain etci la récolte est bonne[.] Vous etprouvé sans doute le mesme tamps qui ci il plut tous les jours.

Dimanche dernier il cest levé icy unterible orage qui amis tous les esprits dans laplus grande fermentation et consternation[.] huit cent brigand oncommancé par voiler tous les diamant delacouronne et onfait fragturé. Surlechamp les barière onesté fermé[,] on en apris plusieurs et retrouvé [une] partie duvol, mais lon assure que tous ces brigant étoi composé delaricetocracie mourante mais que premier demourir lheure principale intantion estoit dampaché laConvantion devivre en empaichand les députté darivé àParis et dégorger tous ceux réellu[,] dampaché la formation ducamp sous les mur deParis[,] ensuite depiller cette capitalle et linsandier[.] Jugé de limpression qua fait pendant quatrejours tous ces bruits, lasssemblée acoservé toutes safermeté etson énergie[,] son décret [...] sous peine demort àrétablir lordre et ramené lecalme.

La convantion nantionale cest constitué hier[.] Elle est composé de grand homme, elle a commancé par randre trois décret qui on fait lademiration de tous lemonde[.] Le premier est quil ni aura point deconstitution quelle nesoit approuvé par lepeuple réuny en assemblé primaire[,] le segond quetous les citoins et les proprétté sonsous lasavegarde delanation et le troicième que la roiauté est abolie enFrance[.] Letout a esté décidé àla majoritté absolue, voilà leplus beaujours qui nepeut jamais paraistre enFrance et lasouveraineté dupeuple reconnu àlui seul. Il ya lieux decroire que tous neformeront que le mesme esprit[,] lemesme coeur et lamesme volonté pour former ce grand édifice qui doit faire le bonheur detous et que lesprit departi et decaballe ce trouvera par cemoïns déjoué puisque cette sainte Constitution doit estre sanctionné par la souveraineté<sup>3</sup>[.] Adieu mon ami embrasse tafamme et ton fils pour moi et suis tousàtoi ton véritable ami.

Pierre Dubreuil Chambardel

Nos armée son réunie àcelle de Monsieur Dumourié qui est maintenant enface de lennemi<sup>4</sup> donc nous espérons tous lesucsai par le patriotisme et lavalleur des généraux et des soldats, tous les chemain soncouver debrave volontaire qui voile aufrontière. Nos force ceront ci imposante que lennemi cerepantira davoire auzé souillié laterre dela libertéj[.] Deux généraux ennemi on esté tué tous les petits combat qui on eux lieux onesté ànostre avantage.

---

## NOTES

1. A Mathiez. *op. cit.*, p 99-101
2. *Moniteur Universel*, tome XIII, p 726 ; tome XIV, p 254-297-437 et tome XVIII, p 631.
3. Il faut entendre par Souverain ou Souveraineté.une allusion au peuple.
4. Référence à la fameuse bataille de Valmy (JP Bertaud, *Valmy la démocratie en armes*, Paris, Gallimard coll Archives, 1989, p 42).

## 17 – Lettre du 29 septembre 1792

---

- 1 Après la "trêve de trois jours" qui illustre pour un court moment l'entente entre Girondins et Montagnards, la Convention se voit secouée par des déchirements internes qui inquiètent Pierre Dubreuil Chambardel. Lucide, il espère de cette Assemblée, "tout le bien que lon peut attendre des amis de la liberté[...] ci le spirit de parti ne les divize pas". L'espoir est toujours vivace mais quelque peu terni par l'effervescence des séances qui, depuis le 24 Septembre, sont de plus en plus houleuses.
- 2 Pourtant, les victoires militaires françaises devraient sceller une réconciliation définitive. En effet, Valmy a ouvert une série de succès militaires : le 24 Septembre, le général Montesquiou et ses troupes entrent à Chambéry, capitale de la Savoie alors sous l'autorité du roi de Sardaigne. Le 28 Septembre, une lettre de Montesquiou parvient à la Convention. Elle annonce la volonté des Savoisiens de former le 84ème département de la République française. Cela provoque de vifs remous parmi les députés, certains observant qu'un tel acte irait à l'encontre du décret de la Constituante renonçant à toute conquête, Camille Desmoulins ajoutant : "craignons de ressembler aux rois en enchaînant la Savoie à la République". Néanmoins, le 27 novembre 1792, la Convention décidera la réunion de la Savoie sous le nom de département du Mont-Blanc. Ce n'est que le 15 mai 1796, que le souverain sarde, par le traité de Paris renoncera à ses droits sur la Savoie.
- 3 Le 25 septembre, Spire tombe aux mains du général Custine ; tandis que le 29 Nice est occupée par l'armée du général d'Anselme. Toutes les offensives françaises tant sur le Rhin que dans les Alpes sont donc victorieuses<sup>1</sup>. Après la victoire française de Valmy, des négociations sont même menées avec la Prusse par l'intermédiaire d'un prisonnier de guerre, Lombard le propre secrétaire du roi de Prusse. Bien que les Prussiens aient demandé à négocier avec le roi de France, c'est Dumouriez et le ministre de la guerre Pache qui mènent les discussions. Elles laissent le temps aux Prussiens de regagner, sans être attaqués, la Lorraine puis l'Allemagne. Aucune paix n'est signée car les exigences de part et d'autre sont trop élevées. La France demande en effet à la Prusse la reconnaissance de la République contre son alliance, et à l'Autriche la paix moyennant le troc de la Bavière contre les Pays-Bas et le démantèlement du Luxembourg. Le 1er novembre, Frédéric-Guillaume fait savoir qu'il exige avant toute négociation, l'évacuation par les Français des territoires de l'Empire, et des garanties sur le sort de Louis XVI et sa famille. Quant aux exigences autrichiennes, elles sont inconcevables pour les révolutionnaires français.

- 4 Pourquoi, alors que les menaces extérieures qui mettaient en péril la France révolutionnaire sont bravement repoussées, les députés n'arrivent-ils pas à trouver un terrain d'entente ? En fait, ce sont ces mêmes victoires qui fournissent le point de discordance entre eux. Comme nous l'avons vu, le statut à accorder aux territoires conquis pose problème, les uns étant partisan d'une annexion, les autres et parmi eux, beaucoup de Montagnards y étant farouchement opposés. La Convention adopte alors une attitude hésitante, ce qui augure mal de l'avenir.

Paris le 29 Septembre 1792, lan 1er de la République..

Jay bien reçu votre lettre ma chère fillie[,] je suis des plus sansible ausantiments que vous metémoigné[.] Jaurai bien désiré mon retour, mais puije merefuzé desatisfaire auveux que mondémontré mais concitoins en mohorant de menomer lundeleure représantant à la Convantion nantionale[ ?] Je nepeus donc donner ma démission sans merandre indignie deces marque de cigrande considération, enfin il faut ce devoir tout entier à sa patrie[.] La Convantion est en activitté[,] elle est composé de grand homme[.] Ci lesprit reparti ne les divize pas nousferont tous le bien que lonpeut attandre des amis dela liberté et légallité[,] Paris commance à devenir calme après les ruisseau de sans qui oncoullé[.] Lespoir derepousser les brigand nos ennemis commance à cefaire sans tir, nos armée maintenant sur un pieds imposants et purgé des traîttere nous donne lespoir defaire repantir l'Empire et laPruce destre venus soullie la terre de la liberté, les lâche émigré cerepantiron sûrement davoit lâchement trais l'heure patrie[.] Le roi dePruce et l'Empereur<sup>2</sup> nagisse plus deconcer dans l'heure opération[.] On assure que ladizette devivre est dans larme duroi dePruce ; et quil son obligé demanger les chevaux con l'heure tue et quily a dans les états deceroi une sourde et grande fermantation qui auguemante tous lesjours[.] Ceroi a fait proposer aupouvoir exécutifs dentrer en négociations, qui lui a fait répliqué nepouvoir entendre à aucune négociation que aupréalable toutes évacuation fut fait d'uteroire français[.] Le ministre de la guère fit passer hier à la Convantion une lettre dugénéral Montesquiou<sup>3</sup> qui anonce quil a pris possession de toutes laSavois aunom delaRépublique, quil a fait sonantré dans Chambéris la capitale[.] que les officiers municipaux son venu audevant delui lui présenté les clefs del'heure ville layant reçu enfrère etnon ennemis que lui et toutes sasuite onsété régallé, et ne composait tous que une mesme famille[.] Sur lechamps tous les abitans onpris la cocarde tricolore[.] Detoutes les partie il resoit des députation qui lui demande ces ordre aunom de la République[,] Lennemi cest retiré avec un telle vitesse que malgré la villigence du général quil napeu lataindre [ ?] Lennemi a laissé beaucoup demission de bouche et de guère derrière lui que legénéral ces emparé[.] Que les Savoisis son heureux[ !] Il de vienderon libre sans quil l'heure encoute dusans[.] Il on proposé augénéral deprésantir la Convantion nantionale pour les admettre pour le 84e départemant dela République[.] Le roi de Sardaignie cerepand sandoute et paira cher davoit protégé les émigré et antrepris denous faire laguère[.] il éprouve le premier ceque peut des esclave contre des homme libre[.]

Je pence ma chère fillie que vous éprouvé comme icy des pluie qui vous feront remaittre abattre vos grin à livert, cart il faut pas perdre letans pour cemme[.] Je croit comme vous leditte que vous aurié beaucoup de reguin il randeron toujours grand service enpacage[.] Votre mari doit avoir vu undécet qui abolit toutes les rante cidevant seigneuriale à la réserve decelle qui ceront jusrififié par letitre primordial deconcession defond, je croi que celle dintere pouvant cetrouvé dans lecas [,] quil reconcilie avec Mr Dubreuil et quil recommande à tous mais gens dene point payé sans cette représantation que je crois très diffcille à faire pour nepas dire impossible[.] Je conte que votre mari naura pasoublié demavoir envoyé un homme à St Hillaire et desuivre mon affaire pour la taille<sup>4</sup> et deminstruire de ce quil aura fait[.] Adieu ma chère filli[,] je vous embrasse tous les trois[,] mille chose honneste à madame Raimot et mecroïé avec tous les sentiments dun véritable ami.

Pierre Dubreuil Chambardel

## NOTES

1. JP Bertaud, *Initiation...*, *op. cit.* p 179.
2. Le roi de Prusse, Frédéric-Guillaume II et l'Empereur François II.
3. Montesquiou, commandant de l'armée des Alpes, entre en Savoie dans la nuit du 21 au 22 Septembre. Il écrit effectivement à la Convention le 25 Septembre : " la marche de mon armée est un triomphe. Le peuple des campagnes, celui des villes accourent au-devant de nous, la cocarde tricolore est arborée partout" Mais refusant de suivre les ordres du Conseil Exécutif et d'entrer dans Genève.il préfère négocier, ce qui lui vaut d'être mis en accusation le 9 novembre mais il échappera à l'arrestation en émigrant (A Mathiez, *op. cit.*, p 171-172).
4. La taille n'existe plus. Pierre Dubreuil Chambardel fait ici référence à la contribution foncière créée par les décrets des 23 novembre et 1er décembre 1790. Sur les décrets du 20 et 25 août 1792 qui ont aboli sans indemnités les droits seigneuriaux dont le seigneur ne pouvait produire le titre primitif, cf *supra*, la lettre du 22 août, p 55.

## 18 – Lettre du 6 octobre 1792

---

- 1 Passant de la défense à l'attaque, les armées de la République sont partout victorieuses, ce qui enthousiasme Pierre Dubreuil Chambardel qui consacre une grande partie de sa lettre à relater les exploits militaires des généraux français. Revenant sur la victoire de Valmy, il explique à son fils la tactique de Dumouriez ne tarissant pas d'éloges à son propos. Ce premier succès républicain après la série noire des défaites successives, a un effet dynamisant sur le moral des troupes. Alors que les Prussiens se sentent selon Goethe "dans une situation humiliante et désespérée"<sup>1</sup>, les combattants français reprennent confiance et Valmy semble avoir décuplé leurs forces. Ainsi s'exprime vingt jours plus tard, un sergent du bataillon de Volontaires du Théâtre Français : "Nous brûlons tous d'aller combattre l'ennemi et sommes désolés de rester à battre le pavé". Après la bataille de Valmy qui a permis aux Français de bloquer un axe important pour le ravitaillement des adversaires, les Prussiens ont battu en retraite et évacué le territoire national. Cependant Dumouriez se refuse à poursuivre l'ennemi estimant ses forces insuffisantes. Il préfère attendre les renforts des troupes de Reims et Châlons et laisser les Prussiens s'embourber sur les routes ; à l'encontre de ce qu'affirme Pierre Dubreuil Chambardel. D'autres troupes ne sont pas restées inactives, en particulier celles du général Custine. Posté à Landau, voyant les Autrichiens et les Prussiens engagés dans l'Argonne ; il se met en marche vers Spire avec 14 300 hommes dont les deux-tiers sont volontaires. Le 25 Septembre, après un combat assez vif, les troupes républicaines s'emparent de la ville rhénane faisant environ 3000 prisonniers et confisquant un butin considérable<sup>2</sup>.
- 2 La situation devient grave pour les Austro-prussiens, et l'Empereur exige le 30 Septembre, la dispersion des émigrés, rendus responsables de ces échecs. Pierre Dubreuil Chambardel, visiblement bien informé puisqu'il ponctue son récit de nombreux détails, fait allusion à cette dénonciation des émigrés français.

Paris le 6 8bre 1792, lan 1er de la République.

Japrand avec amertume mon cher Chambardel[,] par ta dernière que lafièvre te continue[.] Fait attantion à tecéparer delle par lévacuation cart ceseroit une mauvaize voisine pour Ihivert[.] Tum anonce que ma réclamation nes pas rédigiée dans la forme convenable, et que le distric larejette, et que Mr Riche te fourniroit la forme comme quoi il faut quelle soit construite[.] Ne perpas de vue dete presser et de me la faire passer desuite àcettefins de me pourvoir, cest une affaires deladernière importance qui exige toutes nostre attantion[.] Tu dois avoir veux par madernière àtafamme quil nest plus question de rante noble àmoin conproduize le

titre primordial de concession du fond[.] Paris paraissait acé tranquille depuis quelque jours mais il se levait encore un nouvel orage[.] Des instigateurs soulevaient le peuple le fond fermenté, des écrits insensés y contribuaient beaucoup. Enfin la tranquillité en souffre, on dit hautement que l'on en veut à beaucoup de députés sans les nommer[.] Chacun est ferme à son poste et tous bravent ces cris du malheur qui se font retentir jusqu'à la tribune.

Passons à quelque chose de plus flatteur[ :] le général Dumourier a forcé les Prussiens dans la bannière l'heure du camp il y a laissé huit mille malades[.] Ce général avait cibien pris ces dimensions qu'il ne pouvait cuper les vivres et on est six jours sans pain[.] La reconnaissance que l'on a faite du camp dans lequel on a trouvé trois cents chevaux morts moitié mangés par les soldats, ce camp a plutôt l'air d'un cimetière par le grand nombre de ceux qui y ont été enterrés[.] Le général poursuit civement ces Prussiens dans l'heure de retraite qu'il ne pas le moment de relâche[.] Il déclare ne les emmener qu'après avoir tous détruits[.] Hier un colonel arrivé chez le ministre de la guerre<sup>3</sup> a dit que le général Dumourier continuait de presser civement l'ennemi qu'il lui faisait beaucoup de morts prisonniers et lui prenait des villes et les suivait avec une telle activité qu'il n'y a point de doute d'affaires que le roi de Prusse se prépare à avoir osé attaquer et souiller la terre de la liberté[.] Les émigrés sont regardés par l'Empereur et le roi de Prusse avec mépris comme les ayant trompés[.] Le général Biron<sup>4</sup> a fait passer au ministre la lettre que lui a écrit le général Custine<sup>5</sup> qui annonce que suivant ce qu'il était convenu il soit posté devant Copenhague capitale de la principauté<sup>6</sup>[.] que là il avait trouvé un corps de quatre mille Autrichiens rangés en bataille un à un<sup>7</sup> entre eux[.] qu'il n'avait pas balancé à les attaquer sur les champs, et qu'il les avait suivis et qu'ayant voulu ouvrir les portes à coup de canon que les soldats avaient montré tant de vigueur on les avait ouverts à coup de hache[.] Les Autrichiens ne peuvent résister à tant de valeur et de vigueur il ont emmené la place on les a suivis de près on les a accablés sur le bord du Rhin[.] Trois mille ont mis bas les armes le surplus a péri[...]. Le régiment de dragons qui suivait M<sup>r</sup> le brave Custine a rencontré un régiment de troupes à cheval et a fait quatre cents prisonniers[.] Le général Custine dit qu'après vingt deux heures de marche et de combat il est rentré dans Copenhague où il a trouvé des magasins immenses de provisions de guerre et de bouche et que toutes ses troupes ont démontré la plus grande obéissance, la fermeté des soldats invincibles et qu'il a eu la douce satisfaction que les soldats n'ont fait aucune action à leur honneur[.] Le général Montequieu a annoncé qu'il avait fini de balayer la Savoie [.] Nous voilà donc enfin au point de faire connaître à tous les Français ce que peut un peuple libre qui a osé abolir la royauté et purger la République des monstres qui l'infectaient[.] La Convention vient de rendre un décret d'accusation contre le traître qui commande dans la Liste<sup>8</sup>, nous espérons que les Autrichiens se repentiront de[...]. Adieu mon ami je suis toujours ton ami[.] Jamais de tout mon cœur la mère et les enfants ne se sont séparés.

Pierre Dubreuil-Chambarde

---

## NOTES

1. JP Bertaud, *Initiation...* op. cit., p 38-40.
2. A Mathiez, op. cit., p 172.
3. Jean-Nicolas Pache élu par la Convention le 3 octobre 1792 avec 90 % des suffrages, en remplacement de Servan (R Monnier in *Dictionnaire hist. de la R. F.*, op. cit., ("Tache"), p 805-806).
4. Biron a été successivement commandant en chef de l'armée du Rhin, puis de celle des Vosges à partir de Septembre. (A Crépin in *Dictionnaire hist. de la R. F.*, op. cit., ("Biron"), p 124).

5.) Sous la Législative, le comte de Custine remplaça le vieux général Luckner à la tête de l'armée du Rhin, et y remporte de foudroyants succès. Félicité par la Convention, il est nommé chef de l'armée du Nord. Il y mène une politique indépendante qui le fera soupçonner de se créer un réseau d'intelligence avec l'ennemi. Accusé de trahison, il sera guillotiné en août 1794 (JP Bertaud in *Dictionnaire hist. de la R. F., op. cit., ("Custine")*, p 316-317).

6. Il s'agit de Spire, capitale de la principauté-du Palatinat.

7. Il faut sans doute lire "ravin"

8. Théobald Dillon, maréchal de camp en garnison à Valenciennes puis à Lille où il sert dans l'armée du Nord. Chef du détachement envoyé de Lille sur Tournai, il est mis en déroute à Baisieux. Il entreprend une retraite rapide ce qui entraîne ses soldats à l'accuser de trahison et à le massacrer le 29 avril 1792. C'est donc un décret d'accusation post-mortem (A Crépin in *Dictionnaire hist. de la R. F., op. cit. ("Dillon")*, p 353).

## 19 – Lettre du 27 octobre 1792

---

- 1 Après la victoire du général Custine à Spire, ses troupes se remettent en marche quelques jours plus tard et entrent à Worms, le 5 octobre. Mise en goût par ces succès, l'armée du Rhin poursuit son avancée et se présente devant Mayence le 19 octobre. Cet épisode militaire est largement relaté par Pierre Dubreuil Chambardel qui écrit à sa belle-fille avec enthousiasme : "nos armé fond toujours de merveillie". A la tête de 13 000 soldats et muni de 45 canons Custine manque toutefois de pièces de siège. Ceci est d'autant plus grave, qu'il trouve devant lui une place forte, défendue par une garnison de 3000 hommes, bien pourvue en artillerie et approvisionnement. Néanmoins le 21 octobre, après deux jours de siège, les troupes républicaines, victorieuses, entrent dans la ville, grâce à l'appui non négligeable des bourgeois locaux qui dès le 5 octobre avaient refusé le service des remparts et arboré la cocarde tricolore. Après la capitulation, Eckmeyer, chef du génie passe aussitôt au service de la France<sup>1</sup>. Comme en Savoie le terrain était déjà préparé par les notables locaux favorables à la Révolution.
- 2 Le 7 octobre, les Autrichiens lèvent le siège de Lille qu'ils bombardaient vainement depuis le 29 Septembre. Ils se replient alors dans les provinces belges. Le 14 octobre, les Prussiens quittent Verdun et le 19, c'est Longwy qui est libérée. Désormais, le territoire français est totalement évacué. La guerre change de nature et devient offensive.
- 3 Si des lueurs d'espoir naissent sur des fronts militaires, il n'en est rien à Paris où la tension ne cesse de croître. Les attaques des Girondins contre les Montagnards sont incessantes en particulier contre les triumvirs Marat, Robespierre et Danton. Les deux premiers sont accusés de vouloir instaurer une dictature. Quant au dernier, les postes de ministre et de député n'étant pas compatibles, il est remplacé à la Justice, le 9 octobre 1792 par le Girondin Garât. Des débats violents ont lieu le 18 octobre lorsque Danton est incapable de justifier l'emploi de 200 000 livres affectés à son ministère pour dépenses secrètes. De plus, les Girondins proposent de constituer une garde issue des départements pour protéger la Convention contre les menaces de la " populace ", celle qui s'est rendue coupable des massacres de septembre. C'est une mesure de défiance contre les Montagnards qui s'appuient sur la capitale. La proposition est rejetée, mais cela n'empêche pas des Fédérés de province de converger vers la capitale. Ainsi dès le 14 octobre, les Fédérés marseillais convoqués par Barbaroux sèment le trouble dans la capitale, en vociférant contre Robespierre et Marat.

Paris ce 27 8bre 1792 lan 4e de la liberté.

Machère fillie[,] j'ai reçu votre dernière qui manonce que votre mari est toujours dans ces fièvres continue cequi me pénètre dunnent sincère douleur par l'inthérest que je prend à tous ce qui vous regarde[.] Vous manoncé que vos mouton on lagalle [.] Je vous plin sans doute que vous les auré fait traiter[,] je merappelle qu'il y a au Grand Breuil un homme très abille pour ce janre de maladie[.] Nous éprouvons icy lemesme tamps que vous cependant ilparai[,] je suis persuadé que vous enprofitré pour cemmer[,] la saison lecommande[.] Je aurai biensoèté aapprendre vos affaires finie avec les héritiers Raimot et savoir votre mère auprès devous[,] J'ai crin l'évènement de vos vin ocatonné par les pluie continuelle qu'il a fait[.] Nos armée fond toujours de merveillie[,] le général Custine a pris le 22 Mayance ville considérable[.] Cent pièces de canon bordais ces mur. Plusieurs magasin de provisions de bouche cison trouvé, et nos troupe très bien accueillie par lepeuple, [.] Le général Dumourier est entré en Brabant, les armées ennemie auabois dans l'heure retraite, les émigrés auabois en exécution chez les puissance étrangère comme les ayant trompés[.] Ces lâche c'épante[,] il n'est plus tamps [!] Les voilà procequerit[,] sans patrie[,] sans biens[,] érant parmi les nations qui les déteste[,] peine de mort civil contrevienne à la loi qui les banis de la République<sup>2</sup>[.] Nous sommes dans un position bien imposante pour nos ennemis[.] Il nia que dans Paris que la pais n'ereine pas[,] d'indignie instigateur et mal intantinné veulle tous troublé, ce foie à sa source jusque dans la Convantion mesme [.] à chaque instant lonentamps parler desans, et lon crinquelque fâcheux évènement[.] Je vous embrasse tous trois et suis votre véritable amy  
 Pierre Dubreuil Chambardel  
 Je crois qu'il est deü 200" à la religieuse<sup>3</sup>

---

## NOTES

1. A Mathiez. *op. cit.*, p 172-173.
2. La loi du 9 octobre 1792 décrète que les émigrés rentrés et capturés les armes à la main, seront considérés comme hors-la-loi et devront être exécutés dans les vingt-quatre heures (J Godechot, *La Révolution française chronologie commentée 1787-1799*, Paris, Perrin, 1988, p 122).
3. Il s'agit probablement de sa fille Anne-Elisabeth, religieuse à Sainte-Croix de Poitiers.

## 20 – Lettre du 10 novembre 1792

---

- 1 Ce mot écrit rapidement par Pierre Dubreuil Chambardel à sa belle-fille a pour objet essentiel d'annoncer à ses enfants la victoire du général Dumouriez à Jemappes, le 6 novembre 1792.
- 2 Après la fameuse bataille de Valmy qui lui vaut d'être félicité par la Convention le 11 octobre, il entre dans les Pays-Bas le 27 octobre avec une des meilleures armées de la République, composée surtout de troupes de ligne. Il se heurte dès le 6 novembre aux Autrichiens menés par les généraux Clerfayt et Saxe-Teschen. Leurs troupes se sont fortifiées devant Mõns à l'aide de redoutes élevées à la hâte sur des collines boisées. Mais le rapport de force est inégal puisque les Autrichiens sont moins nombreux que les Français, au nombre d'environ 40000<sup>1</sup>. La bataille est âprement disputée surtout autour du village de Jemappes. Les Autrichiens ont du mal à résister et se retirent, laissant sur le champ de bataille 4000 morts et treize canons<sup>2</sup>. Dumouriez ne les poursuivant pas, leur défaite ne se change pas en désastre. Il n'en reste pas moins que cette nouvelle victoire des troupes républicaines fait grosse impression en France et en Europe, d'autant que la progression de l'armée du Nord continue après la prise de Mõns qui suit la bataille.
- 3 Si les opérations militaires occupent beaucoup les esprits, les députés continuent néanmoins à débattre des grands problèmes tels que le sort de Louis XVI. Ainsi le 7 novembre, un député de la Haute-Garonne, Mailhe, présente son rapport préliminaire sur le procès du souverain déchu. Il conclut que le roi peut être jugé par la Convention<sup>3</sup>. C'est donc cette question qui durant les mois à venir va dominer les débats de l'Assemblée.

Paris ce 10 9bre 1792 lan prx dela République.

Je nai machère fillie[,] que un montant à moi pour vous dire que jay appris par votre lettre avec une vrai satisfaction que votre mari cetrouve unpeu mieux[.] Je lui soitte un pronrétablicemant[.] Je vous faits par que hier le général Dumourier fit annoncer à la Convantion quil avoit le six[,] ramporté une victoire complète sur les hautrichien et que cette victoire avoit été suivie dela prize deMonce<sup>4</sup> qui cetrouve avoir deuxcent canon pour sadéffance[.] Les hautrichien onperdu quatre mille homme[,] Lheure armée totalemant en déroutte[.] Nous avons perdu trois cent homme et six cent blécé[.] Voilà lAlémanie<sup>5</sup> sur lepoint deestre toutes libre[.] Nostre position est tellemant imposante quetons les despots coalizé tramble et crinnie que lheure reinie nesoit surle point définir et devoir la liberté cepropager par toutes lUrope[,] La tranquillité commance àrenaistre àParis[.] Adieu je ni voit plus [(il est 11 heure)], ayant toujours mal auyeux[.] Je vous embrasse tous les

trois, donné moi je vous prie devos nouvelle[,] cest laplus pure satisfaction queje  
puisse avoir[,] votre véritable ami  
Pierre Dubreuil Chambardel  
Recueillir Mr Riche dans monaffaires.

---

## NOTES

1. A Soboul, *La Révolution...*, *op. cit.*, p 215.
2. A Mathiez, *op. cit.*, p 174.
3. *Idem*, p 141.
4. Mons en Belgique.
5. Les Pays-Bas autrichiens depuis 1714, peuvent être considérés à la rigueur comme partie de " l'Alémanie " .

## 21 – Lettre du 17 novembre 1792

---

- 1 Les troupes françaises étant désormais sur la voie de la victoire, les esprits se préoccupent d'une question dont dépend le sort même de la Révolution : le jugement de Louis XVI auquel Pierre Dubreuil Chambardel fait largement allusion. L'opposition entre Girondins et Montagnards s'est faite de plus en plus violente mais incontestablement, le procès de "Louis Capet" va la porter à son paroxysme. Après le 10 août, la Gironde, maîtresse de l'Assemblée, n'engage aucune procédure d'instruction et continue après la réunion de la Convention, à rester dans une position ambiguë d'attentisme prudent. Elle louvoie, contourne le problème et se réfugie dans des habiletés procédurières. Néanmoins le 16 octobre, le comité de législation est saisi et doit étudier la question de la procédure à suivre pour juger Louis XVI ; une longue réflexion aboutit au rapport présenté par Mailhe que l'on dit favorable aux Montagnards. La Gironde voulant le devancer et éviter un jugement par la Convention présente un rapport le 6 novembre, mais il apparaît hâtif et mal argumenté sur les crimes du roi<sup>1</sup>. Pétion lui-même estime qu'il est insuffisant et l'Assemblée partage son avis. A l'inverse, celui présenté le lendemain par Mailhe est solide et clair. Il conclut sur la nécessité pour la Convention de nommer trois commissaires chargés de recueillir les preuves des crimes imputés à Louis XVI et de dresser l'acte d'accusation.
- 2 Le 13 novembre, les débats s'ouvrent donc et mettent aux prises Montagnards et Girondins. Ces derniers évitent de s'engager, en particulier sur la question de l'inviolabilité du souverain. C'est un jeune député de l'Aisne, inconnu jusqu'alors, Saint-Just, qui, par un discours devenu célèbre, place le débat sur le plan politique, en affirmant que le roi "doit régner ou mourir [car] on ne peut régner innocemment"<sup>2</sup>. Indubitablement, la Gironde voit son influence diminuer et le 15 novembre, elle perd la présidence de l'Assemblée qui revient à un député appartenant au "tiers parti" : l'abbé Grégoire<sup>3</sup>. La Gironde, piégée par son rôle équivoque au cours du procès, achève de se discréditer, ce qui lui sera fatal.

Paris ce 17 9bre 1792 lan premier dela République

Moncher Chambardel[,] jai reçu une lettre de M Dubreuil dela Mothe qui manonce tavoir vu pour les rante dintéré<sup>4</sup> et que tu estoit décidé àpayé pourcet anné[.] Neti trompe pas[,] je les croit toutes nobles parconséquand point depayement sans la représantation dutittre primordial de concession defond, il fauls ceconsilier avec M Dubreuil qui enconnai sûremant lanature[,] Je lui ay écrit de tecommuniquer malettre[,] La tienne mafait un vrai plesir [,] en aprenant ta sortie jamprésume ta

convalaisance[.] Tu dois tesouvenir queje tavaï écrit dans les tamps deprévenir tous  
 mais gens denepoint payé sans lareprésantation du tittre primorial<sup>5</sup> queje regarde  
 comme impossible[.] Paris commance à estre unpeu plus tranquille[.] Tous les esprit  
 son tandeu sur lagrande question de savoir si lon jugera Louis XVI oui ounon[.] Le  
 comitté de législation a fait un raport sur cette question qui adéjà été discuté et  
 continura de lestre jusquà le jugemant detous les manbres qui vouderont parlé pour  
 et contre[.] Comme ceraport est delaplus haute considération je te lefaits passer, [.]  
 Nos armées continue journallemant àgagné des bataillies, faire des prisonniers et  
 prandre des villes[.] La Flandre hautrichienne est toutes bientost libre[.] Ily a lieux  
 decroire que lereinie des despost est passé et que laliberté ci naturelle à lhomme  
 vacepropager dans toutes lUrope[.] Donne moi devos nouvelles et citu a veù M  
 Riche, inci que leprix de blé qui est très cher patouts<sup>6</sup>[.] Resouvient toi quil cera  
 peutestre dangereux de cecharger de mulace<sup>7</sup> cette année [.]les Espagniol ne  
 pouvant entirer[.] Adieu je vous embrasse tous les trois et suis ton véritable amy.

Pierre Dubreuil Chambardel

Faitmoi part oùtu en nai avec les héritiers Raimot et dimille chose honneste dema  
 part à Mde Raumot queje soète demeurante avec vous.

## NOTES

1. A Mathiez, *op. cit.*, p 141.
2. JP Bertaud, *Initiation..., op. cit.*, p 182.
3. A Mathiez, *op. cit.*, p 136.
4. La rente d'intérêt correspond à la rente foncière qui doit être acquittée au propriétaire, en l'occurrence ici, Mr Dubreuil. Il y a ici contestation sur la nature de la rente due par Pierre Dubreuil Chambardel. Celui-ci prétend qu'il s'agit d'une rente féodale, qu'il n'a point à payer désormais.
5. Exemple d'une application concrète des décrets des 20 et 25 août 1792.
6. La hausse énorme du prix du blé à l'automne 1792 n'est pas dûe à une mauvaise récolte mais à la réticence des propriétaires et des fermiers à porter sur le marché des grains vendus contre des assignats dépréciés. (A Mathiez, *op. cit.*, p 160).
7. Allusion probable à l'élevage de mules pratiqué dans la région poitevine et revendue ensuite en Espagne. Or la France risque de s'opposer à l'Espagne dans une guerre qui sera effectivement déclarée le 7 mars 1793 d'où la prudence de Pierre Dubreuil Chambardel.

## 22 – Lettre du 7 décembre 1792

---

- 1 Alors que dans ses dernières lettres Pierre Dubreuil Chambardel se préoccupait de la santé de son fils, c'est désormais sa belle-fille qui est alitée et dont la santé l'inquiète. Ce mot rapide, s'il a pour objet de demander des nouvelles de la malade, permet aussi à notre épistolier d'envoyer des assignats et surtout d'évoquer le jugement de Louis XVI et les longues séances de la Convention. Il est vrai que la découverte, le 20 novembre, d'une armoire de fer contenant des documents accablants pour le souverain, a relancé les débats avec vigueur. Cette armoire est en fait un placard pratiqué sur ordre de Louis XVI par le serrurier Gamain dans une paroi du château. Roland, averti par l'artisan, a eu l'imprudence de faire ouvrir l'armoire sans témoin et d'apporter lui-même à l'Assemblée les papiers qu'elle contenait. La Commune dont le renouvellement s'est fait fin novembre au profit des Montagnards, n'hésitera pas par la suite à l'accuser d'avoir fait disparaître les documents compromettant ses amis girondins<sup>1</sup>. Les pièces découvertes constituent autant de preuves indéniables de la culpabilité du roi. Ainsi, sa correspondance avec Mirabeau est mise à jour en même temps que ses relations avec les émigrés et les chefs ennemis. Il n'est désormais plus possible d'éviter le procès et le 3 décembre 1792, la Convention décide qu'il aura lieu et qu'elle jugera elle-même le roi. Le 6 décembre, elle décrète que "Louis Capet sera traduit à la barre pour y subir son interrogatoire". De plus, sur proposition de Marat, il est décidé que tous les scrutins auront lieu par appel nominal et à voix haute<sup>2</sup>. Les Montagnards obtiennent donc ce qu'ils souhaitent et leur influence va s'accroissant. Ainsi, la commission, nommée le 21 novembre pour inventorier les pièces de l'armoire de fer et au sein de laquelle la Montagne est largement représentée, se voit chargée le 6 décembre de dresser dans les plus brefs délais l'acte d'accusation de Louis XVI. Incontestablement, les Montagnards ont l'avantage et de la défensive où ils s'étaient confinés jusqu'alors passent à l'offensive.

Paris onze heure dusoir 7 xbre 1792.

Mon cher Chambardel[,] ta lettre sucepant unpeu mais inquietude surla citation de ton espouze sans cependant totallemant diciper entierebant mais crinte, ne manque donc pas chaques courier de merandre conte des progris de sonrétablicemant citu veux me satisfaire[.] Tutrouveras cijoint pour 60" depetitite coupure de 10 et 15 sols[,] je tanferai passer autant pourmardy prochain et je réponderai à tous les article deta lettres nayant point le tans cesoir étant pressé demecoucher par lebesoin demais yeux[.] Tous les jours il est question du jugement du traître Louis seize[,] il doit estretraduit à labare mardy pour y subir unintercatoire<sup>3</sup>, Lon crin quelque mouvemant populaire[.] Nos séance son

dudepuis 10 heure jusqu'à 6 heure et après dîner aller 4 faix parsemames au comité<sup>4</sup>  
[.] Juge combien on peut avoir de temps à soi, embrasse le pauvre malade et son fils  
pour moi et que aussi tost quelle pourra écrire quelle mesure en écrivant elle  
mesme[.] Je suis ton véritable amy.  
Pierre Dubreuil Chambardel

---

## NOTES

1. Albert Soboul, *Le Procès de Louis XVI, Paris, Julliard, 1966*, p 84.
2. J. Godechot, *La Révolution...*, *op. cit.*, p 124.
3. C'est le 11 décembre que Louis XVI comparait à la barre de la Convention. (A. Soboul, *Le Procès...*, *op. cit.*, pl 14 à 120).
4. Pierre Dubreuil Chambardel travaille au comité des finances et à celui des assignats et de la monnaie.

## 23 – Lettre du 21 décembre 1792

---

- 1 Les préoccupations de Pierre Dubreuil Chambardel portent essentiellement sur des questions d'administration de ses terres. Il répond largement à son fils au sujet de propositions d'échanges de parcelles et nous laisse ainsi entrevoir toutes les difficultés posées par de telles tentatives. Mais ses intérêts de propriétaire ne sont pas seuls en cause et dans la dernière partie de sa lettre, il exprime largement ses inquiétudes sur le climat politique parisien de plus en plus tendu. Il évoque les divisions internes de la Convention où "trois parti qui Santre Choque avec violence" mettent en péril la bonne marche des affaires politiques. Il fait bien sûr allusion aux dissensions aiguës qui opposent, non pas des partis structurés au sens moderne du terme, mais des groupes au sein desquels les députés évoluent et peuvent passer de l'un à l'autre au gré des questions débattues. Bien qu'il faille se garder de caricaturer les origines sociales des uns et des autres, on peut dire que les Girondins, partisans de la légalité, représentent plutôt la bourgeoisie possédante, commerçante et manufacturière qui entend défendre la propriété et la liberté économique. A l'inverse, les Montagnards sont surtout les représentants de la bourgeoisie moyenne et ne veulent pas se couper des couches populaires : artisans, boutiquiers. Celles-ci souffrent de la guerre et de ses conséquences : vie chère et insuffisance des salaires. Entre ces deux grands mouvements, le centre de la Convention est formé d'une masse flottante qui constitue "le Marais ou la Plaine". Ce sont eux qui forment en novembre 1792, le "tiers-parti" qui se ralliera à la Montagne<sup>1</sup>. L'antagonisme entre Girondins et Montagnards se révèle à propos de la guerre mais le procès du roi ouvert depuis le 11 décembre l'a transformé en une lutte acharnée propre à inquiéter Pierre Dubreuil Chambardel. Ses soucis sont à peine atténués par l'annonce de nouvelles victoires remportées par les troupes de Dumouriez. Elles prennent Bruxelles le 14 novembre, Liège le 28, Anvers le 30 et enfin Namur le 2 décembre, refoulant ainsi les Autrichiens hors de Belgique. Ces victoires posent le problème des territoires conquis ; or, les 19 novembre et 5 décembre, la Convention vote deux décrets : le premier accorde protection aux peuples qui voudront recouvrer leur liberté, le second met en place dans tout pays occupé, des administrations soumises aux généraux français.

Paris ce 21 xbre 1792 lan prx de laRépublique.

Jai reçu hier mon cher Chambardel[,] ta lettre qui metire de la grande inquétude où jétai sur lestats de ma pauvre fillie[.] Cest avec une pure satisfaction queje recoit lassurance que tumedonne quelle est hors de dangé[.] Jaurai bien désiré que tu mentapis la parfaite guérison mais comme tume lanonce ily a lieux decroire que

la fièvre necessera que aux beautamp, sobriété dans le mangé est le seul remède avec l'apaisance qu'il faut employer à cette terrible fièvre car la médecine y a toujours perdu son latin[.] Tu manonce que le petit Collon te propose des échanges[.] tu peux les faire pour peu que cela soit pour les trois ou quatre petits morceaux qu'on dans la plaine de l'airable car tusan bien qu'il n'est pas question de changer celui qui est sous lavignie du Pin Perdu avec le terre qui est au bas[.] Vous pouvez faire vos échanges verbalement, à mon retour nous passeront acte de change[.] Tu me proposes également un échange avec le citoyen Richard pour son petit morceau de terre embroucée<sup>2</sup> avec les champs qui lui touche, pour mon champs des Grand Moreau. La chose n'est pas possible car mon champs vaudrait au moins trois cent livres de plus que ce qu'il voudrait donner, mais tu peux lui proposer les trois boisselles qui sont sur le chemin de Lusignan c'est à dire au Gros Buisson qui vaudrait certainement mieux que son terrain et ferait son avantage, car il n'est point question d'autre passage que celui qui lui a été accordé jusqu'à ce jour par bon voisinage et tolérance[.] Tu peux représenter que le marché avait été fait et commencé autre fois avec feu M Richard père à 72" pour la brouce par convention sur un retrait que je voulais exercer sur lui comme fermier de Pamprou. En conséquence il[...] lacté et la mort de M Richard empêcha l'exécution de cette convention ce qui est à la connaissance de Letans et du citoyen Richard fils et propriétaire, qui m'avait lui-même promis de me le céder mais, comme mon successeur dans la ferme de Exoudun, il s'est imaginé que je lui en voulais, ce qui vraisemblablement a empêché notre rapprochement[.] Je souhaite que ces trois boisselles puissent lui convenir qui certainement vaudrait mieux que son champs et sa brouce[.] J'en suis d'autant plus porté par la bonne envie de conserver le bon voisinage[.] que cela pouvait nous entraîner dans un procès[.] J'ai bien reçu le partage que tu me demandes de signer[.] je concourrai toujours à tout ce qui peut te faire plaisir mais je ne vois guère en avoir besoin pour agir avec Grandchamp<sup>3</sup>, ni ne peut prévoir les motifs qui vous divisent ensemble, tout ceci ne pouvait être que très désagréable pour moi de voir mon non compromis dans une affaire entre vous deux[.] Fais également attention que cette acte ne peut être sinistré sans le faire enregistrer ce qui entraînerait des droits très considérables[.] Je me suis même aperçu dès l'ilya d'amp par une lettre de Grandchamp dictée par l'avis qu'il existe entre vous deux des sentiments que des hommes raisonnables ne devraient point avoir, ma réponse en démontrant mon mécontentement a interrompu entre nous toutes correspondances[.] Pèse ces raisons et ma propre tranquillité qui m'a empêché de t'envoyer ce partage signé de moi. Si tu en as besoin je suis prêt à le faire passer tel que j'en ai reçu[.] Ma propre tranquillité exigeant, je suis persuadé que tu ne jugeras que du bon côté mon refus et que tes véritables intérêts l'emporteront toujours sur les miens[.] Je te prie de faire l'avis de tous mais prix de ferme en grain tant froment que baillarge, et de me faire passer un avis de l'année dernière et en même temps les stats de moulin et de l'emploi que tu a fait, à cette fin que je sache à quoi maintenir pour me dégager de mes engagements de St Maixant pour les domaines nantais que j'en ai acquis<sup>4</sup>[.] Par ta lettre de Nemaucze j'ai reçu que pour cinquante livres de petite coupure de 10 et 15 sols, je t'ai fait un second envoi également de 50 " ce qui forme en tout six cent livres<sup>5</sup> que tu garderas jusque à l'emploi que j'en dézinerai[.]

Lorsque il fut auprès le cordonnier de Pamprou j'avais envoyé une paire de ce carpin que je lui paye à mon retour[.] Fais moi le plaisir de lui commander une paire de souliers avec une paire de ce carpin ce qui en formera trois paires en tout que tu m'enverras par le premier envoi enveloppé d'un gros drap qui servira envelopper mon paquet à mon retour ci il a lieu. Tu pourras envoyer ce petit paquet à Dubreuil pour le remettre à la messagerie et demander de donner avis[.]

Paris est dans la plus grande fermentation[.] l'orage est violent sur le point de déborder[.] On en crin les effets funestes, de lâche agitateurs mette tout en mouvement[.] tous les esprits divisés ne respirants que vengeance et tous prêts à s'entreégorger, tous les bons esprits dans la plus grande consternation, la Convention divisée en trois parties qui s'entrechoquent avec violence[.] Enfin que Dieu soit loué[!] Ci nous avons tous

les avantages audehors nous couron à nostre perte au dedans[.] Quelque évènement qu'il en résulte, je les attanderai avec fermette et assurance[.] Il ya déjà long tamps que ma résignation en est fait, et que je ne suis pas un seul instant affecté pour mon inthérest personnel mais mon coeur est pénétré delapuis vive douleur devoir la situation où cetrouve nostre patrie par la lâchtté de lintrigue[.] Adieu mon ami.

Pierre Dubreuil Chambardel

Jambrasse detous moncoeur lamère et son fils[,]que lanière que aussy tost quellepoura écrire medonne de cest nouvelle[.] Jé crit à M Riché presse ledonc dans mon affaires denella pas perdre devüe elle est de la dernière concéquance[.] Marque moi cile juge de paix a esté réellu, on madit que Sardin avait esté nommé juge du tribunal siville de St Maixant je serai bien aize dele savoir<sup>6</sup>.

---

## NOTES

1. JP Bertaud. *op. cit.*, p 176-177.
2. Autrement dit recouvert de broussailles.
3. Gendre de Pierre Dubreuil Chambardel, il s'est marié avec sa fille Suzanne Victoire en 1787.
4. Il y a deux types de biens nationaux : les biens du clergé mis à la disposition de la nation en novembre 1789 et les biens de seconde origine, c'est-à-dire ceux des émigrés dont le décret du 2 Septembre 1792 fixe les modalités de ventes qui commencent en octobre 1792.
5. Erreur de calcul de la part de Pierre Dubreuil Chambardel.
6. La loi des 16-24 août 1790 qui a pour but d'organiser la justice, met en place deux sortes de juges : les juges de paix (au moins un par canton et élus par les assemblées primaires) et les juges des tribunaux de district. (J. Godechot, *les Institutions...*, *op. cit.*, p 147-148).

## 24 – Lettre du 29 décembre 1792

---

- 1 Dans cette lettre écrite à sa belle-fille, Pierre Dubreuil Chambardel se réjouit de son prompt rétablissement et saisit l'occasion pour lui expliquer les différentes prises de position des Conventionnels à propos du jugement de Louis XVI. En cette fin de mois de décembre, les débats de l'Assemblée sont secoués par des discours où chacun défend avec force son avis. La première comparution du roi a eu lieu le 11 décembre et si, d'un côté, son calme apparent et sa dignité ont fait impression, de l'autre son système maladroît de défense - il affirme souvent n'avoir eu aucune connaissance des faits qu'on lui reproche - a pu faire douter de sa bonne foi. Le 26 décembre, Louis XVI comparait une seconde fois, défendu par l'un de ses trois avocats, le comte de Sèze. Dans une plaidoirie soignée, celui-ci s'attache à démontrer le caractère exceptionnel et illégal du procès, et tente de mettre à couvert la responsabilité personnelle du souverain<sup>1</sup>. Après le retrait du roi, le débat apparaît très confus et toutes les propositions tendant à différer l'appel nominal sont rejetées. Parallèlement, la Convention décrète qu'elle s'occupera du jugement sans discontinuer jusqu'au verdict. Les trois premières prises de position énumérées par Pierre Dubreuil Chambardel, à savoir le bannissement, la prison à vie et l'appel au peuple, sont défendues par les Girondins qui essaient de sauver le roi. En effet, le 16 décembre, Buzot propose de bannir tous les Bourbons, ce qui touche également Philippe Egalité, député de la Convention. Le 27 décembre, les Girondins engagent le débat sur un autre terrain. Vergniaud propose de faire appel au peuple tandis que Salle expose les dangers de la réaction extérieure dans le cas d'une condamnation à mort de Louis XVI. Le lendemain, le ministre des Affaires Etrangères, Lebrun, approuve Salle en annonçant la neutralité certaine de l'Espagne à condition que le sort du roi déchu soit garanti<sup>2</sup>. Leurs adversaires partisans de la mort sans appel réagissent vivement : Robespierre affirme que la consultation des assemblées primaires serait dangereuse et conduirait à la guerre civile. Faute d'un compromis, le débat est reporté au 14 janvier 1793.

Paris le 29 xbre 1792 lan 1er de la République.

Citoyenne et chère fillie[,] votre lettres remet lecalme dans mais crinte et dicipe mais inquiétude sur votre estats, votre convalaisance que vous manoncé medonne unepure et vrai satisfaction devous savoir hors de tous dangé, jugé combien je vous dézire unprons rétablissemant[.] Pour que masatisfaction fut complète[,] il faudroit que japris leparfait rétablissemant de votre mary, il faut espérer quecela viendra avec duménagement et de lasobriété, soié je vous prie exate àme donner de vos nouvelle[,] pourpeu que mon repos vous intéresse vous rampliré mais dézir,[.]

Votre mari doit avoir reçu de jeudy madernière par laquelle je le prie de me faire passer des souliers, que cela soit le plus tôt qu'il pourra[,] j'en suis précédé[,] Ladisention sur le jugement de Louis seize continue[,] Différents orateurs sont partagés dans leurs avis[,] les uns sont pour le banissement[,] les autres pour l'enfermé à vie[,] d'autres de le condamner à mort et par appel à la souveraineté du peuple réuni en Assemblée primaire et d'autres de le condamner à mort sans appel, la majorité ne fait point encore connaître sur le parti qui est pris[,] chacun réservant pour lui son opinion[,] Tous Paris attendent avec impatience ce jugement et les sentent fort partagés[,] La fermentation continue de être toujours très grande il est à craindre que la malveillance nous entraîne dans l'anarchie et peut-être à la dissolution de la Convention ci les factieux et les agitateurs ne sont pas déjoués dans leurs perfides desseins[,] Adieu citoyenne et chère fille[,] je vous embrasse tous les trois et me croie votre véritable ami.

Pierre Dubreuil Chambardel

---

## NOTES

1. A. Soboul, *Le Procès...*, *op. cit.*, p. 135 à 138.
2. A. Mathiez, *op. cit.*, p. 150.

## 25 – Lettre du 15 janvier 1793

---

- 1 Les débats sur le procès du roi reprennent le 14 janvier 1793<sup>1</sup>. A la Convention, l'atmosphère est particulièrement enfiévrée, les députés étant constamment soumis à des pressions diverses, voire à des menaces explicites. Les tentatives de corruption se multiplient : la plus connue est celle entreprise par Danton, en relation avec Pitt et le chevalier d'Ocariz chargé des Affaires d'Espagne en France. Ce dernier participe à une large intrigue dont le but est d'acheter le vote des Conventionnels afin que ceux-ci optent pour l'appel au peuple. Sur les conseils de Danton et avec l'assentiment de son gouvernement, il aurait ainsi distribué plus de deux millions de livres, ce que confirment d'ailleurs certains députés tels que Chabot lors du procès des Girondins le 26 octobre 1793. D'un autre côté, les relations franco-anglaises ont atteint le point de rupture après l'avancée des troupes françaises en Belgique et l'ouverture par deux décrets de la Convention des 10 et 15 novembre des bouches de l'Escault, fermées depuis le traité de Munster (1648). L'Angleterre ne peut tolérer qu'Anvers aux mains des Français, menace directement Londres. Le climat diplomatique se détériore donc et le 12 janvier 1793, c'est un véritable ultimatum que Brissot propose d'envoyer à l'Angleterre. Les débats sur le sort du roi s'ouvrent dans un climat d'excitation poussée à l'extrême. Il s'agit d'abord de savoir sur quelles questions précises votera l'Assemblée et dans quel ordre elles seront formulées. Pierre Dubreuil Chambardel, qui s'intéresse ici surtout à des problèmes domaniaux, fait allusion aux "Deux party tellement Echauffé pour savoir par lequel des deux lon doit commencé !". Les Girondins veulent en effet donner la priorité à l'appel au peuple avant le vote de la peine. Finalement, le premier appel nominal porte sur la culpabilité, le second sur l'appel au peuple, et le troisième sur la peine. Les deux premiers votes ont lieu le 15 janvier 1793 et scellent la défaite des Girondins puisque la culpabilité fait l'unanimité avec seulement 27 abstentions et surtout l'appel au peuple est rejeté par 424 voix contre 287 seulement. Le vote décisif sur la peine est reporté au lendemain mais ce premier succès montagnard diminue incontestablement les chances d'une décision finale d'indulgence.

Paris ce 15 Janv 1793 lan 2e dela République.

Mon cher Chambardel[,] je taidit samedi dernier par un mot, que jeté réponderai aujourd'hui, jai apris avec une vrai satisfaction lerétablicemant total deta chère moitié[.] Jaurai biensoètté que tu mut assuré que les fièvre lon laissé, je suis sensible au veux que vous faitte lun et lautre pourmoi, les miens nesonpas moins sincère àvos égard, vous metémoignie le dézire que jesois auprès devous, il faut que lamour

delapatrie soit aussy profondément gravé dans moncoeur pour suporter tous les dégoûts que lon esuie dans cette malheureuze ville oùla narchie rainie àun telpoint quetouttes les hautoritté constitué sonméconnue et les loix enfreinte[.] Lon neparle que de sans et de poiniart<sup>2</sup>, juge demavie qui cepasse touts entière à la Convantion parmi letumulte etdans machambre ramplis deces réflexion[.] Combien les hommes son malheureux deconcourir euxmesme àlheure propre perte aulieux deleure véritable honneur[!] Voilà masituation, quand finira telle [?] Je nansai rien, je nai que des grâce àrandre auciel qui mefavorize dassédeforce pour nerien crindre et nevoir que mon devoir qui melaisse toujours lespoir devons revoir avec lapure sarisfaction de lavoir ramplis.

Tume témoignies delinquétude sur nos partage[.] sois tranquille dececosté là, ci lamort meravis lavie celui que tu mafait passé cetrouvera enrègle, deplus tu sai quil sans trouvera un après moi[.] Tu crin que lon tinquète surlavantage que tua relativement à labolition des devoirs féodaux, lon nepouvois ceprévaloir deces avantage[.] ce nest que sur lavalleur réelle des choses à lépoques des partage[.], Tous les droits aboli son enfaveur dupropriétaire<sup>3</sup>, le fermier obligé dans faire conte comme il ceparai par laloi du 15 au 25 Aoust qui les atous aboli à lexception des droits rachetable, enconséquence préviens tous mais gens quil faut quil, me les paye[.] Tache de teles faire payé, sil veulle queje sois contant deux, il faudroit aussy réglé avec lecitoyen Dause[.] Paye mois à Mr Garand ce quil demande, àM Guillion les quatre charge fromant queje dois pour la Chapelle faisant just 80 boisseau mesure de Poitou[.] M Guillion teferai remize duncart pour laretenu parcoséquand cela necera que trois charge àlui payé[.] Tupeu faire les deux échange que tumepropose pour vu que cela sois pour mais petit morceau de lairable, et dans lecas où léchange aura lieux avec leboiteux tupeu faire araché les épines et abatre les focé qui cépare, mais resouvient toit toujours àconserver le tairin pour le[...]. aubout duchamp du boiteux il cerai mesme àpropos de prandre letairin à ajuster just aucoin dupré de la Bouchète ducosté delà[...],[.] Je tavais demandé demefaire des soullier jan suis précé[.] Voilà donc ma malheureuze affaires àsoncommencement, invite donc le citoyen Riché sil est encorre mon ami dagir defason àmetirè dece mauvais pas, jespère quil voudera bien medonner cette preuve damitié[.] Tu minformeraci tuafait lavante deniais grin comme je te lavais marqué, jetefais passé quelque opinion sur le jugement de Louis seize qui jepence devoir tefaire plesirs, adieu mais cher enfans je vous embrasse detous mon coeur et me croié votre véritable ami.

Pierre Dubreuil Chambardel

Resouvient toi quil me faut un homme pour St Hillaire aucommencement defévrier qui sache cemmer[.] Je joint létats actuel dela ville de Paris conte randu à la Convantion par le maire.

Hier lundy ladiscution cest ouverte sur lejugement de Louis àdix heure et na fini qu'à 9 heure un cart ranvoyé à aujourdhui[.] Touttes laséance qui a esté de 11 heure a roulé sur deux objets auquel on doit décrété[:] le premier est savoir ci Louis est condamnable et ci lon recoura ausouverain pour sanctionner les deux party tellement échauffé pour savoir par lequel des deux lon doit commancé[.] juge delà confusion[...]. le peu de bonnefoix des malintantioné à la sortie dune telle séance[.] Plus de cent vois crié à haute teste["] afgf[!] il faut vous égorger[.!"]. Quel cepectacle pour des âme[...]. etsansible qui non que lebiens en vûe[!].

---

## NOTES

1. A. Soboul, *Le Procès...*, op. cit., p 172, 202 à 212.

2. Selon "Le Patriote Français" de Brissot, le 13 janvier, Legendre, aurait proposé aux Jacobins de couper le roi "en 84 quartiers, pour en envoyer une pièce à chaque département". A l'inverse, certains députés montagnards sont menacés de mort ou d'assassinat d'un membre de leur famille. (A Soboul, *Le Procès...* op. cit., p 194-195).

3. Voici un exemple tout à fait typique de l'effet du décret du 25 août 1792. L'article 5 supprime tous les droits seigneuriaux sans indemnité. Mais l'article 14 étend aux droits ainsi supprimés la clause de l'article 1 du décret du 10 avril 1791 concernant la dîme. Champarts, tarages et autres droits semblables sont désormais versés aux propriétaires "en sus du prix du bail". (A. Soboul, *Problèmes Paysans de la Révolution 1789-1848*, p 150). Sur le possible impact de ces problèmes sur le mécontentement paysan dans l'Ouest, cf C Petitfrère, *Les Vendéens d'Anjou*, op. cit., p 342-343.

4. Il s'agit ici de la contraction de "Ah ! Foutus gueux !"

## 26 – Lettre du 5 février 1793

---

- 1 Depuis le 15 janvier 1793, Pierre Dubreuil Chambardel a continué d'écrire régulièrement à ses enfants, mais il est resté étonnamment silencieux sur la suite du procès de Louis XVI et son issue. Du 16 au 21 janvier, les Conventionnels siègent pourtant sans interruption. Le système de vote par appel nominal entraîne des séances interminables. Ainsi, le 16 janvier, chaque député monte à la tribune pour répondre à la question "Quelle peine, Louis, ci-devant roi des Français, a-t-il encourue ?"<sup>1</sup> et explique son choix. Le vote se termine le lendemain 17 janvier à 8 heures du soir et Vergniaud, alors président de l'assemblée, annonce le résultat : 387 voix pour la peine de mort, 334 contre et 28 absents ou non votants. Face à la Gironde hésitante et divisée, la Montagne l'emporte donc. Mais sur 387 votants pour la peine, 26 se sont prononcés pour le sursis. Le 19 janvier, la séance devant débattre de cette question, s'ouvre à 10 heures sous la présidence de Barère et se termine le 20 à 3 heures du matin. Le sursis est rejeté par 380 voix contre 310, et le même jour, le jugement est notifié au roi par le Conseil Exécutif. Quelques heures plus tard, le député de l'Yonne, Le Peletier de Saint-Fargeau, est assassiné dans un café du Palais Royal par un ancien garde du corps, Paris, devenant ainsi le premier "martyr de la Révolution". Le 21 janvier, Louis XVI est guillotiné Place de la Révolution. Son exécution accentue la division au sein des Girondins dont certains membres démissionnent tels Roland, de son poste de ministre de l'intérieur, mais, à l'inverse, fait naître un sentiment de solidarité au sein de ceux qui ont voté la mort. La réaction européenne est très vive. La Cour de Londres prend le deuil tandis que les tensions entre la France et l'Angleterre s'exacerbent. Pitt ayant rappelé son ambassadeur, la Convention déclare la guerre au roi d'Angleterre et au stathouder de Hollande le 1er février 1793<sup>2</sup>. On peut s'étonner que Pierre Dubreuil-Chambardel ne fasse aucune allusion à ces événements de premier ordre. Peut-être a-t-il envoyé, depuis l'exécution du roi, une lettre qui n'aurait pas été conservée. Dans cette courte missive, il se borne à envoyer à son fils le bulletin de la Convention, ne prenant pas la peine de répéter ce qui y est écrit.

Paris ce 5 février 1793

Mon cher Chambardel[,] comme je me fais un vrai plaisir de procurer à notre ami le citoyen Ferruyau deux fois par semaine le bulletin de la Convention qui nous est tous les jours distribué lequel bulletin annonce les nouvelles sur lesquelles on puisse conter, tous les autres papiers retrouvant ajusté au vif des rédacteurs[.] Dans cet envoi j'en ai mis une condition que tous les huit jours on te les remettra à cet effet

de teprocurer les nouvelle et à moi de les conservé persuadé de ton attantion à lesconservé et nepas les laisser perdre lordre deleure datte pour quelle cesuive[.] Letamps mafait écrire pour te demandé quil faut nécessairemans lui envoyé deux homme pour lui aider àffaires les bailarge, nemanque doncpas de lui envoyé tous desuitte cart il ajoute quil ne peut entrouvé, je conte sur ton exatitute, le tamps presse de letrouver[.] Adieu je vous embrasse tous les trois crois moi ton véritable ami.

Pierre Dubreuil Chambardel

Paris est acé tranquille pour le momant.

Hier aune grande majoritté le général citoyen Burnonville<sup>3</sup> fut nommé par la Convantion ministre delaguère aulieux et place du citoyen Pache<sup>4</sup> ce dernier étant reconnu navoir pas les tallans suffisants pour remplir un poste ci important, lon va renouveler tous ce nouveau ministère.

---

## NOTES

1. A. Soboul, *Le procès...op. cit.*, p 212-224.

2. A. Mathiez, *op. cit.*, p 197.

3. Le Général Beurnonville qui prit une part importante aux batailles de Valmy et Jemappes. Il devient ministre de la guerre le 4 février 1793, en remplacement de Pache. (*Dictionnaire hist. de la R. F., "Ministres"*).

4. Ministre de la guerre du 3 octobre 1792 au 4 février 1793, il indisposa les généraux, en particulier Dumouriez en menant une politique de contrôle des armées et de centralisation. Les Girondins menèrent une véritable cabale contre lui, car il avait rompu avec Roland pour se tourner vers la Montagne. Pierre Dubreuil Chambardel reproduit ici le discours dominant.. (R Monnier in *Dictionnaire hist. de la R. F., "Pache"*).

## 27 – Lettre du 5 mars 1793

---

- 1 Pierre Dubreuil Chambardel aborde ici deux questions primordiales qui, en ce début de mois de mars, agitent l'opinion et au-delà, la Convention. Il s'agit du problème de la hausse des prix qui le touche directement et celui de la guerre.
- 2 Cette cherté des produits de première nécessité n'est pas nouvelle et dès l'automne 1792, des troubles sont déjà apparus à Paris et en province où la population réclame la taxation des denrées. Aucune mesure n'est prise dans ce sens. Au contraire, le 8 décembre 1792, les Girondins réaffirment leur attachement au libéralisme économique<sup>1</sup>. Dans le même mois, l'abbé Jacques Roux et Jean Varlet (les Enragés) mènent une propagande pour la taxation et contre la Convention accusée de protéger les accapareurs. L'inertie de l'Assemblée face aux revendications populaires maintes fois réitérées conduit inévitablement à des troubles plus graves, auxquels Pierre Dubreuil Chambardel fait ici allusion. Le 25 février 1793, des bandes de femmes d'abord, d'hommes ensuite, se présentent dans les épicerie vers 10 heures et taxent eux-mêmes des produits tels que le savon, le sucre ou la chandelle, puis face à la résistance des épiciers, pillent les boutiques<sup>2</sup>. L'ordre est cependant rétabli dans les jours suivants. Si les Enragés n'ont pu imposer la taxation par l'émeute, les événements politiques et économiques travaillent pour eux car la crise n'est en rien résolue.
- 3 A ces problèmes lourds de conséquence vient s'ajouter celui de la guerre extérieure, de plus en plus préoccupante. Pierre Dubreuil Chambardel suit le discours officiel en affirmant que les peuples conquis s'unissent à la République dans l'enthousiasme. En fait il n'en est rien : une adresse de l'administrateur du Hainaut du 21 décembre 1792 qui dénonce le pouvoir révolutionnaire comme " un pouvoir usurpé, le pouvoir de la force" nous le prouve. La résistance est quasi unanime et si, ville par ville, les réunions à la République se font, c'est par la force des baïonnettes. La France vit de plus ses dernières victoires. L'armée de Dumouriez pénètre en Hollande le 17 février et s'empare de Bréda le 25. Mais le 1er mars, l'armée autrichienne contre-attaque et les Français doivent évacuer Aix la Chapelle. Dès le 3 mars, les Autrichiens atteignent Liège. Conscients des dangers qui menacent l'armée républicaine, les Conventionnels se décident à prendre des mesures et le 24 février votent l'amalgame des bataillons de volontaires et de ceux de la ligne, plus aguerris, au sein de demi-brigades, afin de renforcer l'armée. Les troupes se révèlent insuffisantes en nombre car, au cours de l'hiver, de nombreux volontaires, estimant la campagne terminée ont rejoint leur foyer. Les effectifs sont en effet estimés à 200000

soldats alors que les besoins s'élèveraient à 50 000. C'est pourquoi, les 23 et 24 février 1793, la Convention vote la levée de 30 000 hommes, et établit le nombre de volontaires que chaque département doit fournir<sup>3</sup>. Dans le cas où le volontariat ne fournirait pas assez de soldats, on aura recours à des moyens expéditifs tels que l'élection ou le tirage au sort. Cette façon détournée d'instaurer la conscription provoque de nombreuses résistances voire une opposition ouverte. Elle constitue surtout l'étincelle qui provoque le déclenchement de la " guerre de Vendée ".

Paris le 5 mars 1793 lan 2e de la République

J'ai reçu dernièrement mon cher Chambardel[,] laquelle m'annonce que les bestiaux sont hors de prix et que tu cherches à racheter, cette augmentation ne doit point te surprendre[,] le grand nombre de chevaux qu'il faut pour les armées fait cette augmentation dans toutes les parties de la République, chacun voulant ramplacer en jeunesse[.] Ce prix excessif n'est donc occasionné que par la guerre, et nous avons le bonheur de voir la paix les choses retourneront au prix où elle doit être[.] La guerre est sur un pied où il faut que cette compagnie désiste du sort de l'Europe, l'embrasement est dans toutes ces parties, les peuples veulent partout la liberté[.] Le Brabant, les Brabançons et les Liégeois sont journellement réunis à la République[.] Il y a lieu de croire que la Hollande flamande le sera sous peu de jours[.] Enfin nos armées sont partout victorieuses et font des progrès rapides que la liberté se propage partout<sup>4</sup>[.] Le rainier des tirades décevant est passé, il faut qu'il périsse et que la liberté triomphe partout[.] Nos plus cruels ennemis sont dans notre propre sein il met tout en œuvre pour nous écraser mais il sera déjoué[.] La nouvelle seigneurie arrivée à Paris où tous les épicuristes ont été pillés est une manœuvre de tous ces lâches intrigants<sup>5</sup>[.] Plusieurs sont arrêtés, cette manœuvre étoit concertée avec celle de Lyon qui étoit encontre la Révolution, mais les patriotes se sont réunis et les ont déjoués[.] Paris paraît maintenant assez tranquille on parle cependant toujours de renouer et de dissoudre la Convention, les vrais amis du public ne sont point effrayés, au contraire fermement décidés à rester à leur poste[.] Juge de ma propre situation au milieu de tant de dangers et combien mon amour pour l'intérêt général en souffre, nul intérêt particulier ne m'affecte étant décidé avec fermeté à tous les événements, quelque cinistre que les présents[.] Je comptais avoir le loisir de vous voir dans ce mois mais il faut faire le sacrifice le plus cher pour se dévouer tout entier à sa patrie[.] Je serai donc privé de vous voir[.] Le sacrifice est grand mais il n'y a que le lâche qui puisse abandonner son poste quand sa patrie est en danger[.] Voilà l'avant des boeufs arrivés[.] comme je ne puis me trouver pour vendre ceux que j'ai à St Hilaire, il faut bien que tu t'acharges et que tu vois ceux que je ne puis vendre, tu peux en accommoder M. Labbé et prendre des arrangements pour le payement au mois d'Août[.] Dans le cas où tu pourrais faire affaire avec lui il faudroit langager à ce transporter à St Hilaire[.] Dans le cas où il ne les achèterait pas de te quader avec Letamps pour ceux qu'il faut vendre ou garder, car il faut toujours avoir sa provision[.] Dans le cas devant, il faudra racheter pour être en état de faire l'ouvrage comme il convient[.] J'ai reçu une lettre de Mr Dubreuil qui me demande à acheter des pierres à [...], je lui écris que au lieu de lui en vendre que je me ferai un plaisir de lui en donner quand conséquence je t'en écrirai pour voir celle que tu pourras donner ; ce bien entendu que cela ne portera pas préjudice à nos besoins et que les pierres détaillées seront réservées[.] Tu peux donc le voir à ce sujet et disposer en sa faveur de ce que tu jugera à propos[.] Donne-moi de vos nouvelles et de l'état de ta santé moitié et si elle remplira mais veux en donnant une petite gouvernante<sup>6</sup>[.] Ne oublie pas auprès de mon marchand de chevaux<sup>7</sup>, adieu je vous embrasse tous et me croie ton véritable ami.

Pierre Dubreuil Chambardel

N'oublie pas de voir le citoyen Ferruyau[.] tu trouveras les bulletins très intéressants, pour toutes les réunions qui se font.

## NOTES

1. B. Benoit, *Les Grandes Dates de la Révolution Française*, op. cit., p 129.
2. A. Mathiez, *La vie chère et le mouvement social sous la Terreur*, Paris, Payot, 1927, p 146.
3. JP Bertaud, op. cit., p 190-192.
4. Il faut émettre des réserves puisque les troupes françaises reculent devant la contre-offensive autrichienne. (J Godechot, *La Révolution Française Chronologie commentée 1787-1799*, p 129).
5. Dubois-Crancé et Robespierre accusèrent les Enragés d'être des contre-révolutionnaires, agents de Pitt, au sein desquels se cacheraient des émigrés "déguisés en sans-culotte" et poussant "le peuple de Paris à des excès sous le prétexte de la disette des subsistances". (A. Mathiez, *La vie chère...*, op. cit., p 154-155).
6. Il espère que sa belle-fille enceinte accouchera d'une fille d'où l'appellation de "petite gouvernante".
7. Allusion à une lettre du 19 février 1793 où il répond favorablement à la demande de son petit-fils qui désire lui acheter un veau né d'une de ses vaches.

## 28 – Lettre du 12 mars 1793

---

- 1 A cette époque, la Convention est encore sous le choc du désastre militaire qu'ont subi les troupes de Miranda à Aix la Chapelle, le 1er mars. Danton et Delacroix en rendent compte à la Convention le 8 mars 1793 et mettent fin brutalement à l'optimisme ambiant entretenu par Beurnonville<sup>1</sup>. Cette nouvelle est d'autant plus alarmante que désormais la France ne peut plus compter sur la neutralité de l'Espagne, puisque la Convention lui déclare la guerre le 7 mars 1793. La France est seule, sans allié, face à cette coalition de pays puissants. Encore peut-elle se réjouir d'avoir conservé la neutralité des Suisses, des Scandinaves et des Etats italiens à l'exception du royaume de Sardaigne. Face à une telle situation, la Convention décide d'envoyer dans les sections de Paris et les départements, des commissaires afin de hâter la levée des 300000 hommes. Une véritable fièvre patriotique secoue les sections dont certaines réclament l'institution d'un tribunal révolutionnaire pour punir les agents de l'ennemi à l'intérieur. Sa création est votée le 10 mars malgré l'opposition violente des Girondins. Parallèlement, l'agitation s'intensifie à Paris. La veille au soir, des bandes ont déjà pillé les imprimeries de *La Chronique de Paris* et du *Patriote Français*, tous deux journaux girondins. La peur du complot contre-révolutionnaire se fait jour comme nous le prouve ici les allusions aux frères du roi et à "Pieq" autrement dit Pitt. La peur de la conjuration n'est pas sans fondement : le "*Républicain ou le journal des hommes libres*", qu'a pu lire Pierre Dubreuil Chambardel, annonce qu'une conjuration a été découverte, menée par des agents d'émigrés. Elle devait éclater en Bretagne que les conjurés prévoyaient de livrer aux Anglais le 25 mars. D'où l'implication ici du gouvernement de George III.<sup>2</sup> Des manifestes circulent et attaquent Dumouriez et les Girondins rendus responsables des défaites. Il est vrai que l'attitude arrogante de Dumouriez ne fait qu'aggraver les soupçons. Alors que le Conseil Exécutif lui a ordonné de rejoindre Miranda, il part effectivement le 10 mars mais seul, laissant son armée en Hollande. Bref, il semble ne plus tenir compte du gouvernement et se permet de faire arrêter plusieurs commissaires du Conseil Exécutif. Un tel exemple de désobéissance au régime est grave et ne sera pas sans conséquence.

Paris le 12 mars 1793 lan 2e de la République.

Citoyenne et chère fillie[,] j'ai reçu votre lettre laquelle m'annonce que vous êtes accouchée heureusement d'un petit citoyen, je connais bien là votre civisme qui vous a fait préférer l'intérêt général, à celui du père qui vous demandait une gouvernante [.] Je ne puis que vous approuver, c'est un sentiment que tout vrai républicain doit avoir, mais souvenez-vous de la promesse que vous m'avez faite quand vous m'avez servi la

patterie que vous vous resouviendrez démon voeu, j'ai lieu de croire que vous concourrez de toutes vos facultés à le remplir et que je jouirai un jour de cette satisfaction, c'est dans ma foi, ce qui est très incertain.[.] Il vient de passer ici ces trois derniers jours un événement qui présageait des événements terribles.[.] grand nombre de brigands que Paris renferme dans son sein,[.] avez formé le projet qui avait pour but de faire sonner le tocsin,[.] fermer les barrières,[.] de gorger tous les ministres ensuite de porter à la Convention pour lui faire subir pareil sort.[.] L'active surveillance de la municipalité et la garde nationale adjoignent les perfides desseins des conjurés.[.] La Convention arrêtée ferme à son poste préférant la mort plutôt que de le quitter,[.] Cette grande conjuration devait se faire sentir dans le département<sup>3</sup> où elle avait eu lieu à Paris,[.] Les principaux chefs de cette conjuration sont les frères duc de Valence<sup>4</sup>, le ministre Pichegru et deux membres du parlement de Londres.[.] Plusieurs conjurés ont été arrêtés ici et dans les départements ceux-ci en chemin pour venir recevoir le prix de leur forfait.[.] Les puissances étrangères emploient tout ce qui est en leur pouvoir pour nous faire entrer en guerre et nous détruire nous-mêmes, il en a plusieurs à qui on a mis tout en œuvre pour exciter la guerre civile.[.] C'est lâche de se préoccuper de sa santé bien qu'il ne puisse nous vaincre ailleurs et qu'il faut pour l'heure surtout qu'il nous détruise ailleurs sans quoi l'heure de sa ruine est passée et la liberté se propagera partout en Europe, et l'heure de sa chute tombera comme celle de Capet.[.] Voilà donc encore les ennemis déjoués dans l'heure de leur perfidie il leur en coûtera de tester et marquer l'heure de leur effort.[.] La liberté triomphera dans les lieux de ces orages.[.] J'ai resté ferme et tranquille décidé dès l'abord à attendre tous les événements les attendant sans crainte.[.] Mon cœur ne peut être ému que pour l'intérêt général de notre pauvre patrie.[.] Plainie la, chère fille, et jointe vos vœux à ceux de la providence de laquelle il dépend de nous que nous ne soyons point égarés pour mon intérêt personnel à tous les différends dans lesquels nous sommes engagés.[.]

Votre mari doit avoir reçu une lettre de moi par laquelle je le charge comme voici la vente de mes bœufs, de traiter avec le sieur de la Roche pour ceux que je peut avoir à vendre à St Hilaire, si c'est possible de se séparer<sup>5</sup> entre eux pour ce transporter à St Hilaire et dans le cas où il conviendrait de prix que le payement fut en août.[.] Embrassez de ma part et vos deux petits citoyens et dites à votre mari de m'écrire.[.] Adieu citoyenne et chère fille en attendant l'exécution de votre promesse je vous embrasse de tout mon cœur et suis tout à vous votre véritable ami.

Pierre Dubreuil Chambardel

## NOTES

1. A. Mathiez, *La Révolution Française*, op. cit., p 205-210.
2. JP Bertaud, *C'était dans le journal pendant la Révolution*, Paris, Perrin, 1988, p 259 -260.
3. Attaque implicite contre les Girondins favorables à la décentralisation politique, ce qui leur vaudra d'être accusés de fédéralisme.
4. Allusion probable à la déclaration du Comte de Provence le 28 janvier 1793, qui, de Westphalie, se déclare "régent de France". De même, le Comte d'Artois prend une part active à l'action contre-révolutionnaire.
5. Ecriture phonétique pour "de se cadrer"

## 29 – Lettre du 26 mars 1793

---

- 1 Outre un problème de vente de paille que Pierre Dubreuil Chambardel règle à distance, comme à son habitude, la lettre fait ici largement référence aux premiers troubles de l'insurrection vendéenne. L'adjectif est d'ailleurs inexact car administrativement, la zone insurgée ne comprend pas l'ensemble du département de la Vendée et par contre déborde sur les départements limitrophes : Deux-Sèvres, Maine et Loire, Loire Inférieure<sup>1</sup>. Ce mouvement, dont les conséquences se révèlent énormes sur le déroulement de la Révolution, débute à Cholet le 3 mars dès que la nouvelle de la levée des 300000 hommes décidée le 24 février est connue. Du 3 au 9 mars, de semblables incidents ont lieu à Clisson, Chemillé et dans l'ensemble des Mauges angevines. Puis, en moins de quinze jours, l'ensemble du territoire qui deviendra le théâtre de la guerre de Vendée s'embrace. Dans le Marais breton, la prise de Machecoul le 11 mars, est suivie du massacre de municipaux, prêtres assermentés, gardes nationaux ; au total plus de 500 victimes. Dans le Bocage, Montaigu et Mortagne sont prises le 13, Cholet, Challans et La Roche sur-Yon le 14, Clisson le 15<sup>2</sup>. Bref, une véritable poudrière explose devant les yeux stupéfaits des Conventionnels. Ceux-ci prennent rapidement des mesures d'urgence : un décret voté à l'unanimité le 19 mars punit de mort et de confiscation de biens non seulement tous les rebelles pris les armes à la main mais les prêtres, nobles, brigands ainsi que leurs agents et domestiques<sup>3</sup>. La Convention adopte donc tout de suite la thèse du complot des nobles et des prêtres, que Pierre Dubreuil Chambardel prend à son compte, faisant apparaître le guerrier vendéen comme un dangereux " fanatique " qui se rallie autour de signes obscurs comme le sacré coeur.<sup>4</sup>

Paris ce 26 mars 1793 lan 2e de la République.

Mon cher Chambardel[,] j'ai reçu une lettre de Alexis Dambasf[,] negt[négociant] au port à Niort[,] par laquelle il me demande delui vendre toutes lapaille defromant que j'ai à St Hillaire tant vieille que nouvelle inci quecelle qui est à battre[,] Je lui répond par cecourier que je nesai point leprix quelle vaule, elle doit estre chère et rare[,] que connaissant saprobitté quil mauffre cequelle peu déjast valloir et que ci leprix meconvient je donnerai ordre delui livré mais comme tous ces déliais pourai entraîner trop detamps[,] donne toi lapeine deyaller ces feste et tinforme ce quelle vaule, il faule lavandre[,] Faits toi représanté ma lettre tuvèra les condiction que je yai mis pour les balleteur<sup>5</sup> [ ; ] j'ai oublié dans mettre une autre qui est celle de trois louis en argent effectifs que jaurai besoin que Ion me feroit passer desuite enles mettant à lamessagerie, la vante doit estre favorable en ceque le cartier général delarmé doit estre à Niort[,] Cest une affaires malheureuze que nous

a susisté tous ces lâches émigrés et prestres déportés qui coûteront bien du sang.[.] Nous aurons plus cent mille hommes<sup>6</sup> dans ces pays malheureux.[.] La Convention apprend avec satisfaction combien le patriotisme des départements se manifeste par le grand nombre des amis de la liberté qui vont au secours de nos frères malheureux, on a déjà fait plus de deux à trois mille prisonniers<sup>7</sup> parmi lesquels sont plusieurs chefs et prestres sur lesquels on trouve des boîtes de fer blanc remplies de poudre, véritablement semblables pour commémorer ces malheureux fanatisés.[.] J'espère que tu en verras un abbé pour les bœufs, donne-moi des nouvelles de tout ce que tu auras fait, je vous embrasse tous et suis ton véritable ami.

Pierre Dubreuil Chambardel

Ne néglige pas ce voyage ni l'avance.

---

## NOTES

1. Cf. Petitfrère, *La Vendée et les Vendéens*, Paris, Gallimard Collection Archives, 1981, p. 13.
2. Cf. Petitfrère, *Les Vendéens d'Anjou (1793)*, Paris, BN, 1981, p. 283.
3. Cf. Petitfrère, *La Vendée et les Vendéens*, *op. cit.*, p. 33-34.
4. Sur les thèses en présence concernant les causes de la guerre, cf. Cf. Petitfrère, *Les Vendéens d'Anjou*, *op. cit.*, p. 43-59.
5. Hommes chargés de faire les balles de paille.
6. Chiffre exagéré. Au départ, on ne peut détacher en Vendée, qu'un régiment de cavalerie, un peu d'artillerie et la 35<sup>ème</sup> légion de gendarmerie, au total 15 à 16000 hommes. Ce n'est qu'en mai que les deux armées sont organisées. (A. Mathiez, *op. cit.*, p. 222).
7. Chiffre peu probable : à cette date, les victoires des insurgés sont incontestables.

## 30 – Lettre du 6 avril 1793

---

- 1 Les événements extérieurs sont toujours au coeur de l'actualité de l'époque. Pierre Dubreuil Chambardel consacre cette lettre à la trahison du général qui incarne la victoire de Valmy : Dumouriez.
- 2 Par une attitude provoquante de militaire se considérant au dessus des lois, il s'est déjà attiré les soupçons d'une partie des Conventionnels. Après la lecture de sa lettre datée du 12 mars dans laquelle il accuse d'un ton arrogant les bureaux de la Guerre d'être responsables des défaites, plusieurs membres du Comité de défense générale, dont Barère, demandent sa mise en accusation. Mais Danton s'y oppose et accompagné de Delacroix, repart en Belgique afin de faire entendre raison au général insolent<sup>1</sup>. Celui-ci, regroupant les armées françaises, obtient le 16 mars une victoire de courte durée contre les Impériaux. En effet, le 18 mars, il subit une défaite grave à Neerwinden qui entraîne la débâcle des troupes républicaines. Renvoyant les deux émissaires, Dumouriez passe directement de la rébellion à la trahison ouverte. Le 23 mars, il prend contact avec Cobourg, commandant en chef de l'armée autrichienne, et lui expose son projet de dissoudre la Convention par la force, et de rétablir la monarchie. Il s'engage d'autre part à évacuer toute les provinces belges ce qui est fait le 26 mars.
- 3 Long à réagir, le Comité de défense générale décide le 29 mars d'envoyer à l'armée quatre commissaires (Camus, Quinette, Lamarque et Bancal) avec le ministre de la guerre Beurnonville pour destituer Dumouriez et le mettre en accusation. Mais ce sont eux qui sont arrêtés, livrés à l'ennemi le 1er avril et emprisonnés pour deux ans. Le 4 avril, le général envisage de faire marcher son armée sur la capitale. Mais c'est en vain, car un colonel d'un bataillon de volontaires, Davout, donne l'ordre de tirer sur Dumouriez qui s'enfuit et passe à l'ennemi. Dans le même temps, la Convention le déclare hors la loi et Philippe Egalité est arrêté comme complice. De plus, La trahison de Dumouriez, ami des Girondins, leur porte atteinte car elle est immédiatement exploitée par les Montagnards ; ce qui envenime encore le climat politique. Dans un tel contexte, le Comité de défense nationale est transformé le 6 avril en comité de salut public composé de neuf membres et dont les pouvoirs sont largement accrus. Le péril extérieur grandit donc, tandis qu'un climat de guerre civile s'installe dans le pays. Comme le dit notre député, la République ne doit plus employer "dees dimie mesure [..mais] celle que les sirconstance exige".

Paris le 6 avril lan 2e dela République.

Mon cher Chambardel, la plus grande de toutes les conjurations vient de éclater, la liberté et la République sont dans un grand danger le gouffre est ouvert pour les engloutir[.] Périson telle[?] Non, tous les efforts du traître et perfide Dumouriez ont vaincu, c'est son forfait qui a déjoué, c'est sa manœuvre perfide en aveuglant son armée, qui parait jusqu'à comble de seconder les passions éternelles qui la nime<sup>2</sup>, ce traître a commencé par un des plus grands forfaits en violant les droits les plus sacrés des peuples en faisant arrêter quatre députés représentant qu'il a envoyés à l'ennemi[.] Les vues de ce traître sonde le marché sur Paris et de tracer le chemin à cent mille brigands pour mettre tous à feu et à sang, il compte faire égorger toutes la Convention et les Jacobins[.] rétablir la royauté et sans doute ce la propriété[.] Un tel homme est digne de régner sur des hommes libres[?] Au milieu de ce grand orage la Convention a resté calme[.] ferme[.] intrépide[.] et active, son premier acte de justice a été de décréter le lâche traître à la patrie de le mettre hors de la loi et d'inciter tous les bons citoyens de tirer dessus[.] Une gratification de trois cent mille livres en faveur de celui qui le livrerait vivant ou mort[.] Toutes les places frontières de première ligne ont dénoncé le traître et juré de vivre libre, trente cinq des complices du monstre sont arrêtés[.] La Convention est placée à la hauteur où elle doit être[.] ce n'est plus de la mesure qu'elle emploiera, mais bien celle que les circonstances exigent et la patrie sera sauvée, et nos lâches ennemis terrassés et déjoués[.] Il faut que cette race de chiens devant noble et ces lions rugissant de fanatisme périsse[.] Au juge mon ami[.] de ma position et de toutes les misères qui sont dans mon cœur de la déception de notre pauvre patrie[!] La Convention est en permanence ce qui méritait[.] Paris est assés tranquille[.] la surveillance active[.] Les barrières sont fermées les malveillants suivis de près[.] grand nombre sont arrêtés[.] Dit un citoyen Paitraule que j'ai vu son porteur de procuration qui maudit ne peut perdre de vue ses affaires[.] J'embrasse ta femme et tes enfants[.] donne moi des nouvelles j'en ai besoin, je suis ton véritable ami.

Pierre Dubreuil Chambardel

---

## NOTES

1. A. Mathiez, *La Révolution Française*, *op. cit.* p 208.
2. Dumouriez entraîna dans sa fuite le fils de Philippe Egalité, c'est-à-dire le futur Louis-Philippe, Valence et un millier d'hommes (A. Mathiez. *op. cit.*, p 210).
3. Dans la nuit du 31 mars au 1er avril, diverses arrestations ont lieu dont celle de Philippe Egalité et du marquis de Sillery, tous deux députés.

## 31 – Lettre du 15 avril 1793

---

- 1 Le défaites successives des Pays-Bas et du Rhin, la trahison de Dumouriez et l'insurrection vendéenne échauffent particulièrement les esprits et exaspèrent la lutte entre la Gironde et la Montagne. Pierre Dubreuil Chambardel s'inquiète de cette opposition violente qui va en s'accroissant, les deux groupes "sacuant réciproquement de traizon", et craint "qu'il n'en résulte quelque chose de fâcheux". Il est vrai que les débats à la Convention sont tumultueux ; les membres de chaque camp dénoncent les autres comme traîtres à la patrie. Dès le 1er avril, Danton est la cible du député girondin Lasource qui l'accuse de complicité avec Dumouriez<sup>1</sup> Après cette attaque très vive, les Montagnards rétorquent. D'une part, ils réussissent à placer des hommes qui leur sont acquis aux postes clés. Ainsi en est-il de Bouchotte qui remplace Beurnonville à la Guerre le 4 avril, ou de Dalbarade ami de Danton à la Marine le 10 avril<sup>2</sup>. Néanmoins, Lebrun et Clavière conservent leur place aux Affaires Etrangères et aux Finances, tandis que les Girondins sont toujours influents à l'Assemblée. La Montagne doit donc frapper très fort. Le 3 avril, Robespierre dénonce Brissot et ses amis pour leur complaisance envers Dumouriez, et surtout le 5 avril, les Jacobins demandent par pétition la destitution des "appelants" à savoir les députés ayant voté l'appel au peuple pour sauver le roi de l'échafaud, donc en majorité des Girondins. Mais le 12 avril, Guadet contre-attaque. Au nom de la Gironde, il donne lecture de cette pétition devant l'assemblée et réclame un décret d'accusation contre Marat, qui l'a signée en tant que président du club des Jacobins. Le lendemain, dans une atmosphère survoltée, la mise en accusation est votée par 226 voix contre 93 et 47 abstentions.

Paris ce 15 avril 1793 1an 2e de la République.

Mon cher Chambardel j'ai reçu ta lettre laquelle m'annonce les risques que tu as courus dans le voyage que tu as fait pour moi à Beauvais et me fais entrevoir que sans la bonté de ton cheval que tu courais les événements malheureux de perdre la vie, [...] Je t'avoûte que ta lettre m'a pénétré de la plus vive amertume de ton accident d'autant plus que le danger que tu as couru n'était occasionné que par un voyage que j'ai fait pour moi, tire moi d'inquiétude sur la suite que cet événement a eu. [...] Tu m'annonce avoir vendu deux boeufs, a-tu réservé le prix ou remis à Lestant[?] Faudrait-il les ramplacer oui ou non[?] Son ce les deux venant de Messe qui son van du ou les deux rouge et noir[?] J'ai écrit à Dambas pour accepter ces offres surmapaillie n'ayant nullement besoin qui vraisemblablement n'aurait pas produit grande chose

La trahison de Dumourier se découvre tous les jours, [...] grand nombre de décès complice son découvert, il y a mesme lieu de croire qu'il en avait jusques dans la

Convantion,[.] La liberté et la République on couru de grand dangé, il faute espérer que tous les traïttere ceront déjoué et la patrie sauvé[.] Les seine du 10 mars<sup>3</sup> qui avais pour but dégorger partie de la Convantion paraisse encorre ce renouveler[.] Deux parti en forte oposition dans la Convantion sacusant réciproquemant de traizon fonbeaucoup crindere quil nan résulte quelque chose defâcheux pour lintérest général,[.] Lamajoritté est pure et seine et a les meilleur intantion, mais les traïttere et les intrigant qui nevois que leure inthérest personnel peuve faire beaucoup demal, tous les gens debiens qui non que lamour dela patrie envüe sondans laplus cruelle alternative surtout nos meaux, cruelle position pour des hommes debiens destre continuellement obligé de lutter contre lintrigue et lambition[ ;] pour moi je te lavoüe franchement[.] je suis audessus de toutes crinte, mon courage ne manbandonnera pas quelquesoits les évènements mais je nepeut pas siafiremavement conter sur mais force qui cépuisse par lâge, lamertume et le travail de laConvantion qui est de 14 heure parjours, enfins jamploirai tous ce qui est enmoi pour rester fidelle àma patrie[.] Deux décrets vienne destre rendu<sup>4</sup>[.] Le premier porte peine demort contre quiconque propozera laroiauté et de disoudre laConvantion, le segond que largent nest plus marchandize et porte penne desix année defer contre ceux qui le vanderon et lachèteron[.] Cest deux loix doive estre sévèremant exécutté, ici un particuliera esté guillotiné pour avoir parlé de rétablir laroiauté[.] Embrace pour moi [.] mon ami[.] tafamme et tes enfans je crin que cette douce jouissance nesoit pas pour moi, je suis ton véritable ami.

Pierre Dubreuil Chambardel

---

## NOTES

1. A Mathiez, *La Révolution... op. cit.*, p 211-230.
2. *Dictionnaire hist. de la R. F., op. cit.*, ("Ministres").
3. Allusion aux journées des 9 et 10 mars menées par les sans-culottes parfois poussés par les Enragés comme Varlet, qui attaquent violemment les Girondins. La journée aurait pu tourner à l'émeute insurrectionnelle si les Jacobins s'y étaient joints. Or, ils sont restés passifs.
4. Le premier décret est voté le 13 avril et institue la peine de mort pour tout suspect royaliste. Le second est voté entre le 8 et le 11 avril. Il institue le cours forcé de l'assignat dont la dépréciation atteint 70 % et interdit la vente de numéraire.

## 32 – Lettre du 22 avril 1793

---

- 1 Pierre Dubreuil Chambardel évoque en termes très forts le combat implacable entre la Gironde et la Montagne en le liant à la situation tant intérieure qu'extérieure. Il est à noter que son optimisme absolu et sa confiance presque aveugle dans les troupes révolutionnaires sont loin de refléter la réalité. En effet, la défaite désastreuse de Neerwinden le 18 mars, entraîne le retrait des troupes de Custine et la perte de la rive gauche du Rhin. Ainsi, en avril 1793, il ne reste des conquêtes de la fin de l'année 1792, que la place de Mayence durement assiégée. Parallèlement, les pays coalisés s'organisent. Le 9 avril, ils se réunissent à Anvers pour se partager les territoires reconquis et pour préparer l'assaut<sup>1</sup>. La lutte commune sur terre et sur mer est alors décidée afin d'assaillir l'ennemi sur tous les fronts. Heureusement, les objectifs de chaque Etat ne sont pas identiques. Pour l'Autriche et la Prusse, il s'agit d'une guerre politique dont le but est d'écraser une France aux idées dangereusement subversives. L'Angleterre défend davantage ses intérêts économiques et y voit le moyen d'affirmer sa suprématie coloniale. L'optimisme du député peut néanmoins s'expliquer par l'absence d'offensives durant le moins d'avril. A l'inverse dans l'Ouest, la défense républicaine s'organise et remporte quelques succès. Trois armées sont mises en place pour lutter contre l'insurrection. Une première sous le commandement du général Berruyer dans la région d'Angers, une seconde sous le commandement du général Boulard qui doit agir depuis les Sables d'Olonne, une troisième sous les ordres du général Beysser à Nantes. Boulard prend l'offensive avec des bataillons de volontaires et remporte des succès sur la bande commandée par le chirurgien Joly qui est tué. Cela lui permet de reprendre Saint-Gilles Croix de Vie et d'obliger Charette à évacuer Challans le 12 avril. Parallèlement, Beysser progresse de Nantes vers Machecoul, où il entre le 20 avril. Par contre, en Anjou et en Poitou, l'action des Républicains se solde par de cuisants échecs. Le 11 avril, Berruyer est battu à Chemillé et le 22 à Beaupréau, il se replie alors sur Angers. Son subordonné, le lieutenant colonel Quéteineau, confronté aux troupes de La Rochejaquelein doit lui aussi reculer devant les Aubiers le 13 avril<sup>2</sup>. Les propos de Pierre Dubreuil Chambardel doivent donc être largement nuancés.

Paris ce 22 avril 1793 lan 2e delà République

Citoyen et chère fillie

J'ai reçu votre lettre dont l'expression tendre et sensible me pénètre jusqu'au fond de l'âme. L'intérêt particulier que vous paraissiez prendre à mon égard justifie tous les sentiments que j'ai conçus pour vous, ne soiez donc point inquiete

àmon sujets[ ;] quelque grand que soit les dangé il ne minquète point étant résinié àtouts[.] Cest chère fillie[.] deceréuny votre tandre sollicitude àmais voeux en faveur de nostre patterie, premier devoir detous coeur généreux et sensible[.] Lapepet imposants où cetrouve maintenant nos toupe qui on tous les jours quelque avantage sur lennemi est un assurance certaine que nous navons rien àcrindre deux[.] Les révolté du dedans sonpartouts battu, mais les ennemi dudedans énottamant ceux qui son dans la Convantion son les seul dangereux[.] Deux faction dans la Convantion continuellemant enoposition rande nos séance citumultueuze que nous resamblon plustost àune troupe de brigand qui veulle santredétruire plus tost quà des législateur[.] A que les hommes pur qui neveulle que lebiens général son àplindre de chiéger avec detel homme qui vouderai tous sacrifié pour satisfaire lheure aveugle passion, mais tous ces infidelle mandataire du souverain<sup>3</sup> ceron déjoué de lheure perfide dessins[.] Ces deux faction journallemant sacuze[.] ceprovoque[.] ceméprize et cedéteste[.] Des liste deprocécriture etdédcrets dacusation cedemende et cefond entandre journallemant à latribune[.] Les un atribue au autre davoit concepiré avec le lâche Dumourier pour rétablir la roiauté[.] ceux si atribue au autre destre de la faction dOrléans<sup>4</sup> et voullor sanparer detouttes lhautortté, sinputte réciproquemant de recevoir lor des puissance étrangère<sup>5</sup>[.] Jugé des débats que cela ocationne. Lorage est grand lepénil parais évidant mais le génie qui veillie sur la République saura bien la conserver[.] il cerit de tous les feble humain, il faut que lesdédcrets dela providance sois remplis[.] il nest pas dela puissance des hommes decioposer, jusque icy la liberté et la République onsuivi des chemin inconnus[.] Feble humain[ !] Elle sauront suivre leure direction et cejoué detous les obcetaque que lon opozera à lheure marche[.] La Convantion vient destre informé que le monstre Dumourier a esté mis les fers aupieds et aumains en prison par les Pruciens<sup>6</sup>[.] Le voilà cemonstre que lanfer avos mis[.] livré àces remort, qui pouvais jouer unsibeau rôle et donner la pais àtouttes lUrope[.] Espéront que tous ces forfaits feront connaistre aupuissance étrangère touttes nos resource et combien il est dangereux datacquer une grande nattion libre et généreuze[.] Lon assure que le général autrichien cest officier et soldats parle ànos garde avancé depaix, lon dit égallément quiy a mésintelligence entre les puissance étrangère, ce laméritte confirmation mais ce quily a desertain cest que lon est fâché davoit donner protection auémigré et son méprizé[.]

Je ne saurai vous exprimé[.] chère fillie[.] combien minquette la situation de votre mari[.] Japrand avec satisfaction que votre mère ces desidé aller demeurer avec vous[ ;] nayant que vous ces leseul parti quelle pouvoit prandre[.] Si je suis acé heureux comme je lespère [ ;] devoir ma rantré[.] cecera une vrai satisfaction pour moi dela trouver chez vous, je suis sensible àson resouvenir[.] dittelui mille chose honneste dema part, vous meparlé cije veux vandre monfoin[.] il doit valloir de largent[ ;] ditte àvotre mari quil fera ce quil voudera. Donné moi de vos nouvelles le plus souvant quil vous cera possible[.] elle meson dunnent vrai satisfaction[.] Je vous embrasse tous et suis votre véritable ami.

Pierre Dubreuil Chambardel

---

## NOTES

1. A Soboul, *La Révolution Française*, op cit, p 285.
2. J Godechot, *La Contre Révolution 1789-1804*, PUF, Paris 1984, p 232.
3. Attaque visant les "appelants" donc une partie des Girondins.

4. Allusion au duc d'Orléans, Philippe Egalité qui, de par sa naissance et son nom, fut toujours soupçonné de vouloir rétablir la royauté à son profit. Il fut mis en accusation lorsque son fils Louis Philippe fuit avec Dumouriez.
5. Accusation classique qui fait partie des fantasmes révolutionnaires et relève davantage du ragot colporté par l'un ou l'autre camp que de la réalité historique.
6. Dumouriez n'a pas été emprisonné après sa "trahison", contrairement à Lafayette en 1792.

## 33 – Lettre du 18 mai 1793

---

- 1 Pierre Dubreuil Chambardel apparaît ici essentiellement préoccupé par l'insurrection vendéenne, ce qui est compréhensible de la part d'un député originaire d'un des quatre départements insurgés. Pourtant, la situation parisienne n'est pas moins inquiétante. La lutte entre la Gironde et la Montagne gravit encore quelque échelons lorsque le 24 avril, Marat est acquitté par le Tribunal Révolutionnaire et porté en triomphe à la Convention où il reprend sa place. Cet échec politique girondin est accentué par une défaite économique : les Montagnards qui se rapprochent de plus en plus des sans-culottes voire des Enragés, parviennent à faire voter le 4 mai la taxation du prix du grain ou le premier "maximum" vivement revendiqué par le petit peuple des villes. Mais la Gironde prend sa revanche quand le 18 mai, elle fait décréter par la Convention installée aux Tuileries depuis le 10 mai, la création d'une Commission des Douze chargée d'enquêter sur les actes de la Commune de Paris, soutenue par la Montagne. Cette décision exaspère encore l'hostilité entre les deux groupes. Pourtant, la situation intérieure ne se prête guère aux divisions et les troupes républicaines sont fort malmenées par les insurgés vendéens. En effet, depuis le mois de mars, la révolte n'a cessé de s'étendre. La situation est d'autant plus catastrophique qu'après avoir abandonné les Aubiers et Bressuire aux Vendéens, Quétineau capitule à Thouars le 5 mai avec 3000 hommes, 4000 fusils et 10 canons<sup>1</sup>. Un témoin affirme qu'il prit lui-même l'initiative d'arborer un morceau de drap blanc malgré le refus des volontaires marseillais, pour éviter un massacre<sup>2</sup>. Par la suite, il paiera de sa tête cette capitulation bien qu'il ait toujours nié avoir agi de la sorte. Néanmoins, la perte de Thouars entraîne celle de Parthenay le 10 mai et de la Châtaigneraie le 13 ; elles seront toutefois reprises par les Républicains. Le Conseil Exécutif prend conscience de la gravité de la situation. Il décide d'envoyer dans l'Ouest des troupes régulières : d'abord la légion du Nord commandée par Westermann, puis des bataillons spéciaux formés d'un prélèvement de six hommes par compagnie, opéré dans toutes les armées. Deux corps sont alors organisés : l'armée des Côtes de Brest au nord de la Loire sous le général Canclaux, et celle des Côtes de la Rochelle, au sud, sous le général Biron. Ces nouvelles que Pierre Dubreuil Chambardel envoie à son fils ont pour but de calmer son inquiétude car la prise de Thouars, rapprochant les troubles de leur région, a entraîné une véritable panique dans les populations poitevines.

Paris ce 18 mai 1793.

Je nai reçu que de hier mon cher Chamdardel[,] ta lettres datté dela Mothe laquelle me confirme les dangés dans les quels vous este par la traizon dulâche Quétinaut sans laquelle les révolté naurai pas pris Partenai,[] Je me plais à croire que le civisme et la bravoure denos concitoyens les aura tous réunis pour empaiché lennemi depasser outre jusque aumoment que les grande force qui son en chemin sois arivé, elle ceront siconsidérable quelle formeron une armée aumoins de quatre vingt mille hommes<sup>3</sup>[.] Ci maintenant lennemi napas pénétré jusquà StMaixant ilnia point à douter desaretraite pronte et sertaine, nostre canton cera à couvert de linvasion de ces hommes fanatizé conduit par des brigand qui nepeuve manquer destre vinqus et puny detous lheure forfait[.] Instruis moi chaques courier devotre situation[.] Donne moi des nouvelles ducitoyens Pairault je suis inquiet sur son compte,[] Paris est toujours dans la fermentation[.] Adieu je suis presé je vous embrasse tous et suis ton véritable ami.

Pierre Dubreuil Chambardel

Dit aucityen Tenesit que jai suspendu mon envois mais que aussy tost que je serai sertain de la libre [...].

---

## NOTES

1. A Mathiez. *op. cit.*, p 222-223.

2. C Petitfrère, *La Vendée et les Vendéens, op. cit.*, p 35.

3. Le chiffre est très exagéré. Un tableau général des forces armées en Vendée, du 15 au 24 mai 1793, donne un total de 28904 hommes. (Archives du Service Historique de l'Armée de Terre, B 54)

## 34 – Lettre du 1<sup>er</sup> juin 1793

---

- 1 Pierre Dubreuil Chambardel dans ses précédentes lettres s'était justement inquiété de l'hostilité croissante qui fait rage entre la Montagne et la Gironde. Il relate ici la phase finale de cette montée des antagonismes. L'insurrection du 31 mai constitue en effet l'acte premier du drame tragique qui va entraîner la chute des Girondins et par là même la victoire décisive de leurs opposants. Voulant répondre aux attaques montagnardes par la répression, les Girondins par le biais de la Commission des Douze font arrêter Hébert pour un article du Père Duchesne, et l'enragé Varlet. Deux jours plus tard, Dobsen, président de la section de la Cité et juge au Tribunal Révolutionnaire est lui aussi interpellé<sup>1</sup>. Ces mesures ont pour conséquence de hâter le dénouement de la crise qui s'est aggravée depuis la trahison de Dumouriez. Le 25 mai, des représentants de la Commune venus à la barre pour réclamer la libération d'Hébert, se voient opposer un refus violent accompagné de menaces dignes du manifeste de Brunswick, proférées par le président girondin Isnard. Cette attitude maladroite déclenche l'insurrection appelée par Robespierre qui propose un décret d'accusation contre les chefs de la Gironde. Le Comité de l'Evêché où se réunissent les délégués des sections, prépare la journée du 31. C'est au bruit du tocsin et de la générale que se réunit la Convention. Alors qu'une foule menaçante encercle les Tuileries, les pétitionnaires des sections et de la Commune paraissent à la barre et exposent un vaste programme de défense révolutionnaire et de mesures sociales. Ils réclament l'arrestation de vingt-deux "appelants" girondins, des douze de la Commission ainsi que des ministres Clavière et Lebrun. Ils demandent aussi la création d'une armée de sans-culottes, une taxe sur les riches et le pain à trois sous la livre. Mais la majorité s'en tient à voter la cassation de la Commission des Douze. Cette journée s'achève donc dans la déception pour les sans-culottes.

Paris ce le juin 1793

Mon cher Chambardel[,] je nai que ce petit momans pour tedire que hier lorage qui cefaisoit sourdemant santir dudepuis plusieurs jour[,] aéclaté dunnent fasson à effraïé tous ceux qui naurai pas esté décidé à tous évènement[.] A deux heure dumatin le tocsin a partout sonnè[,] les barière on esté fermé et le canon dalarme atiré[.] Aujuge dumouvemant et de linqétude de tous Paris[!] Chacuns ce demandais[ :"] quiy atil[ ?"] Les un dizai[ : "] La Convantion est plène detrdittere il faut sans assurer["] les autre dizai[ :"] il y enâ 120 departy decette nuit["], dautre quily en avoit daresté dans lheure fuitte, tous ces faut nefaisai que inquété[.] Chacuns ces randu àsonposte, mon premier mouvemant miafait voiler, mais que derèflection macompagnè sur les malheur de nostre pauvre patrie que tout parais

vouloir détruire[ !], Cette inzurrection paraïsoit estre le sinistre présage dun jour où le sans doit couller[.] Touttes laforce armée étoit surpieds et contre latante lejour a esté acécalme, des patrouille considérable et une garde immance qui entourait la Convantion amintenu lordre et nous aprocuré la tranquillité que lon nedevoit pas espérer le matin,[.] Tous lejour a esté pour incidire passé à la Convantion àentandre des pétition des hautoritté concetitué qui demandais lasupresion du Comitté des Douze etque ces manbres fusse envoié autribunal révolutionnaire[.] On a égallemant demandé undécret dacusasion contre vingt deux manbres delaConvantion conregarde comme sucepect dintelligence et procequerit ilya déjà lontamps<sup>2</sup>[.] Voilà le motifs qui adonné lieux à cette inresuction[.]

La Convantion asuprimé ce comitté et renvoyé au Comité de Salut Publique pour lesurplus et dans faire son raport, un des manbres dece Comitté des Douze avoit esté envoié àAbaïe pour estre sucepect dintelligence avec les révolté de laVandé<sup>3</sup>, point de doute quilya des traïttere dans laConvantion et que les plus grand denos meaux son là,[.] Aujourdhui la Convantion doit envoyé une proclamation par des courier extraordinaire àtous les départemant et lesarmée pour les prévenir decequi cest passé hier,[.] Jespère que lejour cera assé tranquille, Paris est maintenant sans mouvemant cequi anonce cette tranquillité, il faule espérer que cette mesme tranquillité passera jusque dans laConvantion qui ena grand besoin dudepuis plusieurs jours, il samble que plusieurs mauvaize teste veulle tous perdere[.] En quelle situation este vous maintenant[ ?] Niort est til pris ou asiégé par les ennemi cequeje crin<sup>4</sup>[ ?] Jattant avec grande inquétude le courier daujourdhui pour savoir la vrai situation des chose, hier je Jus informé que un corps de 8 à 10 mille homme savansoit ausecour deNiort, mais cela nemetire pas dinquétude sur lesort de nos frères, quoique par les mesure prize il niait point de doute affaires surladestruction entière des révolté,[.] Adieu mon ami embrasse pour moi tafamme et tes enfans et me croit ton véritable ami.

Pierre Dubreuil Chambardel

## NOTES

1. A Mathiez, *La Révolution...op. cit.*, p 238-241.
2. Allusion probable à la pétition présentée le 15 avril 1793 à la Convention par 35 sections parisiennes qui demandait l'arrestation de 22 députés girondins.
3. Louis Viger, avocat angevin admis à la Convention le 27 avril 1793 en remplacement de Mr de Houlières, démissionnaire. Auparavant, il servait comme simple grenadier en Vendée dans le deuxième bataillon de volontaires du Maine et Loire, ce qui explique l'accusation proférée contre lui. Il sera condamné à mort avec les autres membres girondins le 30 octobre 1793 (Célestin Port, *Dictionnaire historique, géographique et biographique de Maine et Loire*, Angers, 1965-1978 ; cf aussi Cl Petitfrère, *Les Bleus d'Anjou (1789-1792)*, Paris, CTHS, 1985, p 202.)
4. Après la perte de Fontenay le Comte le 25 mai, les troupes républicaines se replient sur Niort qui n'est pas prise par les insurgés vendéens.

## 35 – Lettre du 8 juin 1793

---

- 1 Le mouvement du 31 mai s'est soldé par un demi échec mais ses protagonistes ne désarment pas. Dans la nuit du 31 mai au 1er juin, le Comité insurrectionnel ordonne de faire arrêter les suspects. Manon Roland est arrêtée mais son mari réussit à s'enfuir. Les députés se refusant à voter les mesures présentées le 31 mai, une nouvelle insurrection est préparée. Elle a lieu le 2 juin, un dimanche, ce qui permet à de nombreux ouvriers de répondre à l'appel du chef des gardes nationales, Hanriot. Celui-ci parvient à grouper autour des Tuileries 80 000 hommes puissamment armés<sup>1</sup>. Au cours de l'après-midi, une trentaine de députés tentent une sortie mais se trouvent confrontés aux 150 canons postés autour du château. Ils réintègrent donc la salle des Machines. Prisonnière, la Convention n'a d'autre solution que de décréter l'accusation de 29 députés girondins et des ministres Lebrun et Clavière. Une partie des députés girondins se sont enfuis en province, contribuant à déclencher les révoltes "fédéralistes". Vingt-et-un des principaux Girondins seront condamnés à mort le 30 octobre 1793 par le Tribunal Révolutionnaire et exécutés le lendemain. Cette victoire de la force armée sur l'action parlementaire est lourde de conséquences et annonce déjà la dictature.
- 2 La situation politique est encore aggravée par les séditions internes qui deviennent plus inquiétantes que jamais et dont Pierre Dubreuil' Chambardel se soucie ici. En Vendée, les zones insurgées s'étendent. Le 25 mai, les révoltés ont pris le chef-lieu du département de la Vendée, Fontenay le Peuple et y créent le Conseil Supérieur, première administration embryonnaire des territoires conquis, qui se déplacera ensuite à Châtillon sur Sèvre<sup>2</sup>. Les départements du sud du Massif Central, de la Haute-Loire à l'Aveyron, connaissent une chouannerie. En Lozère, Marjevols tombe aux mains des troupes de Charrier qui menace Mende. Enfin, à Lyon, les sections royalistes et girondines se sont emparées de l'Hôtel de Ville et le 30 mai, Châlier, figure de proue du mouvement sans-culotte, est arrêté ainsi qu'un certain nombre de Montagnards<sup>3</sup>. Châlier sera exécuté le 17 juillet et figurera au sein de la triade montagnarde des martyrs de la liberté avec Le Peletier de Saint-Fargeau et Marat. L'éviction des Girondins ne fait qu'accentuer ces oppositions. Certains départements ou grandes villes s'insurgent contre les Montagnards parisiens. Ainsi en est-il du Calvados, de Bordeaux, ou Marseille. L'attitude de Toulouse, point stratégique entre marseille et Bordeaux, est déterminante. Pierre Dubreuil Chambardel l'implique certes avec un certain doute dans les villes fédéralistes : dès l'annonce de la chute des Girondins connue à Toulouse, une protestation est envoyée à la Convention. Deux comités

s'opposent au sein de la ville, et heureusement pour les Jacobins, c'est celui de leur club qui l'emporte auprès des autorités locales.<sup>4</sup>

3 Mais l'insurrection fédéraliste s'étend largement, encouragée par les Girondins exclus.

Paris ce 8 juin 1793 lan 2<sup>e</sup> de la République

Citoyenne chère fillie

Votre lettres manonce toujours la triste situation où cetrouve votre mari, lamertume don moncoeur est rempli empranderoit de lacroicemant sil pavoit encontenir davantage[,] Que Dieusois loué et lerétablice prontemant [!] Nous sommes biens dans des tamps bien malheureux, chère fillie[,] La guaire civile parais vouloir tous dévorer et anéantir[,] Nostre propre pais nest pas le seul qui cetrouve ravagé parcefléau decetructifs du janre humain[,] La ville de Lion et le Cantal<sup>5</sup> et prouve lemesme fléau[,] marseillie est fortemant a gitté[,] on parle égallement de Toulouse[,] Icy pendant trois jours tous Paris a esté dans laplus grande fermentation[,] la force armée debout on crainiat que lesans necoulla, les choses ceson passé sans sans répandre[,] Cette grande inzurrection ces terminée par la restation de trante manbres<sup>6</sup> de la Convantion[,] Tous les bons esprits crainie que cela ne fasse un mauvais effaits dans les départemant[,] Tous ces manbres demande à estre jugé, sontil criminel ou inosant[?] Ces ceque letamps nous a prandera mais icy tous est dans la consternation[,] Jugé dema propre sittuation, nayant que lamour dubiens public envue obligé destre continuellemant engarde contre lintrigue qui vouderoit tout détruire[,] Au patrie[!] Malheureuze patrie qui renferme dans ton sein tant desélérats qui vouderai tanéantir, que netepurje tu detous ces monstre dévastateur[!] Vous meparlé demais pré[,] que votre mari enfasse ce quil voudera ou les prène pourson conte nous enrégleron leprix àmon retour sil arive, ceque je nepeut pas meflaté maintenant dans lordre oùson les choses[,] Mon esprit nesans trouve point affecté meliverant tous antier à llinthérest général[,] Cest ledevoir dun bon citoyens[,] je nimanquerai jamais[,] nulle crinte nemefera embandonnée mon poste[,] Voilà ma résination[,] mais enfans nauront jamais àrougi demonnon et destre les enfans dun lâche, tralttere àsa patrie[,] Adieu chère fillie[,] embracé votre mari et vos enfans[,] Jespère que votre première lettre maprandera le rétablicemant devotre mari, croié moi votre véritable ami.

Pierre Dubreuil Chambardel

Je joint icy un écrit répandu avec profusion contre les arestés[...].

## NOTES

1. A Mathiez, *op. cit.*, p 244.

2. C Petitfrère, *La Vendée et les Vendéens*, *op cit*, p 35.

3. J Godechot, *La Contre-Révolution*, *op cit*, p 254-255.

4. J Godechot, *La Révolution française dans le Midi toulousain*, Toulouse, Privat, 1986, p 181-183).

5. Le Cantal fut relativement épargné par les révoltes royalistes et fédéralistes puisque Saint-Flour resta républicaine. Tel ne fut pas le cas de l'Ardèche de la Lozère et de l'Aveyron.

6. Petite erreur de chiffre : 29 députés girondins furent déclarés d'arrestation.

## 36 – Lettre du 15 juin 1793

---

- 1 Alors que les territoires occupés par la France, sont envahis par les troupes des coalisés, les révoltes intérieures se multiplient. A la mi-juin, environ 60 départements sont en rébellion plus ou moins ouverte contre la Convention montagnarde<sup>1</sup>. Il est certains que la fuite de certains Girondins tels Buzot, réfugié dans l'Eure, permet à l'agitation fédéraliste de s'organiser. Ainsi, dès le 7 juin, Buzot décide la levée de 4000 hommes. Le Calvados suit cet exemple le 9<sup>2</sup>. Ses administrateurs arrêtent et emprisonnent du 10 juin au 29 juillet deux députés montagnards : Romme et Prieur Duvernois dit Prieur de la Côte d'Or, envoyés auprès de l'armée des côtes de Cherbourg, ce qui indigné Pierre Dubreuil Chambardel. Les départements bretons se fédèrent avec leurs voisins normands et Caen devient la capitale de l'Ouest girondin. Cette révolte est d'autant plus puissante que Félix Wimpfen, commandant de l'armée des côtes de Cherbourg passe à l'insurrection avec deux régiments de cavalerie et prend la tête de l'armée fédéraliste. Parallèlement à l'insurrection fédéraliste, les insurgés vendéens avancent et prennent Saumur, siège de l'état major républicain le 9 juin. De là, ils auraient pu marcher sur Paris mais préfèrent se retourner vers l'ouest et marcher sur Nantes. L'Armée Catholique et Royale est alors au faite de sa gloire n'ayant jusqu'ici subi aucun échec significatif si ce n'est l'impossibilité d'accéder à un port. Par ailleurs, Bordeaux et Marseille lèvent des troupes et la cité phocéenne tente une jonction avec les insurgés lyonnais. Bref, au lendemain de leur victoire parlementaire, les Montagnards se trouvent confrontés à de multiples forces centrifuges dont le but est le renversement du pouvoir parisien. La Montagne comprend rapidement qu'elle doit absolument rallier le peuple pour assurer sa sauvegarde. Elle fait alors voter deux lois pour rassurer les masses paysannes. L'une ordonne la division en petites parcelles des biens des émigrés et l'autre autorise le partage des communaux. Dans le domaine politique, la Montagne fait rédiger et voter en trois semaines une constitution démocratique. Elle sera ratifiée par référendum populaire mais ne sera jamais appliquée.

Paris ce 15 juin 1793 lan 2e de la République

J'ai reçu mon cher Chambardel[,] ta lettre qui me rassure sur l'impression que tu fais sur moi la lettre de ta femme en me dépeignant l'état fâcheux où tu es tombé[,] Te voilà donc tiré d'affaires[,] ayant une vraie satisfaction[.] Mais point d'inquiétude sur mon compte je suis au-dessus de tous les dangers, rien ne peut affecter mon intérêt individuel ; je n'ai des yeux et un cœur que pour voir l'intérêt et tous les maux de notre malheureuse patrie[.] Elle est déchirée dans plusieurs points

par la guaire civile[.] Par tous, les traîttere et lintrigue mette tous enoeuvre pour ouvrir le précipice qui doit engloutir la liberté[.] Périratelle[ ?] Non[.] les malveillant ceron déjoué et puni de tant de forfaits.

L'arrestation de trente membres de la Convention chez eux, fait connaître de grand progrès perfide, plusieurs ceson sauvé, Brissot a été arrêté à Moulins<sup>3</sup> porteur d'un faux passeport où il avait caché son nom[.] Hier il a été rendu un décret d'accusation contre Buzot, maintenant dans le Calvados où les administrateur du département ont violé la représentation nationale en faisant mettre en état d'arrestation deux de nos collègues envoyés à l'armée de Cherbourg[.] Plusieurs lâche député ont embauché leur poste[.] les uns par l'apeur et les autres pour exciter la guaire civile dans leur département[.] Aujourd'hui l'appel nominal doit se faire par un décret, [...] reconnaître ceux qui ont lâché leur poste après avoir [...] de le quitter[.] Voilà les braves dans le péril où se trouve la patrie [!] Paris commence à rentrer dans le calme après trois jours de suite du plus terrible orage, qui est terminé par le déjouement encore une fois de l'intrigue[.] Le Comité de Salut Public vient de faire le rapport d'un projet de constitution qui doit faire le bonheur de tous les amis du bien public<sup>4</sup>. Cette constitution est regardée comme le plus grand remède que l'on puisse aujourd'hui appliquer à tant de maux[.] La discussion en est ouverte et continuera tous les jours jusqu'à son achèvement sans interruption[.] Elle sera vraisemblablement finie pour le plus tard à la fin de mai et sera envoyée de suite au souverain réuni en assemblée primaire pour l'accepter ou la regretter[.] Plusieurs articles de son décret, en y comprenant le chapitre six en entier["] de la représentation nationale["]<sup>5</sup>[.] Tusan qui l'on esté parla discussion modifié ou augmenté, je te fais passer ce grand ouvrage qui justifie bien les Droits de l'Homme et sa souveraineté[.] Tu me parles de moi je me suis expliqué avec ton épouse par madame[.] donc jete laisse le maître comme tu voudra[.] Adieu mon cher Chambardel[.] je vous embrasse tous et me crois ton véritable ami.

Pierre Dubreuil Chambardel

---

## NOTES

1. JP Bertaud, *Initiation à la Révolution Française, op cit*, p 202.
2. A Mathiez, *La Révolution française, Tome III*, Denoël Médiation, 1985, p 10.
3. Brissot a été arrêté à Moulins le 10 juin 1793 (Suzanne d'Huart, Brissot, *la Gironde au pouvoir*, Paris, Laffont, 1986, p 206).
4. On peut voir ici une référence à l'article premier de la Déclaration des Droits de l'Homme de 1793 qui affirme que le but de la société est le "bonheur commun" (J Godechot, *Les Constitutions de la France depuis 1789*, Paris, Garnier Flammarion, 1970, p 80).
5. "De la représentation nationale" est le titre exact d'une partie de la constitution, comprenant les articles 21 à 36. Ce chapitre institue le mode des élections et leur fonctionnement (J Godechot. *op. cit.*, p 84-85).

## 37 – Lettre du 24 juin 1793

---

- 1 Les deux questions principales abordées par Pierre Dubreuil Chambardel concernent la guerre civile et la constitution. Cette dernière adoptée le jour-même reprend dans ses grandes lignes le texte de la Déclaration des Droits de l'Homme votée le 29 mai 1793, réaffirmant l'égalité des hommes "par la nature et devant la loi" qui passe avant la liberté, la sûreté et la propriété. Elle innove par son caractère profondément démocratique puisqu'elle instaure le suffrage universel masculin et s'efforce de limiter le pouvoir exécutif, strictement subordonné à l'assemblée<sup>1</sup>. Parallèlement, les Enragés menés par Jacques Roux et Varlet tentent d'imposer leurs vues et exigent que la nouvelle constitution réprime l'agiotage et les accapareurs mais ces propositions sont repoussées par la Convention le 23 juin<sup>2</sup>.
- 2 Pierre Dubreuil Chambardel se préoccupe davantage des troubles internes qui secouent la République et s'enthousiasme en énumérant les forces qui sont désormais opposées aux rebelles. Les Vendéens continuent toujours leur avance victorieuse vers Nantes, avec le 18 juin, la prise d'Angers qui n'a certes opposé aucune résistance. Mais ce sont là les derniers succès de l'Armée Catholique et Royale qui va connaître différents revers propres à la déstabiliser. Il est certain que la création d'une Armée de l'Ouest plus structurée sous l'égide du général Biron, contribue largement à un renversement de situation encore incertain mais prometteur pour la République.

Paris ce 24 juin 1793

Mon cher Chambardel[,] je resoit une lettres ducitoyen Lambert de Niort parlaquelle il manonce quil veul ce libérer envert moi dunne sommes de 4 600" quil medoit et que javez laissé entre ces mains[,] Donne toi lapeine dete transporter àNiort pourla touché, tu passera encompte ce que lon aura pu payé pour moi[.] Je prie aussy lecitoyens Lambert de teremettre une quittance dureceveur dudistrict deNiort qui est pour le payement que jai fait icy pour lacquittement de lamaiterie de St Hillaire[.] Cette quittance doit estre de huit mille livres passant[.] La constitution est enfins finie[.] Paris parais acécalme, on est très sérieuzement ocupé delaguair civile de la Bertagnie et denos départemant delà Vandé et Deux Sèvres, [.] Cest les seul dangé qui nous menace aujourd'hui, il son grand mais il faute espérer quil finiron[.] Le général Biron est enmouvemant avec 25 mille homme et combine avec larmée deLoire qui est de 25 mille homme et celle dugénéral Landos qui [est de] dix mille homme[.] Ces trois armées formant soixante mille homme<sup>3</sup> agiron deconsert pour tomber sur lennemi[.] Liste fait partir un corps de douze mille homme pour ci réunir[,] joint ce que fait partir Paris et les départemant

environnant il cetouvera une force cyimposante quily a lieux decroire que ces révoltés ceron détruit dans les point quil aucupe,[.] Mais juste ciel[!] Que desans qui acoullé et qui vacouller[.] Cest lesans des Français et qui santredéchire entre eux, voilà les effaits que des monstre et mesme delà Convantion onfermanté[.] Au homme malheureux que lemasque de la perfidie ne tombe til pour vous faire voir clair[!] Adieu mon ami je vous embrasse touts et suis ton véritable ami.

Pierre Dubreuil Chambardel

ilya lieux decroire que la constitution adopté, que notre mission cera remplie et que une nouvelle législature nous ramplacera[.] Les assablées primaires instruite par lexample ceron plus délicate dans leure choix et sauron ce prémunir contre lintrigue[.]. Jattant cet heureux momant sil arive avec impasiance et ladouce satisfaction davoit fait mon devoir parmi les poniart et les plus grand dangé.

---

## NOTES

1. J Godechot, *Les institutions...*, op. cit., p 282.

2. A Mathiez, *La vie chère et le mouvement social sous la Terreur*, op cit, p 213 à 215.

3. Il est très difficile de donner des chiffres sûrs. A leur création, les trois armées de Biron, Canclaux (et non "Landos") et de Wimpfen sont composées d'éléments disparates estimés à la fin de l'année 1793 à environ 75000 hommes. Mais ces chiffres ne garantissent pas la quantité de soldats effectivement disponibles. Des états des troupes dressés en juin 1793, il apparaît que sur les 50000 hommes recensés, Niort en compte 16 à 17000, Saumur et Doué 12000, Thouars 6000 et Nantes une dizaine de milliers. On est donc bien loind du compte. (JC Martin, *La Vendée et la France*, Paris, Seuil, 1987., p 133-134).

## 38 – Lettre du 27 juillet 1793

---

- 1 Après un mois d'absence dû à un "envoi en mission", Pierre Dubreuil Chambardel reprend sa correspondance avec ses enfants. Il aborde des sujets aussi divers que la guerre en Vendée, la constitution, la révolte fédéraliste ou l'arrestation du général Custine. Qu'en est-il exactement en cette fin du mois de juillet ?
- 2 Après leur premier échec grave devant Nantes le 29 juin qui a d'ailleurs coûté la vie à Cathelineau, la Vendée, démoralisée par la mort de son chef et désorganisée par le retour des soldats-paysans dans leur foyer pour les grands travaux, connaît une période d'accalmie. Cependant des combats se poursuivent ici et là. Ainsi, ils font de nouveau face aux troupes républicaines à Châtillon, entre le 3 et le 5 juillet. De violents combats s'engagent et après avoir pris la ville, les républicains en sont expulsés par les Vendéens qui s'en rendent maîtres. Les patriotes sont à nouveau battus à Vihiers le 18 juillet et refoulés au Nord de la Loire<sup>1</sup>.
- 3 Parallèlement, l'action fédéraliste devient plus vive. Le 12 juillet, Toulon imitant Marseille entre en rébellion ; tandis que le 13, "L'Ami du Peuple", Marat, est poignardé par une jeune Caennaise, Charlotte Corday. Il est rejoint au Panthéon des martyrs de la Montagne par le Lyonnais Châlier, guillotiné le 17 juillet<sup>2</sup>. Mais le danger d'une jonction des rebelles marseillais et nîmois avec les Lyonnais, est écarté grâce à l'action du général Carteaux qui refoule les marseillais vers le sud et s'empare d'Avignon le 25 juillet<sup>3</sup>. En Normandie, l'armée girondine regroupée par Buzot et dirigée par Wimpfen est repoussée à Pacy-sur-Eure le 13 juillet. Tout espoir fédéraliste de reconquête de la France s'évanouit donc.
- 4 A Paris, le référendum sur la constitution eut lieu au début du mois de juillet et du 14 au 21 juillet dans la majorité des départements. Cependant, ceux où sévissait la guerre civile ou étrangère, comme les Pyrénées Orientales ou la Vendée, ne votèrent que beaucoup plus tard, souvent après la proclamation des résultats le 10 août ! Elle fut approuvée par 1 801 918 oui contre 11 610 non. Mais la Convention repoussa son application à la paix, elle ne fut donc jamais mise en pratique.
- 5 Dans la capitale, les Enragés, à la faveur du mécontentement populaire dû aux problèmes de subsistances, sont de plus en plus influents, le Comité de Salut Public est renouvelé le 10 juillet. Cambon et Danton sont écartés tandis que Saint-Just, Couthon et Héroult de Séchelles sont réélus. Le 27 juillet, Robespierre y entre dans un contexte économique, social et militaire particulièrement inquiétant.

Paris ce 27 Juilliet 1793 lan 2e de la République

Mon cher Chambardel[,] à ma rantré à Paris après un mois dabsance ayant esté envoyé en commission dans l'ancienne province de Brie[,] j'ai trouvé ta lettre par laquelle tume dit navoir point fait le voiage de Niort mais estre sur le point de le faire[.] Je cerai bien aize que mon affaires avec le citoyens Lambert soit terminé car ci malheureuzement l'ennemi entroit à Niort cela pouroit me faire éprouvé quelque dézagrément[.] Je vient d'aprendre l'échèque qua éprouvé nos troupe à Châtillon, qui on esté obligé de ce replier à Partenai et St Maixant[,] vous neste donc pas encorre à couvert de l'invasion de l'ennemi[.] Juste ciel que de l'ennemi à combattre et desans qui coullera encorre[!] Tous ce conjure pour traire et détruire la liberté[;] elle ce conservera cette liberté et tous les traîtres pairiron[.] La constitution est le paliaume<sup>4</sup> qui effraie tous les ennemi du biens public, elle est acceptée dans la grande majorité de la République[.] Journallement la Convantion resoit l'acceptation des différends communs[,] canton[,] district et département qui jure tous desacrifié jusque la dernière goutte de leur sang pour le maintien de la République une et indivisible[.] La ville de Bordeaux que lon craignoit estre en plène révolte<sup>5</sup> vien de l'accepter[.] Lion cecrepan à ce quil ce paraît d'avoir donné dans le faux delintrigue qui les avoit mis en estats de révolte<sup>6</sup>, les intrigand non que un tamps et leur lâche manœuvre son déjoué[.]

Je tefais passer le rapport du Comité de Salut Public par lequel tu connaistra tous l'infamie des trente deux membres de la Convantion mis en arrestation qui ceson sauvé et répandu dans les départements pour y mettre tous à feu et à sang[.] Plusieurs autres on lâché l'embandonné leur poste et onfuit pour opérer sil lepouvoit la perte de la liberté[.] Plusieurs aussi premier leur fuite on esté mis en arrestation [.] Tous ces monstres destructeurs de leur patrie sureporteront le juste prix de leur forfait[.] Jeudi il fut arrêté au Palais Royal aumoins trois cent hommes suspects qui jure conduit à l'Abbaye[.] Le général Custine en qui on avoit tant de confiance est en estats d'arrestation<sup>7</sup>, il y a lieu de craindre quil ne soit un second Dumourier[.] Tant que nous aurons de cette horde de cidevant dans nos armées nous serons mal servi et nos braves défenseurs assassinés[.] Il y a lieu de croire que dans le courant d'aujourd'hui prochain que les assemblées primaires se réuniront pour nommer des députés pour former le corps législatif qui doit succéder à la Convantion[.] J'attant avec une douce impatience cet heureux moment qui me foumira l'entré de ma chère patrie, rantrée d'autant plus chère quelle me portera où mon coeur aspire, avec cette satisfaction pure d'avoir rempli ma tâche et mes devoirs don rien n'aput me faire écarté[.] J'ai pris beaucoup de part à la fin du malheureux Poniot[.] il m'a dû par lui une somme de cent livres pour blé que je lui avez fourni sur quoi il l'avoit lâché entre les mains des acontes pour service[.] Dit mille choses honnêtes de ma part à madame Raimot, j'embrasse ta femme et tes enfans et suis tout à toi ton véritable ami.

Pierre Dubreuil Chambardel

---

## NOTES

1. A Montagnon, *Les Guerres de Vendée 1793-1832*, Paris, p 104-106.
2. J Godechot, *La Révolution Française. Chronologie...*, op. cit. p 144-145.
3. A Mathiez, *La Révolution Française*, op. cit., Tome III, p 16.
4. Pour palladium
5. Peu probable car la Gironde fait partie des départements où les votes négatifs furent nombreux. D'autre part, la pacification de Bordeaux ne se fera qu'en Septembre 1793.
6. Pourtant Lyon résistera jusqu'en octobre 1793.

7. Les preuves qui établissent ses rapports avec les Austro-Prussiens étant établies, Custine est arrêté dans la nuit du 21 au 22 juillet 1793 pour complicité avec l'ennemi. (A Mathiez, *op. cit.*, p 27). Il sera guillotiné le 28 août 1793. (J Godechot, *La Révolution Française Chronologie ...*, *op. cit.* p 301).

## 39 – Lettre du 1 août 1793

---

- 1 Cette lettre écrite rapidement par notre député avant un nouvel envoi en mission a pour but d'informer son fils d'un décret voté le 31 juillet, retirant de la circulation les assignats à face royale, c'est-à-dire ceux émis sous la monarchie. Désormais, ils ne peuvent servir qu'à payer les impôts, les emprunts publics et les biens nationaux. Etant largement surcotés par rapport à ceux émis durant l'été 1793, dont le cours représente environ 2 % de la valeur d'émission, ils favorisaient l'agiotage et contribuaient par là même à la hausse des prix<sup>1</sup>. Cette mesure va dans le même sens que le décret du 26 juillet instituant une loi sur l'accaparement qui punit de la peine de mort tout commerçant qui ne ferait pas la déclaration de ses stocks et refuserait d'en afficher la liste à sa porte<sup>2</sup>. Ces lois sont dictées par une situation de pénurie importante, les départements rebelles de Vendée, Bretagne et Normandie ayant suspendu leurs envois de bétail vers Paris. La livre de veau subit par rapport à juin 1790 une augmentation de plus de 90 %, celle de bœuf de plus de 135 %. La disette règne et l'émeute menace d'où l'urgence des mesures.
- 2 Incontestablement, le Comité de Salut Public, quelque peu débordé par l'action des Enragés, a fait une concession aux sans-culottes. Cette politique sociale d'urgence s'applique aussi à la paysannerie puisqu'après les deux lois significatives des 3 et 10 juin, la Convention vote le 17 juillet, l'abolition des droits féodaux sans indemnité, même ceux fondés sur les titres primitifs<sup>3</sup>. Il est vrai que le gouvernement montagnard n'a d'autre solution pour sauver le régime, que de se rallier les masses populaires.
- 3 Il doit en effet faire face, non seulement à une guerre civile éprouvante, mais à des agressions extérieures de plus en plus précises. Sur la frontière nord, alors que les Anglais s'apprêtent, aidés des Hollandais, à faire le siège de Dunkerque, les Autrichiens prennent Condé le 10 juillet et Valenciennes le 28, se dirigeant ensuite sur Le Quesnoy et Maubeuge. Le 23 juillet, Mayence assiégée depuis quatre mois tombe aux mains des Prussiens. Sur les Alpes les troupes de Kellermann affaiblies par les corps détachés à Lyon et Toulon, tiennent à grand peine les passages de la Maurienne et de la Tarentaise, mais ne peuvent empêcher l'invasion de la Savoie. Enfin, sur les Pyrénées, les Espagnols forcent la frontière et s'avancent vers Perpignan et Bayonne<sup>4</sup>. Bref, la République est assaillie de toutes parts et pour sa défense, la Montagne ne tarde pas à s'engager dans une lutte où tous les moyens sont bons pour la sauvegarde de la Révolution.

Paris ce prx août 1793 lan 2e dela République

Mon cher Chambardel[,] je vient derantré àParis après un mois dabsance ayant esté envoie encommission, et je repart le quatre pour tous lecourant dAoust,[.] Je tepréviens que hier il fut randu un décret quihaute de lasirculation et qui nauron plus decour tous les assignats àfasse roialle de deux cent livres et audessus[.] Il ceron seulement recu enpaiement debiens nantioneau[,] dans prun forcé et payement dimposition[.] La Convantion a esté obligé derandre ce décret pour arester lagiotage qui sansfaisait[.] Il ganiai jusqu'à dix pourcent sur les aute, et on aucasionné une telle auguemantation àtouttes espèce de marchandize que Paris éprouve beaucoup depeine pour lavie[,] chacun criant quil faudra mourir defain[.] Ce décret fait beaucoup debruits, sûremant les malvaillant sans serviron pourseservir Iheure perfide dessin[.] Nansois point éffraié, il faudra que ceux qui en sonporteur et qui les on acaparé sois déjoué de leure ville prêtantion[.] Le général Custine[,] segond Dumourier est sur lepoint destre jugé incique plusieurs deces copérateur[.] Il fut anoncé hier à la Convantion que les rebelle avez esté battu à Luçon et à Engé<sup>5</sup>, il avez eü dans cedernier des avantage laveillie[.] Resouvient toi qu'à la St Michel ou plustost pour St Hillaire, deux homme[.] Mille chose honneste demapart àmadame Raimot, jambrace ton espouce et tes enfans et suis ton véritable ami.  
Pierre Dubreuil Chambardel

---

## NOTES

1. B Benoit, *op. cit.*, p 55-P 168.
2. A Mathiez, *La vie chère et le mouvement social sous la Terreur*, *op. cit.*, p 251-252.
3. J Godechot, *Les Institutions...*, *op. cit.*, p 400.
4. A Soboul, *la Révolution Française*, *op. cit.*, p 303.
5. Le 27 juillet, les rebelles vendéens s'emparent des Ponts-de-cé et menacent à nouveau Angers qui est républicaine. De ce côté, on ne peut guère parler de victoire des armées "bleues" car elles sont sur la défensive. Par contre, menées par le général Truncq, elles remportent une première victoire à Luçon le 30 juillet suivie d'une seconde le 14 août. (A Montagnon. *op. cit.*, p 108).

## 40 – Lettre du 11 septembre 1793

---

- 1 En août 1793, la République affaiblie, par les révoltes internes et mise en danger par les agressions externes, doit faire face. Pour sauver la patrie, les Conventionnels adoptent des mesures exceptionnelles. Le 1er août, la guerre totale est décidée contre les rebelles vendéens avec l'envoi de troupes d'expérience, celles commandées par Kléber et Aubert-Dumayet qui ont combattu à Mayence. Le décret est particulièrement sévère et met en place une nouvelle tactique : celle de la "terre brûlée", détruisant forêts, récoltes, bestiaux, c'est-à-dire tous les moyens de subsistance des insurgés<sup>1</sup>. Parallèlement, la situation sur la frontière Nord s'aggrave, les troupes françaises reculent régulièrement et le 7 août atteignent Arras, ce qui laisse ouverte la route de Paris.
- 2 Le 23 août, les Anglais somment Dunkerque de se rendre mais la ville continue de résister. Le même jour, la Convention poussée par les sans-culottes vote la levée en masse de tous les citoyens. Tous les Français, des vieillards qui doivent "prêcher la haine des rois et l'unité de la République" aux enfants qui "mettront le vieux linge en charpie" sont en réquisition permanente pour le service des armées<sup>2</sup>. Les jeunes gens de 18 à 25 ans non mariés ou veufs sans enfants sont appelés à s'enrôler. Bref, toutes les ressources, toutes les énergies de la nation sont mobilisées. Selon le mot de Barère, la République n'est plus qu'"une grande ville assiégée, un vaste camp"<sup>3</sup>.
- 3 Ces mesures d'ordre militaire et économique sont aussi politiques, puisque le Comité de Salut Public voit ses pouvoirs s'élargir. Il gouverne et même administre en s'adjoignant pour cela le 14 août des techniciens tels que Carnot et Prieur de la Côte d'Or. Ce souci de défense acharnée donne des résultats que Pierre Dubreuil Chambardel s'empresse de relater. En effet, le 25 août, Marseille est reprise par les troupes du Général Carteaux qui la rebaptise la "ville sans nom"<sup>4</sup>. Cependant, les fédéralistes parviennent à s'enfuir pour Toulon qui le 26 se livre aux Anglais. Lorsque la nouvelle est connue à Paris le 2 Septembre, elle suscite de vifs remous et n'est pas sans incidence sur l'action des sans-culottes qui viennent manifester à la Convention le 5 Septembre. Ils réclament un maximum général des denrées, une armée révolutionnaire de 6 000 hommes et surtout, l'arrestation des suspects et l'épuration des comités révolutionnaires chargés de les juger. Dès lors, la Terreur est mise à l'ordre du jour.

Paris ce 11 7bre 1793 lan 2e de la République

Mon cher Chambardel[,] à mon arrivé hier on m'a remis tes deux lettres[,] J'y voit avec une vraie satisfaction que vous jouissez tous d'une bonne santé[,] pour

lamienne est maintenant acé pasable après avoir éprouvé où j'étais en commission pendant les chaleurs ma cruelle colique pendant plusieurs jours les quels on est suivi de trois accès de fièvre qui ne cessent point resant à l'effort et quelque tourment de tête.[.] Me voilà donc encore frustré de l'espérance que j'avez que les assemblées primaires pourvoient à notre remplacement<sup>5</sup> par le corps législatif.[.] Tous les vrais patriotes paraissent cesser et n'ont que un même vœux en déclarant [ :"] vous avez sauvé la patrie elle est encore en danger votre mission n'est pas remplie resté donc à votre poste vous seul pouvez la sauver vous déjouez l'intrigue et les malveillants qui complotent sur votre renouvellement[".] Quelque satisfaction que j'ai de me rapprocher de vous[.] Je mets tous en danger tous les intérêts personnels toutes les satisfactions à l'écart, pour ne voir que les intérêts généraux de la République.[.] C'est le devoir du véritable citoyen[.] Je l'accomplirai dût-il m'ôter plusieurs vies que vous avez.[.] Les exemples de tant de héros ne vous feront jamais rougir devant les enfants d'un père qui a traité ces devoirs.[.] Ciel a fait peu au moins a fait tout ce qu'il a pu par conséquent rempli s'acquiesce, j'attendrai avec patience et fermeté que le Ciel nous donne le calme que nous avons grand besoin.[.] La ville de Marseille a reconnu ces erreurs et est rentrée dans le devoir, tous les lâches conspirateurs sont décapités.[.] Toulon vient de commettre le plus grand de tous les forfaits en livrant son port aux Anglais et les recevant dans son sein, le département environnant en sont embaumés indignés ces gens levés en masse et joints à la petite armée du général Carteaux qui est par conséquent composé de quarante mille hommes qui maintenant bombarde cette ville rebelle qui sûrement surportera la peine de son forfait, et tous les habitants détruits.[.] La superbe ville de Lyon est maintenant réduite en cendre<sup>6</sup> [ ; ] 25 mille hommes du Puy de la Fère son parti<sup>7</sup> avec des provisions pour quatre jours pour se réunir avec l'armée qui les bombarde et finir de les détruire.[.] Nous avons appris hier que quatre mille hommes de l'armée de la Vendée abattus quinze mille des révoltés<sup>8</sup>, deux mille ont été sur le champ de bataille.[.] Il y a lieu de croire que ces malheureux païens seront bientôt purgés de tous ces brigands.[.] Voilà bien des gens qui en coûtent mais quelque effort que fasse tous les traîtres la République va son train.[.] Le lâche Petiot<sup>9</sup> a été arrêté en Bretagne et conduit ici pour recevoir le juste prix de tous ces forfaits.[.] Hier est ici arrivé cinq voitures à quatre chevaux chargées de lingots d'or et d'argent arrêtés près de Lille comme elle voulait passer chez l'étranger, on dit que ces lingots viennent de l'Espagne.[.] Paris est assez tranquille quoique toutes choses soient d'un prix excessif, par madame je t'avais écrit qu'il me fallait deux hommes pour St-Hilaire car tu n'as fait ta commission ne l'as pas deviné[.] je ne peux m'empêcher et t'envoie le plus tôt que faire se pourra, je t'embrasse tous et suis ton véritable ami.

Pierre Dubreuil Chambardel

---

## NOTES

1. C. Petitfrère, *La Vendée et les Vendéens*, op. cit., p 38-39.
2. J.P. Bertaud, *Initiation à la Révolution Française*, op. cit, p 212.
3. A. Mathiez, *La Révolution*, op. cit., p 47-56.
4. J. Godechot, *La Contre-Révolution*, op. cit., p 261.
5. Il est question après ratification populaire de mettre en application la nouvelle constitution mais les Fédérés et les Jacobins exigent de la Convention qu'elle reste à son poste jusqu'à la paix afin de déjouer les modérés. (A. Mathiez. op. cit., p 44-45).
6. Affirmation fantaisiste de Pierre Dubreuil Chambardel. Le siège de Lyon a débuté le 8 août et le bombardement commence le 22 août grâce à l'action des troupes de Doppet et de Dubois-Crancé.

Mais la ville tiendra encore jusqu'au 9 octobre. (JR Suratteau in *Dictionnaire hist. de la R. F.*, "Lyon", p 688-696).

7. La colonne de Couthon partie du Puy de Dôme avec 15000 hommes (et non 25000) arrivera à Lyon le 23 Septembre. (*Dictionnaire hist. de la R. F.*, "Plan", p 692).

8. Plusieurs possibilités : Le 23 août 1793, les Républicains se sont emparés de la Roche-sur-Yon ; et le 10 Septembre, Kléber et ses Mayençais remportent une victoire à Saint-Léger. Mais dans les deux cas, les chiffres avancés par Pierre Dubreuil Chambardel sont démesurés. (A Montagnon. *op. cit.*, p 107 -114).

9. Peut être s'agit-il de Jérôme Pétion, le girondin. Dans ce cas, il s'agirait d'une fausse nouvelle : après s'être réfugié à Caen, Pétion se cacha à Saint-Emilion avec Buzot et Barbaroux, et il se suicida le 30 prairial an II (18 juin 1794) (*Dictionnaire hist. de la R. F.*, " Pétion ", p 839)

## 41 – Lettre du 12 octobre 1793

---

- 1 La situation de la République n'est pas aussi brillante que Pierre Dubreuil Chambardel le montre dans cette lettre. Certes, quelques victoires militaires ont permis de relever le moral des troupes. A la bataille de Hondshoote, entre le 6 et 8 Septembre 1793, le vieux général Houchard a remporté la victoire mais n'a pas su l'exploiter. C'est pourquoi le Comité de Salut Public décide de remplacer les anciens généraux souvent nobles, considérés comme suspects, et parfois incompétents, par de jeunes officiers autodidactes qui doivent tout à la Révolution. Jourdan et Pichegru sont nommés les 24 et 28 Septembre, le premier au commandement de l'Armée du Nord, le second à celui de l'Armée du Rhin<sup>1</sup>. Une amélioration de la situation aux frontières peut donc être espérée.
- 2 A l'intérieur, la révolte lyonnaise est écrasée le 9 octobre et notre député s'en félicite largement. La ville à bout de forces n'a plus de vivres et doit cesser la résistance. Cependant, le royaliste Precy à la tête de la cité, s'enfuit et parvient à passer en Suisse. La répression s'abat alors sur Lyon qui est rayée de la liste des villes de France et prend le nom de "Ville-Affranchie"<sup>2</sup>. Mais Toulon résiste toujours pendant que les révoltés vendéens défont l'armée de Mayence, "de fayence" disent-ils ironiquement, à Torfou le 19 Septembre. La République est donc toujours sur la défensive.
- 3 Des mesures extrêmes sont prises alors pour relever le pays tant militairement qu'économiquement. Le 1er octobre, à la suite d'un discours fameux par lequel Barère exige la destruction de la Vendée, la Convention donne à l'Armée de l'Ouest, l'ordre d'en finir avant le 20 de ce mois. Si les Républicains ne respectent pas le délai, du moins parviendront-ils le 17 octobre à mettre en déroute complète l'Armée Catholique et Royale devant Cholet<sup>3</sup>. Parallèlement, la terreur politique prend forme par le vote de la loi des suspects le 17 Septembre. Elle est suivie d'une terreur économique mise en place le 29 Septembre avec l'adoption du maximum général des denrées et des marchandises de première nécessité et du maximum des salaires<sup>4</sup>. Le Comité de Salut Public et la Convention s'orientent donc de plus en plus vers une politique extrême, certes exigée par les dangers externes et internes, et par la disette quasi-permanente. Cependant, ils auront beaucoup de mal à la canaliser et à en fixer les limites.

Paris ce 12 8bre 1793

Mon cher Chambardel[,] je vois part ta lettres tous lambaras dans lequel tutetrouve part déffaule de bras pour faire ton ouvrage[.] Nous sommes dans des tamps bien malheureux[,] je crin bien que mais blé nereste àsemer à St Hillaire par lamesme

raison[ ;] étant sans ressource de ce costé il n'emprunte que celle de ton activité à  
 pouvoir[,] faits donc ton possible pour y envoyer quelque un[.] Tu m'explique  
 bailarge[,] tu peu en dis poser[.] Tu a bien fait dans faire autant de mais fond[ ;] je  
 soète qu'il te procure tout la vantage que tu peu désiré[.] Suivant ce que  
 tu remarque il ne te reste que une somme de huit cent livres en assignat à  
 faire royale[,] dans quelque temps je tant indiquerai les emplois avec ceux que je pourrai  
 te faire passer[.] N'oublie pas de faire passer le plus promptement qu'il te  
 sera possible les biens que son estimé dans chaque municipalité les biens que  
 j'ay possédés à cette fin de conformer à la loi[.] Hier la Convention a été informé que  
 Lyon est pris[.] point de doute que tant de trahison pairiron[.] C'est une grande ville  
 perdue, tout aura le même sort[.] Il y a eu une affaire dans la Vendée dans laquelle  
 les rebelles ont été battus et mis dans une déroute complète[.] Ils ont perdu deux mille  
 hommes avec un de leurs généraux<sup>6</sup> mais cette malheureuse guerre ne s'achève point[.]  
 La malchance cherchant à prolonger[,] nous sommes partout traînés[.] On cherche à  
 prolonger mais malgré les efforts elle finira[,] les traités périront et  
 la République triomphera[.] Atout fait bonne venue[ ?] J'espère en boire vers la St Jean<sup>7</sup>[,]  
 époque à peu près de maintenant j'espère[.] Que de peine[ !] Que d'inquiétude[ !] Que de  
 risque peut-être à courir premier cetemps [ !] J'espère que le courage et la fermeté  
 me fera braver tous les événements comme je les fais jusqu'à ce jour [ ;] ma carrière  
 finie [,] j'espère la douce satisfaction d'avoir rempli mon devoir en vrai républicain  
 [.] Adieu mon ami je vous embrasse tous et suis ton véritable ami.  
 Pierre Dubreuil Chambardel

---

## NOTES

1. A Mathiez, *La Révolution Française. op. cit.*, p 68-71.
2. JR Suratteau in *Dictionnaire hist. de la R..F., "Lyon"*, p 688-696.
3. Cl Petitfrère, *La Vendée et les Vendéens, op. cit.*, p 39 à 41.
4. J Godechot, *La Révolution Française Chronologie...*, op. cit., p 148-149.
5. Allusion à la loi du 3 Septembre 1793 qui revoit les modalités de l'emprunt forcé décidé le 20 mai 1793. Chaque citoyen ayant plus de 6000 livres de revenu doit faire une déclaration examinée par les municipalités qui peuvent la doubler. (J Godechot, *Les Institutions de la France sous la Révolution et l'Empire, op. cit.* p 393).
6. Pierre Dubreuil Chambardel peut évoquer deux victoires : le 6 octobre, les Vendéens de d'Elbée et Bonchamps ont été défaits dans la région de St Symphorien par les républicains de Canclaux et de Kléber. Le 9 octobre, les insurgés sont battus au Bois-aux-chênes, ce qui permettra à la colonne de Westermann de s'emparer de Châtillon le 14 ; mais dans les deux cas les chiffres sont grossis. (A Montagnon, *op. cit.*, p 120 à 122).
7. 27 décembre.

## 42 – Lettre du 22 février 1794

---

- 1 Durant les trois mois qui nous séparent de la précédente lettre de Pierre Dubreuil Chambardel, les événements se sont précipités. Les Républicains sont venus à bout des révoltes internes. Le 18 décembre 1793, le général Dugommier reprend Toulon aux Anglais. Il est assisté d'un capitaine d'artillerie à l'avenir prometteur : Napoléon Bonaparte. La ville est alors baptisée "Port La Montagne"<sup>1</sup>. Après leur défaite devant Cholet, les Vendéens avaient traversé la Loire et entrepris la "Virée de Galerne", long exode vers la côte normande où ils espéraient recevoir le secours des Anglais. Ayant échoué devant Granville (14-15 novembre 1793), ils prennent le chemin du retour dans des conditions difficiles, le froid, la faim et la dysenterie se faisant sentir journellement. Alors vont se succéder divers échec fatals. Les 3-4 décembre, les insurgés sont repoussés à Angers et ne peuvent franchir la Loire. Ils se replient sur Le Mans où les 12-13 décembre, une terrible bataille se termine en carnage. Les survivants de l'armée vendéenne tentent de trouver un point de passage sur la Loire mais le 23 décembre, se font massacrer dans les marais de Savenay. Seuls quelques uns comme la Rochejaquelein ou Stofflet réussissent à traverser le fleuve<sup>2</sup>. Dès lors une répression impitoyable s'abat sur le pays, elle est menée, à partir du 21 janvier 1793, par le général Turreau dont les colonnes infernales ont pour mission de faire de la Vendée un "cimetière national"<sup>3</sup>.
- 2 Mais la Terreur n'est pas seulement militaire, elle est aussi politique. A Paris, le mois d'octobre est marqué par le jugement et l'exécution de la reine Marie-Antoinette et de 21 députés girondins. Parallèlement, la terreur idéologique s'accroît par une déchristianisation de plus en plus systématique, qui est parfaitement illustrée par l'adoption, le 5 octobre, du calendrier révolutionnaire. Elle s'accompagne aussi de fermeture d'églises et de pillages d'objets de culte. La Terreur ne fait pourtant pas l'unanimité au sein même de la Montagne. Danton, voyant certains de ses amis impliqués dans l'affaire de la Compagnie des Indes, prêche la modération dès novembre. Il réussit à réunir autour de lui ceux que l'on appelle les "Indulgents" dont l'organe est le journal de Camille Desmoulins paru le 5 décembre 1793 : "*Le vieux Cordelier*".
- 3 En février 1794, la situation économique s'aggrave : Paris ne reçoit plus que le quart du bétail qui lui est nécessaire. Pour pallier cette pénurie les conventionnels ont songé à instaurer un carême civique c'est-à-dire la fermeture des boucheries pendant un temps donné. Pierre Dubreuil Chambardel nous apprend qu'un jeûne a même été envisagé. Dans ce contexte, des tensions politiques très vives naissent. Elles mettent aux prises les

Indulgents et les Hébertistes ou "Exagérés" ultrarévolutionnaires. Robespierre et ses partisans tiennent quant à eux, une position d'arbitre et sont taxés "d'endormeurs" par Hébert. C'est donc sur ce nouvel échiquier que le jeu politique va se dérouler, l'erreur tactique d'une "faction" étant immédiatement sanctionnée par la guillotine.

Paris le 4 Ventôse lan 2e de la République<sup>4</sup>

Mon cher Chambardel[,] tadernière macuze la réception de la procuration que je t'ai fait passer pour terminer avec le citoyen Daussil[,] Aussy tost larivé de Dubreuil il faut terminer avec lui[,] j'espère que tu mincetruiira dutout lorsque ces deux affaires ceront finie[,] Comme je prévois que marantré necera pas sitost que je taurai désiré et que mon intantion pour masatisfaction ceroit defaire un plantation en espalier depoirié dans les deux planches en antier de dernier auguemantation démon jardins[,] cegonde donc je teprie[,] mais vue en faisant remplir ces deux planche du jardin de poirié et defaire attantion quil faut les planter de six pieds ensix pieds pour quil forme des halle[,] Tupeu en faire faire les trou par avance et lorsque tu fera planter il faut avoir lattantion demettre du teraut delamare[,] En plantant les aute il faut faire attantion aies placer defasson pour que leure direction soit naturel pour le xpalier[,] Donne moi des nouvelles de lestat de Pin Perdu et ci tula ambandonné ce qui me facherait puisque elle doit estre maresource à mon retour sil alieu[,] Je conte cependant dans le courant d'Avril avoir le Plèsir devousvoir cije pei obtenir un congé[,]

Paris est dans l'inqétude, la malveillance met tout en oeuvre pour travailler les esprits[,] La viande manque on ne peut en avoir[,] tout est d'un prix excessif et malheureusement encorre on ne peut en avoir[,] Que je suis heureux d'estre sobre sans estre déliquat[!] Hier la Convantion adécéré un nouveaux mot de maximum conformément à un nouvel tableau dérigé sur les pieds que chaque chose valloit dans les distic à 1790 en y ajoutant un tiers ensus et le prix du bénéfice pour le marchand avec le prix de voiture et transport<sup>5</sup>[.] Il est question d'un jeûne général pour toutes la République il est question d'adeterminer les époque. Sans cette difficulté il auroit esté décréte hier[,] Resouvient toi que devrai républicain doive faire tou sacrifiée pour les inthèrai généraux de la patrie[,] Ceux qui ennon lamour dans le coeur doive[...] laviandepour nosfrères qui combatte [...] généreusement pour la liberté[,] Nous quis[...] dans l'intérieur du pain doit nous suffir pendant ces tamps malheureux[,] L'homme qui désire la liberté doit avoir la cetricque économie pour son existence, les Amériquin nous en nonfoumi la généreuzexamble[,] Adieu mon ami je vous embrace tous et suis ton véritable ami.

Pierre Dubreuil Chambardel

---

## NOTES

1. J Godechot, *La Contre Révolution. op. cit.*, p 262.

2. C Petitfrère, *La Vendée et les Vendéens, op. cit.*, p 43 à 48.

3. B Benoît, *op. cit.*, p 61.

4. 22 février 1794.

5. Le 3 ventôse an 11(21 février 1794), la commission des subsistances créée le 27 octobre 1792, publie le tarif général de toutes les denrées sous forme de grands tableaux. Les prix sont fixés au prix moyens de 1790 augmenté d'un tiers, plus 5 ou 10 % qui correspondent au bénéfice du grossiste et du détaillant et au coût du transport, ce qui entraîne des inégalités régionales. (A Mathiez, *La vie chère...*, *op. cit.*, p 562).

## 43 – Lettre du 5 germinal an II

---

- 1 Pierre Dubreuil Chambardel informe son fils des derniers événements parisiens c'est-à-dire l'élimination de la "faction" hébertiste. Fidèles à leurs idées extrémistes pour libérer le peuple de la disette, les Hébertistes ont l'imprudence de proclamer au Club des Cordeliers, le 14 ventôse (4 mars) la nécessité d'une insurrection populaire afin de renverser le gouvernement révolutionnaire. Dans le même temps, ils voilent de noir la Déclaration des Droits de l'Homme pour matérialiser l'oppression dont ils se disent victimes<sup>1</sup>. Mais leur appel n'est pas entendu et l'insurrection reste purement verbale. Le Comité de Salut Public réagit pourtant rapidement et déclenche l'action judiciaire. Mais, pour éviter que les Indulgents n'exploitent l'affaire à leur avantage, il annonce clairement qu'il combattra les deux factions sans ménagement. Mettant ses menaces à exécution, le Comité fait arrêter les Hébertistes dans la nuit du 23 au 24 ventôse (13 au 14 mars) et les traduit devant le Tribunal Révolutionnaire. Le procès qui dure du 1er au 4 germinal (21 au 24 mars) est avant tout politique. Le principal grief qui leur est reproché est la participation au prétendu "complot de l'étranger" qu'auraient perpétrés des extrémistes d'origine étrangère comme Anarcharsis Cloots ou Pereira. Leur but aurait été de pénétrer dans les prisons pour égorger les aristocrates puis de s'emparer du Pont Neuf et de l'Arsenal, et d'incendier les Comités de la Convention en nommant ensuite un grand juge c'est-à-dire un dictateur. Les Hébertistes sont exécutés le 4 germinal, au milieu d'une foule immense les conspuant largement. Ayant éliminé la faction des "ultra-révolutionnaires", les Robespierriéristes se retournent contre Danton et les Indulgents. Après un procès expéditif qui débutera le 13 germinal (2 avril), les Indulgents seront guillotins le 16 germinal. Mais, Pierre Dubreuil Chambardel n'y fera jamais aucune allusion.

Paris le 5 germinal lan 2e de la République<sup>2</sup>

Mon cher Chambardel[,] j'ai bien reçu ta dernière par laquelle tu m'annonce avoir fini avec le citoyen Dauzy, et n'avois rien fait avec ton frère[.] Jay enfin fini les affaires des Jollis père et fils[.] Je leur annonce samedi et leur marque que tu leur conteras 934" et quelque sols sur la représentation de ma lettre, tu auras soin de tirer quittance de chacun deux[.] Je suis enfin décidé à demander un congé pour aller changer d'air en l'écourant d'avril prochain et avoir le plaisir de vous voir[.] Je te donnerai avis du jour de mon départ après avoir obtenu un congé que je te demanderai à la fin de ce mois[.] Ici de grande chose se passe[ ;] une grande conjuration étoit sur le point de éclater mais elle a été déjouée[.] Dix neuf des chefs de conjuration ont été pris et hier conduit à la guillotine pour recevoir le juste prix de leur latrocité

de leur crime[.] Plus de deux cent mille âme leur a fait lhonneur de les accompagner pour leur voir recevoir le prix detant de forfaits[.] Lintention deces voutour estoit derétablir lesclavage encommansant par faire égorger tous les patriotes dela Convantion et des Jacobin, la liste deproscription etoit faite[.] En outre, il contai par lemoiens delà famine réduire Paris aupoins delui faire recevoir untirand[.] Il ne savait pas[.]ces lâche que les hommes libre préférâ lamort à laservitude et que dupain et dufeu son suffisant pour devrai républicain[.] Adieu je suis ton véritable ami.

Pierre Dubreuil Chambardel

Je joint icy une proclation delà Convantion adressé à lanation qui sûremant tefera plaisir.

---

## NOTES

1. A Mathiez. *op. cit.*, p 172-175

2. 25 mars 1794.

## 44 – Lettre du 11 thermidor an II

---

- 1 L'important délai entre cette lettre et la précédente a différentes causes. D'une part, Pierre Dubreuil Chambardel durant le mois d'avril a rendu visite à ses enfants, ce qui a bien entendu interrompu leur correspondance. D'autre part, il s'est probablement querellé avec son fils à propos de la gestion des domaines puisque la lettre qui suit son retour à Paris est ponctuée de réprimandes implicites. Les lettres suivantes, non reproduites ici, se bornent donc à des règlements gestionnaires. Celle-ci constitue une rupture : le député fait largement référence aux événements des 8 et 9 thermidor qui ont entraîné la chute de Robespierre et de ses partisans.
- 2 Pour la comprendre, il nous faut rappeler le contexte des trois derniers mois. Après l'élimination des Hébertistes et des Indulgents, Robespierre s'affirme toujours davantage au sein du Comité de Salut Public et en devient le véritable dirigeant. Parallèlement, la mésestente s'accroît au sein du gouvernement révolutionnaire. Le Comité de Sûreté Générale qui constitue une sorte de police politique voit ses prérogatives de plus en plus entamées par le Comité de Salut Public. Par une loi du 27 germinal An II (16 avril 1794), ce dernier crée son propre bureau de police détenant le droit d'arrestation<sup>1</sup>. La rivalité latente qui existait entre les deux comités devient alors manifeste, et les membres du Comité de Sûreté Générale se révèlent être des opposants acharnés à la politique de Robespierre. Le Comité de Salut Public, fort de ses nouvelles attributions, intensifie le processus terroriste et multiplie les arrestations et condamnations. En effet, la loi du 22 prairial (10 juin), votée sur un rapport de Couthon dont seul Robespierre, président de la Convention depuis le 4, aurait eu connaissance, institue l'accélération de la procédure judiciaire, ce qui supprime toute garantie pour les accusés qui déjà n'en avaient guère. C'est le début de la Grande Terreur. Du 22 prairial au 9 thermidor (27 juillet), le tribunal révolutionnaire prononce 1376 condamnations à mort, alors que, depuis sa création (6 avril 1793) jusqu'au 10 juin, il avait envoyé à l'échafaud 1251 prisonniers<sup>2</sup>. Aux yeux de l'opinion publique, cette répression devient de moins en moins justifiée puisque les révoltes internes sont matées et que les armées républicaines sont partout victorieuses. En effet, la victoire de Fleurus le 8 messidor (26 juin) permet la libération de la frontière du Nord, la réoccupation de la Belgique et de la rive gauche du Rhin. Dans les Pyrénées, la Catalogne et San Sebastian sont occupées par l'armée française tandis que, dans les Alpes, l'invasion de l'Italie semble imminente<sup>3</sup>. Cette réprobation populaire s'amplifie lorsque le 17 messidor (5 juillet), la Commune de Paris établit un nouveau maximum des salaires qui

mécontente les ouvriers dont le pouvoir d'achat diminue<sup>4</sup>. Robespierre devient peu à peu la cible des critiques. Or, en messidor, irrité des oppositions qu'il rencontre, tant au Comité de Sûreté Générale qu'au Comité de Salut Public, il se retire quelque temps. Ses ennemis vont en profiter pour rallier les indécis et constituer une majorité susceptible de le renverser. Celle-ci est hétéroclite, elle comprend des députés de la Plaine opposés à la politique sociale du gouvernement craignant pour leur vie et leurs propriétés, des hommes corrompus et terroristes exacerbés qui savent que leurs exactions et fraudes une fois découvertes leur vaudront l'échafaud, et enfin ceux qui voient en Robespierre un dictateur. Ces derniers font référence à la fête de l'Être Suprême du 20 prairial (8 juin) qu'ils interprètent comme un hymne à la gloire du chef montagnard. Certains aussi, athées militants dénoncent l'idéologie résolument déiste de Robespierre qui a fait décréter par la Convention, le 18 floréal (7 mai), que le peuple français "reconnait l'existence de l'Être suprême et de l'immortalité de l'âme". La crise qui entraîne la chute de "l'Incorruptible" est brève. Le 8 thermidor, il paraît à la Convention où, dans un long discours, il se disculpe, dénonce sans citer de noms les auteurs de troubles (maladresse qui fait craindre à beaucoup de faire partie de la prochaine fournée de condamnés à mort), et termine par une tentative désespérée de conciliation. Le lendemain, dans un tumulte général, il ne parvient pas à prendre la parole afin de répondre à ses accusateurs Tallien et Collot d'Herbois. En moins d'une heure, son "procès" est terminé, le décret d'arrestation est alors prononcé contre lui, ainsi que contre son frère Robespierre le jeune, Couthon, St Just et Lebas. La Commune dans un suprême effort tente de réagir et de rallier les sections mais seulement seize répondent à l'appel. La Convention met la Commune hors la loi ainsi que ceux qui assistent à la réunion. Ce décret est lu à la Mairie., ce qui provoque un sauve-qui-peut général. Barras à la tête de détachements de gendarmes, investit la maison commune. C'est alors que retentit un coup de feu. Robespierre a la mâchoire fracassée. Les historiens sont toujours partagés pour savoir s'il s'agit d'une tentative de suicide ou d'un attentat perpétré par le gendarme Méda qui s'en est vanté.

- 3 La défaite des Montagnards est patente et, accompagné de 21 de ses comparses, Robespierre est guillotiné le 10 thermidor à 20 heures. Les exécutions continueront les 11 et 12 faisant au total 108 victimes<sup>5</sup>.

Paris le 11 thermidor 6 heure dumatina<sup>6</sup>

J'ai reçu ta lettre laquelle manonce que le citoyen Sauzeau percisette dans cest idée [...] Tu doit en avoir reçu une demoie où jantre dans undétail àjustifier quil cécarte des vrai principe cart il doit lui estre fort indifférent davoit affaires àmoi ou àlanation[.] Il lui faule toujours remplir ces obligation envert elle part conséquand envert moi telle quil mon esté cédée[.] J'ai recu les pièces et mémoire que tu mafait passer de nostre ami Sardin[.] je les ai communiqué àdifférants collègue qui son tout davis que le jugement randu est bien fondé et suivant la loi et quil nepeuy avoir lieus àcasasion dabort que la loi nan na pas souffert[.] Dans cette question il nest point question dubien delà mère mais decelui dufils réclama par Lombart, aupréjudice du père Dstouche[.] Le mort nayant pas defrère nisoeur son hérittier le plus près doit reculer sa succession[.] Point dedoute affaires entre le père et loncle, par conséquand les arbittre onjugé suivant la loi[.] Je te renvois les pièces pour les remettre ànostre ami et lui dire mille chose honneste demapartf. Je commence à rècepirer après avoir passé les deux dernier nuits une des plus grande conjuration qui devoit éclater hier qui avoit pour but dégorgé la Convantion etfaire périr Paris [.] Les conjurateurs dans la nuit onesté déjoué[.] pris, hier vingt deux des principaux onesté conduit à la guillotine[.] Jamais la Convantion namontré tant de fermetté et de grandeur aumillieux du fer des assassin[.] tout étai décidé àlamort[.]

Que les Parisien on montré deforce et dénergie pour conserver le dépôt sacré qui leure aesté confier[ !] Que la nuit du 9 au 10 qui semblait devoir tout anéantir a esté belle puisque elle aconservé la liberté et puni les traïttere[ !] Maintenant Paris est tranquille après avoir esté debout pendant deux jours[.] Aussy tost la distribution qui doit estre faite duraport qui prouve les perfidie des[...] je te le ferai passé[.] Je me mais aulit jambrace ta famme et tais enfans et suis ton ami.  
Pierre Dubreuil Chambardel

---

## NOTES

1. B Benoit. *op. cit.*, p 63.
2. A Soboul, *la Révolution Française, op. cit.*, p 361-p 381.
3. JP Bertaud, *Initiation..., op. cit.*, p 271.
4. J Godechot, *la Révolution française Chronologie..., op. cit.*, p 163.
5. J Godechot, *La Révolution Française..., op. cit.*, p 167.
6. 29 juillet 1794.

## 45 – Lettre du 9 fructidor an II

---

- 1 Les préoccupations de Pierre Dubreuil Chambardel sont ici essentiellement d'ordre alimentaire et domestique. Il demande à son fils de lui envoyer un lièvre ainsi que les prix de diverses denrées telles que le beurre, les poulets, les canards ou la chandelle car ils varient dans de fortes proportions d'une région à l'autre. Les problèmes d'approvisionnement ne sont donc pas toujours résolus. Si la chute de Robespierre sur laquelle revient d'ailleurs Pierre Dubreuil Chambardel a transformé le contexte politique, la situation demeure gravissime. Après le 9 thermidor, s'ouvre la période dite de "la Convention Thermidorienne" car celle-ci est dominée par les "thermidoriens" c'est-à-dire les ennemis et vainqueurs de Robespierre tels Tallien ou Fouché qui deviennent prépondérants. Dès l'élimination des Montagnards, ils remettent en cause l'omnipotence du "Grand Comité". Ainsi, le 11 thermidor (29 juillet), les comités sont renouvelés et devront l'être chaque mois par quart. Toute possibilité de dictature d'un comité sur l'autre est donc écartée. Le 14 thermidor (1er août), la loi du 22 prairial, responsable de la "Grande Terreur" est abolie et l'accusateur public Fouquier-Tinville est arrêté. Les jours suivants, les suspects détenus sans motif précis, sont libérés.
- 2 Mais, jusqu'en décembre 1794, il n'y a pas de rupture brutale. Le gouvernement révolutionnaire reste en place, subordonné à la Convention qui est le centre du pouvoir. Le Tribunal Révolutionnaire fonctionne toujours et les structures du régime précédent demeurent. En outre, les Thermidoriens poursuivent la lutte contre les ennemis de la République. Le 15 août (28 thermidor), la garnison autrichienne du Quesnoy capitule et Paris l'apprend en une heure grâce au télégraphe de Chappe. Le 21 août (4 fructidor), le général Hoche, libéré de prison, prend le commandement de l'armée des côtes de Cherbourg qui combat les rebelles de l'Ouest qui continuent leur guérilla. Depuis l'écrasement de l'Armée Catholique et Royale à Savenay le 23 décembre 1793, la révolte vendéenne est en effet réduite à une guerre d'embuscades très semblable à la chouannerie du nord de la Loire.

Paris le 9 fructidor lan 2e de la République<sup>1</sup>

Je t'ai écrit pour te prévenir qu'il me faut du pain de la succession du malheureux Ferruyau<sup>2</sup> une somme de 760" 10. La veuve m'a marqué dans les temps quelle en avait fait déclaration et que cette somme avait été portée à l'inventaire qui a été fait, depuis elle m'a marqué qu'il fallait charger quelque un de faire pour moi[ ;] en conséquence je t'avais écrit[.] Je ne sais si les lettres par lesquelles je t'écrivais de te présenter auditric aura été suffisante si il ne t'aurait point fallu une procuration

autantique, informe moi donc où enson les chose[.] Comme je prévoit que cette sommes fera sûremant plèsirs àcette maïheureuze veuve[.] je lui ai écrit de ce coinscher avec toi et dete communiquer malettres àcette fins quelle peut cecharger decette sommes qui sûremant luifera plaisir[.] Sur les besoin où elle mavoit témoigné estre, et sur lasincère envie que javez de lobligé[.] javez écrit à St Saur delui conter ce quil pouvoit medevoir[.] Suivant le conte quil ma fait passer il lui aconté une sommes de 800'[.] Cest deux sommes réunie formeron celle 1760" 10 S que cette famme maïheureuze me devvra, et donc je pranderai des arangement avec elle lorsque elle cera icy comme ces facheuze affaire liapelle[.] Tu pouva lasurer combien très sinsèremant je minthéresse àson malheureux sord[.] Voici letamps de la cource arivé[.] je me rapelle que toi et Laspir mavez témoigné avoir envie davoir mais chien[ ;] pour peu que cet amuzement vous fiate vous auré de quoi vous satisfaire cart ceson les deux meilleur quejai eu surtout lechien raportant, esplique toi, cart sil voufond plaisir gi mettrai une petite condiction qui sûremant vous fera plaisir[.] Lavoici[ :] comme les vivre sonici très rare et dun prix excesif<sup>3</sup> tous les quinze jours lorsque les fraîcheur ceron venue[.] demefaire passer un lièvre que je indiqueras de la fasson de lacomoder bien attendu que cenecera pas lièvre cera àmais frais[.] Je cerai bien aize de savoir ceque vaux le beure la livres, les canart, les poullets, le [...] et le cochon pour savoir cije pourai entirer cart je prévoit quil cera très diffidile de ceprocuerer la vie honneste[.] Mon estomac est tellement ramplis de légume quil enregorge nayant tous les dix jours que une livres demauvaize viande<sup>4</sup>[.] La volialle est bien assé commune mais elle est à un tel prix quelle force à estre saubre[.] Tu en tant bien sûremant mefaire lajustice decroire que je nanta pas détourner la destination demais souffrage et duproduit delavache qui doive estre àton profit[.] Je nantant tirer quecequi peu sacheter, je cerai bien aussy bien aize desavoir ceque vaux lachadelle et sil ceroit possible danavoir quinze àvingt livres, répon moi sur tous ces article à cette fins deprendre des arangement pour meprocuerer le néséssaires[.] Paris commance àrantré dans le calme après avoir éprouvé les plus terrible orage, la Convantion atouché aumomant decevoir détruite ce qui auroit infaliblement entraîné celle de Paris et celle dela République toutentière[.] Le monstre de Robercepière qui nul et navez dégal voullor tout faire périr pour samparer decephothétiquemant dupouvoir [ ;] lui et tous ces lâche complice onsurporté des peine mille foix trop douce pour tant dephorfait, il est incompréhensible tous les inosant qui onpéri par larage de ces indignies conjurateurs[.] Tout estoit donc perdu ci le génie qui aveillé à la conjuration dela liberté nut pas déjoué cette grande conjuration qui nut jamais dégalle, et ce quilya eu de plus ademirable cest quil nan na pas coûté ungoute desans, dans une nuit qui devoit tout détruire[.] Adieu mille chose honneste àla citoyenne Raimot, jambrace ton espouze et tais enfans et suis ton ami.

Pierre Dubreuil Chambardel

---

## NOTES

1. 26 août 1794.

2. Louis Jacques Ferruyau, ancien trésorier de France au Bureau des Finances de la généralité de Poitiers. Parent et ami avec Pierre Dubreuil Chambardel, il eut un différent avec son menuisier Tennesuis qui le dénonça. Il fut incarcéré à St Maixent et accusé "**de conspiration contre la sûreté et la liberté du peuple**". Jugé à Paris par le Tribunal Révolutionnaire, il fut condamné à la peine de mort et fut guillotiné le 30 mai 1794, malgré les tentatives de Pierre Dubreuil Chambardel pour le sauver de l'échafaud. (J Richard, "*Promenade historique dans le département des Deux-Sèvres*" in *Revue de l'Ouest*, du 14 Novembre 1843).

3. Un nouveau maximum fixé en thermidor An II instaura des prix plus élevés que ceux de l'ancien. (A Mathiez, *La vie chère et le mouvement social sous la Terreur*, op. cit., p 575).
4. La carte de viande permet de toucher une demi-livre de viande par tête à un prix raisonnable. (A Mathiez, *La vie chère...*, op. cit. p 503).

## 46 – Lettre du 18 brumaire an III

---

- 1 Après être resté de longues semaines alité, victime de fièvres et de coliques, Pierre Dubreuil Chambardel reprend contact avec la vie extérieure, en particulier avec la Convention dont il s'est tenu à l'écart pendant plus d'un mois. Il fait ici allusion à son activité au sein de la Commission des Vingt-et-un. Ses membres sont nommés par la Convention et ont pour charge d'enquêter sur la mise en accusation de représentants du peuple. La Commission des Vingt-et-un se réunit le 30 octobre afin d'étudier les crimes de Carrier à Nantes. Le 11 novembre, Romme, son rapporteur, fait savoir qu'elle est favorable à l'inculpation de Carrier. Le 23 du même mois, celui-ci sera mis en accusation par la Convention à l'unanimité moins deux voix. Il sera guillotiné le 16 décembre.
- 2 Dubreuil Chambardel exhorte par ailleurs son fils à la patience et à la "Résignation au hotoritté constitué" car celui-ci s'est probablement plaint des réquisitions qu'il subit. Ces dernières sont pratiquées par l'administration locale et selon la loi du 4 mai 1793 touchent essentiellement le commerce des grains<sup>1</sup>. Elles doivent permettre d'approvisionner les marchés déficitaires. D'autres prélèvements sont menés par l'armée pour les besoins des troupes. Il est vrai qu'en ce mois de novembre, les sacrifices qu'a fait la République pour ses soldats donnent des résultats. Le 30 août, la reprise de Condé sur Escaut permet de libérer entièrement le territoire national. Cette victoire est suivie d'une avancée régulière au delà du Rhin puisque le 23 octobre, la prise de Coblenz par le général Marceau permet d'occuper toute la rive gauche sauf les places de Maestricht, Luxembourg et Mayence qui résistent encore<sup>2</sup>.
- 3 Si les généraux parviennent à remporter ces victoires, à Paris les Thermidoriens se divisent car ils forment une coalition hétéroclite de terroristes de la veille, d'hommes de la Plaine ou d'anciens Girondins. Beaucoup sont inquiets d'un éventuel retour à la Terreur promis par Billaud-Varenne. C'est pourquoi ils laissent faire la "jeunesse dorée", ces muscadins formés de jeunes bourgeois, d'insoumis, de clercs de notaires, de commis de boutique qui mènent une agitation bruyante contre les Jacobins, leur attitude encourageant à prévoir maints règlements de compte.

Paris le 18 brumaire lan 3e de la République<sup>3</sup>

Mon cher Chambardel[,] j'ai recu lettres je suis très sensible à l'inthérest que tume démontre prandre à ma santé, qui est unpeu meilleur[.] Je suis sanfièvre nulle douleur nefond santir mon sommeil commence àestre meilleur mon apétit revient sans dégoûx, mais je suis sans force et tellemant épuizé queje crin ne

pouvoir me rétablir de tous livret, [...] Mon courage méfait assister tous les jours deux fois à la commission des Vingt où cette opération est de douze heures par jours, [...] je pense quelle va finir sous trois jours car je serai bien aise car mais force ne pourrai pas y tenir, [...] J'apprand avec plaisir que l'affaire avec Dambas est finie malgré la grosse perte qu'il y a. [...] Je présume que tu auras emmené les chiens puisque tu ne mandites rien, je vous plains sur les pluies qui vous empêchent de semer<sup>4</sup> ici que des entraves que vous éprouvez par les réquisitions, [...] Il faut savoir ce que soumettre avec résignation au pouvoir constitué, [...] Espérons un temps plus heureux mais en attendant obéissance à la loi voilà le vrai principe du véritable républicain. [...] Je ne sais si tu auras vu Ferruyau comme je t'en parlai par ma dernière. [...] Adieu je vous embrasse tous de meilleur de mon cœur et suis ton véritable ami.

Pierre Dubreuil Chambardel

Hier un nouveau décret fut présenté pour un maximum sur les grains, [...] foin et paille<sup>5</sup>. [...] Le premier article est décrété que l'on prendra pour prix moins ce que les grains ont valu en 1790 et que l'on augmentera des deux tiers en sus, [...] par exemple ce qui valait en 1790 9" vaudra 15" de ce qu'il valait.

## NOTES

1. J Godechot, *Les Institutions de la France sous la Révolution et l'Empire*, op. cit., p 411.
2. J Godechot, *La Révolution Française...*, op. cit., p 175-176.
3. 8 novembre 1794.
4. Les conditions climatiques de 1794 furent particulièrement mauvaises : grêle de printemps, pluies d'été et d'automne suivies par un hiver particulièrement rigoureux.
5. Le maximum général est de moins en moins observé. C'est pourquoi le 9 novembre et non le 7 comme l'écrit Pierre Dubreuil Chambardel, un maximum des grains par district est substitué au maximum général. (J Godechot, *Les Institutions de la France sous la Révolution et l'Empire*, op cit, p 417.

## 47 – Lettre du 7 frimaire an III

---

- 1 Cet envoi daté de la fin novembre contient en fait deux lettres, une première qui régie un problème de créance et une seconde écrite rapidement qui informe son destinataire de la mise en circulation de faux assignats de 2 500 livres. La monnaie est à ce moment en pleine dépréciation car le retour graduel au commerce libre engendre une inflation galopante et l'effondrement de l'assignat. Ainsi, le papier-monnaie qui était pris en juillet 1794 à 31 % de sa valeur nominale n'en représente plus que 20 % en décembre<sup>1</sup>. Le retour à la liberté économique ne s'est pourtant pas effectué brutalement. La Convention renforce même la réglementation du maximum en l'appliquant aux graines oléagineuses, qui jusque là étaient restées en vente libre. Mais l'opposition à toute contrainte économique ne cesse de croître et le commerce libre est réclamé un peu partout. Sensible à ces appels, l'assemblée entreprend une première démarche exigeant le 14 brumaire An III (4 novembre 1794), un rapport sur les "inconvenients du maximum". Remis le 19 frimaire (9 décembre), il conclura à l'abolition du maximum qui sera votée le 4 nivôse An III (24 décembre 1794)<sup>2</sup>. Cette rupture très nette avec la politique économique du gouvernement montagnard s'accompagne de répression à l'égard des Jacobins. Prenant prétexte de l'agitation muscadine, qui dans les jours précédents s'était illustrée par des expéditions punitives contre le club, la Convention ordonne sa fermeture le 22 brumaire An III (12 novembre 1794)<sup>3</sup>.
- 2 Dans le même temps, les victoires républicaines affermissent le gouvernement thermidorien. Après la victoire de la Montagne Noire sur les Espagnols le 17 novembre, le général républicain Pérignon reçoit la capitulation espagnole à Figueras en Catalogne, le 27<sup>4</sup>. Parallèlement le 22 novembre, un émissaire du roi de Prusse arrive à Bâle pour y traiter de la paix avec la France. La coalition commence donc à se disloquer et laisse espérer au gouvernement une victoire finale qui l'imposerait définitivement à la tête du pays.

Paris le 7 frimaire lan 3e de la République<sup>5</sup>

J'ai reçu mon ami une lettre du gendre ducitoyen Andraule qui m'annonce qu'il a été à St Maixant pour celiquider de la créance que j'ai acquise sur lui mais que le citoyen Garand l'avait prévenu que j'étais le propriétaire[.] Il m'annonce avoir réglé avec le citoyen Garand qu'il me devait tanemprincipal que m'intéressait la somme de 10929<sup>3</sup> 5D[.] Comme rien n'est plus juste que de reconnaître à un honnête homme les moyens de celiquider, j'ai répondu au citoyen Andraule qu'il pouvait s'adresser à moi pour celiquider[.] que la quittance lui servirait de toutes

assurance et ma lettres d'approbation[.] Aussy tost que cette affaires sera finie tu mandonnera avis pour que je prène denouveaux arangement pour nanpas perdre les inthérest,[.] Masanté est toujours très fèble mais force son lante àrevenir, je suis sans fièvre et nesouffre aucune douleur que les pieds qui manfle jusque aupoint que dans la Convantion je suis forcé deles avoir hors demais sabeau, il faute souffrir pour faire les premier cent pas pour manretourner,[.]Je suis forcé pour faire les différante commission qui meson donné de différante partie deprendre une voiture ce qui devient dicepandieux et dézagréable, je vous embrace tous dumeilleur démon coeur et suis ton ami.

Pierre Dubreuil Chambardel

Paris le 7 frimaire lan 3e de la République

Mon ami [,] dans cemomant que je suis aucomitté des assignat et monnais lon vient de déclarer quil étoit entré dans la sirculation grande quatitté dassignats fauls de 250". Comme la chose est très inthésante resouvient toi que si tu en resoit quil ne faul point cefier àsa connaissance il son siparfaittemant contrefait que les plus abille ni connaisse rien[.] Jècetime quil est dela prudance davoir précaution de les faire signié par ceux qui les donne[.] Sil vous lais la refuzé il founirai location denepas les accepter, parle moiens de lasignature, elle justifiroit de qui on lauroit recu[.] Ne pert pas devue lavis queje tedonne il méritte toutesattantion de ta part et surtout garde lesilance dans lavis que je te donne[.] Adieu ton ami.

Pierre Dubreuil Chambardel

---

## NOTES

1. A Soboul, *La Révolution Française*, op. cit., p 404.
2. J Godechot, *Les Institutions de la France sous la Révolution et l'Empire*, op. cit., p 418.
3. J Godechot, *La Révolution française Chronologie commentée*, op. cit., p 176.-178
4. B Benoit, op. cit., p 69.
5. 27 novembre 1794.

## 48 – Lettre du 15 ventôse an III

---

- 1 En ces débuts du mois de mars 1795, la situation économique de la France est désastreuse. L'hiver a été si rigoureux que les loups rôdent en banlieue parisienne. De plus, la récolte de 1794 a été mauvaise par l'action conjuguée de conditions climatiques déplorables et du manque de main d'oeuvre dû à la levée en masse. Les denrées sont donc rares, ou hors de prix car la libération du commerce a entraîné une inflation vertigineuse. Alors qu'en décembre 1794 la livre de viande vaut 34 sous à Paris, elle atteint 7 livres en avril 1795<sup>1</sup>. En outre, le terrible hiver en prenant rivières et fleuves dans les glaces empêche la circulation des marchandises d'une région à l'autre. Pierre Dubreuil Chambardel supporte cette situation grâce aux envois réguliers de vivres que lui font son fils et sa belle-fille. Mais la misère est le lot du plus grand nombre, le taux de mortalité s'est brutalement accru, doublant même dans une ville telle que Rouen<sup>2</sup>. Les plus pauvres sont les plus durement touchés, ce qui renforce encore les antagonismes sociaux. Le mécontentement populaire progresse avec la pénurie, et les appels à l'émeute se font de plus en plus fréquents.
- 2 Ces troubles sont doublés d'une vive agitation politique. La réaction anti-révolutionnaire s'exprime à travers divers actes. Le premier est sans aucun doute, le vote le 18 frimaire An III (8 décembre 1794) du retour des 75 députés girondins exclus après le 2 juin 1793, qui viennent grossir les rangs des modérés à la Convention<sup>3</sup>. Parallèlement, les vexations contre les Jacobins se multiplient et prennent dans certaines régions le caractère d'une "terreur blanche". L'Assemblée ayant permis le retour de certains émigrés, et dans le même temps assigné à résidence les terroristes, les conditions des représailles sont réunies. Elles sont particulièrement sanglantes dans le sud-est où, de février à juin 1795, des prisonniers jacobins sont régulièrement massacrés à Lyon ou à marseille. Cette réaction se traduit aussi par des actions symboliques : les bustes des héros républicains sont brisés, et les députés eux-mêmes font enlever de la Convention, le tableau de David en l'honneur de Marat.
- 3 Mais la situation n'est pas partout aussi troublée et Pierre Dubreuil Chambardel se félicite dans cette lettre de la fin de "la guaire de la Vandé". Il est vrai que les accords de La Jaunaye, signés entre le chef vendéen Charette et la Convention, le 29 pluviôse An III (17 février 1795) stipulent que la Vendée serait indemnisée, les villages détruits seraient reconstruits, et surtout la liberté du culte assurée. Cependant, ils ne mettent pas totalement fin à la guerre car Stofflet n'acceptera de faire la paix, à Varades, que le 2 mai.

Surtout, ils ne constituent qu'une trêve puisque Charette reprendra les armes après le débarquement de Quiberon en juin. D'autre part, l'avancée des troupes républicaines en Hollande et la fondation de la République batave, la première des "républiques soeurs", le 3 février 1795, amènent les coalisés à négocier la paix. Tandis que les pourparlers se poursuivent à Bâle entre la France et la Prusse, le grand duc de Toscane, Ferdinand III, conclut la paix à Paris le 21 pluviôse An III (9 février 1795). Mais Pierre Dubreuil Chambardel est loin de ces préoccupations internationales. Il se soucie davantage du faussaire en assignats dont a été victime son fils, et de l'achat d'un domaine auquel il propose de participer.

Paris le 15 Vantôse lan 3e de la République<sup>4</sup>

J'ai reçu ta lettre mon cher Chambardel[,] laquelle annonce le malheur que tu as éprouvé dans les trois assignats que l'on regarde comme faule, ne doute pas de l'inhérent que je prend à la perte[.] Je fus hier voir le vérificateur général qui est demeuré ami et lui demande si le receveur du district lui avait fait passer ces trois assignats[.] Il fit chercher ensuite sur ces registres pour savoir si l'envoi lui en avait été fait, il le trouve qu'il ne les a pas encore reçus, je lui ai démontré tout l'inhérent que je prend en lui déclarant que tu es mon fils, il a paru ci intéressé et m'a promis de décrire aujourd'hui con lui faire passer ensuite pour les vérifier[.] Aussi tost qu'il les aura reçus il m'a promis de me faire avertir[.] J'ai bien reçu le pot que vous m'avez adressé[,] j'en ai remercié ton épouse éacuse la réception[.] Tu dois avoir reçu une lettre par laquelle je parle de mon père[,] à mon arrivée c'est un marché affaires, ton acquisition de Bois grolier m'occupe et me fait faire des réflexions que je crains que la suite des temps ne te gêne[.] J'ai réfléchi que les fonds qui meson ranteré et ceux que je pourrai faire étant détachés à placer[.] je n'ai trouvé des ressources auprès d'un ami que j'ai ici qui m'a déjà à plusieurs fois fait des offres[.] En les acceptant je pourrai acquitter une partie de ton acquisition, mais comme je ne veux prendre aucun engagement sans savoir si tu le ferois plus que j'ai sur toi, quoique dans la circonstance présente il te seroit plus avantageux d'avoir affaire à moi et même nous pourrions prendre des arrangements ensemble pour profiter davantage que présente la loi en faveur de ceux qui payent comptant[.] Réponds-moi ensuite à cette fin que je puisse recevoir ta lettre avant mon départ et que je puisse prendre des arrangements dans le cas où ma proposition te conviendrait[.] Je t'ai fait passer des instructions qui caractérisent les faux assignats[.] Embrasse ton épouse et tes enfants mille choses honnêtes à la citoyenne Raimot[.] Tu apprendra sûrement avec plaisir que la guerre de la Vendée est finie[.] Dieu soit loué[!] C'est une boucherie de où il a bien coulé des ans[.] Adieu ton véritable ami.

Pierre Dubreuil Chambardel

---

## NOTES

1. A Soboul, *La Révolution Française*, op cit, p 405.
2. D Woronoff, *La République Bourgeoise de thermidor à brumaire 1794-1799*, Paris, Points Seuil, 1972, p 23.
3. B Benoît, *op. cit.*, p 70.
4. 5 mars 1795.

## 49 – Lettre du 3<sup>ème</sup> jour complémentaire de l'an III

---

- 1 Durant le printemps 1795, la Convention thermidorienne a dû faire face à deux périls : celui dû à la conjoncture économique et sociale allumant de nouvelles émeutes violentes qui seront les dernières journées sans-culottes de la Révolution, au point de mettre en danger la position même du gouvernement et de l'Assemblée ; et celui né de l'insurrection royaliste, qui dans l'Ouest tente un nouveau coup de force. Le 12 germinal an III (1er avril 1795), la foule parisienne affamée marche sur la Convention aux cris de "Du pain !", et l'envahit en début d'après-midi. Les manifestants sont dispersés par une garde nationale fidèle. La Convention s'en prend aux "crêtois" c'est-à-dire aux Montagnards, les tenant pour responsables de la manifestation<sup>1</sup>. La même scène se reproduit le 1er prairial an III (20 mai 1795). La Convention est investie et aux revendications frumentaires s'ajoutent celles de l'application de la constitution démocratique de 1793, toujours pas mise en oeuvre. Le sang coule mais la Convention tergiverse et cherche à gagner du temps. Elle laisse les derniers députés montagnards se compromettre avec les insurgés. De nouveau, la garde nationale vient à bout des sans-culottes et une terrible répression s'abat sur les Montagnards. D'avril à juillet 1795, 74 Conventionnels proches de la Montagne sont éliminés. Ils deviennent ainsi les "martyrs de prairial"<sup>2</sup>. Pierre Dubreuil Chambardel reste silencieux sur ces événements du fait d'un séjour au pays. Dans une lettre de ventôse, il parle d'un congé pour le 25 mars et nous ne possédons aucune trace de correspondance de germinal à thermidor 1795.
- 2 Le péril royaliste, quant à lui, est écarté grâce à l'action du général Hoche, qui le 21 juillet à Quiberon, écrase les Anglo-émigrés, débarqués le 26 juin. C'est une victoire totale. Si les Chouans y prenant part sont épargnés, 748 émigrés conformément à la loi sont exécutés. Mais l'agitation dans l'Ouest n'est pas éteinte pour autant et Pierre Dubreuil Chambardel fait référence aux "brigands" qui inquiètent son fils.
- 3 Les sans-culottes bâillonnés et les royalistes affaiblis, la Convention peut se consacrer durant l'été 1795, au vote d'une nouvelle constitution, celle de l'an I étant taxée de "code d'anarchie"<sup>3</sup>. Le texte en est adopté le 22 août 1795. La nouvelle constitution est nettement moins démocratique que celle de l'an I. D'une part, elle institue un régime faiblement censitaire, d'autre part, elle confie le pouvoir législatif non plus à une seule assemblée, mais à deux conseils, celui des Anciens et celui des Cinq Cents, tandis que le

pouvoir exécutif est aux mains d'un directoire formé de cinq membres nommés par les Anciens, sur proposition des Cinq Cents. Soumis à la ratification populaire, ce texte qui constitue une "voie moyenne entre la royauté et la démagogie" selon Thibaudeau est ratifié par référendum, dont les résultats sont proclamés le 1er vendémiaire an IV (23 Septembre 1795) et institue donc un nouveau régime. Pour éviter que les nouveaux conseils ne soient dominés par des "monarchiens", c'est-à-dire des députés modérés favorables à la monarchie constitutionnelle et qui ont le vent en poupe depuis l'écrasement des sans-culotte, les décrets des 5 et 13 fructidor (22 et 30 août 1795) stipulaient que les deux tiers des nouveaux députés devraient être choisis parmi les conventionnels sortants. Mais Pierre Dubreuil Chambardel, las des "quatre années toujours sous le fer des assassins" espère ne pas être réélu par les assemblées primaires.

Paris le 3e jour supplémentaire de l'an 3<sup>4</sup>

Mon cher Chambardel[,] cest avec bien de la peine que je réponde à ta dernière lettre. Un gros rhume qui me donne la fièvre épuise, les matières qui me sortent du corps sont abondantes que j'ai cru pendant quelque temps que j'avais un dépôt dans le corps suite à la chute. Cependant je commence à me trouver un peu mieux quoique obligé de garder la chambre. J'appréhende avec une vraie satisfaction l'établissement de ton épouse. Je suis surpris de la difficulté que ceux à qui je dois tant de reconnaissance ont à attendre de moi que j'espère qu'ils me pardonneront, car j'ai tout lieu de croire que les électeurs nous ne nous en passeront pas. Dans le cas où il y aurait en avoir j'espère écrire à ceux de notre canton pour représenter à l'assemblée électorale que mon grand âge et quatre années toujours sous le fer des assassins ont tellement épuisé ma faculté physique et morale, que je ne puis être propre pour être nommé aux corps législatifs. Il se peut que les brigands vous inquiètent puisque tu me dis qu'il y a eu à Jazeuil, il y a lieu de croire qu'ils ne nous en porteront pas dans les lieux connus. Il est toujours de la sagesse comme tu le dis de prendre des précautions. Je ne vois pas trop pourquoi tu me dis que l'Angerie ne sera point vendue, ne perds point de vue ceux qui cherchent en vain à nous avoiser, comme par exemple le Petit Javersai échaudé, car il faudra bien faire en sorte de placer le papier, les Daudé ne manqueront pas de le faire. J'espère comme toutes les réquisitions étant levées<sup>5</sup> que je trouverai à mon retour mais prix de ferme intacte enblé et que j'aurai la liberté de disposer à mon gré. Ne perds pas de vue que je te prie de me donner avis des objets que tu enverras. Je ne sais si le citoyen Detouche fera mon arpentement. Adieu je vous embrasse tous et suis ton véritable ami.  
Pierre Dubreuil Chambardel !

---

## NOTES

1. B Benoit, *op. cit.*, p 72.
2. JP Bertaud, *Initiation..., op. cit.*, p 277.
3. D Woronoff. *op. cit.*, p 40.
4. 19 Septembre 1795.
5. Théoriquement, toute réquisition aurait dû disparaître avec la loi du 24 décembre 1794. Mais elles furent parfois maintenues localement à cause de la disette.

## 50 – Lettre du 25 vendémiaire an IV

---

- 1 Après avoir expliqué à son fils ses conditions pour l'achat d'un domaine national, Pierre Dubreuil Chambardel fait largement référence dans cette lettre à la journée du 13 vendémiaire (5 octobre 1795). La mort de Louis XVII, le 20 prairial an III (8 juin 1795), et la proclamation de Vérone, le 6 messidor (24 juin) dans laquelle Louis XVIII promet un rétablissement quasi intégral de l'Ancien Régime, ont troublé les divers courants royalistes. Les absolutistes, partisans de la monarchie de droit divin, ayant échoué à Quiberon, les constitutionnels tentent un coup de force à Paris. Ces monarchistes modérés espéraient beaucoup en la nouvelle constitution, estimant que le pouvoir exécutif confié à un directoire pourrait être aisément assuré par un roi, mais leurs espoirs avaient été anéantis par les "décrets des deux tiers". Furieux, les monarchiens décident d'employer la force pour amener l'assemblée à annuler ces décrets : ce sera la journée du 13 vendémiaire.
- 2 Ce sont les sections modérées, en particulier celle de Le Peletier, la plus royaliste, qui dès le 4 vendémiaire (26 Septembre 1795), organisent l'assaut. La Convention, quant à elle, prépare sa défense en créant une commission extraordinaire de cinq membres dont Barras. Celui-ci fait appel à des généraux républicains. Il renvoie Menou, compromis avec les royalistes, et le remplace par Bonaparte. Ce dernier a sous ses ordres seulement 5 à 6 000 hommes mais une bonne artillerie, qui lui permet de faire des Tuileries un véritable camp retranché. Plus de 20000 manifestants cernent la Convention le 13 vendémiaire, mais ils sont refoulés grâce aux canons qui font dans leurs rangs environ 300 morts. La République sort donc victorieuse de cette journée, mais ne procède pas à une répression violente. La commotion a été rude, comme le laisse entendre Pierre Dubreuil Chambardel qui a dû passer "trois jours et trois nuit de suite à (son) poste". C'est l'armée qui a sauvé le régime de la même manière qu'elle a permis la paix avec la Prusse et l'Espagne qui ont signé les deux traités de Bâle(avril-juillet 1795). Ce rôle grandissant des forces militaires sera une des caractéristiques du régime du Directoire auquel la Convention cède la place le 5 brumaire an IV (27 octobre 1795).

Paris le 25 vendémiaire lan 4e de la République<sup>1</sup>

J'ai reçu mon cher Chambardel te dernière par laquelle tu m'annonce toutes ton inquiétude et t'as crinte et les suite qui peuvent avoir lieu par les brigandages qui commencent au environs de toi[.] Il faut espérer que t'as crinte sera mal fondé[.] J'espère être bientôt où j'espère et te dégager de ce qui paraît si fortement t'inquiéter. Dans le cas où je serais assés malheureux pour être trompé dans mon

affante comme tu parais me lanoncé je ferai ensorte detrouvé des moiens pour tedégager dans lefond que tua à moi[,] Tu mavais anoncé une affiche consernant l'Angerie[,] jene voit rien cequi mefâche cart jaurai bien désiré devoir common les chose onesté ajusté, jaurai peu etje désirerai cet objets dans le cas quil nauroit pas excédé les engagemant que je peu prendere, que je pourai porté jusquà trois cent mille livres[,] Les rantes faitte[,] cette affaires[,] et la vante demais grin et les fond que jepu avoir pardevert moi ensamble les ressource que je peu trouvé me permettra de marché jusquà cepoint. Ci jenepeu aller aupais commeje le désire et le soète ardamant, et que tais vue decepéculation ne cetrouve point encontadiction avec lesmienne, tupeu travaillé pour mon conte[,] en observant de nepas excéder leprix de trois cent mille livres ne pouvant prendere dengagemant audelà[,] Il faule toujours faire attantion que lardeur des enchère nanporte pas audelà duvéritable but où ilfaule sareste[,] Masanté est toujours mauvaize mon rume est ciabondant en matière queje sorte démon corps queje nesai où celameconduira[,] Dudedepuis quatre à cinq jours jai un grand mal de coste [,] mais force son épuizé, estil surprenant la violante crize quivient de cepasser où jai passé trois jours et trois nuit de suite à mon poste, non sertènemant pas rétablis masanté[,] Quil ma fallu de courage pour rester au poste où mon devoir et lhonneur lexigeais [!] Mais que lexample qua donné la Convantion étoit grand et beau quand autour delle le sans couloit et lecanon tiroit[,] que chaques mambres juroit demourir à son poste plus tost que de lanbandonner[,] Les cocepirateurs on esté vinqus[,] Lheure dessinestoit [,] sil eusse vinqus[,] deponiardeur touttes la Convantion et desuite proclamer la roiauté mais ces lâche concepirateurs ont manqué leure coup, quoique il persiverre toujours dans la perfidie de leure dessin[,] Hier Saladin et Robert<sup>2</sup>[,] deux denos collègue onesté enestat darestation comme étant bien prouvé quil agissait deconsert avec les concepirateur, il ceson sauvé enprenant la fuitte[,] Au juge mon ami combien il en coûte aune âme généreuze et sansible qui naque lamour desa patrie dans le coeur devoir depareil déchiremant étant dinosant périr[,] Que les homme son malheureux defaire eux mesme leure propre malheur [!] Adieu je vous embrace tous et suis ton véritable ami.  
Pierre Dubreuil Chambardel

---

## NOTES

1. 17 octobre 1795.

2. Jean-Baptiste Saladin, député de la Convention, combattit les décrets des deux tiers. U fut soupçonné d'avoir pris part au soulèvement royaliste, et fut décrété d'arrestation le 23 vendémiaire (15 octobre 1795). Il réussit à s'enfuir mais des citoyens l'arrêtèrent et le ramenèrent à la Convention où il apprît qu'il venait d'être élu au Conseil des Anciens. Le Conseil ordonna sa mise en liberté le 11 brumaire An IV (2 novembre 1795) (A Kuscinsky. *op. cit.*, p 554)

Pierre Robert fut effectivement conventionnel. Il faisait le commerce des denrées coloniales et fut accusé comme accapareur en 1793. Mais il n'est fait aucune mention d'une fuite après le 13 vendémiaire dans A Kuscinsky, *op. cit.*.

## L'intérêt historique

---

### A - Du député modéré au régicide.

- 1 Alors que Pierre Dubreuil Chambardel siège à l'Assemblée législative depuis le 1er octobre 1791, un des grands débats qui s'ouvre en cette fin d'année porte sur la guerre. Celle-ci apparaît de plus en plus inévitable à une majorité de l'opinion, guidée en cela par les Girondins et la Cour. Seule une minorité menée par Robespierre s'y oppose fermement. Les vues des partisans de la guerre divergent largement puisque les royalistes espèrent une défaite française afin de restaurer le pouvoir absolu et qu'à l'inverse, les Brissotins souhaitent une guerre rapide et victorieuse qui permettrait de démasquer les traîtres en même temps que de propager les idéaux révolutionnaires. Ainsi Brissot estime, dans un discours du 16 décembre 1791 que la guerre est **"un bienfait national"** dont le but serait de démontrer **"le caractère d'une nation libre qui veut défendre et maintenir sa liberté"**<sup>1</sup>; il entraîne derrière lui la majorité des députés. Pierre Dubreuil Chambardel, dans une lettre du 19 décembre 1791, semble se résigner à cette guerre sans trop de difficultés. Il écrit en effet **"il y a lieu de croire que nous aurons la guerre, en conséquence l'Assemblée en dispose"**, appuyant son affirmation par l'opinion puisqu'il ajoute **"Paris est dans une grande fermentation et lademende fortement encriant [:] vivre libre oumourir [!]"**. La guerre déclarée le 20 avril 1792, il se fait même l'apôtre de celle-ci puisqu'il déclare le 25 avril **"on espère quelle aupèrera la tranquillité"**. Point de doute donc qu'il ait fait partie de l'écrasante majorité qui la vota. Sur les 745 législateurs, une dizaine seulement tentèrent en vain d'y faire obstacle. Dans cet épisode déterminant, notre député se range donc aux côtés de la Gironde.
- 2 Jamais Pierre Dubreuil Chambardel ne semble s'être opposé à la guerre, qui au contraire, lui donne l'occasion d'affirmer un patriotisme très vif sur lequel nous reviendrons. Il se désole en effet avec beaucoup de compassion sur le sort malheureux du pays. Le 1er juillet 1792, il confie à sa belle-fille **"la triste position oùcetrove lampire ne peut laisser un seul momans libre à tous ceux qui on le bien public en vue"**. Son inquiétude face aux premières défaites du printemps est proportionnelle à l'enthousiasme qu'il exprime le 7 juillet devant l'arrivée **"des garde nantionale detouttes les partie de lampire"**, réunis pour aller défendre leur patrie. Sa foi dans l'armée révolutionnaire et dans la valeur **"des brave volontaire qui voile au frontière"** l'amène même à imaginer les futures victoires

non sans y mêler une touche vindicative. Ainsi il écrit: **"Nos force ceront ci imposante que lennemi se repentira davoit auzé souillé la terre de la liberté"**. Par un tel propos, il rejoint incontestablement la doctrine girondine.

- 3 La guerre, au delà des luttes armées, est pour Pierre Dubreuil Chambardel, une bataille entre deux idéologies incompatibles: celle de la Révolution et celle de l'Ancien Régime. Tous ceux qui osent quitter la première pour suivre la seconde sont donc détestables et doivent être condamnés. C'est pourquoi il ne trouve pas de mots assez durs pour blâmer les généraux parjures qui lui paraissent marqués au sceau de l'infamie. Le temps est loin des glorieuses victoires américaines du " héros des deux mondes " et notre député s'indigne de **"la traïzon de plusieurs traîtère comme Lafayette"**. Selon lui, **"il ceson sauvé pour évitèr la juste peine de leur crime"**. Il stigmatise plus violemment encore l'attitude de Dumouriez. Dans une lettre du 22 avril 1793 au ton inquisitorial, il l'accuse en ces termes: **"Le voilà cemonstre que lanfer avos mis [,] livré à ces remort, qui pouvais jouer unsibeau rôle et donner la pais à toutes l'Europe"**.
- 4 La guerre est donc une croisade politique pour la défense acharnée des acquis révolutionnaires en France même, mais aussi pour la disparition des monarchies étrangères. Pierre Dubreuil Chambardel s'élève avec vigueur contre tous les rois du monde. Il l'écrit clairement le 10 novembre 1792: **"tous les despots coalizé tramble et crinnie que (heure reinie nesoit surle point definir"**. Une telle confiance s'explique par la victoire alors récente de Jemappes et par celle antérieure mais ô combien symbolique de Valmy.
- 5 Mais sa haine de la monarchie absolue s'exprime plus violemment encore à l'égard de ceux qui incarnent à ses yeux, l'ordre ancien de la France. Témoin privilégié de la chute du trône le 10 août 1792, il s'en félicite largement dans une lettre du 14 août: **"la sucepantion du pouvoir exécutif étoit nécessaire pour assurer le honneur detous"**. L'antiroyalisme de Pierre Dubreuil Chambardel s'inscrit ici dans un système de pensée plus large qui vise à mettre en place une société dont le but serait d'apporter à chaque homme la félicité sur la terre. Cette idée force des Lumières fait partie intégrante de l'idéal jacobin qui fera dire à Saint-Just en 1794: **"le bonheur est une idée neuve en Europe"**.
- 6 Dès le 1er Septembre 1792, Pierre Dubreuil Chambardel condamne avec vigueur Louis XVI et Marie-Antoinette, affirmant que **"lheure actions et lheure indignie dessinpervert lheure afait méritter aujuste tittre toutes lindignation delanation"**. A partir de cette date, l'antiroyalisme du député poitevin va aller en s'accroissant pour atteindre son paroxysme en janvier 1793. Le procès du roi est en effet l'occasion pour lui de manifester avec force son aversion pour la monarchie. Les lettres de cette période sont régulièrement jalonnées de dénonciations ouvertes du **"traîtère et lâche Louis seize"**. Aussi c'est sans surprise que nous le voyons voter pour la mort, le 16 janvier 1793 en ajoutant à la tribune: **"Si je ne consultais que mon coeur, je ferais grâce, mais comme législateur, je consulte la loi, la loi a parlé, je prononce la mort."**<sup>21</sup>. On peut voir dans cette phrase à l'effet calculé, l'influence d'une pensée révolutionnaire libérale qui considérait que le **"règne de la loi"** pour emprunter un terme d'Albert Soboul<sup>3</sup>, était le seul capable d'assurer la liberté de l'individu. Nous reviendrons ultérieurement sur ces considérations pour voir comment l'inviolabilité des lois est pour Pierre Dubreuil Chambardel le fondement essentiel d'un Etat structuré.
- 7 En tout état de cause, ce vote de même que le rejet de l'appel au peuple et du sursis constitue un tournant dans l'évolution politique du conventionnel. En se prononçant

ainsi, il se place déjà aux côtés des Montagnards. Sa haine des rois s'exaspère et son langage se fait plus violent. Le 12 mars 1793, il écrit à propos des coalisés: **"la liberté ce propagera partouttes l'Europe et l'heure teste tombera comme celle de Capet"**. Le 13 fructidor an II (30 août 1794), dans une lettre que nous n'avons pas reproduite, il s'en prend à la monarchie espagnole en ces termes: **"Nous vairon comme cetireron d'affaires ces fanatique Espagnols et leure dèceptot"**.

- 8 Si ses attaques atteignent principalement les monarques, elles n'épargnent pas ceux qui les soutiennent. Les émigrés sont les premiers visés. Pour Pierre Dubreuil Chambardel, ils sont condamnables à un double titre. Non seulement ils sont partisans d'un régime qu'il exècre mais ils ont fui leur pays pour s'allier à ses ennemis et le combattre. Ceci est manifeste dans une lettre du 29 Septembre 1792 où il écrit: **"les lâche émigré cerepantiron sûremant davoit lâchement trais l'heure patrie"**. La redondance de l'adjectif et de l'adverbe est significative!. Un mois plus tard, il dresse un tableau apocalyptique de leur situation: **"les voilà procequerit [,] sans patrie [,] sans biens [,] érant parmi les nations qui les déteste"**. Enfin, il durcit sa diatribe le 6 avril 1793 en s'exclamant: **"il faut que cette rasse deci devant noble et ces lion rugissant defanatisme périce [,]"**.
- 9 Dans la lutte constante que mène le député contre les royalistes, il ne manque pas d'inclure les Vendéens, les accusant de mener une guerre civile qui le 8 juin 1793 lui apparaît comme un **"fléau décestructifs du janre humain"**. Sa position vis à vis des troubles de Vendée est cependant plus complexe car elle est étroitement liée à sa conception de la religion qui, nous le verrons, révèle de profondes ambiguïtés.
- 10 Le printemps 1793 constitue probablement un moment clé de la Révolution, puisqu'aucun péril ne lui est épargné et qu'une crise générale la met dans une position extrêmement grave. Alors que le danger extérieur impose la levée des 300 000 hommes, provoquant la révolte vendéenne, la chute de l'assignat et le manque de subsistances aggravent la crise sociale. Le mécontentement gronde et durant l'hiver 92-93, diverses révoltes populaires éclatent en province et à Paris.
- 11 Tous ces événements influent sur un climat politique très tendu depuis le procès du roi durant lequel l'opposition latente entre Girondins et Montagnards apparut au grand jour. Le duel entre les deux groupes va aller en s'aggravant. Dans un premier temps Pierre Dubreuil Chambardel,, se désole de ces dissensions. Ainsi, le 22 avril 1793: **"deux faction dans la Convention continuellemant en opposition rande nos séance citumultueuze [,] que nous resamblon plustost aune troupe de brigand qui veulle santredétruire plustost qu'à des législateur"**. Dans cette description intéressante par le regard désabusé qu'il porte sur les membres de l'Assemblée, il ne prend guère parti, se plaçant en observateur neutre. Point de doute qu'il ait alors rejoint le plus grand nombre dans une prudente expectative. Pourtant son glissement vers la Montagne est déjà bien entamé. Lorsque le 29 décembre, il dit craindre une dissolution de la Convention, **"ci les factieux et les agitateurs neson pas déjoué dans leure perfide dessins"**, peut-être désigne-t-il déjà certains membres de la Gironde. Quoi qu'il en soit, la rupture avec les Brissotins est nette lors du vote sur le châtement à infliger au roi.
- 12 Il aurait été intéressant de connaître son vote lors de la mise en accusation de Marat, le 13 avril 1793. Or les archives parlementaires indiquent qu'il était absent à la scéance. Jules Richard, dans son article de la *Revue de l'Ouest*<sup>4</sup>, affirme que toute la délégation des Deux-Sèvres s'abstint de paraître ce jour-là. Hélas, il ne cite pas ses sources et son assertion est difficilement vérifiable. Cependant, Pierre Dubreuil Chambardel fait allusion à ce vote,

dans une lettre du 16 avril non publiée, en informant son fils **"con enveux aune partie delà Convantion [,] Maras lun de cest mambres vient destre par décret mise en accusazion"**. Le "on" indéfini vise incontestablement les 226 Girondins et députés de la Plaine qui ont condamné **"l'Ami du Peuple"**. Ce propos est par ailleurs lourd de sous-entendus puisque Marat apparaît ici comme une victime. Il semble donc que le député poitevin se soit rallié aux opinions montagnardes.

- 13 C'est bien entendu, lors de la chute de la Gironde que son attitude est révélatrice. Dès le 1er juin, il affirme: **"point de doute quilya des traïttere dans la Convantion et que les plus grand denos meaux son là"**. Sa position est donc claire. Si en avril, il se contentait de déplorer les vives dissensions de l'Assemblée; en juin, il s'engage dans la lutte aux côtés des Montagnards contre les Girondins. Cela ne l'empêche pas de s'interroger à leur propos le 8 juin: **"sontil criminel ou inosant [?] ces ceque letamps nous a prandera"**. Il ne condamne donc pas sans appel, mais son jugement se durcit avec l'annonce de la révolte fédéraliste fomentée par certains chefs brissotins. Aussi écrit-il le 15 juin: **"Larestation de trante manbres delà Convantion chez eux fait connaistre deggrand progais perfide"**. Et il poursuit **"plusieurs lâche députté on embandonné leure poste [,] les unpar lapeur et les autre pour excitter la guaire civile dans leure département"**. Désormais, il s'inscrit au banc des accusateurs, devenant de plus en plus intransigeant. Ainsi le 24 juin, il s'exclame avec grandiloquence: **"cest lesans des Français et qui santredéchire entre eux, voilà les effaits que des monstre et mesme delà Convantion onfermante"**.
- 14 L'évolution du vocabulaire qualifiant les Girondins est significative. Ils sont **"criminel ou inosant"** le 8, perfides et lâches le 15, et se transforment en monstres le 24 juin. Les modifications du langage sont donc le reflet d'un état d'esprit de plus en plus perméable à la propagande montagnarde.
- 15 Désormais, toutes les réflexions politiques de Pierre Dubreuil Chambardel vont dans le sens d'une approbation du gouvernement robespierriste. Ainsi célèbre-t-il le 15 juin la nouvelle constitution, un texte largement inspiré par " l'Incorruptible " qui, dit-il **"est regardé comme le plus grand remède que Ion puisse aujourd'hui apliquer àtant demaux"**. Il approuve de façon systématique les décisions du Grand Comité où Robespierre entre le 27 juillet 1793. Ce jour même, il écrit à son fils: **"je tefais passer leraport du Comitté de Salut Public parlequel tu connaistra touts iinfamie des trante deux manbres de la Convantion mis en arestation"** prédisant avec satisfaction que **"tous ces monstre dècetructeur de leure patrie sureporteront lejuste prix de leure forfaits"**. Sa condamnation des Girondins l'amène à des positions extrêmes qui annonce la mise en place de la Terreur.
- 16 Dès le 6 avril 1793, le député poitevin s'exprimait en faveur de mesures expéditives propres à sauver la Convention de l'anarchie. Il affirme: **"ce nest plus des dimie mesure quelle (la Convention) emploira, mais bien celle que les sirconstance exige et la patrie sera sauvé et nos lâche ennemi terrassé et déjoué"**.
- 17 Les **"sirconstance"** auxquelles il fait allusion semblent encore plus exigeantes durant l'été 1793. La République est attaquée de toutes parts. En danger sur ses frontières, elle est menacée d'éclatement de l'intérieur par les révoltes fédéralistes et vendéennes. A Paris, l'effervescence augmente dans les sections dont les revendications sont toujours plus véhémentes. Décidée en septembre, la Terreur n'est véritablement mise en place qu'en octobre. Dès lors commencent les grands procès politiques, qui d'octobre à décembre 1793 envoient à l'échafaud 45 % des accusés<sup>5</sup>.

- 18 Comment réagit notre député si éminemment convaincu de la nécessité d'employer la force ? Ses propos restent en général assez neutres. Ainsi le 10 novembre 1793, il fait allusion à **"la guiotine tous les jours emploie"**, sans s'en émouvoir davantage mais s'abstenant de s'en réjouir. D'ailleurs, il n'y fait référence que deux fois dans l'ensemble de la correspondance, se maintenant ainsi dans une attitude prudente.
- 19 Toutefois, il prend clairement parti lors de la chute des Hébertistes, et l'annonce à son fils le 5 germinal an II (25 mars 1794), lendemain de leur exécution: **"dixneuf des chefs deconjurateurs onesté pris et hier conduit à laguillotine poury recevoir le justprix deû à latrocitté de leure crime"**. C'est sans surprise que le bourgeois qu'est Pierre Dubreuil Chambardel se félicite de l'élimination de cette opposition **"ultra"**. Cette dernière par ses revendications radicales et par ses attaques incessantes contre les **"endormeurs"** robespierristes, menaçait trop gravement le gouvernement révolutionnaire, pour continuer à exister. Par contre, il ne fera aucune allusion à l'élimination des **"Indulgents"**. Ce silence pourrait être significatif, dans la mesure où il n'est pas une illusion documentaire qui serait due à la perte des lettres qui ont suivi l'exécution de Danton et de ses amis.
- 20 En cautionnant ainsi la violence politique sans jamais se poser de questions, Pierre Dubreuil Chambardel apparaît comme un révolutionnaire convaincu. Il semble difficile de mettre en cause la sincérité de son attachement aux principes montagnards. C'est pourquoi son attitude après la chute de Robespierre et de ses proches compagnons le 9 thermidor, pose de nombreux problèmes.
- 21 Au lendemain de l'élimination des Montagnards, Pierre Dubreuil Chambardel, loin de s'élever contre celle-ci, s'en prend violemment à Robespierre. Le 9 fructidor an II (27 août 1794), il le décrit ainsi: **"le monstre de Robercepière qui nul et navez dégal voulloir tout faire périr pour samparer dècepothétiquemant du pouvoir"**. Il ajoute avec une violence verbale à l'intensité peu commune: **"lui et tous ces lâche complice onsurporté des peine mille foix trop douce pour tant dephorfait, il est incompréensible tous les inosants qui onpéri par larage des de ces indignies conjurateurs"**.
- 22 De même, en pleine période de **"déjacobinisation"** des sections, il se range aux côtés des Thermidoriens. Le 20 vendémiaire an III (11 octobre 1794), il écrit à son fils, dans une lettre que nous n'avons pas reproduite, que **"tous les traîttere de la concepuration du monstre robecepière nétant point détruit [,] cest vil intrigand voullant sarogé lauthoritté suprême [,] il pairiron [,] Voilà leure destiné. [!]"**
- 23 Incontestablement le 9 thermidor a été une date pivot qui a entraîné un retournement très brutal chez Pierre Dubreuil Chambardel. Comment l'expliquer? Est-ce la preuve d'un opportunisme politique avisé ? ou bien le conventionnel exprime-t-il en toute franchise son soulagement devant la fin de la dictature jacobine ?
- 24 Il n'est guère aisé de répondre avec certitude à de telles questions. Certains éléments permettent cependant d'éclaircir l'attitude en apparence incohérente du député. Il faut tout d'abord souligner que quelques lettres datant de 1795, portent un sceau du service de vérification générale. Cela prouve que le courrier des députés pouvait être ouvert. Or, Pierre Dubreuil Chambardel, rallié aux Montagnards par ses votes extrémistes, a sans doute tout intérêt à exprimer vivement son désaveu, de façon à éviter toute répression. Dans ce cas, sa diatribe contre Robespierre et son indignation seraient feintes. Mais les lettres du 9 fructidor et du 20 vendémiaire ne portent aucun sceau.

- 25 De plus, le député poitevin s'implique dans le régime thermidorien puisqu'il participe à la commission des 21, chargée de juger un des symboles de la Terreur: Carrier. En outre, après son retour au pays, il se voit attribuer par le gouvernement une fonction à hautes responsabilités, celle de commissaire du Directoire auprès de l'administration centrale des Deux-Sèvres, qu'il assume durant cinq ans. Il n'aurait pu occuper une telle place si le régime ne l'avait pas considéré comme un élément fidèle. A l'époque, avoir été Montagnard et devenir un haut fonctionnaire du Directoire n'est en rien contradictoire. Pierre Dubreuil Chambardel n'est d'ailleurs pas le seul à avoir suivi un tel chemin.
- 26 Il est probable qu'au lendemain de thermidor, il ait ressenti la nécessité de désavouer son ancienne attitude afin d'éviter tout ennui. Dans ses deux lettres de mai et juin 1794, il n'aborde que des problèmes gestionnaires, s'abstenant sur les questions politiques. Il est possible que comme beaucoup de Français, Pierre Dubreuil Chambardel se soit lassé de voir **"les têtes tomber comme des ardoises"**, selon l'expression de Fouquier-Tinville. Il se serait donc peu à peu désolidarisé de la Montagne en réprouvant la Grande Terreur. Cela expliquerait sa colère à l'évocation du nombre des victimes dans son courrier du 20 vendémiaire.
- 27 Ardent patriote, Pierre Dubreuil Chambardel s'est progressivement rapproché de la Montagne car celle-ci préconisait des mesures pratiques et immédiates que la Gironde n'avait pas su prendre pour sauver la République des dangers qui la menaçaient. Perméable à une propagande bien menée, il défend au nom de la patrie, la violence et la répression, reproduisant dans ses lettres le langage officiel. Sans se poser de questions, il suit, dans une attitude mêlée de pragmatisme et de réelles convictions, le courant prépondérant dont il adopte les idées avec une sincérité non feinte. Il se fait tour à tour, l'allié des Girondins en acceptant la guerre, l'ami des Montagnards en les suivant durant plus d'une année, et enfin le fonctionnaire dévoué du Directoire pendant cinq ans. Malgré ses détours, le parcours politique de notre député présente une certaine cohérence: celle que lui donne la défense constante des principaux acquis de la Révolution.
- 28 Que Pierre Dubreuil Chambardel soit sincère lorsqu'il écrit, apparaît difficilement vérifiable. Mais il convient de préciser que son discours est très souvent une copie conforme de la propagande du moment. Au gré des circonstances, il se laisse influencer par une langue officielle dont le but est davantage d'utiliser les événements à son profit, que de traduire une réalité historique.
- 29 Ceci est manifeste lorsque les faits ne sont pas contrôlés par le courant dominant, et que les hommes politiques se laissent déborder par le mouvement populaire.
- 30 C'est le cas, lors des massacres de Septembre qui ne sont pas désavoués par les Montagnards et qui provoquent surtout un silence gêné au sein de la Gironde alors au pouvoir. Tous préfèrent donc se dissimuler derrière un discours officiel que Pierre Dubreuil Chambardel reproduit fidèlement. Il relate l'événement en ces termes dans une lettre du 1er Septembre 1792, qu'il a oubliée de poster et à laquelle il a ajouté un post-scriptum révélateur: **"Un grande comcepiration que Ion assure avoir pour objets denlever le cidevant roi et dambraser Paris [,] que tous les prisonnier en grand nombre con assure étoit de quinze mille devai ceréuny au concepirateur en Iheure ouvrant les porte atellemant chauffé le peuple que premier de partir il avoullu assurer Paris desa tranquillité et pureger la prison de tourtes laristocrasie"**. La thèse officielle, celle du complot royaliste est donc invoquée pour expliquer les débordements populaires, et en somme les excuser.

- 31 Le thème du complot qui apparaît pour la première fois en juillet 1792, est par la suite constant dans la correspondance de Pierre Dubreuil Chambardel. Fondées le plus souvent sur des bruits de couloir, ces craintes sont parfois justifiées. Ainsi le 7 juillet 1792, il s'inquiète: **"à tous moment il circule que l'insurrection des malveillants est dirigée contre tous les bons patriotes de l'Assemblée"**. Même si le propos est exagéré, il est vrai que Lafayette, fin juin, avait songé à un coup de force, non contre la Législative, mais contre les Jacobins.
- 32 La hantise du complot est née des luttes de 1789, entre le Tiers Etat et la noblesse soupçonnée souvent avec raison de vouloir perdre la Révolution. Les intrigues de cour, la fuite du roi, les menées des émigrés et leur recours à l'étranger, ont montré que cette peur unanime au sein des patriotes ne relevait pas seulement du mythe.
- 33 La peur s'exaspère quand le danger est imminent. Ainsi le 27 juillet 1793, alors que les troupes françaises reculent et que Mayence tombe aux mains des ennemis, le conventionnel s'en prend vivement aux nobles: **"tant que nous aurons de cette horde de cidevant dans nos armées nous serons mal servis"**. Le point culminant est atteint pendant la Terreur. Dans un climat de suspicion permanent, toute action qui n'émane pas de la Montagne ou qui n'est pas contrôlée par elle, peut constituer un délit. La chute des Hébertistes est vue ainsi par Pierre Dubreuil Chambardel dans sa lettre du 5 germinal an II: **"l'insurrection des dévotins est le commencement de la dégradation de la Convention et des Jacobins"**.
- 34 Obsédé par le complot, notre député ne cesse pourtant d'affirmer que rien ne saurait l'alarmer. Il écrit par exemple le 7 juillet 1792,: **"Je ne suis nullement effrayé de ces bruits [,] décidé à la mort plutôt que d'abandonner mon poste"**. Peut-être est-ce une façon d'exorciser sa peur. C'est qu'avant tout Pierre Dubreuil Chambardel est un homme d'ordre soucieux de sa tranquillité. Alors que le conflit avec la Gironde parvient à son dénouement, il écrit le 1er juin 1793: **"il faut espérer que cette même tranquillité passera jusque dans la Convention qui en a grand besoin depuis plusieurs jours"**. Cet espoir souvent réitéré d'un retour au calme laisse transparaitre une inquiétude et un malaise profonds. Le 26 juin 1793, il écrit : **" Ne vous imaginez pas que aucune crainte règne dans l'esprit, il faut desans froid attendre tous les événements quel qu'il soit"**. Conscient du péril, il laisse apparaitre son inquiétude tout en démontrant à ses enfants sa détermination face au danger potentiel. Cette attitude est constante chez lui. Dans toutes ses allusions à la possibilité voire à la certitude d'une conjuration en cours, il affiche avec' emphase une confiance pleine d'abnégation.
- 35 Le recours à la thèse du complot permet de justifier toutes les décisions de la Convention, aussi bien celles qui concernent la guerre extérieure que les répressions vendéennes et fédéralistes ou la mise au pas des manifestations populaires. Ainsi, en février 1793, alors que la disette s'étend à Paris et en province, les révoltes frumentaires sont courantes et entraînent le peuple de la capitale à piller les épiceries. Pierre Dubreuil Chambardel relate cet épisode le 5 mars 1793: **"La nouvelle seigneurie arrivée à Paris où tous les épiceries ont été pillées est une manœuvre de tous ces lâches intrigants"**. Il dénonce ici l'influence des Enragés sur ces mouvements, mais ne s'interroge ni sur les origines de la crise économique, ni sur les solutions à y apporter.
- 36 Même attitude au moment de la chute des Girondins. Le 1er juin 1793; Pierre Dubreuil Chambardel semble accrédiiter la thèse montagnarde de la criminelle entente des Brissotins avec les ennemis de la patrie: **"il semble que plusieurs mauvais tests veuillent tous perdre"**. Totalement réceptif à la propagande montagnarde, il écrit à propos des

Fédéralistes: **"leure premiet projet de vangance ceroit de poniardé tous ceux qui on eut acé de fermette pour faire tomber la teste du tiran et détruit la roiauté"**. S'il est vrai que les Girondins en fuite ont tenté de lever une armée pour marcher sur Paris, le carnage qu'évoque le conventionnel relève du fantasme. Sans doute sa peur est-elle parfois justifiée, mais elle est aussi souvent le reflet d'une propagande habile.

- 37 Avec la thèse du complot, celle des subsides étrangers est un autre thème récurrent dans les lettres de Dubreuil Chambardel. L'or versé à flot par les puissances ennemies, l'Angleterre notamment, a été élevé par les révolutionnaires au rang du mythe et notre député ne se prive pas de l'utiliser. Dès avril 1793, il y fait référence en racontant que les deux groupes en opposition, **"sinputte réciproquement de recevoir lor des puissance étrangère"**. De même, les Girondins alliés aux royalistes durant l'été 1793, sont accusés de complicité pour faire passer du métal précieux d'un pays coalisé à l'autre. Le 11 Septembre 1793, il relate la découverte de **"cinq voiture à quatre chevaux chargé de lingot dor et d'argent aresté proche Lisle comme elle voulai passé chez létrangé, lon dit que ces lingot vienne de l'Espagne"**.
- 38 Comme le thème du complot, celui de l'argent étranger permet de raviver les craintes et ainsi de resserrer les rangs autour du groupe montagnard. Plus les ennemis sont nombreux et dangereux, plus la nécessité de s'en défendre farouchement se fait sentir. La propagande menée par la Montagne contre la Gironde va essentiellement dans ce sens.
- 39 Si Pierre Dubreuil Chambardel se voue à la cause montagnarde, c'est non seulement parce que le discours de celle-ci correspond à des principes qu'il fait siens, mais aussi parce que les circonstances du moment et les erreurs girondines ont renforcé la popularité de cette cause. Une propagande, aussi subtile soit-elle, ne peut être efficace que si le contexte est suffisamment alarmant pour rendre l'opinion réceptive. Les incertitudes quant à l'issue de la Révolution sont telles, que Pierre Dubreuil Chambardel, comme beaucoup d'autres, se rassure par des propos souvent peu fondés mais aptes à redonner confiance. Le recours à **"une langue de bois"** qui évite de s'interroger plus avant, permet de suivre une ligne politique simple, balisée par une interprétation logique des événements.
- 40 Le ralliement de Pierre Dubreuil Chambardel à la cause montagnarde est inséparable de sa foi patriotique. C'est au nom de la patrie qu'il justifie la plupart des actes révolutionnaires. C'est pour la sauver qu'il vote la mort du roi, stigmatise les Girondins, loue le courage des soldats de l'an II. C'est elle qui légitime la Terreur et ses mesures d'exception. Pierre Dubreuil Chambardel en vient à faire de la patrie une personne, capable d'actes ou de sentiments. Ainsi le 28 août 1792; il prophétise: **"tous les traître périront et lapatrie saura cevanger"**. Le 8 juin 1793, reproduisant sans doute un discours entendu à la Tribune, il s'exclame: **"au patrie [!] malheureuze patrie qui renferme dans ton sein tant desélérats qui vouderai tanéantir, que netepurje tu detous ces monstre dévastateur [!]"**.
- 41 Selon Jean-René Suratteau<sup>6</sup>, une étude des termes employés durant la décennie révolutionnaire placerait **"patrie"** et **"patriotes"** au premier rang avec **"peuple"** devant **"nation"**, **"république"** ou **"révolution"**. Selon sa démarche habituelle, Pierre Dubreuil Chambardel épouse le langage d'époque, et se rallie comme beaucoup de ses contemporains à l'opinion de Jean-Jacques Rousseau pour qui **"le meilleur mobile d'un gouvernement, c'est l'amour de la patrie"**.
- 42 La déclaration de guerre, suivie des premières défaites, a déclenché une sorte de choc affectif. Anticipant de quelques jours sur la proclamation de **"la patrie en danger"** par la Législative, notre conventionnel invitait, dès le 7 juillet **"tous les boncitoins à sarmer"**

**pour la défiance de sa liberté**". Le 28 août 1792, il s'écriait avec enthousiasme: "**La nation est levé [.] Un cri général se fait entendre de toutes part [:] ["] la liberté ou la mort [!]["]**". Le 15 Septembre, il célèbre "**le nombre de garde nationale armé équipé qui vient tous les jours défilé et prêté l'heure sermant à (assemblée de ne revenir qu'avec la victoire**" et il espère que "**de tels soldats remplis de hardes et de courage**" forceront l'ennemi de se "**repentir d'avoir souillé la terre de la liberté**".

- 43 Derrière le style emphatique de l'époque perce la force d'un sentiment indéniable que Dubreuil Chambardel manifeste maintes fois, jusqu'à accepter un éventuel sacrifice de sa vie. Dans une lettre du 1er juillet 1792, il affirme que "**tout bon citoyen doit ceter à son poste**". Mettant cette maxime en application, il écrit le 28 août de la même année: "**j'ai toujours été décidé à répandre jusqu'à la dernière goutte de mon sang pour la liberté de ma patrie**". Cette détermination paraît indestructible. Il la reformule à nouveau le 15 Septembre 1792: "**l'amour de mon pays me fait tout sacrifier pour ma patrie [:] mon repos, même même s'il le faut**" et ajoute le 29: "**il faut ce devoir tout entier à sa patrie**".
- 44 Ce dévouement poussé à l'extrême, va de pair avec une haute conception de la fonction qu'il assume. Il l'écrit à son fils le 21 juillet 1792: "**ma fermeté et ma constance justifions à jamais commettant que je suis digne du choix qu'il on fait de moi en me confiant le dépôt sacré de la Constitution**". Son patriotisme ardent s'accompagne donc d'un civisme convaincant qui lui permettra d'ailleurs d'être élu à la Convention.
- 45 Chez Pierre Dubreuil Chambardel, la notion de patrie est intimement mêlée à la conscience civique mais aussi à un sens aigu de l'honneur. Défendre sa patrie, être prêt à mourir pour elle, faire preuve d'une abnégation totale, correspond selon lui à un code que tout député devrait faire sien. C'est pourquoi il écrit à maintes reprises et en particulier le 8 juin 1793: "**mais enfants n'auront jamais à rougir de mon nom de la part de ces lâches, traitres à sa patrie**".
- 46 Pierre Dubreuil Chambardel s'affirme comme un patriote zélé, plaçant l'intérêt public au dessus de tout. Pourtant il est difficile de passer sous silence le trafic d'assignats qu'il mène avec son fils, en envoyant régulièrement des coupures afin qu'il les échange à un taux plus avantageux. N'est-ce pas là une manière de desservir la patrie? Cela fait partie des contradictions internes du personnage, qui tout en étant prêt à sacrifier sa vie pour son pays, ne perd jamais de vue ses propres intérêts. Dans une lettre du 3 mars 1793, non publiée, il écrit à son fils: "**Comme tu pourras faire voir ma lettre au citoyen Garand je ne parle point que tu trouvera ci-joint pour 1200 "d'assignats"**". Cependant, lorsque la Convention vote un décret stipulant que "**l'argent n'est plus marchandisé et porte pénalité de six années de déportation contre ceux qui le vendent ou l'achètent**" (lettre du 15 avril 1793), il met immédiatement fin à ses envois.
- 47 Il est toujours difficile de dégager les traits essentiels d'un personnage, sans tomber dans des schémas simplistes. Pierre Dubreuil Chambardel, arrivant de la province relativement ignorant des pratiques parisiennes, a fait partie de cette masse silencieuse de députés dont les votes ont été pourtant déterminants. Adhérant de façon enthousiaste aux nouvelles idées, il va s'en faire le farouche défenseur, n'hésitant pas, pour cela, à évoluer vers des positions extrémistes. Son parcours est caractéristique et instruit sur le processus de radicalisation de bien des hommes politiques durant la Révolution. Il nous apprend, en effet, comment un notable rural aux principes certes avancés mais à l'attitude modérée, en arrive à se ranger parmi les plus extrémistes. Reproduisant un discours officiel commode, il justifie ses positions par la défense de la patrie. Mais son évolution se teinte des nuances d'un pragmatisme souvent déroutant. Ses contradictions

politiques sont en fait le résultat d'une expérience pleine de bon sens, qui vient modérer un idéalisme révolutionnaire fougueux. Ces ambivalences apparaissent aussi dans l'attitude qu'il adopte vis à vis de la religion, enjeu de tant de combats.

## B - Entre l'ami de Monsieur l'Abbé et le pourfendeur des prêtres fanatisés.

- 48 Dès les débuts de la Révolution, les hommes se voient confrontés à la question religieuse. L'autel étant inséparable du trône, fallait-il aussi le réformer ?
- 49 C'est d'abord dans ses ressources et son patrimoine que le clergé est touché. La dîme est, dans son principe, supprimée le 4 août 1789 et le 2 novembre 1789 les biens ecclésiastiques sont mis à la disposition de la Nation pour résoudre la crise financière. Privé de ressources, le clergé séculier est réorganisé par la Constitution civile adoptée le 12 juillet 1790, tandis que la plupart des ordres religieux ont été supprimés le 13 février 1790.
- 50 Le 27 novembre 1790, la Constituante exige des prêtres un serment de fidélité à la constitution qui entraîne une cassure profonde au sein du clergé français. Celui-ci se partage en deux groupes: les assermentés ou constitutionnels, en majorité dans le Sud-Est et le Centre, et les insermentés ou réfractaires majoritaires notamment dans l'Ouest. Alors qu'après la chute du trône, la Révolution se radicalise, ces derniers sont directement visés et mis hors la loi par différents décrets. Le clergé constitutionnel est lui aussi touché. Pour les besoins de la guerre, il se voit enlever les cloches et l'argenterie des églises. Dès novembre 1792, Cambon propose à la Convention de ne pas le salarier.
- 51 La rupture est proche et éclate durant l'été 1793. La déchristianisation se fait alors active, ses aspects économiques servant facilement de prétextes aux débordements. Elle atteint son paroxysme à l'automne et correspond à la poussée extrême de la révolution populaire. L'église abandonnée par le prêtre constitutionnel est envahie par une foule qui s'empare des objets sacrés et des vêtements sacerdotaux, pour s'en grimer et former des processions sacrilèges d'ailleurs inspirées des traditionnels charivaris
- 52 La Convention elle aussi entreprend une acculturation des Français, en supprimant les anciens repères spatiaux et temporels. Elle adopte en octobre 1793, le calendrier révolutionnaire dont le commencement est fixé à posteriori au jour de la naissance de la République le 22 septembre 1792. Les dimanches sont supprimés ainsi que les noms de saints qui rappellent une religion ayant soutenu le despotisme.
- 53 Cette déchristianisation laissant un vide religieux, d'autres cultes remplacent le catholicisme. Ainsi, le 10 novembre 1793, la Commune décide de célébrer à Notre-Dame une fête en l'honneur de la Liberté et de la Raison. Celle-ci se trouve associée au culte de la patrie qui exalte ses martyrs comme Marat ou Le Peletier de Saint-Fargeau.
- 54 Devant des modifications aussi radicales de l'environnement culturel, comment réagit Pierre Dubreuil Chambardel?
- 55 Ses lettres nous montrent que, d'une manière générale, les nouvelles formes d'expression lui posent problème.. Si, dès le début de sa correspondance, il biffe le mot "**saint**" de "**La Mothe Saint Héray**"<sup>7</sup>, il faut cependant attendre le 12 prairial an II (31 mai 1794) pour le voir inscrire "**La Mothe sur Sèvres**". Il hésite d'ailleurs sur le parti à prendre car le 18 brumaire an III (8 novembre 1794), il fait parvenir sa lettre à "La Mothe Héraï". De même, jusqu'à la fin de l'année 1793, ses repères temporels correspondent encore aux fêtes

religieuses. Ainsi le 12 octobre 1793, espère-t-il goûter au vin nouveau **"ver la Saint Jean [,] époque àpeuprès de [sa] rantré"** Par la suite, il s'abstient d'y faire référence et utilise les noms de mois.

- 56 Toutefois ceux-ci renvoient au calendrier grégorien. Le 5 germinal an II (26 mars 1794), alors que le calendrier de Romme est en vigueur depuis six mois, il espère **"aller changer dair en lecourant dAvril prochain"**. Dans la même lettre, il écrit en parlant d'une affaire qu'il a réglée, **"Je leure anonce samedy"**. L'adoption du calendrier révolutionnaire lui pose donc quelques problèmes. Il l'emploie pour dater ses lettres à partir du 18 nivôse an II (7 janvier 1794) attendant donc l'ancien changement d'année pour le mettre en application. Par contre, depuis septembre 1792, il utilise des formules démontrant son adhésion à la nouvelle république. Ainsi, à la suite de la date du 29 Septembre 1792 inscrit-il: **"Lan prx (premier) de la République"**. Il poursuit régulièrement en 1793 précisant **"Lan 2<sup>e</sup> de la république"** Une seule fois, le 27 octobre 1792, il date sa lettre en indiquant **"Lan 4<sup>e</sup>de la liberté"**, prenant pour référence initiale l'année 1789.
- 57 En révolutionnaire convaincu, il démontre ainsi son attachement aux grands principes de l'époque. Mais ses hésitations prouvent son embarras face à un système si destabilisant. A 64 ans, on comprend qu'il ait eu du mal à se défaire de réflexes mentaux solidement ancrés, malgré une volonté évidente d'y parvenir. L'utilisation, certes vacillante mais régulière du nouveau calendrier semble indiquer son désir d'adhérer à la politique de déchristianisation, moyen brutal de changer les habitudes des Français en même temps que leur manière de penser. Mais son opposition au clergé apparaît davantage lors de la guerre de Vendée, conflit religieux qui se double d'une lutte politique dans laquelle le conventionnel prend nettement position.
- 58 Pierre Dubreuil Chambardel, député des Deux-Sèvres, porte un intérêt tout particulier à la guerre civile qui éclate en Vendée dès le 3 mars 1793. Elle s'étend dans le nord de son département, ce qui l'inquiète. Le 1er juin 1793, il s'informe et demande à son fils : **"En quelle sittuation este vous mintenant[?] Niort est til pris ou asiégé par les ennemi cequeje crin [?]"**. Outre son souci, cette question nous montre la relative ignorance des députés sur l'évolution des troubles: il fallait en moyenne quatre jours pour que les nouvelles parvinssent à Paris et l'inconnu a toujours favorisé la panique. Celle-ci s'était emparée des députés à l'annonce de l'insurrection et le printemps 1793 fut particulièrement agité.
- 59 Dès le début, Pierre Dubreuil Chambardel s'élève vivement contre ces **"prestre sur lesquels on trouve des boitte de ferblanc remplie docetie vrai semblablement pour communier ces malheureux fanatizés"**. Ainsi évoque t-il les révoltés dans une lettre du 26 mars 1793. Il voit les Vendéens comme des hommes bernés par une religion corruptrice. Le 18 mai 1793, il complète son jugement à leur égard **"Ces hommes fanatizé conduit par des brigand qui nepeuve manquer destre vinqus et puny de tous lheure forfait"**. Cette conception correspond exactement à la version officielle diffusée depuis Paris pour décrire les événements de Vendée. Le bon peuple s'est laissé pervertir et les meneurs de la révolte sont les prêtres et les malfaiteurs derrière lesquels se cache l'aristocratie locale. Ces deux acteurs, clergé et noblesse, sont clairement dénoncés par le conventionnel. Le 26 mars 1793, il tient pour responsables de l'insurrection **"tous ceslâche émigré et prestre déporté"**. Selon lui donc, une conjuration préparée de l'extérieur est la cause du soulèvement. Il stigmatise avec force **"tourtes larace célatrisse desnon a sermenté"** qui non contente de refuser la constitution, a entraîné le

peuple vendéen à la révolte. La dévotion aveugle, dont selon lui, font preuve ces fanatiques a pu aisément servir de terreau à la préparation d'un complot en relation avec l'étranger.

- 60 Imaginer un seul instant que les paysans se soient soulevés spontanément pour exprimer leur mécontentement face aux initiatives révolutionnaires est aussi inconcevable pour Pierre Dubreuil Chambardel que pour la municipalité d'Angers dont Claude Petitfrère cite dans *La Vendée et les Vendéens*<sup>8</sup>, le rapport du 17 mars 1793: "**Le recrutement nous semble n'être que le prétexte de ce rassemblement, car la cocarde blanche que les révoltés ont arboré, la demande d'un roi et le rappel de leurs prêtres, tout annonce des projets de contre-révolution combinés avec des ennemis intérieurs et extérieurs**".
- 61 Pierre Dubreuil Chambardel adhère donc totalement à la thèse, classique chez les Républicains, du complot clérical et aristocratique contre-révolutionnaire. Mais, l'anticléricalisme violent dont il fait preuve à cette occasion, n'est-il pas à relier à des racines protestantes douloureuses? L'on sait comment sa propre famille et celle de son épouse, furent victimes de la répression menée par les catholiques. C'est pourquoi, sa haine du clergé réfractaire vendéen a pu être inconsciemment dictée par des souvenirs familiaux qui n'entraînaient guère à la clémence religieuse. Toutefois si l'anticléricalisme du conventionnel éclate à l'évocation de la guerre de Vendée, il n'est pas systématique. Son attitude est en fait assez ambiguë et révèle le décalage qui existe entre les grands principes et les rapports humains coutumiers.
- 62 D'abord il faut préciser que c'est au seul clergé réfractaire que s'en prend Pierre Dubreuil Chambardel. Son attitude est totalement différente à l'égard des assermentés. Ses lettres nous montrent qu'il était en relation avec deux d'entre eux, pour le moins.
- 63 Le premier est le curé d'Avon qui, selon Alfred Prouhet avait dû prêter serment en janvier ou février 1791, comme tous les curés des paroisses du canton de la Mothe Saint-Héray et leur supérieur hiérarchique, l'archiprêtre d'Exoudun<sup>9</sup>. Dans une lettre du 5 mars 1793, où il se préoccupe de la vente de ses boeufs, le député conseille à son fils: "**tu vois ceux que je peu vendre, tu peu en acomoder M labbé et prandre des arangement pour lepayement aumois Daout [.] Dans le cas oùtupourai faire affaires avec lui, il fauderoit langager àce transporter àSt Hillaire**". Jules Richard a même prétendu qu'une amitié très profonde unissait avant 1789, le futur conventionnel au curé d'Avon, Monsieur Thibault. Il parle de leurs longues "**causeries sur les affaires du temps**" et de leur "**confraternité si parfaite**" allant jusqu'à affirmer que "**Monsieur Dubreuil, agenouillé sur les marches de l'humble autel du hameau d'Avon, aidait par ses réponses le prieur à accomplir le divin office de la messe**"<sup>10</sup>. Même s'il paraît difficile d'accorder un plein crédit à ce récit, sans doute volontairement embelli dans l'atmosphère de restauration religieuse du premier XLXe, il est vraisemblable que Pierre Dubreuil Chambardel ait été souvent en relation avec le prêtre, qui fut de surcroît syndic de la paroisse entre 1777 et 1787.
- 64 Le second prêtre évoqué dans les lettres du député est un certain abbé Lenormand dont, en 1792, encore une fois pour une affaire de bétail, Pierre Dubreuil Chambardel demande à sa belle-fille que son mari s'informe s'il est présent à La Mothe Saint Héray.
- 65 Plus significative encore est l'attitude de notre héros à l'égard de sa fille, Anne-Elisabeth, religieuse à Sainte Croix de Poitiers. D'après le marquis de Roux<sup>11</sup>, elle affiche des sentiments contre-révolutionnaires très vifs, suffisants pour qu'elle et certaines des soeurs de son ordre, en particulier la mère supérieure Marie-Louise Perrier, apparaissent suspectes. Elles auraient d'ailleurs été plusieurs fois inquiétées, en particulier pour avoir

hébergé des prêtres réfractaires. Comme l'écrit l'auteur: **"Tout ce qui pouvait perdre des suspects en l'an II s'accumulait contre elles"**. Elles furent arrêtées et emprisonnées en fructidor mais échappèrent au jugement expéditif du moment, et furent remises en liberté. Le marquis de Roux y voit une raison simple: **"On soupçonne une protection secrète et puissante qui sauve les deux femmes. Anne-Elisabeth était la fille de Pierre Dubreuil Chambardel, le conventionnel montagnard des Deux-Sèvres"**.

- 66 Alors que le député vitupère l'action des prêtres réfractaires, il n'hésite donc pas à sauver de l'échafaud des nonnes rebelles. L'affection paternelle explique cette action contraire à ses principes. Il est vrai qu'entre l'attachement même profond et sincère à des idées, et la vie d'une fille, le choix est rapidement fait. Dans l'évolution de Pierre Dubreuil Chambardel, une telle action peut être considérée comme exceptionnelle et marginale. Par contre, la vocation monastique de sa fille révèle que ses enfants ont reçu une éducation catholique suffisamment poussée.
- 67 Si le révolutionnaire qu'est Pierre Dubreuil Chambardel blâme avec force tout le clergé réfractaire, il apparaît comme un homme encore attaché à la religion. Même s'il s'éloigne de la tradition chrétienne post-tridentine, il continue à croire en Dieu.
- 68 Dans ses lettres, Pierre Dubreuil Chambardel emploie souvent des expressions faisant référence au vocabulaire religieux. Ainsi en appelle-t-il souvent au Ciel. Le 15 janvier 1793, il n'a **"que des grâce à rendre au Ciel qui me favorize d'assez de force pour ne rien crindre"** et le 11 septembre, il affirme: **"j'attenderai avec pasiance et fermetté que le Ciel nous donne le calme que nous avons grand besoin"**.
- 69 Dieu est aussi invoqué dans des formules courantes. Inquiet de voir son fils alité par la maladie, il s'exclame le 8 mai 1793 **"Que Dieu sois loué et le rétablice prontement"**. De la même façon, le 24 octobre 1793, il se félicite des victoires républicaines en Vendée en ces termes: **"Que Dieu soit loué [!] voilà donc cette malheureuze guaire finie [!]"**.
- 70 Il ne nous semble pas que les tournures employées soient de simples habitudes de langage vides de sens. Mais Pierre Dubreuil Chambardel était-il encore attaché à la Révélation ou partageait-il la façon de voir du " théiste ", que Voltaire définissait en 1765 dans son *Dictionnaire Philosophique* comme **"un homme fermement persuadé de l'existence d'un Etre Suprême aussi bon que puissant", qui " sait que Dieu agit et qu'il est juste"**<sup>12</sup>. Le vocabulaire utilisé pourrait nous servir d'indice, bien tenu cependant. Ainsi Pierre Dubreuil Chambardel évoque l'Etre Suprême. Le 27 vendémiaire an III (18 octobre 1794), il écrit à propos de sa mauvaise santé: **"jespère avec laide de l'estre suprême que janceraï quitte pour le mal"**. Il réitère le 23 frimaire an III (13 décembre 1794): **"grâce à l'estre suprême [,] rien ne m'effrie"**. Certes une telle façon de désigner Dieu était à la mode à la fin de l'Ancien Régime, même chez certains prêtres catholiques. Mais notre conventionnel n'emploie l'expression qu'en l'an III, c'est-à-dire après que Robespierre, très méfiant à l'égard de la déchristianisation, ait essayé d'imposer le culte de l'Etre Suprême. Peut-être, dans ce domaine comme dans d'autres, Pierre Dubreuil Chambardel a-t-il été influencé par " l'Incorruptible " et peut-être sa religion était-elle plus proche du déisme que du catholicisme.
- 71 Qu'il se réfère à Dieu ou à l'Etre Suprême, notre homme semble en tout cas croire en la Providence. A plusieurs reprises il y fait référence. Ainsi, le 12 mars 1793, il écrit à sa belle-fille: **"j'joinié vos voeu aumiens pour rendre grâce a la providance de ce quelle macorde acède fermette pour nestre point épranlé pour mon inthérest personel"**. Il s'exclame le 24 avril 1793: **"il faule que les décrets de la providance sois remplis [,] il n'est pas de la puissance des hommes de cioposer"**. Selon lui, les "fèble humain"

doivent se soumettre à leur destin. Aussi conseille-t-il à son fils le 27 juin 1793: **"il faule de sans froit satandre a tous les événement quelquil soit et suivre sa propre destiné"**.

- 72 Même si quelques inquiétudes viennent parfois troubler son océan de certitudes, Pierre Dubreuil Chambardel affiche une foi tenace dans le triomphe final de la Révolution car le **"génie qui vieillie sur la République [et] saura bien la conserver (,) il cerit de tous les feble humain, il faut que lesdécrets delà providance sois remplis "** (lettre du 22 avril 1793). En ce sens, comme nombre de révolutionnaires de l'après 1792, il est plus proche de Rousseau et de sa *Lettre sur la Providence* que de Voltaire et de son *Candide*.

## C - L'homme des Lumières.

- 73 Si Pierre Dubreuil Chambardel écrit à ses enfants pour les informer des événements parisiens et nationaux, il en profite aussi pour donner son avis sur différentes questions. Par ses remarques, il apparaît comme un homme de son siècle, acquis aux nouvelles idées, partageant les façons de dire et de faire des " élites " de son temps
- 74 Il en va ainsi pour l'intérêt porté à la famille, et tout particulièrement aux enfants. On connaît le nouveau discours des philosophes à leur égard, notamment celui de Rousseau soulignant leur spécificité par rapport aux adultes, exaltaqt leur pureté qu'il attribue à la proximité de l'état de nature, élaborant avec son *Emile* un programme éducatif proprement révolutionnaire<sup>13</sup>
- 75 Plusieurs lettres écrites à sa belle-fille nous révèle que Pierre Dubreuil Chambardel partage ces nouvelles conceptions. Ainsi à propos de l'allaitement maternel, un des chevaux de bataille de la littérature des Lumières. Le 9 décembre 1791, alors que son petit-fils Pierre atteint son premier mois, il écrit à propos de la mère et de son bébé: **"je les croit in séparable je veux dire que la mère le noury"**. Tout au long de sa correspondance, il apparaît comme un grand-père tendre et attentif. Le 19 décembre 1791, après l'énumération de sa batterie de cuisine, il se désole: **"Que mon pauvre Pierre que je baisse detous mon coeur [,] que je vous recommande [,] nest il en un âge pour partager avec moi[!]"**. Le 19 février 1793, il se réjouit de lui vendre un de ses veaux mais il ne perd pas le sens des affaires! Ainsi, il écrit à sa belle-fille: **"il peu donc sans emparer, nous en feron leprix àmon retour"**. De même, il donne le surnom affectueux de **"petite gouvernante"** à la fillette née en 1795.
- 76 Les lettres de Pierre Dubreuil Chambardel révèlent aussi à plusieurs reprises un attachement profond pour sa belle-fille. Le 3 novembre 1791, alors qu'il n'est à Paris que depuis quelques semaines, il lui écrit: **"mon atachement est cy sincère pour vous, que duedepuis mon départ [,] je me suis continellement aucûpé devous"**. Il est de bon ton de laisser paraître des sentiments exubérants. Le 14 janvier 1792, en parlant de son petit-fils, il demande à la mère: **"Baizé le pour moi[,] lors que jaurai le plésir devous voir je vous les remettrai au centuple"**.
- 77 Le sentiment de la nature est un autre élément de l'esprit des Lumières que partage notre député. **"Fait augrand air àla grande dicipation et couché abonne heure"**, il avoue dans sa lettre du 19 décembre 1791, avoir du mal à passer de ses habitudes champêtres à la vie parisienne. Il attribue sa santé vacillante à l'air vicié de la capitale dans une lettre non publiée, du 24 mars 1794 où il donne les motifs de son prochain voyage à la Mothe Saint Héray, ajoutant il est vrai, un second argument non dépourvu de poids, le mal du

pays puisqu'il parle de **"l'air natal que je crois nécessaire au rétablissement de ma santé"**.

- 78 La nature est d'ailleurs le médecin idéal: **"sobriété dans le mangé est le seul remède avec l'apaisance qu'il faut employer à ces terribles fièvres car la médecine y a toujours perdu son latin"**. Voilà des propos que n'aurait sûrement pas reniés Molière ! Il est vrai que les connaissances de notre héros en matière d'anatomie et de physiologie, qui devaient être celles de la masse de ses concitoyens, ne pouvaient que le laisser dépourvu devant la maladie. Le 19 septembre 1795, il exprime ses angoisses à propos d'un gros rhume **"les matières qui me sortent du corps sont abondantes que j'ai cru pendant quelques jours que j'avais un dépôt dans le corps suite d'une chute"**.
- 79 Pierre Dubreuil Chambardel est encore très attaché aux grands principes, autre caractéristique de l'esprit du XVIII<sup>e</sup> siècle. La liberté constitue un thème récurrent dans ses lettres. Il s'exclame le 28 août 1792: **"il sera toujours plus glorieux demeurer en homme libre que de vivre en esclave"**, et le 6 octobre: **"Nous voilà donc enfin au point de faire connaître à tous l'univers ce que peut un peuple libre"**. Cette liberté chérie constitue l'étendard de la République. Aussi le député présage-t-il une avancée rapide des troupes le 17 novembre 1792: **"la liberté est naturelle à l'homme et se propage dans toutes l'Europe"**.
- 80 Pierre Dubreuil Chambardel évoque aussi l'égalité, mais moins souvent que la liberté. Le 15 septembre 1792, il se dit prêt à mourir **"pour le maintien de la liberté et l'égalité"**. Il s'agit bien sûr de l'égalité devant la loi. Pourtant, on le voit intervenir à la tribune de la Législative pour une plus grande égalité sociale: le 28 février 1792, il se fait le défenseur du paysan pauvre, en proposant un décret visant à une meilleure répartition de la contribution foncière pour éviter que l'homme riche soit toujours celui **"sur la tête duquel toutes les faveurs et tous les ménagements s'accumulent"**<sup>14</sup>. Voilà de quoi étonner quand on connaît l'étendue des biens de notre député et les efforts qu'il a faits pour les agrandir. Mais il réagit là en " paysan " persuadé que le poids de l'impôt a toujours défavorisé le monde des champs.
- 81 La Déclaration des droits de l'Homme, la constitution, palladium des grands principes, sont pour lui des références sacrées. Ne parle-t-il pas, dans une lettre non publiée du 22 septembre 1793 de la **"sainte Constitution"**? Il soutient d'ailleurs avec la même ardeur celle de 1791, inspirée par les modérés et celle de 1793 résolument montagnarde. Le 1<sup>er</sup> septembre 1792, alors qu'il pense terminer dans le mois sa fonction parlementaire, il écrit: **"chacun des vrais amis de la liberté décidé à la mort plus tost que de souffrir la moindre altération à la Constitution et de la remettre entre les mains de nos successeurs telle que nous l'avons trouvée c'est à dire avec toute sa pureté"**. Cela ne l'empêche pas, le 15 juin 1793 de célébrer avec enthousiasme le nouveau texte constitutionnel qu'il envoie à son fils, **"ce grand ouvrage qui justifie si bien les Droits de l'Homme et sa souveraineté"**. Comme Robespierre, notre conventionnel croit à la vertu pédagogique de la constitution pour les générations futures: **"Rassurez-vous, chère fille, quelle doit être la première instruction de vos enfants[,] elle formera leur vertu et leur bonheur[,] Heureux les hommes qui vivront sous un tel ciel[!]"**. On trouve exprimées là les préoccupations éducatives de la Convention qui, le 30 mai, venait de décider que toutes les localités de 400 à 1 500 habitants devaient posséder au moins une école. L'instituteur aurait pour mission d'enseigner: **"les connaissances élémentaires nécessaires aux citoyens pour exercer leurs droits, remplir leurs devoirs et**

**administrer leurs affaires domestiques**"<sup>15</sup>. Faute d'argent, il faudra attendre un siècle pour voir naître ces **"hussards noirs de la République"**.

- 82 Nous dirons encore que Pierre Dubreuil Chambardel est bien un homme des Lumières par son sentimentalisme qui, une fois de plus nous renvoie à Rousseau: **"ô sentiment! sentiment! douce vie de l'âme! quel est le coeur de fer que tu n'as jamais touché? quel est l'infortuné mortel à qui tu n'arrachas jamais de larmes?"** écrit l'auteur de *La Nouvelle Héloïse*<sup>16</sup>.
- 83 Nous avons déjà évoqué les débordements d'affection de notre héros lorsqu'il parle de son petit-fils, ou de sa belle-fille. Le 22 avril 1793, il écrit à sa correspondante: **"Jai reçu votre lettres don les expresion tandre et sansible me pénètre jusque aufond de lame"**. Il qualifie plus loin l'amour de la patrie comme le **"premier devoir detous coeur généreux et sensible"**. Il exprime avec force son émotion devant les grands événements politiques. Ainsi la première réunion de la convention: **"voilà leplus beaujours qui nepeut jamais paraistre enFrance[!]"**. Ou encore des événements douloureux ou dramatiques. Evoquant la journée du 10 août: **"je ne peut ipencé sans frémir dhorreur"** (1er septembre 1792). Le 21 décembre, il se dit atteré par les divisions au sein de la Convention: **"mon coeur est pénétré delaplus vive douleur devoir la situation où cetrouve nostre patrie par la lachté de lintrigue"**.
- 84 Pourtant cette exaspération des sentiments ne l'empêche pas de faire souvent appel à la raison comme un indispensable élément modérateur. Ainsi, le 3 novembre 1791, il demande à sa belle-fille: **"cy vous avez plié votre esprit à la raison en vous faisant tirer du sans"**. De même, le 21 décembre 1792, il se désole de la mésentente de son fils avec son gendre et écrit: **"il existe entre vous deux des sentimants que des hommes raisonnable ne devrai point avoir"**. Lui-même se réfère souvent à la raison pour justifier son comportement. Le 20 mai 1792, à la proposition de sa belle-fille de prendre des médicaments, il répond: **"ma raison me surgère de navoir point de recour de conserver mes force sans les épuiser par les remèdes"**. Mais si Pierre Dubreuil Chambardel fait de la raison le grand guide de la conduite humaine, il ne la déifie jamais. Il ne semble pas que le conventionnel ait adhéré au culte que les déchristianisateurs de l'an II ont tenté d'imposer.
- 85 Homme de son siècle, Pierre Dubreuil Chambardel sait mêler l'enthousiasme fougueux et l'esprit raisonnable. Cela lui permet de traverser avec une relative sérénité les tempêtes révolutionnaires. La vie quotidienne qu'il mène dans la capitale est celle d'un citoyen plein de bon sens qui reste profondément attaché à ses racines rurales.

## D - Un député provincial à Paris.

- 86 Si la correspondance de Pierre Dubreuil Chambardel permet d'éclairer son attitude politique, elle constitue aussi une mine de renseignements quant à sa vie quotidienne. Il est en effet intéressant d'étudier le comportement journalier d'un de ces députés de province, méconnus et effacés, mais dont les votes ont été si déterminants.
- 87 D'après les *Archives parlementaires*, le législateur poitevin n'est intervenu qu'à une seule reprise à la tribune, en dehors des votes publics lors du procès du roi. C'était le 28 février 1792. Il prononce alors un discours sur ce qui lui tient le plus à coeur, l'intérêt des campagnes. Citons les *Archives parlementaires* qui livrent le compte rendu de cette séance **"Mr Dubreuil Chambardel obtient la permission de motiver son projet de**

décret. Il appelle l'attention de l'Assemblée sur le sort des habitants des campagnes pour lesquels il n'est pas vrai que la répartition des contributions soit dans la juste proportion de leurs facultés. Ils ont tous la meilleure volonté d'acquitter leur dette envers la patrie qu'ils chérissent; mais il leur est impossible de faire face à tout. La répartition ne porte pas selon lui sur les véritables bases de l'égalité, et l'homme riche est encore celui sur la tête duquel toutes les faveurs et tous les ménagements s'accumulent. L'orateur lit ensuite son projet de décret dont les principales dispositions consistent à obliger tous les propriétaires de chaque municipalité à faire dans quinzaine, une déclaration signée de la quantité de leurs propriétés foncières, à condamner à une amende trois fois égale à la quotité de son imposition celui qui aurait fait une déclaration infidèle, à une amende double tout officier public qui aurait favorisé ou toléré toute espèce d'infidélité.

- 88 Cette proposition est à souligner, venant d'un propriétaire important, même s'il ne faut pas en faire une prise de position en faveur d'un quelconque égalitarisme. C'est d'une meilleure justice sociale qu'il s'agit. En l'absence de cadastre, la contribution foncière repose sur la déclaration de leurs facultés par les contribuables, et comme il s'agit d'un impôt de répartition, toute fausse déclaration de la part des gros propriétaires, lèse les plus petits.<sup>17</sup>
- 89 Apart cette intervention, Pierre Dubreuil Chambardel semble être resté donc généralement passif, étant davantage auditeur qu'orateur. Néanmoins, son activité parlementaire l'occupe énormément et il apparaît comme un législateur particulièrement appliqué. De façon très régulière, il fait état dans ses lettres du temps qu'il passe à siéger qui ne cesse de croître.
- 90 Il écrit le 1er juillet 1792: **"Je doit tous mon tamps à l'Assemblée oùil faut aumoins passer dix-heure par jours"**. Le 14 août, il évoque **" les grand travau nuit et jour de l'Assemblée"**. Cette assiduité démontre qu'il remplit avec beaucoup de conscience professionnelle la tâche dont les électeurs l'ont chargé. Prenant sa mission très au sérieux, il n'y déroge pas et en fait une question d'honneur. Le 15 avril 1793, après avoir chiffré **"le travail de la Convantion qui est de 14 heure parjours"**, il ajoute: **"enfins [,] jamploirai tous ce qui est en moi pour rester fidelle àma patrie"**. Le 1er juin, dans une atmosphère surchauffée par les bruits de complots et de meurtres, il n'hésite pas à **"voller"** en pleine nuit à son poste bravant ainsi les pires dangers.
- 91 Soucieux d'être présent aux séances plénières des assemblées, Pierre Dubreuil Chambardel participe aussi aux travaux de diverses commissions. Il l'explique le 7décembre 1792: **"nos séance son dudedepuis 10 heure jusquà 6 heure et après dîner aller 4 foix par semaines au comitté [,] juge combien on peut avoir detamps à soi"**. Le 18 brumaire an III (8 novembre 1794), alors qu'il est malade, il raconte: **"mon courage méfait assister tous les jours deux foix àla commission des Vingt où cette opération est de douze heure parjours"**. Sa vie quotidienne apparaît donc particulièrement trépidante et ses diverses activités ne lui laissent guère de temps libre. Il s'en plaint à plusieurs reprises. En effet, il écrit à sa belle-fille, le 19 décembre 1791 : j'ai **"peu de tamps àmoi pour entretenir ma conrepondance"**.
- 92 Incontestablement, la nouvelle vie au rythme accéléré que Pierre Dubreuil Chambardel a dû adopter en arrivant dans la capitale, constitue un contraste brutal avec l'existence paisible qu'il a menée jusque là. Il l'exprime avec beaucoup de réalisme et de clairvoyance le 19 décembre 1791, c'est-à-dire deux mois et demi après son entrée en fonction. Laissons lui la parole: **"ma santé est acébonne mais le nouveau janre dévie quil**

**mafallu prandre directemant aupozé à celui que jay toujours eu macoûté et me coûte encorre cher [.] Fait au grand air [.] à la grande dicipation et couché à bonne heure; pour estre réduit de ma chambre à l'Assemblée [.] de l'Assemblée à ma chambre et couché tous les soir à 11 ouminuit".** Cette longue citation résume à la fois une réalité quotidienne et la mélancolie qui en résulte. A celle-ci s'ajoute une fatigue physique que les années vont aggraver.

- 93 Elle se traduit dans un premier temps par des maux oculaires dont il se plaint régulièrement. Le 10 novembre 1792, il termine ainsi sa lettre: **"Adieu je ny vois plus [(il est onze heures)], ayant toujours mal au yeux"**. La santé de notre député souffre de plus en plus d'une besogne harassante: **"la Convantion est en permanance ce qui mécraze"**, gémit-il le 6 avril 1793. Il continue pourtant à travailler avec acharnement. Mais on comprend que, le 19 Septembre 1795, il refuse l'éventualité d'une nouvelle élection: **"mon grand âge et quatre années toujours sous le fer des assassin on tellemant épuisé mais faculté ficique et morale, que jene peut estre propre pour estre nommé aucorps législatifs"**. Il est vrai que soixante-six ans est un âge avancé pour l'époque d'autant que la médecine, en est à ses balbutiements et peut difficilement soulager les souffrances. Pierre Dubreuil Chambardel semble d'ailleurs refuser de recourir aux remèdes selon une théorie qu'il expose à sa belle-fille le 20 mai 1792: **"ne nous flaton pas [.] cest au bel âge qui faut employer les remède pour rétablir les force mais lorsque l'âge et le travail les a épuisé [.] le rétablicemant est sans ressource"**.
- 94 Le logement parisien, plutôt Spartiate de Pierre Dubreuil Chambardel, n'était pas de nature à faciliter son retour à la santé. Il semble s'être restreint dans une seule pièce et sa vaisselle évoque davantage l'intérieur d'un pauvre journalier que celui d'un représentant du peuple. C'est ainsi qu'il décrit son "ménage" le 14 janvier 1792, dans une lettre non publiée: **"jay un pot [.] deux casserolle [.] trois asiète [.] deux plats [.] deux petite écuelle [.] deux vère un de quacé [.] une cuillier damprun [.] sans fourchette ce que jaurai prontemant [.] Je fais mon tripot sans gouvernante et sans demoizelle de compagnie et lavolonté fortemant déterminé deman panser [.] Tout mon ménage est dans ma chambre au premierage [étage] bien logé"**. Notons au passage qu'il a refusé l'aide d'une servante, que sa belle-fille lui avait vivement conseillé de prendre.
- 95 A u temps de la Législative, Pierre Dubreuil Chambardel ne semble pourtant manquer ni de nourriture ni de chaleur. Le 19 décembre 1791, il écrit à sa belle-fille, non sans une pointe d'ironie: **"jugé combien mabaterie de cuisine est bien monté, macave est dunnent barique devin et une barique de cithre directemant tiré de vos cru par lemoiens dun amy [.] mon bûché bien garny pour bien me chauffé jusqu'à la fin davrir"**. Deux ans plus tard, la situation s'est fort dégradée. Le pain, la viande, le bois, la chandelle se font rares dans Paris et Pierre Dubreuil Chambardel en souffre et fait appel à ses enfants. Dans un premier temps, il se plaint du froid. Le 6 pluviôse an II (25 janvier 1794), il se plaint du froid dans une lettre assez désespérée: **"Aje suis sans force et toujours gellé [.] icy il fait un froid excesifs et Paris sans bois [.] La corde de bois y vaux six cent et Ion ne peut en avoir [.] Je suis sur le point danmanquer margrés mon économie et ci le dégel narive bien tost [.] il faudra mourir de froid"**. Un mois plus tard, le 7 ventôse an II (25 février 1794), ce sont les privations alimentaires qu'il déplore: **"nous sommes ici forcé aujeune [.] point de viande et tout or de prix et très rance"**. Le 9 fructidor an II (26 août 1794), il s'exclame dans le même sens: **"mon estomac est tellemant raimplis de légume quil enregorge nayant tous les dix jours que une livres demauvaize viande"**. Si ces conditions rendent la vie difficile, il évite de se

lamentant sur son sort, encourageant ses enfants à faire preuve d'abnégation et à se priver pour que les soldats aient suffisamment de nourriture. Ainsi le 4 ventôse an II (22 février 1794) exhorte-t-il son fils à garder **"la viande pour nos frères qui combattent [...] généreusement pour la liberté [...] nous qu'ils [...] dans l'intérieur [...] du pain doit nous suffire"**. Sa foi républicaine est donc inébranlable et apparaît même renforcée par les épreuves.

- 96 Si Pierre Dubreuil Chambardel est concerné par les problèmes de ravitaillement comme tous les Parisiens, ses relations avec sa famille restée à la campagne lui permettent de palier certaines carences. Le 9 fructidor an II, il prie ses enfants de lui **"faire passer un lièvre"** tous les quinze jours et ajoute: **"je serai bien aussi bien aise de savoir ce que vous lachadelle et si c'est possible d'en avoir quinze à vingt livres"**. Le 21 décembre 1792, il avait demandé à son fils de commander au cordonnier de Pamproux **"une paire de soulier avec une paire de ceccarpin"** et de les lui faire parvenir. Pourtant, il semble qu'il se rende à l'Assemblée en sabots. Le 7 frimaire an III (28 novembre 1794) il s'exclame en effet: **"je suis sans fièvre et ne souffre aucune douleur que les pieds qui me font jusque au point que dans la Convention je suis forcé de les avoir hors de chez moi"**. L'image de ce conventionnel préparant lui-même ses repas et se rendant à l'assemblée en sabots ne manque ni de pittoresque, ni de grandeur !
- 97 Les difficultés de la vie matérielle se doublent de la solitude. Dans la grande ville (Paris groupe une population estimée à 524 186 habitants en 1789<sup>18</sup>, Pierre Dubreuil Chambardel fait figure de déraciné. Ses journées se résument en un va-et-vient entre son domicile et l'assemblée. Il ne paraît s'accorder aucune distraction, par souci d'économie autant que par manque d'accoutumance à la sociabilité de la grande ville. Il écrit, le 14 janvier 1792: **"je fais quelque fois bonne chère mais toujours mieux que dans les hôtels"**. Pourtant, à peu près au même moment, il se lie d'amitié avec une voisine sur laquelle il ne tarit pas d'éloges. Il la décrit ainsi dans sa lettre du 3 février: **"jeune [...], aimable [...], de province [...], de caractère très raisonnable [...], d'humeur à peu sortir [...], comme moi sans connaissance dans Paris [...]"**. Malheureusement la jeune femme change rapidement de domicile et notre député retrouve sa solitude.
- 98 Le mal du pays et le regret de ne plus voir sa famille l'habitent. Le 3 février 1792, il dit combien il aimerait avoir près de lui sa belle-fille, pour lui **"procurer quelquefois le plaisir de faire une partie de dames"**. Un an plus tard, le *spleen* ne l'a pas quitté. Il évoque ses petits-enfants dans ces termes, le 19 février 1793: **"dans les moments que je suis livré à moi-même il son ma principale occupation et me font faire bien des châteaux en Espagne"**. Et le 6 avril suivant il prie son fils, en une sorte d'appel désespéré: **"donne moi des nouvelles j'en ai besoin"**.
- 99 Pierre Dubreuil Chambardel n'aime pas Paris et ne se prive pas de l'écrire. Un mois après son arrivée, le 3 novembre 1791, il constate déjà: **"le grand chaos de Paris mannie et me fait prendre le parti de la retraite"**. Il choisit donc sciemment de ne pas se mêler aux turbulences parisiennes. Il préfère reproduire dans l'environnement urbain, l'existence calme qu'il a connue auparavant.
- 100 Cependant la quiétude n'est pas facile à retrouver. Le 15 janvier 1793, il déplore à nouveau de devoir **"supporter tous les dégouts que l'on essuie dans cette malheureuse ville où la anarchie règne"**. Jusque dans la solitude de son logis, notre député ressasse inlassablement les événements graves de l'assemblée. Il écrit dans la même lettre: **"Juge de ce que ce soit toute entière à la Convention parmi le tumulte et dans les chambres remplies de décès réflexion"**. Le 6 avril, il poursuit dans ce sens: **"aujourd'hui"**

- mon ami [,] dema position et detouttes lamertume qui est dans moncoeur deladézolation de nostre pauvre patrie". Le malaise du député ne le quittera pas et le 6 vendémiaire an III (27 Septembre 1794), il semble totalement désabusé et estime vivre **"dans un grand désert au millieux de la première ville du monde"**.
- 101 Vers la fin de la Convention, Pierre Dubreuil Chambardel ne supporte plus cette vie. Il est fatigué d'avoir été **"quatre années toujours sous lefer des assassin"** et il constate lui-même le 25 vendémiaire an IV (17 octobre 1795): **"Jai besoin de repos"**. A cette date, il paraît être à bout. Une lettre du 20 vendémiaire an III (12 octobre 1795) en témoigne puisqu'il confie: **"je làvoüe [,] ma raison malgré moi sansbandonne àces réflexion et me pénètre de sentimants ci amer quil mexténu et feron suremant ma propre perte quelque effort que je fasse pour élloinier ces idé noire"**.
- 102 En fait, le mal du pays l'a saisi dès le début de son séjour parisien . Le 1er septembre 1792, pensant échapper à une réélection, il se réjouit de son retour prochain: **"ilmais donc permis deme livrer aujourdhui àlité de reprendre mais encienne abitude"**. De même après le vote de la Constitution de 1793, il espère un renouvellement de la Convention et il écrit le 24 juin 1793: **"Jattant cet heureux momant sil arive avec impasiance et ladouce satisfaction davoir fait mon devoir parmi les poniart et les plus grand dangé"**. Il devra encore patienter deux longues années riches en soubresauts révolutionnaires pour jouir de cet instant.
- 103 L'attachement de Pierre Dubreuil Chambardel au monde rural est démontré par le fait que sa seule intervention à la tribune des assemblées se rapporte, nous l'avons vu, aux intérêts des paysans. Il se voit aussi aux multiples remarques concernant la terre, le temps, les récoltes, qui émaillent ses lettres. Le 28 novembre 1791, il écrit à son fils: **"tu doit avoir beau pour cerner cart nous avons euicy de leau et mintenant du beau"**. Il continue même à participer aux tâches agraires en conseillant le 29 Septembre 1792. **"vous éprouvé comme icy des pluie qui vous feront remaittre abattre vos grin àlivert, cart il faut pas perdre letans pour cemmer"**. De même, alors que les moutons de la ferme ont la gale, il fait profiter son fils de son expérience en écrivant le 27 octobre 1792: **"Je merapelle quily a au Grand Breuil un homme très abille pour ce janre de maladie"**.
- 104 S'il prodigue de nombreux conseils dans ce registre, il sollicite de la part de son fils des informations en particulier sur les prix de vente des produits agricoles. Le 9 décembre 1791, il exige: **"Faits moi part dece que vaux le blé et si tes froment on bonne minne et son bien nés"**. Ne pouvant lui-même cultiver ses terres, il charge son fils de suivre scrupuleusement ses conseils. C'est le cas le 4 ventôse an II (22 février 1794) lorsqu'il explique avec maintes recommandations comment planter des poiriers en espalier. De même il questionne sa belle-fille sur ses pigeons le 3 février 1792: **"son til bien portant et bien assorty pour estre propre à la production [?]"**. Bref, s'il est physiquement à Paris, son esprit est largement occupé par ses anciennes activités agraires.
- 105 Il reste aussi toujours soucieux de gérer à distance ses biens et n'hésite pas à envoyer à ce sujet des ordres péremptoirs à son fils. Son attitude n'est d'ailleurs pas exempte de contradictions. Alors qu'il exhorte les Législateurs à ménager les intérêts des petits paysans, il agit pour lui même à la manière d'un propriétaire intransigeant. Dans une lettre du 9 décembre 1791, il recommande à son fils de **" ne passer bail que pour trois ans "** avec un nouveau fermier de façon à pouvoir ménager l'avenir. Après l'abolition de l'ancienne dîme due au clergé, il n'oublie pas de faire payer à son profit la **" néo-dîme "**. Dans la lettre que nous venons de citer, il explique à son fils comment tirer partie de la

législation qui permet aux propriétaires de faire verser dans leur escarcelle l'équivalent de l'ancienne dîme due au clergé, il n'oublie pas de faire payer à son profit la " *néo-dîme* ". Parlant de certaines de ses terres, il écrit: "**elle son affermé 27 boisseau de fromant mais aujourd'hui n'ayant point de dîme[,] cela fait une augmentation qui mérite attantion**". Après l'abolition définitive des droits seigneuriaux, dans l'été 1792, il met son fils en garde contre la continuation des paiements au seigneur. Par contre, il a vite compris comment utiliser à son profit les décrets des 20 et 25 août qui autorisent les propriétaires à exiger de leurs fermiers l'équivalent des anciens droits, en sus du loyer. Il écrit à son fils le 15 janvier 1793: "**Tous les droits abolis son en faveur dupropriétaire (...) en conséquence préviens tous mais gens qu'il faut qui! me les paye (.) Tache de te les faire payé, sil veulle que je sois content deux (...)**". En effet, il parle des métayers et des fermiers sur un ton qui n'admet aucune controverse. Le 29 Septembre 1792, il écrit à sa belle-fille à propos de son fils: "**qu'il recommande à tous mais gens dene point payé sans cette représentation**". Entre la proposition du législateur en faveur des paysans pauvres et la gestion du propriétaire, le fossé est large! Le possessif employé montre d'ailleurs que même sous la Convention et pour un député proche de la Montagne, il ne saurait être question de remettre en cause toutes les hiérarchies.

- 106 Pierre Dubreuil Chambardel reste donc avant tout un homme de la terre. Le regard pessimiste et angoissé qu'il jette sur les événements dont il est témoin et sur son environnement parisien, ne sauraient se comprendre si l'on oublie cet attachement vicéral au monde des campagnes que le siècle des Lumières a d'ailleurs considéré à la fois comme détenteur des vraies richesses et conservateur des valeurs morales essentielles.

---

## NOTES

1. M Vovelle, *La Chute de la monarchie 1787-1792*, op. cit., p 250.
2. *Archives parlementaires*, Tome LVII, p 377.
3. A Soboul, *La civilisation et la Révolution française*, Paris, Arthaud, 1988, tome II, p 85.
4. J Richard, "Promenade historique dans le département des Deux-Sèvres" in *Revue de l'Ouest* du 16 novembre 1843.
5. M Bouloiseau, *La République jacobine 10 août 1792 - 9 thermidor an II*, Paris, Points Seuil, 1972, p 111.
6. JR Surratteau, *Dictionnaire historique de la Révolution française*, op. cit. (Patrie), p 822.
7. Malheureusement le logiciel ayant permis l'impression du texte ne peut reproduire ces ratures.
8. Cl Petitfrère, op. cit., p 70
9. A Prouhet, op. cit., p 143.
10. J Richard, art. cit.
11. Marquis de Roux, *Histoire religieuse de la Révolution à Poitiers et dans la Vienne*, Lyon, Lardanchet, 1952, p 250.
12. Voltaire, *Dictionnaire philosophique*, Paris, Garnier Flammarion, 1964, p 361.
13. A ce propos, voir le développement sur "l'heureuse famille", in Cl. Petitfrère, *Le scandale du Mariage de Figaro. Prélude à la Révolution française ?*, Paris, Complexe, 1989, p 83-100.
14. *Archives Parlementaires*, Tome XII, p 171.
15. J Godechot, op. cit, p 446 - 447.

16. A Lagarde et L Michard, *XVIIIe siècle*, Paris, Bordas, p 282.

17. *Archives Parlementaires*, Tome XII, p 171.

18. G Duby (sous la direction de), *Histoire de la France urbaine*, tome DT, Paris, Seuil, 1981, p 586.

## Conclusion

---

- 1 Dans une lettre du 11 Septembre 1793, Pierre Dubreuil Chambardel écrit à son propos cette phrase:  
**"Ciil a fait peu aumoins atilfait tous ce quil apu par conséquand rempli sa missive"**  
<sup>1</sup>. Une telle remarque est tout à fait significative de l'état d'esprit du député poitevin. Lucide, il est conscient du rôle effacé qu'il tient dans l'aventure révolutionnaire, ainsi que de sa place au sein de cette force silencieuse représentée par la majorité des députés. Ni orateur brillant, ni écrivain chevronné, il représente pourtant le député "moyen", provincial déraciné, consciencieux et exact à accomplir son devoir. Parfois dépassé par la soudaineté et la violence des événements, il n'en conserve pas moins son sang-froid et sa foi révolutionnaire.
- 2 Il est certain que la place qu'il occupe ne lui laisse guère le choix. Soucieux d'agir en fonction de la Loi souveraine, il ne peut se dérober à ses obligations sans se condamner. Il assume donc sa charge non seulement par souci de la légalité, mais aussi parce qu'il croit sincèrement à l'avènement d'une ère nouvelle que seule la Révolution peut mettre en place. Sa croyance presque naïve en des idéaux tels que la Liberté ou l'Egalité n'est en rien marginale. Au contraire, elle constitue une des constantes du discours révolutionnaire. Dans son article<sup>2</sup>, Jules Richard remarque avec justesse que **"Mr Dubreuil traversa les tempêtes de la Révolution avec la même égalité d'âme qu'il eût supporté de mauvaises récoltes"**. Le parallèle entre l'homme politique engagé et le rural parfois fataliste est ici judicieuse. Homme de bon sens, Pierre Dubreuil Chambardel réagit toujours en fonction de principes clairement fixés qui constituent des repères précieux et lui évitent de douter de ses prises de position.
- 3 C'est en cela que Pierre Dubreuil Chambardel apparaît comme un patriote convaincu et républicain acharné. Même si, comme il le souligne lui-même, il ne s'est pas distingué par des actes spectaculaires ou des philippiques interminables, il s'est peu à peu rangé parmi les députés les plus extrémistes avant de revenir à la modération et de vouer aux gémonies ce **" Robercepière "** qu'il avait suivi fidèlement jusqu'au 9 thermidor. Son parcours politique est donc exemplaire, car il montre comment des hommes riches, attachés à la tranquillité, à un certain ordre, ont pu fournir aux leaders de la Montagne l'appui nécessaire qui a permis sa victoire en juin 1793 et l'établissement de la Terreur. L'élu local sûrement conquis par les nouvelles idées, s'est fait le défenseur des principes les plus durs et est allé jusqu'à voter la mort du roi et la proscription des Girondins.

- 4 L'étude présentée se proposait de démontrer cette particularité. On connaît bien les grandes figures de la Révolution mais beaucoup moins les idées et la vie quotidienne des députés "de base", ceux qui par leurs votes ont décidé du sort de la France. Pierre Dubreuil Chambardel en fait incontestablement partie. Ses lettres en même temps qu'un témoignage vivant, sont aussi un moyen pour l'historien de connaître ces détails souvent anecdotiques, qui font de l'Histoire une science vivante, au caractère profondément humain.
- 

## NOTES

1. Il faut comprendre ici "mission"
2. J Richard, *art cit.*

# Postface

Philippe Dubreuil-Chambardel

---

- 1 On ne peut que se féliciter du travail si sérieux auquel s'est livrée Marie Luce Llorca. En effet la lecture des lettres de Jacques Dubreuil-Chambardel bien remises dans leur contexte historique présente un triple intérêt.
- 2 D'abord celui qui s'attache aux réactions d'un « député de base » face aux événements qui se déroulent quotidiennement autour de lui, auxquels il est mêlé de très près et qu'il retrace à ses enfants avec une totale simplicité et indiscutable sincérité.
- 3 L'on a peu de documents de ce genre car beaucoup de ceux qui ont participé à de tels travaux n'ont pas eu la possibilité de faire part de leurs sentiments, la mort venant les frapper parfois avec de l'avance.
- 4 Les lettres que nous avons maintenant sous les yeux sont "sincères » puisqu'écrites sans idée d'être diffusées. Il n'y a aucune "auto-apologie » comme on peut le voir souvent dans des mémoires écrits "pour servir la postérité". Nous avons le ton d'un père s'adressant à ses enfants. Il n'y a aucun désir de prosélytisme ni l'exposé d'une doctrine. C'est le récit d'un provincial, témoin privilégié de faits qui ont marqué notre histoire.
- 5 Marie-Luce Llorca a principalement utilisé parmi les 150 lettres de Pierre Jacques Dubreuil-Chambardel celles ayant plus directement trait à l'aspect 'politique'. Mais ces missives offrent un deuxième intérêt. Elles comportent aussi des passages, parfois fort détaillés, sur la vie privée de l'auteur, ses activités professionnelles et nous obtenons ainsi nombre de renseignements sur la vie dans le Moyen Poitou dans le courant du XVIIIème siècle.
- 6 Enfin, il n'est pas sans importance de noter les passages relatifs à la famille de l'auteur et de resituer celui-ci dans sa lignée ou dans sa descendance. On aura alors une image de la « France profonde » qui s'ajoutant à d'autres, nous donne une « photographie » utile.
- 7 Comme l'indique Marie Luce Llorca, Jules Richard parlant de notre député le situe dans une « famille ancienne et considérée ». L'opinion de Gustave Chaix d'Est Ange est voisine lorsqu'il la qualifie de "famille de haute bourgeoisie".

- 8 L'ancêtre au 7<sup>ème</sup> degré de Pierre-Jacques, Jehan, est déjà attesté dans la région d'Exoudun au début du XVI<sup>e</sup> siècle. Il est à noter que tous les enfants seront baptisés dans la religion protestante ce qui n'est pas sans conséquence sur la descendance à venir.
  - 9 Izaac, l'arrière petit fils de Jehan, marchand, collecteur de taille à la Mothe Saint Héray en 1641, achète en 1654 une pièce de pré au lieu appelé « Chambardelle », fait qui aura une influence considérable sur le nom de la famille. Izaac, syndic de sa paroisse, est un notable important.
  - 10 Pierre, le fils d'Izaac, est un riche marchand qui commerce avec toute l'Europe et même avec Saint-Domingue. En 1687 il est syndic de la paroisse de la Mothe et en 1697 il achète la métairie de Pied Morin, sur la commune d'Avon, canton de la Mothe Saint Héray, où Pierre-Jacques, son petit fils passera toute sa vie active.
  - 11 Un des huit enfants de Pierre, prénommé également Pierre, abjure la religion protestante lorsqu' il épouse en 1719 Catherine Cochon de la Tour. On n'a pas oublié que le Moyen Poitou fut l'une des régions où des luttes fratricides opposèrent catholiques et protestants. L'acharnement et la férocité caractérisent les antagonistes et les pressions sont fortes sur les protestants pour qu' ils abjurent. Il leur est affirmé que les enfants qui naîtraient d'un mariage hors l'Eglise catholique seraient considérés comme bâtards et privés de droit . Catherine et ses parents ont été inquiétés et emprisonnés pour leurs opinions religieuses. Les deux soeurs de Pierre ont épousé des protestants dont la famille a été elle aussi poursuivie; le père d'un de ces deux beaux frères de Pierre, convaincu d'être relaps a eu son cadavre déterré et mis sur une claie pour être jeté aux ordures. L'on comprend ainsi l'abjuration de Pierre à la veille de son mariage. Tous ces faits ont indiscutablement joué un rôle dans le comportement futur de Pierre-Jacques.
  - 12 Il est intéressant de noter qu'un cousin de Catherine, Charles, est le père de Charles de Lapparent, conventionnel en même temps que Pierre Jacques Dubreuil-Chambardel.
  - 13 Un procès lancé par ses belles soeurs contre Catherine (mère de Pierre Jacques et veuve quelques semaines après la naissance de son enfant) donne des renseignements fort intéressants sur la vie de cette famille, l'état d'esprit de cette région et les pratiques judiciaires.
  - 14 Jacques Philippe, l'arrière petit fils de Pierre Jacques, est l'auteur d'une thèse de médecine sur le magnétisme animal, sujet fort discuté à l'époque. Par la suite après des recherches très intéressantes sur un appareil original de distillation, il fonde en Indre-et-Loire une des premières fermes-écoles et se livre a des recherches agronomiques fort en avance sur son temps. Puis il crée un institut orthopédique aux méthodes très novatrices. Entre temps il s'est présenté en 1848 aux législatives en Indre-et-Loire, aux côtés de Crémieux alors ministre de la Justice dans le gouvernement provisoire.
  - 15 Louis, petit fils de Jacques Philippe, suit la voie tracée par son grand-père et par son père: il est un grand chercheur dans le domaine de l'anatomie, un préhistorien de premier rang, le premier provincial a être élu président de la société d'anthropologie de Paris.
  - 16 Ainsi avec Pierre Jacques Dubreuil-Chambardel nous avons un portrait d'un provincial, député « de base » lors d'événements de première importance, mais aussi, à travers lui et sa famille, nous avons un éclairage très intéressant sur la vie quotidienne de nos provinces.
-



- 4 Je suis charmé que votre mère se soit enfin déterminée d'aller demeurer avec vous. C'est une vraie satisfaction que vous devez avoir toutes les deux. Je souhaiterais bien la partager avec vous, mais nous sommes dans des temps si malheureux que je n'ose m'en repaître l'imagination.
  - 5 La guerre civile qui embrase différentes parties de la République paraît s'y opposer par les événements qui peuvent en résulter. Ne nous flattons pas, car si tous les traîtres révoltés avaient les succès qu'ils se proposent; leu premier projet serait de poignarder tous ceux qui ont eu assez de fermeté pour faire tomber la tête du tyran et détruire la royauté. Ne vous imaginez pas que nulle crainte (ne) m'entre dans l'esprit. Il faut de sang froid s'attendre à tous les événements quels qu'ils soient et suivre sa propre destinée. Mon coeur ne peut être affecté que par tous les malheurs qui dévorent notre malheureuse patrie.
  - 6 Enfin, en dépit de tous les lâches, la constitution est finie: j'en joins ici un exemplaire. Mais ressouvenez-vous, chère fille, qu'elle doit faire la première instruction de vos enfants. Elle formera leur vertu et leur bonheur. Heureux les hommes qui vivront sous un tel ciel !
  - 7 Je suis bien sensible au ressouvenir de votre mère. Dites-lui mille choses honnêtes de ma part. Je vous embrasse tous et suis votre véritable ami.
  - 8 Dubreuil-Chambardel
-

# Sources et bibliographie

---

## A - Sources manuscrites

### 1 - Archives départementales des Deux-Sèvres

Série J

- J 2 502: Fond Rivierre, livre d'or des Protestants du Poitou persécutés pour la Foi.

Série L

- L 77, dossier n°4: Procès verbal de l'Assemblée Electorale du département des Deux-Sèvres à l'Assemblée Législative.
- 1er supplément 138: Procès verbal de l'Assemblée Electorale du département des Deux-Sèvres pour l'élection des Députés à la Convention Nationale.

### 2 - Fonds privé Dubreuil - Chambardel

- Lettres de Pierre-Jacques Dubreuil-Chambardel

## B - Sources imprimées

### 1 - *Archives parlementaires*. Paris. P Dupont. 1867-1896. 95 vol.

- Tome XXXIV, p 67: Séance du 2 octobre 1791, séance d'ouverture, serment de Pierre Dubreuil Chambardel
- Tome XII, p 171: Séance du 28 février 1792, intervention à la tribune de Pierre Dubreuil Chambardel
- Tome XL, p 523: Séance du 27 mars 1792, un congé de trois semaines est accordé à Pierre Dubreuil Chambardel
- Tome LVII, p 88 et 110: Séances des 14 et 15 janvier 1793. Pierre Dubreuil Chambardel vote pour la culpabilité de Louis XVI et contre l'appel au peuple.
- Tome LVII, p 377 et 417: Séances permanentes des 16 et 17 janvier 1793. Pierre Dubreuil Chambardel vote la mort du roi.

- Tome LVII, p 463.472: Séance du 19 janvier 1793. Pierre Dubreuil Chambardel vote contre le sursis
- Tome LXII, p 43 et 73: Séance du 13 avril 1793, Pierre Dubreuil Chambardel est absent lors de la mise en accusation de Marat.
- Tome LXV, p 535; Séance du 28 mai 1793, Pierre Dubreuil Chambardel vote contre le fait de rapporter le décret cassant la Commission des Douze.

## 2 - Réimpression de l'Ancien Moniteur. Paris. Henri Plon. 1863. 30 vol.

- Tome XIII, p 722. 726: Annonce du vol du Garde Meuble dans la nuit du 16 au 17 Septembre 1792 et détails du vol.
- Tome XIV, p 35. 254.297.437: Arrestation et condamnation des voleurs, découverte des bijoux
- Tome XV, p 578: Débats sur le divorce
- Tome XVIII, p 631 : Découverte du diamant Le Régent.

## 3 - VOLTAIRE. *Dictionnaire philosophique*. Paris. Garnier-Flammarion. 1964.

# C - Bibliographie

## 1 - Ouvrages concernant la vie de Pierre Dubreuil Chambardel

- Jules RICHARD, "Promenade historique dans le département des Deux-Sèvres", in *Revue de l'Ouest* des 11, 14 et 16 Novembre 1843, Niort.
- Emile MONNET, *Souvenirs d'un Conventionnel*, Vannes, 1888.
- Charles SAUZE, " La famille d'un conventionnel ", in *Revue Poitevine et saintongeaise*, Poitiers, 1893.
- Charles SAUZE, *Généalogie de la famille Sauzé*, Poitiers, 1909.
- Alfred PROUHET. *La Révolution dans le canton de la Mothe St Héray 1789-1800*, Niort, 1914.
- Alfred PROUHET, *Notes sur l'agriculture, le commerce et l'industrie à la Mothe St Héray à la fin de l'Ancien Régime*, Niort, 1912.
- Alfred PROUHET, *Monographie de la commune de la Mothe St Héray*, Niort, 1914.

## 2 - Dictionnaires

- H et P BEAUCHET-FJLLEAU, *Dictionnaire historique et généalogique des familles de l'ancien Poitou*, Poitiers, Oudin, 1896.
- Auguste KUSCINSKI, *Les députés à l'Assemblée législative de 1791*, Paris, 1900.
- Auguste KUSCINSKI, *Dictionnaire des conventionnels*, Paris, 1917.
- BATOUX BAROUX PREVOST, *Dictionnaire de biographie française*, Paris, 1933-1982, 15 vol.
- Célestion PORT, *Dictionnaire historique, géographique et biographique de Maine et Loire*, Angers, 1965-1978.
- Marcel MARION, *Dictionnaire des institutions de la France au XVIIIe et XVIIIesiècle*, Paris, Picard, 1923, rééd 1968.
- Guy CABOURDIN et Georges VIARD, *Lexique historique de la France d'Ancien Régime*, Paris, A Colin, 1978.
- François FURET et Mona OZOUF, *Dictionnaire critique de la Révolution française*, Paris, Flammarion, 1988.

- Albert SOBOUL, *Dictionnaire historique de la Révolution française*, Paris, PUF, 1989.

### 3 - Ouvrages généraux concernant la Révolution française.

- Bruno BENOIT, *Les grandes dates de la Révolution française*, Paris, Larousse, 1988.
- Jacques GODECHOT, *La Révolution française Chronologie commentée 1787-1799*, Paris, Perrin, 1988.
- Georges LEFEBVRE, *La Révolution française*, Paris, PUF, ed 1968.
- Albert SOBOUL, *La Révolution française*, Paris, Editions Sociales, 1983.
- Albert MATHIEZ, *La Révolution française*, Paris, Médiations Denoël, ed 1985, 3 vol.
- Jean Paul BERTAUD, *Initiation à la Révolution française*, Paris, Perrin, 1989
- François FURET et Denis RICHEL, *La Révolution française*, Hachette, Collection Pluriel, 1989.

### 4 - Ouvrages concernant des périodes précises de la Révolution française.

- Jacques GODECHOT, *La prise de la Bastille 14 juillet 1789*, Paris, Gallimard, 1965.
- Albert SOBOUL, *Le procès de Louis XVI*, Paris, Julliard, Coll Archives, 1966.
- Marcel REINHARD, *La chute de la royauté 10 août 1792*, Paris, Gallimard, 1969.
- Marc BOULOISEAU, *La République jacobine 10 août 1792 - 9 thermidor an II*, Paris, Points Seuil, 1972.
- Michel VOVELLE, *La Chute de la monarchie*, Paris, Points Seuil, 1972.
- Denis WORONOFF, *La République bourgeoise de thermidor à brumaire 1794-1799*, Paris, Points Seuil, 1972.
- Gérard WALTER, *La conjuration du 9 thermidor*, Paris, Gallimard, 1974.
- Frédéric BLUCHE, *Septembre 1792, logique d'un massacre*, Paris, Laffont, 1986.
- Suzanne d'HUARD, *Brissot la Gironde au pouvoir*, Paris, Laffont, 1986.

### 5 - Ouvrages concernant la contre-Révolution

- Jean VIDALENC, *Les émigrés français 1789-1825*, Caen, Association des publications de la faculté des lettres et sciences humaines de l'université de Caen, 1963.
- Claude PETIFRERE, *Les Vendéens d'Anjou (1793)*, Paris, BN, 1981.
- Claude PETIFRERE, *La Vendée et les Vendéens*, Paris, Gallimard, Collection Archives, 1981.
- André MONTAGNON, *Les Guerres de Vendée 1793-1832*, Paris, Perrin, 1974, réé 1983.
- Jacques GODECHOT, *La contre-Révolution doctrine et action, 1789-1804*, Paris, Quadrige PUF, ed 1984.

### 6 - Ouvrages sur l'armée sous la Révolution

- Albert MATHIEZ, *La victoire de l'an II*, Paris, 1916.
- Pierre RENOUVIN, *Histoire des relations internationales*, tome IV, Paris, Hachette, 1954, 8 vol.
- Marcel REINHARD, *L'armée et la Révolution pendant la Convention*, Paris, cours édité par le CDU, 1957.
- Richard COBB, *Les armées révolutionnaires: instrument de la Terreur dans les départements, avril 1793-floréal an II*, Paris La Haye, Mouton, 1961-1963.

- Jean Paul BERTAUD, *La Révolution armée, les soldats citoyens et la Révolution française*, Paris, Laffont, 1979.
- Jacques GODECHOT, *La Grande Nation, l'expansion révolutionnaire de la France dans le monde 1789-1793*, Paris, Aubier Montaigne, rééd 1983.
- Claude PETIFRERE, *Les Bleus d'Anjou (1789-1792)*, Paris, CTHS, 1985.
- Jen Paul BERTAUD, *Valmy la démocratie en armes*, Paris, Gallimard, Collection Archives, 1989

## 7 - Ouvrages ayant trait à l'économie et aux institutions

- Albert MATHIEZ. *La vie chère et le mouvement social sous la Terreur*, Paris, Payot, 1927.
- Jacques GODECHOT, *Les Constitutions de la France depuis 1789*, Paris, Garnier-Flammarion, 1970.
- Henri MARION, *La dîme ecclésiastique en France au XVIII<sup>e</sup> siècle*, Genève, Statkine Mégariotis Reprints, 1974.
- Jean Jacques CHEVALLIER, *Histoire des institutions et des systèmes politiques de la France de 1789 à nos jours*, Paris, Dalloz, 1985.
- Jacques GODECHOT, *Les institutions de la France sous la Révolution et l'Empire*, Paris, PUF, rééd. 1989.

## 8 - Ouvrages concernant la société au XVIII<sup>e</sup> siècle

- Claude BELLANGER, Jacques GODECHOT, Pierre GUIRAL, Fernand TERROU, *Histoire générale de la presse française*, Paris, PUF, 2 vol., 1969.
- Albert SOBOUL, *Problèmes paysans de la Révolution 1789-1848*, Paris, Maspéro, 1976.
- Albert SOBOUL, *Les sans-culottes parisiens de l'an II. Mouvement populaire et gouvernement révolutionnaire (1793-1794)*, Paris, Points Seuil, 1979.
- Georges DUBY (sous la direction de), *Histoire de la France urbaine*, Tome III, Paris, Seuil, 1981, 5 vol.
- Jean-Paul BERTAUD, *C'était dans le journal pendant la Révolution*, Paris, Perrin, 1988.
- Jean-Paul BERTAUD, *Un jour, un homme, la Révolution*, Paris, Laffont, 1988.
- Albert SOBOUL, *La Civilisation et la Révolution française*, Paris, Arthaud, 1988.
- Claude PETTFRERE, *Le scandale du "Mariage de Figaro". Prélude à la Révolution française?*, Paris, Editions Complexe, 1989.

## 9 - Ouvrages régionaux

- Maurice ARNAULT, *La Révolution dans les Deux-Sèvres*, Paris, Jouve, 1905.
  - Marquis de ROUX, *Histoire religieuse de la Révolution à Poitiers et dans la Vienne*, Lyon, Lardanchet, 1952.
  - Marcel REINHARD, *Paris pendant la Révolution française*, Paris, cours édité par le CDU, 2 vol, 1965-1966.
  - François LEBRUN (sous la direction de), *Histoire d'Angers*, Toulouse, Privat, 1975.
  - Edmond René LALANDE (sous la direction de), *Histoire du Poitou, du Limousin et du pays charentais*, Toulouse, Privat, 1976.
  - Jacques PERRET, *Histoire de la Révolution française en Poitou-Charentes*, Poitiers, Projets Editions, 1988.
  - Jean-Marie AUGUSTIN, *La Révolution française en Haut Poitou et pays charentais*, Toulouse, Privat, 1989
-